

**Sous la direction de
Danielle Lafontaine et Nicole Thivierge**

LES RÉGIONS FRAGILES FACE À LA MONDIALISATION

**Stratégies
communautaires, technologiques et culturelles
d'innovation et de valorisation**

Collection Tendances et débats en développement régional

GRIDEQ-GRIR

Sous la direction de Danielle Lafontaine et Nicole Thivierge

LES RÉGIONS FRAGILES FACE À LA MONDIALISATION

Stratégies communautaires, technologiques
et culturelles d'innovation et de valorisation

Raymond Beaudry
Alain Bécart
Pascal Billand
Danièle Bordeleau
Éric Collet
Serge Côté
Annie Dubé
Jean-Marc Fontan
Mario Fortin
Juan-Luis Klein
Claude Lacour
Danielle Lafontaine
Anne Latendresse
André Leclerc
Marcel Methot
Marylène Mille

Richard Morin
Sophie Peillon
Claude Piché
Frédéric Potok
Serge Rousseau
Vincent Sabourin
Sandrine Servinou
Richard Shearmur
Martin Simard
Pierre Stassart
Luc-Normand Tellier
Claude Thivierge
Nicole Thivierge
Diane-Gabrielle Tremblay

Collection Tendances et débats en développement régional no 5
GRIDEQ-GRIR

Actes du colloque de la section développement régional de l'ACFAS 1998 tenu à l'Université Laval en mai 1998. La collection Tendances et débats en développement régional est publiée par le GRIDEQ. Ce cinquième numéro de la collection est édité par le GRIDEQ, en collaboration avec le GRIR.

Les propos tenus dans cet ouvrage n'engagent que la responsabilité des auteurs.

Révision et édition
Jean Larrivée

Traitement de texte
Jean Larrivée
Liliane Ouellon

Conception de la page couverture
Richard Fournier

Distribution
GRIDEQ
300, allée des Ursulines
Rimouski (Québec)
G5L 1A3

418-723-1986 poste 1441
418-724-1847 (télécopieur)
Internet : grideq@uqar.quebec.ca

ISBN- 2-920270-64-8

Tous droits réservés
© 1999
Université du Québec à Rimouski (GRIDEQ)

Table des matières

	Page
Présentation	vii
Danielle LAFONTAINE et Nicole THIVIERGE	
Première partie: Mondialisation, restructurations et nouvelles dynamiques locales et régionales: perspectives et prospective	1
L'espace paradoxal de la prospective régionale	3
Claude LACOUR	
Communauté, identité et développement: pour un nouveau cadre d'analyse	23
Martin SIMARD	
La catastrophe du Saguenay-Lac-Saint-Jean, produit de la modernité	39
Frédéric POTOK	
Mondialisation, démocratie, développement régional: le mythe de l'autonomie locale	53
Marcel METHOT	
Analyse topodynamique de l'évolution spatiale des populations et des productions dans le bas bassin du Saint-Laurent	65
Luc-Normand TELLIER	
Deuxième partie: Technopoles, technologies nouvelles et spécificités des territoires	83
Le développement régional et la création de technopoles	85
Annie Dubé et Vincent SABOURIN	
La construction d'espaces montréalais: perspectives fondées sur l'étude des cas de ville Saint-Laurent et du Faubourg des Récollets (Cité du multimédia de Montréal)	105
Serge ROUSSEAU, Danièle BORDELEAU, Diane-Gabrielle TREMBLAY, Juan-Luis KLEIN et Jean-Marc FONTAN	

L'électronique en Ile-et-Vilaine: développement et pérennité d'une activité imposée au territoire	121
Sandrine STERVINO	
L'appropriation des technologies de l'information et développement régional: le cas du Bas-Saint-Laurent.....	139
Serge CÔTÉ	
Troisième partie: Compétences, savoirs et cultures de coopération: nouveaux facteurs clés de développement?.....	149
Réseaux de compétences et dynamiques locales.....	151
Sophie PEILLON, Patrick BURLAT et Pascal BILLAND	
Acteurs sociaux et dynamique culturelle aux Trois-Pistoles.....	163
Raymond BEAUDRY	
Construction d'un label de qualité.....	179
Pierre STASSART et Éric COLLET	
L'université dans sa région: développement local et croissance endogène	193
Marylène MILLE et Alain BÉCART	
Quatrième partie: Dispositifs économiques et politiques de soutien au développement local et régional : quelle valeur? quelles finalités? ...	207
Les PME et l'emploi: retour sur certaines idées reçues.....	209
Richard SHEAMUR	
Rentabilité des caisses populaires acadiennes et développement coopératif	229
André LECLERC, Mario FORTIN et Claude THIVIERGE	
Développement local et développement régional: quel arrimage?	241
Richard MORIN, Claude PICHE et Anne LATENDRESSE.	

Présentation

Régions fragiles: problèmes et défis

Face à un ensemble de changements internationaux sans précédents qui bouleversent les façons de produire, d'échanger, de communiquer et sous-tendent la montée en puissance de groupes économiques dont les centres de décision sont généralement situés dans un petit nombre de très grandes métropoles (ou mégapoles), que peuvent faire les acteurs de la planète pour garantir non simplement leur survie, mais pour assurer leur prospérité et leur épanouissement? En particulier, quelles *stratégies* de développement tous les acteurs vivant *ailleurs* qu'en ces zones métropolitaines aujourd'hui considérées «gagnantes» devraient-ils poursuivre?

Les régions que l'on peut considérer *fragiles* sous divers plans, peuvent-elles, par une *mise en valeur* appropriée, permettre à leur population d'y trouver les ressources nécessaires à leur bien-être? Y-a-t-il en ces matières des initiatives spécifiques dont on peut s'inspirer?

Et demain? tenant compte des processus en cours, peut-on envisager que des objectifs de *développement humain viable et durable* pourront être poursuivis et atteints ou nous dirigeons-nous plutôt vers un monde de compétition et de rivalités exacerbées? un monde marqué par l'effacement progressif non seulement des frontières, mais du lien communautaire, voire des cultures? S'agit-il là de craintes déraisonnables? Une *société civile internationale* cherchant à harmoniser l'économique et le social n'est-elle pas plutôt en train de prendre forme, à laquelle tant de réalisations nationales, régionales ou locales allant dans le même sens peuvent s'arrimer?

Le communautaire, le culturel, l'identitaire, l'éducatif, alliés souvent aux nouveaux systèmes et outils de communication, ne sont-ils pas partout valorisés et revendiqués en vue de soutenir l'innovation? *Oui mais...* avec quelle efficacité pratique réelle, quels impacts au plan de l'amélioration des conditions matérielles, de l'élévation des conditions sociales (santé, éducation, logement, emploi), de la préservation des cultures, des libertés politiques et démocratiques? L'image de marque recherchée un peu partout, si elle constitue un indice de recherche effrénée de valorisation, peut-elle déboucher sur des pratiques de mise en valeur pertinentes? Dans une économie marchande généralisée, la réalisation de la valeur peut-elle avoir un autre sens que celui de la création d'un surplus monétaire dont la redistribution n'a cessé d'alimenter de nouveaux conflits?

Ces questions cruciales et difficiles traversent l'ensemble des textes ici rassemblés dans un cinquième ouvrage de la collection *Tendances et débats en développement régional*.

C'est en mai 1993, à Rimouski, lors de son 61^e Congrès, que l'ACFAS (*Association canadienne-française pour l'avancement des sciences*), accueillait en son sein une nouvelle section scientifique permanente centrée sur le Développement régional¹. *La Section*, comme on l'appelle de plus en plus et qui de fait rejoint un Réseau voire un mouvement fort actif, a tenu jusqu'ici six colloques annuels, en mai, dans différentes universités québécoises - à Rimouski (UQAR), ce premier colloque ayant eu pour thématique centrale *Les inégalités*, puis à Montréal (UQAM, *Et les régions qui perdent?*), à Chicoutimi (UQAC, *Le Québec des régions: Vers quel développement?*), à Montréal (McGill, *Action collective et décentralisation*), à Trois-Rivières (UQTR, *Le développement régional. Nouveaux contextes*), et en 1998 à Québec (Laval, *Le développement régional. Nouveaux dynamismes*). La création de la Section permanente visait à accroître et à stimuler les échanges entre les personnes intéressées aux multiples facettes du développement régional, aux plans de la pensée, de l'analyse et de l'action, des facettes que l'organisation de colloques scientifiques sur une base disciplinaire ne permettait pas toujours d'atteindre. En 1993 déjà, on estimait que ces personnes étaient au Québec et ailleurs suffisamment nombreuses pour envisager de les réunir chaque année autour de questions communes que des travaux et des débats viendraient documenter et éclairer. Or grâce, il faut le souligner, aux efforts soutenus de plusieurs collègues (dont en particulier S. Côté, M.-U. Proulx et J.-L. Klein) qui ont veillé à l'organisation des colloques et rassemblés les principales contributions, le mouvement a pu se poursuivre sans interruption. Se poursuivre, mais sans doute aussi s'étendre en terme d'élargissement et d'approfondissement des préoccupations, des cadres d'analyse ainsi que des modèles explicatifs. Ceci n'est pas étranger à cette véritable *culture du débat public* qui fut toujours encouragée. Celle-ci contribue probablement en propre au rayonnement des activités de la Section, la culture universitaire trouvant là aussi peut-être une forme de prolongement salutaire, encourageant une production des connaissances le plus possible reproductible et qui peut être soumise aux jugements intersubjectifs.

Le premier ouvrage de la collection publié en 1994 sous le titre *Et les régions qui perdent...* faisait écho à l'ouvrage (de 1992) de Benko et Lipietz *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique* dans lequel l'on cherchait à déterminer les caractéristiques des régions où était censé se concentrer le dynamisme économique. Dans leur présentation *de Et les régions qui perdent...*, Côté, Klein et Proulx exprimaient moins un diagnostic ferme au sujet de régions jugées déjà «perdantes», qu'une profonde inquiétude devant la (re)métropolisation des

relations économiques dans les grands pays industriels et les difficultés des politiques publiques à soutenir l'occupation ou la mise en valeur de plusieurs territoires manifestants diverses indices de *mal-développement* notamment aux plans *économique* (économies peu diversifiées ou centrées sur l'extraction de ressources, marquées par le sous-emploi chronique, le chômage et la pauvreté), *démographique* (zones d'exode rural ou celui de la jeunesse et caractérisées par la diminution et le vieillissement de la population), *institutionnel* (institutions locales faibles ou inexistantes, peu coordonnées, en défaut d'identité ou de projet) ou *environnemental* (zones exposées à divers problèmes environnementaux ou de surexploitation des patrimoines).

Or, si ces difficultés peuvent sans doute déboucher sur des crises ou des fractures, elles ne font pas pour autant de toutes les régions où elles se manifestent des régions «perdantes». On doit aussi reconnaître que face à la mondialisation et à la métropolisation, la plupart des régions du monde², mais à divers degrés, peuvent sans doute être considérées vulnérables ou *fragiles* (du latin *frangere*, briser) sur divers plans. Fragiles ou menacées de voir leurs parties constituantes -acteurs et patrimoines- déchirés, détruits, fractionnés, fragmentés, délaissés, abandonnés, déinvestis, dévalorisés. La problématique de la fragilisation ne concerne donc pas que les régions traditionnellement reconnues comme «territoires à problèmes», mais la quasi-totalité des territoires et des acteurs de la planète dans un monde en proie à l'incertitude. Dans ce nouveau (?) monde, *surtout urbain*, marqué par des transformations sans précédent des systèmes productifs, scientifico-techniques et d'échange de biens et services, de vastes ensembles d'acteurs prennent forme, *nébuleuses* dont on doit se demander s'il s'agit bien de «sociétés», ou de «collectivités» ou s'il ne s'agit pas de tout autre chose d'émergent en train de les remplacer sans qu'on ne sache trop *par quoi*.

Certes, *la mondialisation* n'est pas nouvelle. Elle fait référence à l'approfondissement d'un processus d'internationalisation des échanges (des marchés, de la concurrence) amorcé il y a plusieurs siècles et par lequel le monde socio-historique de la planète toute entière s'unifie autour de filières économiques et technologiques et de systèmes de croyances partout répandus, à défaut d'être partout entièrement partagés. Mais sous l'influence de l'essor de l'informatique et des moyens de télécommunication et de transport, le rythme et les conditions des échanges sont aussi transformés, les délais raccourcis, les normes réajustées, de même l'organisation du travail. Les progrès du côté de l'informatique et des télécommunications sont aussi à la source d'un constant bouleversement de l'ensemble des secteurs productifs, y entraînant une disparition d'emplois peu qualifiés et une augmentation du rôle des savoirs (sous forme notamment de *machines* à renouveler ou en R et D). Au niveau des

biens et services, les modes se succédant rapidement, on exige une exécution rapide et flexible de commandes, sans accumulation de stocks.

Fragiles devant ces changements sans précédents, *des changements à la fois considérables et accélérés*, les acteurs des régions tant métropolitaines que non métropolitaines cherchent des stratégies susceptibles de garantir leur place (ou insertion) dans le monde de la production et de l'échange plutôt que l'exclusion ou la marginalisation. C'est d'ailleurs à cet impératif d'intégration que renvoient aussi une bonne part des textes - (près de 70) publiés jusqu'ici dans les quatre précédents volumes de la collection *Tendances et débats*.

Observant les grands axes des travaux publiés entre 1995 et 1998, on constate combien la question du renforcement des capacités des acteurs à agir sur leurs environnements est demeurée au centre des préoccupations même si l'internationalisation à laquelle sont associés divers processus dits de *recomposition* ou de repositionnement des territoires a elle aussi beaucoup retenue l'attention. Sans nier l'importance des structures économiques et sociospatiales, plusieurs chercheur(e)s affirment la nécessité de mettre l'accent sur le rôle estimé crucial des *acteurs* du développement. On s'intéresse ainsi de près aux acteurs territoriaux ou territorialisés, mais également aux *structures* à travers lesquelles ils agissent, pour rappeler les termes d'un débat que l'ouvrage de John Friedmann et Clyde Weaver (*Territory and Function*, 1979) aura profondément marqué³ tout au long des vingt dernières années.

Nouveau paradigme? *Scienza Nuova*? Ou, plus simplement prédominance de schèmes d'explication centrés sur les acteurs sur des approches concurrentes (marxistes, néo-classiques ou fonctionnalistes) davantage structurelles? À tout le moins un mouvement d'enrichissement et d'intégration préoccupé tant par la *croissance par le haut* chère aux classiques que par le *développement par ou pour la base*, c'est-à-dire impliquant en quelque manière des acteurs humains réels, concrets, vivant nécessairement *quelque part*, ayant des besoins, des aspirations, des projets.

Au cours des cinq dernières années, on s'est aussi beaucoup penché sur des façons de mettre en relations (économiques et non économiques, intenses, denses, flexibles) les acteurs des régions afin d'augmenter leurs connaissances et leur maîtrise de filières économiques et techniques, d'accroître leurs qualifications ou leur degré d'information. On s'est intéressé aux modes d'organisation, (districts industriels ou productifs, institutions publiques décentralisées ou de gouvernance), voire à la qualité du *tissu* sociospatial ou même à des types de mobilisations dont on estimait qu'elles pouvaient favoriser l'activation de mécanismes de création ou d'innovation porteurs d'avenir ou conduire à une revalorisation des territoires. Les analyses d'un foisonnement d'initiatives engagées dans une variété de régions et de contextes nationaux ont aussi permis d'envisager la diversité de leurs formes, leur caractère non

homogène. Des formes à caractère certes économique mais impliquant aussi la plupart du temps, comme on le perçoit de mieux en mieux, des aspects tantôt culturels ou identitaires tantôt communautaires, environnementaux ou institutionnels. On a ainsi pu mieux apprécier l'importance des compétences, de l'information, des savoir-faire, des contacts, des processus de coopérations et de soutien, notamment moral et financier, y compris par des acteurs extérieurs au milieu local ou régional.

Si l'intérêt pour les *forces* ou le *potentiel* du milieu ou des acteurs ne s'est pas démenti, les analyses d'initiatives indiquent bien toutefois la fragilité (encore!) de plusieurs d'entre elles face aux transformations économiques et spatiales en cours et également la nécessité d'outils théoriques et analytiques plus solides et rigoureux pour envisager la complexité des processus (hiérarchisés) de production, d'échange, de régulation ou de signification à la base du développement. Que par moment, certaines analyses aient débouché sur une valorisation qu'on pourrait aujourd'hui considérer excessive ou même erronée du potentiel de certaines régions ne surprend qu'à demie et renvoie chez plusieurs auteurs à la nécessité de lutter contre l'image négative véhiculée au sujet de plusieurs, en particulier à propos des territoires fortement marqués par les activités dites primaires ou agricoles.

L'attention portée aux forces des acteurs et du milieu ou du tissu sociospatial et aux initiatives a aussi permis de mieux dégager le rôle des ressources collectives (équipements matériels, capital socio-territorial, services collectifs, capital culturel et scientifique) accumulés sous des formes variées à travers le temps et l'espace et susceptibles de soutenir des «externalités positives».

Ces axes, ces questions sont demeurées au cœur du colloque de mai 1998 (à l'Université Laval à Québec) portant sur *Les nouveaux dynamismes régionaux*. Y furent soumises des réflexions et des analyses portant autant sur divers aspects de changements en cours et que l'on peut associer à la *mondialisation*, dans leurs rapports au devenir des régions, que sur plusieurs *processus d'innovation*, les uns de type collectif et fortement ancrés au milieu, d'autres appuyés sur une certaine appropriation du changement technique, des savoirs ou de l'information.

Les contributions écrites retenues aux fins de la présente publication intitulée: **Les Régions fragiles face à la mondialisation: stratégies communautaires, technologiques et culturelles d'innovation et de valorisation** témoignent de la diversité des cadres d'analyse (unis, pluri ou interdisciplinaires, *transthéoriques*) ou méthodologiques possibles: tectonique

des territoires; approches en terme de réseaux, d'espaces perçus; approche topodynamique ou par les milieux, théorie de la croissance endogène, etc.; emphase sur différents groupes de facteurs; traitements aussi bien quantitatifs que qualitatifs des données; prise en compte d'échelles spatiales ou temporelles multiples: du local/municipal au régional, à l'interrégional, au national, au supranational et au mondial, en considérant aussi bien ce qui pourrait relever de l'histoire événementielle que de la très longue durée.

Les textes rassemblés à la suite du colloque parmi tous ceux soumis et évalués ont été regroupés dans quatre grandes sections où l'internationalisation et les ensembles communautaires, grands et petits, les changements techniques, les schèmes culturels et certains dispositifs financiers ou institutionnels sont à tour à tour scrutés.

*

La première des quatre parties de l'ouvrage est plus particulièrement consacrée à l'examen analytique et prospectif du devenir des régions et du développement régional, à la lumière de *turbulences* et d'*évolutions* internationales que l'on doit interroger de manière bien plus approfondie pour en saisir la nature et l'impact sur l'ensemble des institutions mises en place depuis les Lumières: États de droit, relations de marchés, sociétés, modèles culturels. Au Québec, en Europe, ailleurs dans le monde, ces évolutions restent-elles *saisissables* au plan de la pensée et plus encore *maîtrisables* sur au plan de l'action? Y peut-on *quelque chose* ou devons-nous admettre les *limites* fondamentales de notre emprise sur un monde moins malléable qu'on ne l'a cru ou, dit autrement, plus solidement constitué ou construit qu'on le pense?

Largement ouvert sur *L'espace paradoxale de la prospective régionale*, le texte de Claude LACOUR nous offre d'abord une large et profonde saisie des enjeux et défis actuels de la science régionale ou du développement régional. Avec Claude LACOUR, nous pensons que les analystes du développement régional doivent «*encore et encore, mieux tenter de détecter les évolutions et les mutations lourdes...*» cherchant ainsi «*des éclairages lourds sur un futur éventuel qu'il soit souhaité ou craint*». Ainsi formulée, la démarche peut demeurer solidement ancrée à des préoccupations conceptuelles et opératoires. La prévision ne s'oppose plus à la description et à l'explication: elle y puise largement ses matériaux.

Analytiques et prospectifs, les textes de la première partie de l'ouvrage engagent ainsi un vaste débat sur le devenir des espaces régionaux, mettant en lumière aussi bien des facteurs de dépendance et de déstructuration que des facteurs sinon d'indépendance, du moins pouvant rendre compte de capacités des acteurs à infléchir divers processus de structuration de la réalité. Ces

capacités existent-elles *partout*? Constituent-elles partout des conditions suffisantes pour lutter contre les effets de facteurs de déstructuration? À la lumière des contributions de cette première section, il apparaît en tout cas que les moyens et les ressources dont disposent les acteurs varient considérablement selon les pays et les régions. Si ce sont ces ressources que les acteurs doivent mobiliser, encore faut-il admettre que les situations sont à cet égard loin d'être partout les mêmes. Par ailleurs, la reconnaissance de cette spécificité territoriale prend aujourd'hui diverses formes, dont celle de la *recherche de la typicité* revendiquée maintenant dans un grand nombre de régions du monde. Des régions dont on cherche à promouvoir tantôt les paysages, tantôt la main-d'oeuvre, l'environnement, les savoir-faire, les réalisations culturelles ou autres. Ces stratégies de (re)qualification peuvent-elles déboucher sur des réalisations de nature à infléchir le devenir des régions fragiles? En insistant sur les capacités des acteurs et la spécificité ou la typicité des territoires, en les érigeant surtout parfois en conditions suffisantes du développement, n'est-on pas conduit à sous-estimer les immenses difficultés à mobiliser un milieu pour assurer la convergence de l'action et surtout à négliger la question des moyens tout comme le poids de structures ou de facteurs extérieurs, notamment ceux renforçant la concentration des richesses ou divers phénomène de polarisation? N'avalise-t-on pas ce faisant une conception balkanisée d'un monde redéployé autour de collectivités locales ou régionales en concurrence de plus en plus vive les unes avec les autres?

Le «milieu» ou la «communauté locale» mobilisée et concertée, présentés comme «*des genres d'unités sociales homogènes qui fonctionneraient selon une certaine cohérence*» (Simard) peuvent-ils, comme on le laisse souvent entendre, constituer un moyen d'action contre les inégalités sociales et spatiales? Dans son texte SIMARD semble suggérer qu'il s'agit là d'une conception relevant du mythe ou de la fausse conscience. Mais la *dynamique* communautaire dont on comprend qu'il s'agit d'une dynamique d'acteurs, pourrait quant à elle faire une différence entre le succès ou l'échec d'initiatives visant l'amélioration des conditions de vie de la population. Cette dynamique serait aussi porteuse d'identité, celle-ci pouvant agir comme force motrice et même actif humain.

Simard n'est pas seul à lier sociabilité (d'acteurs en liens) et territorialité ou à s'interroger sur les rapports entre développement et des *efforts de positionnement d'acteurs* laissant apparaître une forte composante cognitive ou identitaire. À partir de bases conceptuelles différentes de celles de Simard (reposant notamment sur la théorie actionnaliste de la structuration de Giddens), POTOK prolonge ce questionnement en se penchant d'abord sur l'inondation qui a sévit au Saguenay-Lac-Saint-Jean, au Québec, durant l'été 1996. Selon POTOK, loin de l'accident météorologique, la «catastrophe du Saguenay-Lac-Saint-Jean» serait constitutive du projet de la modernité et

caractéristique de sa forme contemporaine. Selon POTOK, cette forme serait marquée par un projet de maîtrise de l'univers qui chercherait à rendre prévisible les événements en misant essentiellement, non pas sur les acteurs, leurs savoirs ou le débat, mais sur des organisations bureaucratiques cloisonnées aux frontières institutionnelles et organisationnelles nettes. Ce faisant on «émiette» pourtant les actions et on accroît les risques d'incohérence.

À partir d'une réflexion sur divers bouleversements associés à la mondialisation, notamment ceux affectants notre rapport à l'espace-temps, Marcel METHOT s'interroge quant à lui sur l'autonomie locale et plus généralement la référence au «local» pourtant presque inexistante dans la littérature sur le développement régional avant les années 1970. Alors que la mondialisation déboucherait selon lui sur la diffusion d'une pensée unique prônant les vertus du marché, la déréglementation de l'économie, la privatisation comme seule alternative envisageable, au niveau national les pressions iraient dans le sens d'amener les États à déléguer leurs prérogatives aux acteurs locaux ou aux communautés locales. Or, derrière la référence généralisée au local, METHOT distingue un *a priori* qui doit selon lui être questionné: l'idée «*qu'il existerait une certaine autonomie du local en matière de développement*».

Dans le dernier texte de cette section, Luc-Normand TELLIER présente quant à lui les résultats de son analyse topodynamique de l'évolution spatiale des populations et des productions dans le bas bassin du Saint-Laurent. Selon TELLIER l'analyse topodynamique parvient à mettre en évidence d'importantes *régularités spatiales sous-tendant le jeu des acteurs* et renvoyant à des processus de structuration d'échelles temporelles et spatiales très anciennes ou très vastes. Selon TELLIER, le développement économique n'apparaît pas n'importe où, n'importe quand, mais en fonction de l'émergence d'une succession de centres économiques suivant des trajectoires spatiales précises traçant des *corridors circulaires*. Au cours des 6000 dernières années, à partir de la Mésopotamie et de l'apparition de l'urbanisation, la succession historique des pôles mondiaux de développement économique se serait déroulée à l'intérieur de trois corridors: *le Grand* jusqu'aux années 1920; *l'Américain* jusque vers 1990 et un troisième appelé à jouer un rôle important, *l'Asiatique*. De telles régularités spatiales statistiquement démontrables marqueraient également l'évolution du territoire dit du bas bassin du Saint-Laurent. Une nette prédominance de phénomènes de décroissance sur ceux de croissance pourrait y être observée comme effet prévisible d'une explosion urbaine en déclin (celle de New York) dans une zone par ailleurs éloignée de centres urbains d'émergence plus récentes dans le sud-ouest américain.

Voilà un éclairage sur un futur que de nombreux acteurs estimeront d'autant plus inquiétant qu'on se confronte moins à des facteurs extérieurs

déstructurants associés à la mondialisation qu'à des effets de structures s'exerçant dans la très longue durée et sur lesquels les acteurs n'ont qu'un pouvoir d'orientation ou de choix fort relatif.

**

Dans la seconde partie de l'ouvrage toutefois, on souligne combien les acteurs disposent tout de même de ressources et manifestent en plusieurs lieux une volonté d'agir, y compris sur les situations qui les déterminent ou les dépassent. Les textes de cette deuxième section creusent en particulier la question des opportunités prenant appui sur les grandes évolutions technologiques mondiales et l'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Alors que les implantations industrielles classiques se font de plus en plus rares, DUBÉ et SABOURIN se penchent sur le développement technopolitain, le savoir, le savoir-faire, notamment technologique étant au cœur d'une «nouvelle génération de politiques, de stratégies et d'instruments visant à appuyer le développement socio-économique des régions». Observant qu'au Canada et ailleurs dans le monde, les technopoles ont pris une importance considérable dans le secteur bio-alimentaire, les auteurs ont interrogé à la fois la dynamique, la structure organisationnelle ainsi que les stratégies d'un ensemble de technopoles bio-agroalimentaires nord-américaines (Canada, États-Unis) et européennes (Belgique, Espagne, Finlande, France, Italie et Pays-Bas). Quatre modèles de technopoles ont ainsi pu être mis en évidence qui démontrent une gamme de stratégies possibles. Les auteurs laissent entendre qu'aucun de ces modèles valorisant tantôt les forces exogènes tantôt endogènes, tantôt l'équipement et le support matériel, tantôt la mise en réseaux, n'est plus en mesure qu'un autre de favoriser le développement régional, *l'adaptation du modèle et de la stratégie au contexte local et régional et aux priorités de développement du milieu* paraissant la meilleure voie à suivre.

Ce même constat de la non-transposabilité des modèles «tant sont nombreux les déterminants qui rendent spécifiques une situation locale par rapport à une autre» est repris par les auteurs (ROUSSEAU, BORDELEAU, TREMBLAY, KLEIN ET FONTAN) du second texte de cette section et portant sur *La construction territoriale d'espaces montréalais*. On vise là aussi à comprendre le rôle du territoire et de ses modes de structuration dans l'émergence de processus d'innovation. On s'y intéresse à deux zones bien différentes de la région montréalaise: ville Saint-Laurent (deuxième ville industrielle du Québec) qui se constituerait depuis quelques années en pôle nord-américain de la haute technologie, et le Faubourg des Récollets, quartier ancien que l'on cherche à reconverter en direction des industries du multimédia (liant les arts et la

technologie). À ville Saint-Laurent, là où l'on retrouve les principales concentrations d'entreprises oeuvrant dans plusieurs secteurs à haute technologie (l'aéronautique, la micro-informatique, la pharmaceutique et les télécommunications), la situation géographique à proximité des grandes artères de circulation et de l'aéroport de Dorval (ouvert en 1940) a joué un rôle important dans le développement de la ville. Mais celui-ci s'appuie aussi sur une *histoire spécifique* qui a rendu possible la création d'un système productif que les auteurs associent à un véritable milieu innovateur marqué par des pratiques relationnelles, conventionnelles et de coopérations informelles formant une *culture industrielle spécifique*. Il demeure que cet «espace gagnant» serait confronté à plusieurs défis dont en particulier une occupation du sol atteignant 90% et la concurrence d'autres espaces ouvrant dans les mêmes créneaux. Le cas du quartier péri-central (sud-ouest montréalais) du Faubourg des Récollets est lui aussi intéressant. Ici encore, même si l'espace apparaît gagnant, les acteurs et les entreprises qui se partageront le Faubourg seront vraisemblablement confrontés à des défis et des dilemmes nombreux quant aux façons d'aménager ce territoire tout en composant avec un ensemble de facteurs internes et externes.

Sandrine STERVINOUE s'est également penchée sur les rapports entre un territoire et le développement d'industries de haute technologie. Son analyse porte sur le cas de l'électronique en Ille-et-Vilaine (en Bretagne, France), une activité qui aurait été cette fois imposée - «d'en haut»- au territoire, ceci par une politique de décentralisation mise en place après la Seconde Guerre mondiale. Si un «tissu électronique» est ainsi apparu, l'analyse des relations interfirmes et des types d'actions menées par les structures institutionnelles met en évidence son caractère très hiérarchisé dominé par quelques grands donneurs d'ordre, avec un rapport variable, *rarement étroit*, au tissu local ou régional, notamment aux PME. Observant le peu de relations du secteur avec les autres secteurs industriels de l'économie locale et régionale, - notamment la plasturgie et l'agriculture- l'auteure conclut à la fragilité de cette filière que des initiatives endogènes devront dynamiser, notamment pour en renforcer l'ancrage au territoire.

Dans le dernier texte de cette section, Serge CÔTÉ discute quant à lui du déploiement en région non métropolitaines des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC, INTERNET, nouveaux services, nouvelles applications), questionnant les possibilités de développement dont le changement technique pourrait être porteur. Observant que les initiatives gouvernementales en matière de nouvelles technologies soutiennent surtout les entreprises des grands centres (en l'occurrence Montréal ou Québec), CÔTÉ estime qu'au Québec les régions non métropolitaines sont surtout considérées comme consommatrices de produits, d'informations ou de services, un usage

qui «*au mieux ne changerait rien à la dynamique des collectivités non métropolitaines, au pire contribuerait à les fragiliser*». Selon CÔTÉ, «*Devenir producteurs de contenu*» constituerait donc un enjeu majeur pour le développement des régions non métropolitaines. Ceci d'autant plus que l'on pourrait ainsi promouvoir les activités économiques et institutionnelles propres aux territoires, un autre objectif estimé crucial pour des régions dont la «visibilité» devrait selon lui être augmentée. Cet enjeu apparaît à CÔTÉ plus important que celui d'une «appropriation» des NTIC par des usagers individuels ou des groupes d'intérêt, une telle appropriation n'ayant que peu d'effets sur la dynamique communautaire.

La troisième partie de l'ouvrage prolonge certaines pistes de discussion présentes dans plusieurs des textes des deux premières sections concernant le rôle de ce que très largement nous appellerons *le facteur culturel* et plus spécifiquement les rapports entre culture, développement et territoire. Sont ici en cause autant les cultures (industrielles ou occupationnelles, propres à des groupes d'acteurs ou à des territoires) que les compétences, les savoir-faire et les savoirs tout court et donc la culture savante ou scientifique véhiculée principalement par l'Université ou les centres de recherche.

Le culturel apparaît d'abord central dans le traitement proposé par PEILLON et BURLAT des réseaux de compétence interentreprises. À partir principalement du cas de la région Rhône-Alpes en France, la formation de «réseaux de compétences» interentreprises est envisagée comme outil de stimulation des dynamiques locales. Distincts des firmes-réseaux dépendants d'une firme centrale, ces réseaux interentreprises permettraient d'accéder à des compétences externes ou à des savoir-faire répartis entre des entreprises indépendantes, de manière à accroître l'information et les connaissances disponibles pour chacune et nécessaires à la réalisation de leurs activités productives respectives. Mais le processus de constitution de tels réseaux d'acteurs préservant l'autonomie des partenaires ne va pas de soi. Si l'établissement de relations de confiance apparaît facilité en contexte de «proximité géographique et culturelle» des acteurs, les problèmes de coordination des activités des entreprises partenaires supposent une forte intégration organisationnelle et donc «*l'adoption d'interface de communication, de langage, de codes de conduite communs autorisant un échange intense d'information et une forte densité d'interaction*», en quelque manière la création d'une «corporate culture» (d'après J. Crémer) partagée. Les deux auteurs insistent également sur l'importance des «apprentissage» réalisés par les acteurs dans le cadres des réseaux de compétences et appliqués à la résolution des problèmes de

l'entreprise et pouvant déboucher sur la création de connaissances inédites, non prédéfinies. Établissant que la proximité constituerait un «élément primordial» de ce processus, les auteurs insistent sur les occasions qu'elle offre aux acteurs d'entretenir des relations soutenues possiblement fondées sur «une certaine confiance» (ou *capital relationnel*) basée sur un mécanisme de réputation ou d'engagement mutuels dont la proximité des acteurs *permet la vérification*. Les auteurs insistent également sur l'importance d'un ensemble de «catalyseurs» plus ou moins institutionnalisés et qui donneraient aux acteurs des occasions de se rencontrer et d'échanger (clubs, syndicats professionnels, chambres de commerce ou autres instances - songeons aussi aux médias).

De son côté, mais dans un tout autre contexte territorial, celui d'une petite municipalité du Bas-Saint-Laurent, la petite ville de Trois-Pistoles, Raymond BEAUDRY discute de certains phénomènes qu'il a observés et qui indiqueraient l'existence d'une dynamique culturelle propre à ce milieu. Un milieu où les acteurs ont depuis plusieurs années misé sur la culture pour stimuler leur développement et imposer leur municipalité comme «capitale culturelle». À la suite d'entretiens effectués auprès d'une cinquantaine d'acteurs associés à des organismes culturels de Trois-Pistoles, BEAUDRY a tenté de reconstituer cette dynamique sans minimiser sa complexité ou passer sous silence les multiples points de tensions, ambiguïtés qui se dégagent des rapports entre les multiples acteurs cherchant à s'approprier et à contrôler le développement de la municipalité. Des acteurs «inquiets» devant l'histoire présente, «*étape de transition que nous vivons tous et toutes de manière parfois bien fragile*» et qui sont en quelque sorte poussés à rechercher, au milieu des rapports de force, une vision commune de leur développement. Deux grandes tendances paraissent structurer cette dynamique culturelle: l'une orientée par des acteurs à la recherche de «valeurs sûres», le bon produit culturel *reconnu médiatiquement* (encore les médias!), débouchant sur la vente de produits et l'autre portée par des acteurs cherchant un «juste équilibre» entre l'aspect ludique de la culture (la culture en soi) et le marché.

STASSART et COLLET eux aussi ont observé les immenses difficultés des acteurs à construire ce qu'ils appellent (d'après B. Pecqueur, 1994) *un actif spécifique* commun. Un actif commun intégrant un rapport à une territorialité en devenir qu'un produit local ou régional reconnu de qualité serait en mesure d'adéquatement représenter (ou de montrer). Bien qu'apparaissant à plusieurs analystes comme une voie privilégiée de développement régional, celle-ci n'en est pas moins très difficile à concrétiser. STASSART et COLLET ont analysé très attentivement les stratégies déployées par les acteurs visant dans le secteur agricole, plus spécifiquement bovin, à construire le *Label Arden* et le *Label de qualité Wallon Blanc Bleu Fermier*. Les auteurs indiquent combien ces efforts mettent en jeu des projets souvent divers (voire divergents) portés par des

acteurs nombreux cherchant péniblement à faire converger leurs actions. Or, pour ce faire, ceux-ci doivent mobiliser des ressources considérables. Ce parcours semé d'embûches doit également tenir compte des réactions ou des actions (voire de l'irruption) d'autres groupes indirectement concernés, tout comme d'un ensemble de situations, voire de crises, que le développement du projet ne manquera pas de susciter ou encore de crises qui, bien que de nature nationale ou supra nationale, pourront interférer avec un projet opérant à une échelle sous-régionale. L'article de STASSART et COLLET permet également d'entrevoir le rôle crucial des porte-parole appelés à véhiculer le projet, celui des organismes de promotions qui leur feront écho (souvent avec le concours des médias) auprès des consommateurs, celui des organismes de certification qui attesteront de la qualité du produit, mais aussi, localement, celui des boucheries, des abattoirs ou des consommateurs. Bref toute l'importance des réseaux tant endogènes qu'exogènes qui devront être mobilisés par le *dispositif label* si celui-ci doit, dans la durée, s'imposer. Un objectif possible donc, mais dont l'atteinte et la conservation à travers le temps nécessitent des efforts réussis et renouvelés de mise en réseaux.

C'est enfin le rôle de l'université non pas comme entreprise de grande taille, mais comme institution publique poursuivant des missions de formation, de développement et de diffusion des connaissances, que MILLE et BECART interrogent dans leur texte qui clôt cette troisième partie de l'ouvrage. Les universités qu'en France comme au Québec les pouvoirs publics ont choisi de localiser sur l'ensemble du territoire, contribuent-elles au développement local? L'objet de leur article consiste à poser dans un modèle les principes préalables à l'analyse de cette contribution. Celui proposé repose sur la théorie de la croissance endogène prenant en considération à la fois les rendements d'échelle et certaines externalités, mais aussi plusieurs autres facteurs agissant simultanément et interagissant, en particulier les connaissances technologiques (accumulées dans le capital physique et par apprentissage), le capital humain (défini aussi comme stock de connaissances) et les ressources consacrées à la R&D. En fonction de la modélisation proposée de la croissance endogène, le développement local est analysé sous l'angle des processus relationnels ou des interactions entre agents qu'il met en jeu et qui impliquent des connaissances et des ressources dans un espace. Un espace qui dès lors n'est plus absent ou neutre, le territoire concentrant du capital physique et permettant également aux acteurs qui y oeuvrent d'accumuler des connaissances. En ce qui concerne les universités, les biens ou services publics qu'elles offrent constitueraient une contribution importante à la croissance. Mais au-delà de leurs retombées économiques immédiates sur leur environnement, compte tenu des emplois créés et des salaires versés, on devrait également tenir compte de leur spécificité et de leur contribution à la vie économique et sociale via la formation du capital

humain et l'amélioration et la diffusion des connaissances, lesquels seraient des facteurs de croissance essentiels, déterminants du progrès économique.

Dans la quatrième et dernière partie de l'ouvrage, le rôle des PME et celui de plusieurs autres *dispositifs économiques et politiques* de soutien au développement régional sont discutés.

À partir d'une critique méthodologique précise d'un grand nombre d'études, Richard SHEARMUR d'abord invite à revoir un certain nombre d'idées reçues concernant les PME, l'emploi et le développement local. Alors que «l'image» projetée des PME en est une de dynamisme, de renouveau, l'auteur soutient que le lien PME-emploi est beaucoup plus ambigu qu'on peut le croire, le rôle des PME dans la revitalisation des territoires, loin de constituer un phénomène répandu. En conclusion, l'auteur rappelle les propos récents d'Ettlinger (1997) qui dans le cadre du débat sur les PME aux États-Unis, indique que le fait de porter le regard uniquement sur les entreprises d'une certaine taille a tendance à faire oublier que fort souvent les petites et les grandes travaillent ensemble et font face à des opportunités et à des problèmes similaires. Reprenant ces propos, on peut ajouter que *le fait de porter le regard uniquement sur les acteurs corporatifs a tendance à faire oublier le rôle des acteurs humains qui les mettent en oeuvre ou des acteurs associatifs ou institutionnels avec lesquels ils collaborent.*

À l'heure où les grandes banques à charte canadiennes réalisent des profits records, LECLERC, FORTIN et THIVIERGE se sont pour leur part penchés sur les problèmes de conceptualisation et de mesure de la rentabilité (la valeur encore!) et de la performance économique des caisses populaires d'épargne et de crédit et sur le rôle qu'elles pourraient jouer dans le développement coopératif. Considérant plusieurs grandes approches, un modèle théorique à plusieurs variables de la rentabilité a été élaboré puis appliqué à l'étude de la situation (en 1995) de 84 caisses acadiennes. Parmi leurs résultats, les auteurs soulignent que *«la rentabilité des caisses populaires est soumise à des déterminants fort différents de ceux observés dans les banques commerciales»*, la nature des caisses les incitant à fournir des services financiers aux membres *«à un prix qui couvre tout juste les coûts»*. Ce serait dans la gestion de l'avoir des caisses *«patrimoine collectif des membres»* que l'on puiserait pour générer un surplus d'opération à partir duquel seraient financés des projets de développement coopératif. Par ailleurs, les résultats obtenus, loin de confirmer l'idée voulant que le prix du travail exerce une influence négative sur la rentabilité, peuvent au contraire permettre de dégager un effet positif du prix du travail - les caisses dépensant le plus en main-d'oeuvre étant aussi les plus

rentables (et les plus capitalisées). Selon les auteurs, les caisses populaires acadiennes possèdent toujours une capacité d'intervention dans le financement du capital local ou communautaire, *la capacité donc de jouer un rôle grandissant dans le développement.*

Enfin, considérant la **Politique de soutien au développement local et régional** du gouvernement du Québec rendue publique en 1997, MORIN, PICHE et LATENDRESSE traitent la question de «*l'emboîtement des échelles territoriales*» à travers lequel les acteurs locaux et régionaux sont appelés à exercer de plus en plus de responsabilités en matière de développement. Comment dans ce contexte les relations local/régional s'effectuent-elles, *s'harmonisent-elles*? S'étant initialement penchés sur les liens entre plusieurs plans d'action proposés par des acteurs régionaux et locaux dans la grande région montréalaise et y ayant observé une *absence d'arrimage*, les auteurs ont ensuite examiné les situations prévalant dans trois autres régions: celles de Québec, du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay/Lac-Saint-Jean. On verra que celles-ci varient beaucoup d'une région à l'autre, certaines montrant des convergences et d'autres «*une certaine indifférence et même une certaine divergence*» entre les organismes oeuvrant à l'échelle locale et ceux oeuvrant à l'échelle régionale. Ces différences renverraient à divers facteurs: un apprentissage variable de la concertation dans le temps et dans l'espace, mais surtout à la nature des transactions sociales marquées par une connaissance, une reconnaissance et une confiance et des contacts fréquents entre les principaux acteurs, des éléments que l'on ne retrouve pas nécessairement partout.

Quelques remarques conclurent cette présentation forcément très sommaire de contributions qu'on aura avantage à lire intégralement pour en apprécier la richesse et la finesse, voire pour en déceler des *a priori* ou des lacunes pouvant servir de matériaux pour des études futures.

1) La science régionale ou du développement régional de demain devra s'élargir et s'approfondir pour parvenir à mieux comprendre les dynamismes dont les *acteurs* et les *territoires* seraient des vecteurs essentiels. On ne peut plus se contenter d'une référence omniprésente mais très diffuse aux acteurs et aux territoires, ces représentations - et leurs présupposés épistémologiques et ontologiques- devant faire l'objet de travaux d'explicitation conceptuelle mieux balisés et plus convaincants si l'on veut parvenir à comprendre les formes différenciées des pratiques humaines dans l'espace. Parlant d'acteurs, on se demandera si le concept doit seulement être rapporté à des acteurs humains ou si d'autres acteurs, corporatifs, associatifs ou institutionnels sont aussi directement des vecteurs d'orientations ou d'actions. Par ailleurs, ne peut-on

aussi concevoir que des agents naturels ou techniques puissent également agir sur le monde et exercer des effets observables sur les territoires? Actuellement, rien de tout ceci n'est clair, sans compter les difficultés qui persistent à distinguer ce qui relève du territorial (le sol, la matière) et du spatial (les rapports, les échelles). Ces difficultés expliquent en bonne partie le malaise entourant l'usage de la notion de développement dont on ne pourra se passer que lorsqu'on l'aura remplacée par des approches mieux définies du changement sociospatial. Mais surtout, ces difficultés voilent plusieurs aspects des pratiques actuelles des acteurs, toutes celles qui dépendent de leurs liens, de leurs interrelations, de leurs représentations, de leur cognition, de leurs affects et perceptions et que l'on désigne par différents termes: rapports de collaboration ou de proximité, tissu relationnel, confiance, apprentissages, compétences, informations et savoirs, efforts de positionnement, recherches de typicité, dynamique communautaire et délibératives, etc.

2) Tenant compte des résultats d'une série de travaux, on postulera le caractère spécifique ou singulier de tout territoire (produit d'une histoire que des générations et des événements ont marquée), mais non des modes plus généraux de structuration qui peuvent, via le travail des acteurs ou autrement, s'exercer sur eux et auxquels on doit continuer de s'intéresser.

3) La mondialisation et surtout l'ensemble de changements sans précédents qui y sont liés, nécessitent des efforts inédits aux plans de la pensée et de l'action. Des efforts que seuls des acteurs humains peuvent *ensemble* accomplir.

Si la science régionale doit pouvoir indiquer pourquoi l'action à *plusieurs* demeure si difficile et si exigeante, elle peut aussi permettre de mieux saisir combien celle-ci demeure le plus pressant défi des prochains siècles. Un défi que des débats concernant les finalités doivent aussi permettre d'éclairer.

Les colloques annuels de la *Section Développement régional*, dont on espère que des acteurs humains continueront activement de s'occuper, ne constituent qu'une initiative parmi tant d'autres à envisager, à encourager et à multiplier afin que les idées à propos des régions circulent, s'échangent et soient débattues. Afin que des réalisations qui y ont cours soient mieux connues et évaluées. Afin que l'on puisse, à plusieurs, discuter du sort du monde d'aujourd'hui et de demain et de cette «*étape de transition que nous vivons tous et toutes de manière parfois bien fragile...*», comme le souligne Beaudry dans son texte sur Trois-Pistoles. Un lieu que des acteurs ont dans le passé contribué à façonner et que des acteurs s'efforcent aujourd'hui de valoriser au milieu de difficultés considérables.

Danielle Lafontaine et Nicole Thivierge
12 avril 1999

Notes

¹ Dès le départ, des chercheur(e)s d'autres pays - à commencer par des collègues de l'Association de science régionale française, Claude Lacour en tête qui prononçait la conférence inaugurale de 1993 à Rimouski -, ont généreusement appuyé ces efforts, les soutenant de leur présence attentive et enthousiaste, contribuant aussi à étendre le registre des terrains observés et le spectre des préoccupations.

² La plupart des régions du monde, y compris plusieurs considérées relativement prospères, sont aujourd'hui fragiles. Dans sa postface de l'ouvrage dirigé par Pierre-Henri DERYCKE, *Espace et dynamiques territoriales* (Paris, Economica, 1992) et intitulée «*Aménagement du territoire et prospective: dix-neuf tendances*», Jean-Louis GUIGOU, directeur à la DATAR, amorce son propos de la manière suivante: «*Dix-neuf idées majeures me paraissent décrire le présent et préfigurer l'avenir. 1. L'espace français est fragile et difficile à gérer...*» (p. 323, le souligné est de l'auteur). Dans sa communication au colloque des 8 et 9 octobre 1998 *Penser et agir localement dans l'arène de la globalisation* (UQAR, Rimouski), Magella SIMARD, étudiant au doctorat en développement régional, en rapport avec l'étude des *petites localités rurales* (population inférieure à 500 habitants), a tenté de distinguer à grands traits les diverses formes de fragilités (géographiques, économiques, culturelles, liées au territoire, politiques et démographiques) qui pourraient s'y manifester. Si l'on peut envisager plusieurs manières possibles de construire un concept de fragilité, cette piste apparaît surtout fort attentive à la spécificité et à la diversité des situations sociospatiales, de mêmes qu'aux types de problèmes auxquels sont partout confrontés les acteurs humains. Plus attentive en tout cas que des approches cherchant à démarquer les *gagnants des perdants*.

³ Si **Territory and Function** peut être considéré à l'origine du débat ayant opposé durant des années les tenants du développement *par le haut* et ceux du développement *par le bas*, c'est pourtant l'intégration du fonctionnel et du territorial (en théorie et en pratique) qui n'a cessée de préoccuper John Friedmann, ceci dès la fin des années cinquante. Cette quête était d'ailleurs nettement entrevue dans le premier véritable ouvrage collectif sur le développement régional publié sous sa direction (avec Alonso) en 1964 et intitulé **Regional Development and Planning: a Reader**. Tout en dédiant cet ouvrage (introduit par un texte de Perroux datant de 1949!) à Walter Isard, fondateur de la *Regional Science* américaine (1954), Friedmann ne laissait aucun doute sur sa volonté de démarquer alors *la science de la planification et du développement régional* de la science régionale d'obédience néo-classique qu'Isard venait alors de fédérer. Au cours des trente dernières années, les sciences régionales et du développement régional ont (suivant des expériences marquées par des contextes nationaux différenciés) évolué de manière de plus en plus convergente.

Première partie

**Mondialisation, restructurations et nouvelles dynamiques
locales et régionales: perspectives et prospective**

L'espace paradoxal de la prospective régionale¹

Claude Lacour

Université Montesquieu, Bordeaux IV

Il y a toujours quelque prétention à vouloir se lancer dans des réflexions de prospective régionale tant les turbulences internationales, les contingences locales ne permettent guère la mise en oeuvre de ce que Michel Godet appelle une *«indiscipline intellectuelle»*². Si en effet, s'affirment progressivement les avancées en matière de théorisation et de pratique de la prospective, sa mise en oeuvre reste toujours extrêmement délicate. Pourtant, il nous faut bien tenter *«la reconnaissance d'évolutions que nous ignorons et la maîtrise de situations qui nous échappent»*³. La discussion de cette thématique est d'autant plus importante au Québec que les évolutions passées et futures restent contrastées et lourdes d'enjeux et que les termes de prospective, de région sont porteurs de fausse compréhension et d'ambiguïtés profondes.

On évoquera ici seulement les mots de région et de territoire. On n'oublie pas par exemple que pour J. L. Klein et S. Laurin, *«tout se passe comme si la géographie québécoise n'avait pas travaillé à construire sa propre représentation territoriale»* et qu'*«au Québec, le territoire est resté de l'ordre du sensible, de l'intuition, de l'expérience peu rationalisée»*⁴. Sensibilité souvent exacerbée encore qui s'adosse cependant sur des amitiés fortes enrichies lors de débats et de confrontations entre chercheurs québécois et français⁵. Derrière *«les régions qui perdent»* et *«les espaces en mutation»*⁶ se dévoilent souvent des débats théoriques et des enjeux politiques et institutionnels lourds qui justifient pleinement le recours à la démarche prospective.

1. Ambition et modestie: les principes de base de toute prospective

La prospective en effet, doit d'abord être un exercice de modestie et d'humilité. Exercice essentiel et délicat en ce qu'il s'appuie évidemment sur des méthodologies scientifiques comme la prévision et des réflexions relevant partiellement de la prédiction dont le dictionnaire nous rappelle le double sens: *«annoncer ce qui doit arriver soit par des règles certaines, soit par une prétendue divination»*. La prospective s'inscrit en réalité dans une double série de préoccupations:

- d'un côté, cette réactivation de démarches initiées dans les années soixante par la construction du scénario de l'inacceptable est liée à un environnement contingent et elle doit procéder de réflexions plus générales qui

mobilisent des travaux de prévision précédemment évoqués qui reposent sur des fondements rigoureux, sur des modélisations économétriques prenant en compte différentes situations à partir d'une présentation souvent lourde et structurelle d'un espace et d'une société donnée. Ces derniers doivent être situés dans un environnement international, dans un monde où les incertitudes sont croissantes, les changements qualitatifs essentiels et où la «sensibilité aux conditions initiales» est extrêmement forte. La prospective, couramment, est mise en oeuvre à l'occasion des travaux de planification entendue comme exercice de préparation organisée, coordonnée, spécialisée du moyen et du long terme, notamment sur des enjeux majeurs et stratégiques des autorités publiques. Cette pratique téléologique et méthodologique de la prospective est directement confrontée aux préoccupations politiques en ce qu'elle interroge immédiatement au nom d'une nécessaire réflexion sur le long terme (15-20 ans), les pouvoirs actuels, leur légitimité, leur représentation et plus généralement leur exercice. Elle est bien souvent dérangeante puisqu'elle peut être comprise comme une mise en cause des multiples lieux et des personnes qui représentent une autorité, et qu'elle doit conduire à proposer des «situations extrêmes» privilégiant presque naturellement des éventualités catastrophiques: le pire est toujours possible, mais jamais certain... ;

- d'un autre point de vue, la prospective représente l'opportunité, à un moment donné, de faire le point. Ces moments de prédilection, en France par exemple, apparaissent régulièrement lors de la préparation des contrats entre l'État et les conseils régionaux, impliquant, pour bien sélectionner les priorités stratégiques retenues et déterminer les financements à mettre en oeuvre, des représentations des futurs éventuels: futurs possibles craints ou au contraire souhaités. Il est d'ailleurs symptomatique que la relance et le renouveau de la prospective ont été réalisés par l'État, dans les années 1990 essentiellement la DATAR, qui, au niveau de l'État central s'occupe des problèmes d'aménagement et maintenant d'environnement régional et d'autre part, par les régions qui ont vu dans la démarche prospective, l'opportunité de fonder une doctrine de développement, de mieux légitimer leur positionnement institutionnel dans le cadre de la décentralisation et, enfin, d'envisager les avantages et les limites de la réalisation de l'Union européenne et plus généralement de l'intégration européenne⁷.

C'est d'ailleurs à l'occasion de la préparation des futurs contrats État-Région pour la période 2000-2006 que la Région Aquitaine, notamment, a relancé la prospective. Ces commentaires sont donc nourris de notre expérience régionale mais ils voudraient être généralisables à d'autres cas et notamment il nous semble qu'ils peuvent répondre à des attentes exprimées au Québec (notamment) par des structures régionales de concertation comme le CRCQ.

Une première preuve de la difficulté de conduire l'exercice nous est donnée par la relecture des travaux conduits en Aquitaine à la fin des années

1980⁸. On y voit en effet que beaucoup des questions lourdes soulevées il y a une dizaine d'années continuent à se poser avec autant d'acuité: on s'interroge toujours sur les espaces ruraux, sur la place et le rôle des petites et moyennes entreprises, sur les fonctions que doivent jouer les métropoles urbaines, la nature et l'orientation de la formation... On note aussi la grande prégnance de la question des infrastructures et par exemple les débats sur le TGV Aquitaine, les grandes réalisations autoroutières. La prospective nous enseigne bien la difficile gestion des temps longs et des mandatures, elle nous montre encore l'éternel recommencement qui est nécessaire et qui conduit parfois à un sentiment d'immobilisme ou même de désespérance: *«l'Aquitaine demeure fragile et les enjeux des années de la fin du siècle dans un environnement difficile ne peuvent qu'accroître cette fragilité qui nous semble plus essentielle que son renouvellement spectaculaire»*⁹, écrivions-nous en 1985. La question des temporalités est essentielle et régulièrement sous-estimée: on «prévoit» mal des phénomènes qui peuvent intervenir et on a tendance à imaginer des réponses plus rapides, une mise en oeuvre courte de décisions prises. Même si le nombre et les enjeux déterminant appréhendés par exemple en 1988 pour la **Prospective Aquitaine 2005**, changent, des questions permanentes reviennent que l'on ne saurait expliquer seulement par une absence de volonté et d'efforts. C'est sans doute que les faits, les structures, les modes de pensée, les logiques institutionnelles sont plus résistantes qu'on ne l'imagine, le temps nécessaire à réaliser une opération toujours plus long qu'on se le représente. La modestie doit concerner aussi les acteurs politiques qui se voient régulièrement plus volontaristes et qui enregistrent aussi des déceptions devant la lenteur des évolutions et des réalisations: peut-on leur reprocher de rechercher des solutions qu'ils voudraient rapides? Cette réflexion conduit à souligner les différentes formes de rationalité et montre toute l'importance de l'attention à porter aux échelles et aux temporalités¹⁰: en particulier, il est nécessaire de travailler sur les espaces et les découpages de légitimité, notamment démocratiques et institutionnels et tout autant sur les espaces fonctionnels de la quotidienneté et de la mondialisation.

Modestie encore concernant les difficultés d'anticipation ou d'appréhension de phénomènes essentiels plus ou moins nouveaux: il y a bien des effets de mode qui apparaissent dans les réflexions prospectives concernant des phénomènes et des tendances lourdes: modes théoriques, institutionnelles et culturelles. Par exemple, à relire les travaux menés il y a dix ans, apparaissaient peu, et pas forcément sous leur terminologie actuelle, deux thèmes qui semblent aujourd'hui s'imposer, celui de la mondialisation, celui du développement durable. Est-ce à dire qu'ils étaient ignorés, ou que pris en considération éventuellement sous d'autres appellations, ils ne semblaient pas aussi décisifs dans les débats politiques? La modestie, c'est encore de reconnaître qu'il y a un pari intellectuel, peut-être une impossibilité

méthodologique de réfléchir à une prospective régionale tant ce cadre est peut-être impertinent: nécessaire et insuffisant. On peut continuer et douter de la pertinence du cadre national, qui doit être situé dans celui de l'Union européenne actuelle, qui sera différent dans dix ans. On sent bien que, à maints égards J. L. Klein retrouve certaines de ces interrogations quand il parle de «*la restructuration territoriale du système monde*»¹¹.

Plutôt que de faire la liste des raisons nous conduisant à abandonner cet exercice, il nous faut y trouver des raisons de persévérer. Il nous faut encore et encore, mieux tenter de détecter des évolutions et des mutations lourdes, décrypter ce qui peut être seulement l'air du temps, et ce qui, derrière des mots à la mode, révèle et traduit des attentes et des pulsions essentielles. Le fait que le cadre régional soit, à de nombreux égards légitime politiquement et institutionnellement, mais limité et partiellement réducteur, incite à un effort de réflexion sur notre environnement. Plus fortement qu'hier par exemple, on doit à l'évidence, de ce côté de l'Atlantique, immédiatement penser au moins à l'échelle européenne, «*tout pour et par l'Europe*»: qu'on s'en félicite ou qu'on le regrette. Même remarque du côté québécois: New York est à côté et Vancouver paraît bien lointain. Quand on a dit cela, on mesure immédiatement l'intérêt d'informations homogènes au niveau européen et généralement leurs absences... Que dire alors des difficultés que l'on a, lorsque l'on veut travailler sur par exemple les comparaisons internationales des villes entre le continent américain et européen: bien des difficultés ou des désaccords tiennent au fait que nous n'avons pas de données comparables, que derrière souvent les même mots, nous ne parlons pas de la même réalité ni des mêmes références théoriques¹².

La prospective régionale cherche ainsi des éclairages lourds sur un futur éventuel, qu'il soit souhaité ou craint. Elle commence souvent par reconnaître et prolonger les problèmes sur lesquels depuis 20-30 ans, nous nous heurtons. De ce point de vue, on retrouvera demain sans doute, des interrogations sur l'agriculture régionale, la place de la région dans l'Europe, les problèmes de communications: interrogations vitales avec des réponses plus que jamais incertaines sur l'emploi et les chômages, les enjeux technologiques qui, même s'ils ne dépendent pas exclusivement des entreprises et des acteurs locaux, déterminent une cohésion, un bien-être ou un mal-être des populations vivant dans une région. On a avancé partiellement grâce aux efforts dans les méthodes d'évaluation des politiques publiques territoriales¹³.

Ne craignons pas non plus, au nom de la prospective stratégique, sélective, hiérarchisée, de voir apparaître un inventaire jamais exhaustif, toujours orienté des demandes, des besoins, et... déjà d'éventuels préfinancements: d'où le retour classique aux méthodes qui permettent l'appréciation, la mesure, les classements des projets. La prospective est bien l'occasion d'entendre des messages, d'enregistrer des doléances, des regrets. Mais elle ne saurait évidemment se borner à un relevé d'insuffisances ou de

souhaits; elle doit permettre un cadre de réflexions, la structuration et une hiérarchisation des urgences, des anticipations, des champs des possibles et des priorités déterminées, comme on l'a dit, en fonction des échelles et des temporalités. Elle doit être, par conséquent, un exercice de cristallisation des stratégies, des discussions et des choix des méthodes. Elle doit déterminer des objectifs et des cheminements; c'est à ce titre qu'elle reste, et qu'elle doit être opérationnelle. C'est dans cette plage intermédiaire que la prospective régionale est décisive. Mais elle doit fournir un cadre, des représentations, des enjeux, des méthodologies, des mesures quantitatives et qualitatives.

La prospective, bien évidemment, n'est pas seulement ou exclusivement la propriété d'experts, qui auraient, par une sorte de miracle curieux, le don de décrypter les signes astrologiques et la prétention, au nom d'un pseudo-savoir, de baliser les routes à suivre... La prospective est une opportunité, une occasion, une méthode aussi de mobilisation large de tous les acteurs qui doivent exprimer leurs messages. Ces messages, il convient de les décoder pour les réinterpréter, les organiser de manière cohérente et sélective. De ce point de vue, « *la futurologie a de l'avenir* »¹⁴ et au-delà de la tyrannie de l'urgence, la contrainte de l'immédiat qui est notre lot quotidien, nous devons préparer le futur aujourd'hui... Le consensus, s'il existe, est à trouver dans une démarche, bien davantage que dans des déclamations péremptoires et définitives engageant surtout... les autres qui, suivant les heures, peuvent être l'État, l'Union européenne ou encore des réalités floues et impersonnelles comme le sont la mondialisation ou les impératifs des marchés.

Espace paradoxal puisqu'il faut tenir compte de la légitimité des institutions régionales en France, et du fait que des régions-institutions sont de plus en plus commandées ou dépendantes de phénomènes extérieurs mondiaux. Elles doivent tenir compte des espaces-territoires internes des réalités intra-urbaines et des réalités transfrontalières. Mais ces paradoxes sont plus généraux. En même temps que l'on affirme la fin de la tyrannie de la distance, la fulgurante efficacité d'Internet, se confirment, les difficultés de circulation intra-urbaine, le renforcement de la métropolisation¹⁵, la réalité d'espaces isolés. La puissance et le développement de Mirabel se terminent par un repli en bon ordre à Dorval. Les attentes et espérances du Québec s'organisent dans le cadre de l'ALENA et la montée en puissance de la côte ouest canadienne. La théorisation et la planification du développement local insistent à juste titre sur le rôle déterminant des collectivités de petite taille et de fort rayonnement, au risque suivant la jolie formule de M. U. Proulx de « *s'enfermer dans le bocal* ». La multiplication des lieux devant assurer cohérence et complémentarité des espaces institutionnels d'un côté comme de l'autre de l'Atlantique, ne traduirait-elle pas nos difficultés à mettre en oeuvre ce que tous affirment, à savoir la nécessité d'un développement intégré et global? S'il est légitime et impératif de tenir compte aussi bien du développement économique et de la

protection des espaces, de valoriser le culturel et le patrimoine, comment constituer des stratégies acceptables et réalistes? Comment aujourd'hui se représenter un espace centré sur New York, Montréal, Québec dans vingt ans, surtout quand on nous rappelle que cette idée futuriste avait déjà été envisagée... il y a plus d'un siècle? Alors, oui assurément, on est bien confronté à un espace paradoxal et il apparaît bien inutile d'évoquer à nouveau les incertitudes politiques, monétaires, les vicissitudes des politiques militaires, l'extraordinaire efficacité des nouvelles techniques d'information et de communication...

Dans cette présentation, un cadre général, une démarche méthodologique et opérationnelle sont proposés qui retiendra quatre types de questions. Si évidemment, en arrière-plan, on retrouverait le cas de la région Aquitaine¹⁶, on souhaite qu'en transposant les cas et les sites, cet article puisse avoir quelque utilité.

2. Les espaces régionaux et la sensibilité aux facteurs extérieurs

Si l'on raisonne un instant dans le cadre couramment évoqué, souvent craint de la mondialisation, l'Aquitaine, évidemment, n'est qu'une goutte d'eau dans un vaste océan et il serait alors tentant de faire une liste de tous les facteurs par lesquels nous sommes dépendants de l'extérieur, ceux pour lesquels «la mondialisation a joué un rôle déstructurant» et continuera à le faire dans les années à venir. Il s'agit par conséquent davantage de s'interroger sur ces forces mais aussi sur les facteurs d'opportunité qui déterminent la sensibilité aux facteurs extérieurs en leur donnant éventuellement des pondérations. On devra aussi analyser les effets de l'euro, devenant en ce début d'année réalité, ceux liés aux grandes évolutions politiques financières et technologiques mondiales. À n'évoquer que ces points, on aurait presque envie de s'arrêter tant est béante notre ignorance!

Il convient au contraire et en permanence, de chercher à mieux connaître les évolutions positives et négatives qui commandent une région de l'extérieur et celles qui sont relativement spécifiques, celles sur lesquelles les acteurs disposent d'un relatif pouvoir d'orientation et de choix. Il y en a, heureusement beaucoup plus qu'on ne l'imagine souvent, à condition de pouvoir les repérer et de disposer d'un environnement favorable et de volonté d'agir.

Trois séries de questions peuvent être évoquées dont les réponses doivent permettre une meilleure appréciation des futurs régionaux.

2.1. La sensibilité à la mondialisation

Plusieurs de nos produits aquitains, l'aéronautique, l'armement, le maïs, le vin... par exemple, dépendent évidemment de phénomènes et de marchés extérieurs à la région. La fin de la guerre froide, la réorganisation de la défense nationale¹⁷, les négociations menées au sein de l'OMC, la sensibilité aux facteurs écologiques, tous ces éléments, d'une certaine façon, nous dépassent et ont et auront des conséquences éventuellement néfastes en matière d'emploi. L'Aquitaine, comme tant d'autres régions françaises, européennes et américaines, est marquée par le phénomène général de désindustrialisation. La mondialisation peut sans doute en accentuer encore les rythmes et fragiliser davantage certaines activités tout en permettant une présence plus importante: Ford à Bordeaux, Sony dans les Landes et à Bayonne montrent qu'on peut aussi être bénéficiaire d'un marché plus vaste, dans un environnement général où les autorités nationales ont relativement moins d'influence.

On retrouve le débat classique sur les avantages et les inconvénients de productions spécialisées et des espaces riches en variété et les effets liés aux élasticités-prix qu'il faudrait davantage connaître et suivre régulièrement. La mondialisation peut entraîner des effets positifs ou négatifs en termes de délocalisation d'entreprises mais aussi de créations, même si l'on peut considérer que l'époque des grandes implantations industrielles est sans doute révolue ou qu'elle concernerait moins l'Aquitaine que d'autres régions françaises et européennes (Alsace, Nord, Irlande...). Pour la partie des entreprises aquitaines à main-d'oeuvre peu qualifiée et dont la structure est fragile et leur valeur ajoutée faible, de grandes difficultés peuvent être attendues: *«les industries traditionnelles de main-d'oeuvre plus particulièrement dans les secteurs de la chaussure, du textile et de l'habillement n'ont pas pu de façon générale, en Aquitaine comme dans le reste de l'Europe, résister à la concurrence des pays à bas taux de salaire»*¹⁸. Pourquoi et comment alors des réussites de la 3^e Italie, dans l'Arc Jurassien suisse, ou encore de la Vallée de l'Arve? Pourquoi des régions qui gagnent? Comment mettre en oeuvre et valoriser les *«effets d'attraction et d'irradiation»* dont parle M. C. Bélis-Bergouignan¹⁹? Des perspectives existent partout dans des niches technologiques que maîtrisent nombre d'entreprises régionales comme on en trouve en Gaspésie par exemple. Manque-t-il une culture locale de la coopération? A-t-on valablement défini des stratégies collectives et de coopération avec éventuellement *«nos ennemis d'hier»*?

Cette sensibilité à la mondialisation n'est évidemment pas la même selon que l'on raisonne dans une perspective européenne, asiatique, africaine, ou américaine. Là encore, des perspectives par zone doivent compléter celles menées en termes d'échelles et de temporalités... La nature de la

mondialisation ne porte pas non plus sur les mêmes enjeux: la culture, le patrimoine, les fondements historiques, linguistiques, les réalités institutionnelles interviennent mais la leçon reste la même: d'abord se situer et être perçu par l'extérieur.

2.2. La sensibilité aux stratégies des organisations internationales

On connaît les débats qui sont conduits concernant les négociations de l'OMC. Les projets de réforme de la politique agricole commune des fonds structurels dans une perspective d'élargissement²⁰ auront des conséquences pour l'Aquitaine bien évidemment, comme sur les autres régions européennes et sur leurs relations entre elles. On peut envisager comme hypothèse de travail, que l'Aquitaine, et plus généralement les régions de l'Arc Atlantique et du sud-ouest français ne retrouveront pas forcément les soutiens financiers dont elles ont pu bénéficier à travers, par exemple, les Programmes intégrés méditerranéens et les dotations budgétaires actuelles²¹. Il importe alors de mieux connaître évidemment ces masses financières, mais aussi les logiques et les stratégies par lesquelles et pour lesquelles les différentes régions les ont obtenues. Sont-elles complémentaires de stratégies régionales et nationales, servent-elles plutôt à conforter des stratégies lourdes, à anticiper des politiques, à mieux structurer des politiques régionales, interrégionales ou nationales? Certaines d'entre elles sont-elles plutôt des gains d'aubaine ou des retombées financières de politiques régionales originales et exemplaires? Cette remarque conduit à rappeler que la prospective impose une attention plus forte encore aux travaux d'évaluation des politiques territoriales²².

Il faudrait mener les mêmes interrogations sur les contrats de plan: si nous en apprécions tous le poids, on doit se souvenir en même temps que les financements ne représentent qu'une partie essentielle, certes, mais mineure des politiques proprement régionales. De façon plus générale, apparaît donc nécessaire le besoin de mieux connaître la place et le rôle des organisations internationales et européennes dans nos politiques actuelles pour en apprécier mieux, demain ou après-demain, les disparitions ou les ralentissements. Faudra-t-il réduire proportionnellement toutes les politiques soutenues, faudra-t-il procéder à un réajustement des moyens et des opérations, reformuler les objectifs etc.?

2.3. La sensibilité d'une région aux grands choix nationaux et européens

On pense ici bien entendu à la préparation du Schéma de développement de l'espace communautaire²³ qui, immédiatement, souligne la question de savoir avec quels espaces et sur quels objectifs, avec quelles finalités, nous devons coopérer: question immédiatement transposable au Canada pour le Québec.

N'excluons pas des réactions de craintes et de peur, du même genre que celles soulevées par l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE: régulièrement, on surestime les effets négatifs, on les localise mal et on oublie des potentialités favorables. Il faut préparer les schémas d'aménagement du territoire dont on sait seulement qu'il ne suffira pas d'évoquer le développement durable, ni d'invoquer une attention préférentielle à la protection des espaces littoraux et fragiles ni même de réaffirmer une position géographique. Suivant les besoins, on la trouve centrale et enclavée, éloignée²⁴... donnent d'ailleurs, sur l'exemple du littoral gaspésien, une illustration et une pratique de la prospective: sans employer le terme, on peut utiliser des méthodes rigoureuses pour produire du consensus...

Une attention majeure et une mobilisation forte sur les futures orientations européennes et internationales doivent être assurées même si on ne connaît pas à l'avance les principes et les règles du jeu. La prospective régionale doit être l'occasion de montrer que les acteurs régionaux n'attendent pas seulement l'intitulé du sujet de l'examen pour rendre une copie, alors que trop souvent, tout en contestant le pouvoir central ou la Commission de Bruxelles, ils attendent le modèle et le financement...

3. Les espaces régionaux et l'engagement des acteurs

La prospective régionale doit permettre l'expression et la mobilisation des acteurs. Elle doit permettre de savoir s'ils sont prêts, et sous quelle forme et pour quelles opérations, à constituer une force de frappe coordonnée ou si l'on ne peut, a minima, qu'enregistrer une liste de propositions, de récriminations ou souhaits, dont souvent le point commun est une valorisation monétaire. Cette thématique trouvera à l'évidence un grand écho au Québec où la référence à la participation démocratique des acteurs territoriaux est quotidienne et permanente. Mais y-a-t-il au fond une culture partagée des acteurs régionaux sur un certain nombre de principes, au-delà, des différences d'oppositions, diverses et légitimes? Trois points nous semblent pouvoir être évoqués:

3.1. Le dilemme qualité-quantité

Le Plan Aquitaine actuel et le Contrat de plan retiennent l'idée forte que l'Aquitaine offre un environnement et des produits de qualité. On trouve évidemment cette thématique ailleurs et il va de soi qu'elle est revendiquée partout au monde avec quasiment les mêmes arguments. *«La recherche de produits de qualité touchant plus particulièrement la production agricole et agro-alimentaire est la réponse «Aquitaine» aux productions de masse et à la mondialisation des échanges»²⁵*: tout le monde affirme cette noble ambition, et

pour tous les produits, pour tous les sites... La richesse comme la qualité ont de plus en plus tendance à se décliner à l'infini: qualité des paysages, qualité des sites, qualité de la formation, qualité des hommes, qualité des produits... Il s'agit donc de spécifier cet argumentaire et de lui donner véritablement du coeur; il faut aussi pouvoir mesurer a minima, se souvenir que c'est souvent la gravité d'une catastrophe qui fait prendre conscience d'un problème et d'un prix à payer.

En même temps en effet, l'Aquitaine comme beaucoup d'autres régions, reste à maints égards un espace dont des productions sont de type quantitatif et extensif comme la forêt, le maïs, et de nombreuses productions sont extrêmement sensibles aux prix ou aux humeurs géopolitiques de quelques leaders mondiaux... Il ne suffit donc pas d'invoquer la qualité revendiquée par beaucoup, pour affirmer et structurer une stratégie. La prospective régionale doit être précise et argumentée sur ces thèmes et faire mieux apparaître les secteurs, les espaces, les domaines où véritablement il y a «*rente territoriale qualitative*»²⁶ au sens de Pecqueur et Mollard. Quels secteurs, quels territoires, quelles pratiques font de telle région un espace d'excellence et de qualité, de ressources relativement spécifiques?

3.2. Le pari de la formation pour l'emploi

Cette thématique apparaît très structurante dans les plans régionaux et dans les contrats de plan et elle est partagée par beaucoup. Elle n'est pas non plus une spécificité régionale et pratiquement toutes les institutions et toutes les régions y font référence. La généralisation de cette thématique montre bien l'enjeu social énorme qui existe et que soulignent les attentes des familles. Il reste à expliciter davantage le rôle de l'appareil de formation, et ce qu'on en attend dans le futur, et nous-mêmes enseignants devons reconnaître nos interrogations et nos incertitudes! Entre l'ambition généraliste et les besoins de la spécialisation, entre les affinements académiques et leur nécessaire regroupement, entre l'attente de centre de formation quasiment partout et l'évidence de la puissance des grandes métropoles... que faire? Au-delà, ou en amont de ces paris, la prospective pourrait s'interroger sur la valorisation plus forte des formes de solidarité, du bénévolat et des activités non marchandes qui maintiennent et structurent les espaces ruraux notamment. On sait l'attention reconnue au Québec à ces thèmes, leur évidente réalité comme, peut-être, une glorification démesurée... Une dimension sociale, culturelle très forte existe dans les petites communes, dans les villages qui constituent une richesse certaine fondant un éventuel développement. Quelles évolutions réalistes quant aux vingt prochaines années?

3.3. Les opportunités de la croissance endogène

Derrière cette terminologie à la mode dans la théorie économique contemporaine, est reposée, notamment, la question de ce que l'on appelle souvent le développement local, même si on sait maintenant que derrière cette référence qui est censée nous rapprocher, nous ne parlons évidemment pas de la même chose.

Le territoire, en effet n'est pas seulement constitué par un espace, des ressources naturelles, et un savoir-faire pour les valoriser et les protéger. C'est essentiellement un ensemble de relations qui assurent la création et la mobilisation. Derrière le terme endogène, on trouve par exemple, les caractères des externalités, des innovations, des adaptabilités. En quoi et comment l'Aquitaine par exemple possède-t-elle, en ces domaines, des bases fortes? Et là encore, comment les mesurer? Des tentatives indirectes²⁷, montrent que cela est relativement délicat et limité. En quoi et dans quel champ telle région est-elle performante, mondialement reconnue et susceptible de privilégier des stratégies explicitement orientées? On retrouve, par exemple, l'intérêt qu'avait soulevé l'avenir régional des matériaux nouveaux, les perspectives de la chimie pour demain : tant d'un point de vue local que de celui de la mondialisation, quelles sont les formes et les limites des «activités avancées» en Aquitaine? N'ignorons pas, même si on admet l'évolution «désindustrialisante» comme le montrent par exemple Y. Lung pour les industries à haute technologie, S. Puissant pour les activités plus traditionnelles²⁸ que *«l'industrie reste encore aujourd'hui et dans un proche avenir, le moteur de la croissance et du développement économique»*. Davantage de travaux doivent être conduits en matière de prospective technologique régionale pour appréhender les capacités créatives organisationnelles des entreprises régionales, les limites et les freins à la constitution d'une force régionale²⁹. On voit bien la permanente difficulté pour atteindre les masses critiques, maintenir les compétences, réussir les transferts de technologies et mobiliser les industriels. Si des opérations existent, si des succès sont à noter, une intensification de la prospective technologique, autant que la prospective territoriale, est à assurer.

4. Les espaces régionaux et les enjeux territoriaux

On ne reviendra évidemment pas sur la diversité de l'Aquitaine, de ses paysages, de ses territoires, qui font évidemment une bonne partie de son charme et que l'on évoque régulièrement dans toute prospective et de nombreuses orientations pour cacher, parfois, une insuffisante stratégie régionale et une volonté limitée des acteurs d'opérer ensemble... Mais quel espace n'aboutirait-il pas à ce même genre d'affirmation? Ici, la question à laquelle la prospective

doit essayer de répondre est la suivante: l'Aquitaine de demain ira-t-elle vers plus de cohésion ou plus d'éclatement? Dans les 15-20 dernières années, le territoire régional s'est considérablement transformé. Au sud, l'agglomération bayonnaise a augmenté sa cohérence et sa puissance et est en voie de constituer, avec la partie espagnole, une importante agglomération³⁰. Les liens entre Bayonne et Pau se sont renforcés par l'autoroute, et le Béarn, plus généralement le sud de la région, est naturellement attiré par l'influence toulousaine. Nos lecteurs québécois s'imaginent volontiers, et à juste titre, que longtemps Bordeaux et Toulouse n'ont eu que des relations d'ignorance et de dédain comme par exemple Montréal et Toronto... Or, chacune de ces deux capitales régionales et préfectures de région doivent pourtant envisager pour demain un avenir davantage partagé. Il y a donc des recompositions territoriales à anticiper, des réorientations des réseaux marquées notamment par le retard de certaines voies de communication intra-régionales. Si Bordeaux sera de mieux en mieux relié à Paris, les liens intra-régionaux restent encore souvent insuffisants, et on doit craindre des fractures intra-régionales fortes.

Quatre thèmes méritent à notre sens d'être évoqués pour illustrer les enjeux de la prospective régionale en ces domaines.

4.1. La métropolisation et l'urbanisation rurale

Même si les scientifiques ont des interrogations sur la signification du terme métropolisation, il y a une tendance croissante à l'influence urbaine des grandes villes: on a évoqué Bayonne, Pau et évidemment Bordeaux dont il faut sans doute mieux déterminer le rôle que l'on entend ou souhaite lui faire jouer dans le concert des villes mondiales, des villes internationales ou des villes globales.

La prospective régionale ne peut évidemment pas ignorer les influences et les incidences de l'aire métropolitaine bordelaise, ni le rôle, par exemple, du département de la Gironde. On connaît paradoxalement moins bien aujourd'hui, les aires d'attractions et d'animations de ces villes qu'il y a vingt ans malgré les travaux consolidés et affinés sur les bassins de vie... Des interrogations profondes concernent évidemment les espaces ruraux. Notre actuelle hypothèse de travail est que la distinction entre rural et urbain doit être dépassée et qu'une chance des espaces ruraux est d'être repensée et activée par des politiques urbaines retrouvant, adaptée, renouvelée, modernisée, ce qu'hier on appelait la politique des villes moyennes, celle des petits bourgs³¹ etc. On semble s'étonner, curieusement de leurs dynamismes, de leur capacité d'animation et d'attraction. On doit faire des efforts pour retrouver ce qu'on connaissait mieux hier, notamment en termes de données. Leçon encore de modestie: la prospective s'est aussi savoir reconnaître que nos prédécesseurs savaient des choses, comprenaient

des mécanismes qu'on a voulu oublier: cette remarque n'est pas passéiste mais réaliste.

4.2. Polarisation renforcée et dynamique des réseaux

Sans doute, peut-on anticiper le renforcement de la polarisation et l'accentuation de la dynamique des réseaux. On le voit bien à l'occasion des réflexions conduites par exemple sur le futur TGV Aquitaine qui doit être pensé dans une perspective européenne et en liaison avec les autres modes de transport. On sait aussi que les effets seront différents suivant le tracé continental ou littoral, suivant les choix qui seront conduits en faveur du système logistique³².

Il ne s'agira pas non plus de vouloir conserver sa poste, sa salle de classe, partout en l'état, mais de voir comment, avec quelles organisations, on peut construire un système qui assurera l'équité territoriale en faveur notamment des espaces mal desservis parce que de faible densité: l'attention à l'existence physique d'une poste ou d'une école est souvent davantage politique et symbolique que réellement fonctionnelle. Dès lors, on devrait s'interroger plutôt sur les modalités pour assurer un service à des populations que sur la réalité physique d'un bâtiment ou d'un local.

4.3. Intermodalités de fixation ou de passage seulement

La position géographique de l'Aquitaine, notamment dans le sens Nord-Sud, en fait naturellement un espace de passage entre le Portugal et l'Espagne et l'Europe du Nord. Nous avons tous en tête les longues cohortes des camions sur la nationale 10 et les accidents mortels qui s'y produisent. Pour autant, ces données, ici, connues et suivies, ne conduisent pas forcément à des choix rapides et les acteurs régionaux se montrent encore divisés face à des décisions souvent décisives. Comment faire pour que, si on est globalement d'accord sur quelques principes et orientations, on avance plutôt que de favoriser des pratiques de blocage et de surveillance mutuelle? On n'ignore pas non plus la saturation du couloir rhodanien (Paris-Lyon-Marseille) et l'on peut anticiper une accentuation des flux Nord-Sud dans les années qui viennent. Comment et sous quelle forme peut-on profiter des échanges intenses Nord-Sud pour éventuellement valoriser davantage l'ensemble de la logistique, pour favoriser ainsi des effets d'attractivité et pas seulement de passage? Quels noeuds, à quels niveaux vont ou pourraient s'articuler un réseau européen de centralité partielle aquitaine? Méditons d'ici le cas décidément intéressant de Mirabel... Quelles atteintes à l'environnement est-on prêt à accepter pour assurer cette intégration européenne? Que veut dire, à un horizon de vingt ans, l'objectif de cohésion régionale et territoriale?

4.4. Aménagement et développement durable: force d'entraînement et d'exemplarité

Il nous faut raisonner sur la prospective en gardant en tête des préoccupations contradictoires que l'on peut, pour la facilité, classer en quatre grandes catégories d'espaces. Cette distinction est évidemment plus formelle que définitive, chaque lieu est lui-même souvent l'objet de multiplicité d'orientation.

Il y a d'abord des espaces à valoriser ou à utiliser davantage. Il s'agit, par exemple, des espaces ruraux, des espaces littoraux voire même des espaces urbains. Les populations futures, les activités économiques consommeront encore beaucoup d'espaces qu'il faudra leur réserver. Il y a ensuite, des espaces où la rareté et les conflits d'usage sont devenus les règles et dont il conviendra de mieux spécifier les modes d'occupation et d'usage concurrents³³. Il y a encore les espaces encombrés comme les espaces urbains, les grandes voies de circulation... ils le seront demain davantage. Il y a, enfin, des espaces fragiles qu'il convient à ce titre de protéger d'autant qu'on en espère de l'attraction, et des retombées en emplois et en fiscalité... Le littoral, les estuaires, les forêts qui relèvent d'usages multiples et d'appropriations concurrentes sont ainsi à considérer avec attention. Dans le cadre des perspectives européennes, nationales, régionales, locales, des orientations et des priorités doivent être définies et affirmées. La seule invocation du développement durable nous semble, à maints égards une facilité de langage ou une appellation incontrôlée: cela ne structure pas des priorités ni une aide pour assurer les conflits d'usage. Pour autant, cela impose un effort de réflexion et de propositions, à partir d'indicateurs mieux explicités, incorporant davantage de contenu «environnemental»³⁴.

5. Les espaces régionaux et les enjeux des coopérations institutionnelles

La modestie que nous évoquions en introduction doit être ici évidemment encore plus présente. Il ne s'agit pas pour nous de se substituer à des décisions et à des choix qui relèvent évidemment de l'institution régionale entendue comme espace de légitimité institutionnelle et politique. C'est à la Région, aux autorités légitimes, de procéder aux choix et aux orientations qu'elles décident: le politique ne doit jamais être ignoré de nos réflexions, sinon il se venge.

La prospective régionale ne peut ignorer les enjeux et les débats nés de la décentralisation: ceux concernant l'organisation des compétences. Il ne suffit pas de dire et de rappeler que la décentralisation est globalement acceptée tout en restant au milieu du gué. Dans la même perspective, les orientations qui seront prises demain par le gouvernement, la DATAR et Bruxelles en matière de

schéma ou de planification régionale ne peuvent nous laisser indifférents: ce sont évidemment aux acteurs régionaux entendu au sens large, de réfléchir et de proposer des orientations régionales tout en n'oubliant jamais que le monde est ouvert, la concurrence avivée entre les espaces³⁵. Penser en termes de pays, de macro-territoires, ou encore en termes de métropolisation, imposent des références différentes, nouvelles et adaptées: cela veut dire plus simplement, modifier nos modes culturelles et nos visions classiques du monde.

Trois réflexions nous semblent pouvoir devoir être proposées visant à mieux comprendre les lisibilités externes et internes des régions et à mieux définir des orientations stratégiques en matière de coopération interrégionale.

5.1. Les orientations sur les moyens financiers

La prospective ne doit pas prétendre proposer les choix fondamentaux des institutions régionales qui se concrétiseront bien évidemment par des priorités budgétaires et plus généralement par des décisions sur les financements et aussi, in fine, par une responsabilité politique. Il convient cependant de voir les applications locales, de tendances lourdes qui semblent être dominantes aujourd'hui et dont on peut penser qu'elles se prolongeront demain. On songe par exemple aux conséquences à attendre des réorientations des fonds structurels, aux effets de substitutions en faveur des nouveaux pays faisant partie de l'élargissement européen, aux nécessaires conséquences de l'euro, aux questions liées au financement de la sécurité sociale et des retraites, à celle de la réorganisation et de l'adaptation des services publics... On peut évoquer encore les contraintes budgétaires tant nationales que régionales qui conduiront à des réaffectations de moyens et à des difficultés. S'il y a dans le futur un approfondissement de la décentralisation, s'il y a nouvelles compétences, il y aura sans doute transferts de financements mais sous quelles formes? On doit s'interroger sur ces questions et faire des scénarios nourris par des simulations chiffrées. Dans le même sens, le débat sur la subsidiarité et sur la recomposition des territoires aura sans doute des incidences qui devront être mesurées afin de mieux permettre de discuter des choix alternatifs.

5.2. Les orientations sur les partenariats internes

On retrouve ici la thématique de l'approfondissement de la décentralisation et du débat toujours en cours concernant la réorganisation des compétences entre les différents niveaux: de Bruxelles aux collectivités territoriales. On est confronté au thème permanent des relations horizontales entre collectivités territoriales. Derrière cette thématique, sont posées les formes, les domaines de coopération entre les collectivités territoriales, l'État et plus généralement avec les acteurs. Il est essentiel de mieux faire apparaître

les champs de coopérations et les champs de concurrence. Si par exemple, une majorité d'opinions semble douter de l'utilité et de l'opportunité des financements croisés mobilisant de multiples partenaires, il reste nécessaire de définir des stratégies partagées sur des champs communs tels que par exemple, les infrastructures, la protection des espaces, la lutte contre le chômage, le développement économique. Ces illustrations montrent que beaucoup d'institutions sont naturellement concernées par ces questions et ont envie de s'approprier ce champ. En même temps, les collectivités demandent à l'État plus de police, plus d'enseignants... Cette question non spécifique à l'Aquitaine ni à ses composantes territoriales, devrait être abordée afin que soient lisibles les stratégies proposées: qu'attendre de l'État, quelles coopérations entre différents niveaux? En n'oubliant pas de songer à l'utilisation quotidienne.

Pour des raisons multiples, l'institution régionale se retrouve être partie prenante de très nombreuses opérations dont certaines relèvent évidemment de ses compétences spécifiques, d'autres sont conduites en partenariat avec une très grande variété d'acteurs. Il sera utile, à terme, de définir explicitement et rendre davantage lisibles les principes qui déterminent les opérations où les institutions régionales sont leader, celles où elles sont relais, celles où elles sont soutien, ne serait-ce que pour assurer une meilleure efficacité et plus grande efficacité politique... L'exercice de prospective doit conduire généralement à une clarification des enjeux, des stratégies et des principes qui sont proposés: alors le Politique peut mieux assurer ses choix.

5.3. Les orientations sur les coopérations interrégionales

La dynamique de la mondialisation, la nécessité de penser l'espace sur de vastes horizons, imposent évidemment une perspective très largement ouverte: ne pas s'enfermer dans le local et les querelles de clocher... Si nous n'avons pas d'abord à discuter de la pertinence des découpages institutionnels, il convient cependant de s'interroger sur les types, les projets de coopération à mener avec d'autres régions aussi bien françaises qu'européennes, de voir comment anticiper et favoriser des liens avec d'autres continents. Il y a bien sûr, de très nombreuses modalités de coopérations qui prennent corps par exemple dans l'Arc Atlantique qui tiennent compte des espaces du sud au sens européen et qui ouvrent sur l'Afrique et sur les Amériques. Dans le grand concert européen et mondial, toutes les régions doivent préciser leurs alliances stratégiques et leurs finalités... Il s'agit donc de déterminer des principes de coopération sur des axes clairement identifiés pour lesquels il y a ou il y pourrait y avoir une mobilisation forte des acteurs.

La prospective régionale insiste sur les dimensions méthodologiques et maïeutiques: c'est en cela que, se calant sur des horizons temporels et spatiaux larges et ouverts, elle peut être opérationnelle à court terme pour tous les territoires, quels que soient leur niveau et leur taille. Elle impose aussi d'accepter de permanentes remises en cause. Elle concerne évidemment les enjeux de pouvoirs et les jeux d'acteurs; c'est toute son ambition, qui est énorme. C'est la raison pour laquelle elle doit être menée avec modestie mais tout autant avec persévérance et rigueur.

Notes

¹ Nos remerciements à L. Bouthillier, S. Côté, D. Lafontaine, N. Thivierge pour leur invitation au Colloque de l'ACFAS et leurs commentaires. Nous avons avec B. Guesnier, durant nos pérégrinations montréalaises et québécoises, beaucoup discuté de ce papier.

² M. Godet, «*La prospective stratégique. Prospective - stratégie: différences et complémentarités*», *Futuribles*, no 219 (avril 1997); M. Godet, *Manuel de prospective stratégie* Tome 1: Une indiscipline intellectuelle, Tome 2, L'art et la méthode, Dunod, 1997; M. Goze, *La Métropolisation comme référence de l'évolution des politiques urbaines*, Cahiers de la recherche IERSO, no 3, (avril 1997).

³ C. Lacour, «*Prospective et aménagement*» dans *Colloque prospective et planification*, CGP La Villette, Paris, 1987; R. Leclerc, Y. Paris et S. Wachter, *Les régions au futur*, Aube-DATAR, 1996; J. L. Guigou, *Une ambition pour le territoire, Aménager l'espace et le temps*, Aube-DATAR, 1995; J. C. Nemery et G. Loinger, *Construire la dynamique des territoires*, L'Harmattan, 1997.

⁴ J. L. Klein et S. Laurin, dir., *L'éducation géographique, formation du citoyen et conscience territoriale*, Sainte-Foy, Presses universitaires du Québec, 1998.

⁵ C. Lacour, «*La belle province et la science régionale canadienne*», *Revue d'économie régionale et urbaine*, no 5 (1986); C. Lacour, «*Compte rendu du Colloque ACFAS de Québec*», *RERU*, IV, (1998).

⁶ S. Côté, dir., *Et les régions qui perdent ?...* Rimouski, GRIDEQ, 1995; S. Côté et M. U. Proulx, dir., *Espaces en mutation*, Rimouski, GRIDEQ-GRIR, 1998.

⁷ F. Célimène et C. Lacour, eds, *L'intégration régionale des espaces*, Bibliothèque de science régionale, ASRDLF, Paris, Economica, 1997.

⁸ Région Aquitaine, *Élaboration de l'avant-projet de la Charte régionale de l'aménagement de protection de l'espace aquitain*, document de travail et Atlas, novembre 1997.

⁹ C. Lacour et J. Dumas, *Stratégie et prospective de l'Aquitaine, Planification de centralisation et développement régional des années 90 à la fin du XX^e siècle*, IERSO-CERVL, 1985, p. 150.

¹⁰ N. Corade et C. Lacour, *Processus et échelles: les compromis stratégiques*, Actes du colloque gestion des territoires ruraux, connaissances et méthodes pour la décision publique, Clermont-Ferrand, mai 1998, p. 219-234.

¹¹ J. L. Klein, *op. cit.*

¹² M. U. Proulx, «*L'organisation des territoires au Québec*», *Action nationale*, (février-mars 1996). B. Vachon, *Le développement local: théorie et pratique: réintroduire l'humain dans la logique de développement*, Éditions Gaétan Morin, 1993.

- ¹³ C. Lacour et J. Perreur, dir., **Les évaluations des politiques publiques territoriales**, numéro spécial RERU, III (1998).
- ¹⁴ D. Dhombres, «*La futurologie a de l'avenir*», *Le Monde*, (31 juillet 1997).
- ¹⁵ C. Lacour et S. Puissant, éd., **La métropolisation**, Economica Anthropos, à paraître en 1999.
- ¹⁶ P. Delfaud, **Économie de la région Aquitaine**, Édition Sud-Ouest, 1996.
- ¹⁷ V. Frigant et B. Jullien, **La reconversion des industries de la défense en Gironde**, Colloque ASRDLF, Lille, 1997.
- ¹⁸ Groupe technique Avenir et prospective Aquitaine, 1997, fiches de travail préparatoires au rapport de synthèse, Conseil régional Aquitaine, octobre 1997, p. 12.
- ¹⁹ M. C. Belis-Bergouignan, **L'ancrage local d'un réseau d'innovation: l'expérience du pôle génie biologique et médical aquitaine**, Cahiers de la recherche de l'IERSO, no 7, juillet 1997, p. 7-11.
- ²⁰ EUREG, Intergovernmental Conference, 1996, 4 ; EUREG, **Priority, Issues for European Spatial Development Research**, 1998, 7 ; EUREG 1995, 2, Subsidiarity.
- ²¹ M. Peyrefitte, **Fédéralisme et politique régionale communautaire**, Cahiers de la recherche, IERSO no 1, janvier 1997.
- ²² J. Perreur et C. Lacour, *op. cit.*
- ²³ Presidenza del Consiglio dei Ministri, **Aménagement du territoire européen**, Réunion des ministres des politiques régionales et de l'aménagement du territoire, Venise, mai 1997; DATAR, **The European Spatial Development Perspective**, Informel council of Ministers responsible for spatial planning and regional policies, (Strasbourg, mars 1995), 1996 ; Conférence des ministres de l'aménagement du territoire des États-membres de l'Union européenne, **Schéma de développement de l'espace communautaire**, Noordwijk, 1997.
- ²⁴ C. Rioux et al., «*Planification et gestion du développement local à l'aide d'une méthodologie multicritère: le cas du Québec côtier*», **actes du Colloque Gestion des territoires ruraux, connaissances et méthodes pour la décision publique**, CEMAGREF, Clermont-Ferrand, avril 1998, p. 387-401.
- ²⁵ Groupe Technique, *op. cit.*, 1997, p. 27.
- ²⁶ B. Pecqueur et Mollard, **La rente territoriale qualitative**, Colloque ASRDLF, Lille, 1997 ; M. Dedeire, **Le concept d'agriculture de terroir**, Thèse Montpellier 1, 1997.
- ²⁷ M. Jouvaud, **Localisation des services aux entreprises et croissance des agglomérations**, thèse de Sciences économiques, Aix-en-Provence, décembre 1997 ; C. Ferrer, **Stratégies de localisation et concentrations spatiales: une application aux investissements directs étrangers en Europe**, Thèse - Paris I, 1998.
- ²⁸ S. Puissant, **La turbulence des activités: essais méthodologiques**, Cahiers de la recherche de l'IERSO, no 1, janvier 1996. Y. Lung, **Organisation spatiale et coordination des activités d'innovation des entreprises**, rapport final pour le CGP, 1996.
- ²⁹ Y. Lung, M. C. Belis-Bergouignan et J. M. Heraud, **Prospective technologique régionale, concurrence des réseaux et incitation des acteurs. Une réflexion sur l'expérience bordelaise**, Delphis-Technopolis, colloque de ASRDLF, Lille, 1997, p. 5.
- ³⁰ M. Gandiaga, **Les migrations dans la conurbation Hendaye-San Sebastian**, thèse de Science économique - Université Montesquieu - Bordeaux IV, avril 1998.
- ³¹ B. Schmitt, P. Perrier-Cornet, eds, **Les campagnes et leurs villes**, INRA-INSEE, 1998 ; B. Jean, **Territoires d'avenir, pour une sociologie de la ruralité**, Presses universitaires du Québec, 1998.

³² L. Chapelon, **Offre de transport et aménagement du territoire - Évaluation spatio-temporelle des projets de modification de l'offre par modélisation multi-échelles des systèmes de transport**, thèse Tours, 1997.

³³ C. Lacour et M. L. Peyrefitte, **Analyse et développement d'un espace fragile: le Bassin d'Arcachon**, IERSO-IFREMER, 1994.

³⁴ **Charte régionale d'aménagement et de protection de l'espace aquitain 1997 (avant-projet)**, Région Aquitaine.

³⁵ IERSO, **La planification décentralisée**, pour le CGP, 1986; IERSO, **Analyse et évaluation des procédures de planification régionale du XI^e Plan**, pour le CGP, 1994.

Communauté, identité et développement: pour un nouveau cadre d'analyse

Martin Simard

Département de géographie, Université Laval

Depuis une quinzaine d'années, la question de la communauté locale est au cœur de différents débats dans les domaines de l'aménagement et du développement. Cette préoccupation est en grande partie reliée à la montée de l'approche du développement local qui vise la concertation et la mobilisation des acteurs à l'échelle locale comme moyen d'action sur les inégalités sociales et spatiales. Le principe de la communauté locale est largement véhiculé dans le milieu universitaire et dans la société en général. Les citoyens, les intervenants communautaires, les élus, les administrateurs publics et les chercheurs font fréquemment référence à la communauté, au milieu ou au local. On conçoit habituellement ces communautés locales comme des genres d'unités sociales homogènes réparties sur le territoire qui fonctionneraient selon une certaine cohérence.

Pourtant, l'existence intrinsèque d'un substrat socioterritorial infranational ou infrarégional a été mis en doute et, pour plusieurs, il relève soit du «mythe», soit d'une époque révolue, soit d'une fausse conscience¹. Ce mythe est toutefois fortement enraciné et il subsiste autant dans les milieux de la recherche qu'au sein des mouvements sociaux ou à l'intérieur de l'appareil étatique. Mais d'où provient cet intérêt envers les communautés locales?

En premier lieu, l'on a réalisé que la dynamique communautaire peut faire la différence entre le succès et l'échec d'un programme d'aménagement ou de développement et l'amélioration ou non des conditions de vie des populations². C'est cette dynamique communautaire qui rend viable plusieurs villages en régions périphériques et de nombreux quartiers urbains centraux. Deuxièmement, la communauté est porteuse d'identité et elle constitue à ce titre une force motrice et un actif humain peu dispendieux pour un État en crise financière qui doit néanmoins poursuivre ses objectifs de redistribution et de cohésion sociale³. Par ailleurs, la mobilisation des forces communautaires demeure souvent la seule voie d'action possible dans le contexte de la double crise que nous vivons dans le cadre de la mondialisation, soit l'instabilité économique régional et la limitation du pouvoir régulateur des instances étatiques à tous les paliers⁴.

Dans ce contexte, la relation entre le processus de développement et le phénomène de communauté locale représente une piste de recherche importante qui demande à être explorée plus à fond même si elle est mise en lumière depuis

plusieurs années. Cette pertinence demeure la même que l'on parte de l'hypothèse que l'identité communautaire est issue du processus de développement ou inversement que le développement local est une conséquence de la communauté et du sentiment identitaire qui est associé à celle-ci. Dans les milieux gouvernementaux, on mise d'ailleurs beaucoup sur les liens entre la communauté locale, l'identité communautaire et le développement local. Par exemple, mentionnons qu'au Québec les politiques de développement local et régional tentent de s'appuyer sur les solidarités communautaires depuis une quinzaine d'années⁵. D'autre part, la politique sur la santé et le bien-être mise sur les milieux et le ministère des Affaires municipales propose une réorganisation administrative des communautés locales⁶. Plus récemment, le ministère québécois des Régions a supervisé l'implantation de centres locaux de développement (CLD) par régions d'appartenance.

Malgré cet intérêt provenant de diverses sources, la véritable nature des liens présumés entre la communauté et les phénomènes socio-économiques et géographiques est en réalité peu connue. L'identité communautaire, principal indicateur de l'existence d'une communauté, demeure une ressource mystérieuse et inégalement répartie. Pourtant, on tente fréquemment de mobiliser ou de stimuler cette identité communautaire, de l'intérieur ou de l'extérieur, avec un succès mitigé. De là l'importance de mieux comprendre la question communautaire pour aborder des phénomènes tels les migrations infranationales, les mouvements sociaux, les conflits de localisation ou les conditions du développement. À ce chapitre, plusieurs interrogations restent sans réponses si l'on part du postulat que les communautés locales existent réellement. Par exemple, la communauté est-elle «naturelle» ou créée par des pratiques sociales ou administratives de concertation? Quel est le rôle respectif de la territorialité et des pratiques sociales dans la formation de ces communautés? Existe-t-il des degrés d'identité communautaire pouvant être mis en relation avec le milieu géographique?

Le présent article traite de ces questions en vue d'établir une meilleure connaissance des fondements de la communauté locale. Il s'agit principalement de proposer un cadre d'analyse de la question communautaire en vue de répondre aux trois questions précédentes. Ce cadre d'analyse propose les concepts de latence et de réaction comme fondement de la communauté locale. Cette nouvelle approche méthodologique vise à faire la synthèse des recherches sociologiques et géographiques à partir d'une grille de lecture phénoménologique de la communauté locale et d'une vision intégrée de l'espace. L'élaboration de ce modèle théorique se base sur l'analyse de textes et l'argumentation. Ce modèle servira ultérieurement à la réalisation d'études empiriques de communautés locales dans divers types de milieux géographiques.

1. Vers une nouvelle définition de la communauté locale

La communauté locale peut être définie de différentes manières. À la suite d'une revue de littérature, Davies et Herbert⁷ font ressortir trois «domaines» constituant ce concept: un environnement local (*areal content*), à l'intérieur duquel se réalisent des relations sociales entre individus (*behavior or interaction*) partageant une même identité conceptuelle (*conceptual identity*). À partir du premier domaine, cette définition rejoint les écrits en géographie humaine qui s'intéressent au milieu de vie, notamment le concept de genre de vie de la géographie régionale française⁸ et les écrits plus récents sur l'espace vécu⁹. Cette définition intègre également la tradition sociologique par le biais du deuxième domaine. Cette tradition met beaucoup l'accent sur les relations sociales et la vie de village ou de quartier au sein de regroupements écologiques¹⁰ ou de regroupements reliés à la structure sociale¹¹. L'identité communautaire, qui équivaut au troisième domaine, apparaît être un aspect plus nouveau, moins bien documenté et souvent traité en retrait des recherches sur les communautés locales.

L'identité communautaire, aussi appelée sentiment d'appartenance ou identité territoriale, est positionnée dans la définition précédente comme l'un des éléments constituant la communauté ou comme l'une des conditions de son existence. À notre avis, il faut situer l'identité à un niveau plus central pour bien comprendre sa participation au phénomène de communauté locale. J'adopterai un postulat phénoménologique en proposant que l'identité communautaire soit considérée comme la condition qui prédomine et que celle-ci organise une communauté qui est avant tout une communauté identitaire. Il ne s'agit pas ici de minimiser les autres conditions de la communauté mais de considérer les faits suivants: premièrement, l'environnement local devient communautaire en tant que perçu à travers une démarche identitaire d'enracinement au monde des individus; deuxièmement, les relations sociales se déroulent dans le cadre d'une démarche de collectivisation d'un sentiment identitaire nécessaire pour l'être individuel.

Le concept d'identité communautaire est fort utile lorsque l'on prend conscience que la communauté locale n'a pas de matérialité proprement dite mais qu'elle existe à travers les individus. En effet, il est de plus en plus évident que la communauté existe d'abord en tant que fait phénoménologique. Di Méo traite de la «*découverte de l'inconsistance du quartier*» par les chercheurs à la suite des décennies «*d'objectivisation sociospatiale*»¹². La communauté locale est une réalité vécue, une réalité de second degré, elle existe parce qu'elle est ressentie par un groupe. Dans ce contexte, la substantialité de la communauté locale est mise en doute, du moins existe-t-elle d'abord dans un imaginaire mi-

individuel et mi-collectif qui se convainc de sa matérialité par l'observation de ses symboles, de ses institutions, de son agir et de ses caractéristiques spatiales.

Cette approche phénoménologique de la communauté locale peut trouver un fondement dans les écrits philosophiques de Jean-Paul Sartre¹³, notamment. Dans *l'être et le néant*, Sartre suggère que les phénomènes donnés à l'être humain sont entiers dans leur paraître, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas d'essence cachée. L'être d'un phénomène comme la communauté n'existe pas véritablement en soi mais existe dans la conscience des sujets. La communauté identitaire peut être conçue comme un apparaître, un apparaître complexe qui donne un sens et organise les phénomènes sociaux et spatiaux qui nous entourent, incluant le sujet lui-même.

Selon l'approche phénoménologique, la communauté se présente alors comme produit virtuel évolutif ayant des fondements dans les processus de formation de l'identité et de territorialisation, processus à la fois individuels et collectifs. Nous reviendrons sur ces sujets en parlant de la latence communautaire. Pour le moment, contentons-nous de souligner que l'identité communautaire doit être vue en tant que médiance, pour reprendre l'expression du géographe Augustin Berque, soit comme le sens d'un milieu chez un groupe, sens qui se développe progressivement à partir d'éléments subjectifs et objectifs¹⁴. Cela nous conduit directement à la problématique de la relation entre le social et le géographique.

2. Communauté et territoire: un tout indissociable

L'étude des communautés locales et des processus identitaires semble inévitablement liée à la question du territoire, soit d'un espace concret aménagé et approprié par une population. Pour aborder ce sujet, revenons d'abord brièvement aux écrits de Sartre sur *l'être et le néant*. La conscience est décrite par Sartre comme la conscience positionnelle d'objets dans l'espace qui se révèlent sur une partie de l'être qui est non positionnelle. Dans cette optique de relation entre conscience et positionnement spatial, on peut voir les questions psychologiques et sociales comme étant fortement reliées à la perception et à l'identité des lieux. D'ailleurs, E. Relph déclare à ce sujet «*to be human is to live in a world that is filled with significant places*»¹⁵. En termes clairs, l'être humain existe à travers une relation aux territoires et l'étude de l'identité communautaire doit s'effectuer en considérant celle-ci en tant qu'élément participant à ce processus. Maintenant que le lien indissociable entre société et territoire est établi, précisons le rôle de ce dernier dans la constitution de la communauté locale. Un territoire dont le rôle complexe doit être saisi à travers l'utilisation combinée des paradigmes phénoménologique, marxiste et structuraliste (selon la définition géographique du terme).

D'un point de vue phénoménologique, le territoire est tout d'abord un vécu formateur de sens, un lieu d'enracinement et d'attachement individuel et collectif. Les bâtiments, les arbres, le paysage en général et les personnes que l'on y croise sont alors investis d'émotions et de souvenirs. La communauté trouverait en partie sa confirmation et son ancrage dans le monde à travers cet attachement au territoire et aux gens qui l'habitent. La signification partagée des lieux et des usages que l'on peut en faire rendrait également possible la sécurisation des routines de la vie quotidienne¹⁶ et un sentiment de sécurité personnelle contre les agressions¹⁷. Par ailleurs, l'agencement unique des attributs spatiaux d'un milieu tend à démontrer l'existence d'un groupe particulier de même qu'il donne l'illusion d'une certaine permanence de celle-ci dans le temps. Toujours dans une même optique, J. C. Perrin parle de l'espace local comme agissant en tant «*qu'image physique*» qui matérialise la communauté locale et comme «*mémoire concrète*» qui sédimente les pratiques antérieures¹⁸. Cette influence phénoménologique de l'espace se réaliserait à l'intérieur d'une zone de liberté de «l'agent» face aux déterminations du «système», pour utiliser des termes qui réfèrent au débat entre les approches culturaliste et structuraliste en sociologie¹⁹.

Cependant, cette zone de liberté n'élimine pas les influences plus larges liées aux systèmes sociaux et économiques. Dans cette perspective critique ou néo-marxiste, l'espace social est source de déterminations structurelles qui influencent les individus. Il en résulte un territoire qui est actif comme produit social marqué par les inégalités entre les groupes composant la société globale. Un territoire qui peut aussi être aliénant par ses formes géoarchitecturales ou en tant que catalyseur de clivages sociaux. Cet espace social est également frappé d'une hétérogénéité structurelle au niveau régional²⁰. Cette hétérogénéité de l'espace s'effectuerait notamment par le biais d'un processus dynamique et conflictuel d'appropriation de l'espace entre les groupes sociaux, processus qui implique des mécanismes économiques (propriété privée) et politiques (maîtrise idéologique et localisation des équipements publics).

En somme, par son passage de la matérialité à la virtualité avec l'approche phénoménologique, la question communautaire devient en grande partie la question des perceptions et des prégnances spatiales initiatrices d'identités et du processus de collectivisation de celles-ci. Parallèlement à cela, l'étude de la communauté est influencée par le paradigme critique et relève ainsi de l'analyse des relations sociales et de leur médiation par l'agencement et la contextualité des lieux. Voilà donc selon nous les éléments de base de l'étude de la communauté et de son inévitable rapport au territoire. Une communauté dont chaque «membre» posséderait une image quelque peu distincte, comme le démontre les recherches sur les cartes mentales, mais qui présente des «noyaux durs» issus d'une négociation sociale, c'est-à-dire des pratiques communes, des lieux symboliques, un mythe fondateur, un agir

interprété, etc. Voyons maintenant les fondements de cette communauté identitaire et ses liens avec les recherches sur le développement local et régional.

3. Communauté et développement: le faux débat de la surdétermination

L'existence d'une communauté locale ou d'une identité communautaire a été reconnue par différents auteurs comme l'une des principales conditions du développement local, condition qui précéderait le processus de développement²¹. Pour d'autres auteurs, l'identité est plutôt la création ou le résultat des pratiques de concertation et de mobilisation sociale à l'intérieur de réseaux d'acteurs et d'institutions définis sur une base territoriale²². L'identité succéderait ici au processus de développement initié au sein d'un milieu. L'identité communautaire est donc placée successivement en amont ou en aval du processus de développement même si dans tous les cas cette identité demeure une variable fondamentale. Cette discussion est présentée ici comme un «faux débat» dans la mesure où les deux phénomènes apparaissent exister dans un processus de rétroaction continu.

En effet, la communauté locale posséderait d'abord une existence intrinsèque au sein de chaque être humain par les besoins de socialisation et de regroupement. Cette latence serait toutefois activée et consolidée par les échanges de la vie quotidienne et par des pratiques sociales de réaction comme le développement local. On remarque alors un processus de d'interaction dynamique entre la communauté et le développement, ce qui permet de dépasser le débat de la surdétermination. Ainsi, la démarche identitaire qui fonde la communauté locale est partie prenante de la territorialisation des individus et des formations sociales mais elle se développerait et se particulariserait par des échanges directs entre les individus au sein d'une vie communautaire et par l'exercice d'une gouvernance locale²³.

La communauté locale se révèle alors latente ou potentielle tout en étant activée ou renforcée par des mécanismes réactionnels. Abondant en ce sens, Jean-Pierre Gaudin affirme en regard des communautés locales et régionales que «*la spécificité s'apprécie au moins autant par rapport à la matrice de sens développée par un groupe qu'en fonction de sa capacité à réagir à des logiques extérieures*»²⁴. Cette vision rejoint aussi l'approche de John Mollenkopf qui dans sa théorie sur le développement urbain identifie une force latente communautaire au niveau local qui s'opposerait à une force d'accumulation au sein d'une dynamique globale d'action-réaction entre les groupes sociaux²⁵. Même un pionnier comme R. D. McKenzie, membre éminent de l'École de sociologie urbaine de Chicago, semble avoir adhéré à cette conception en

parlant successivement de l'importance de l'homogénéité sociale et de la vie associative pour la communauté locale en milieu urbain²⁶. Les thèmes de latence et de réaction rejoignent aussi les approches marxiste et structuraliste. En effet, le principe de conscientisation des populations qui est souvent énoncé dans ce cadre s'apparente à une réaction mobilisatrice qui se réalise sur une forme de latence, soit le sentiment d'aliénation. Reprenons en plus en détail les concepts de latence et de réaction.

4. La latence communautaire

L'idée d'une latence communautaire mise de l'avant par John Mollenkopf dans le domaine des études urbaines et régionales est forte et originale mais elle demande à être précisée. L'origine de l'identité communautaire en tant que latence serait profonde. Plus précisément, celle-ci serait reliée à ce qu'il est convenu d'appeler la spatialité de l'être. Effectuons une brève parenthèse philosophique pour mieux revenir aux questions de la communauté et du développement.

E. W. Soja établit les bases philosophiques de la spatialité de l'être en référence aux écrits de Sartre, de Buber et de Heidegger²⁷. Premièrement, l'être serait fondé par une dualité entre l'être en-soi et l'être pour-soi, soit les deux régions de l'être selon Sartre. Cette dualité de l'être est appuyée sur ce que Sartre nomme la preuve ontologique : «*la conscience est conscience de quelque chose; c'est-à-dire que la conscience naît portée sur un être qui n'est pas elle*»²⁸. L'être en-soi est un «plein de vie» refermé sur lui-même, un être non positionnel qui sert de fondement à la conscience de soi et à la conscience du monde. L'être en-soi trouve son complément par l'existence de l'être pour-soi, soit la partie de l'être consciente d'être consciente de soi et du monde. Heidegger réfère à cette partie de l'être enracinée dans le monde par l'expression *Dasein*²⁹.

Dans un deuxième temps, la nature humaine serait caractérisée par un constant mouvement dialectique entre les régions d'être décrites par Sartre. Selon Buber, ce mouvement dialectique intégrerait deux processus inséparables, la distanciation et la relation³⁰. Ce mouvement spatio-temporel constituerait l'expérience humaine en tant que spirale formée par la combinaison de sa dimension horizontale (l'espace) et de sa dimension verticale (le temps)³¹. Henri Lefebvre milite également en faveur du rôle de l'espace en affirmant que sans cette horizontalité, l'expérience humaine serait une pure abstraction³². Cette dynamique de distanciation-relation de Buber rejoint le concept de néantisation chez Sartre. Pour ce dernier, l'être pour-soi organise un positionnement dans le monde par la néantisation de l'être en-soi dans un mouvement de devenir perpétuel, c'est-à-dire par la comparaison de l'être actuel et de l'être possible³³. L'être pour-soi permet ainsi l'objectivisation des

phénomènes du monde et de soi et leur participation à la totalité de l'être dans sa recherche continue d'une identité authentique.

Soulignons le caractère spatial du processus de distanciation-relation qui affecte l'être à travers sa dualité. Premièrement, la distanciation permet l'exclusion du monde qui donne au sujet son existence propre, préalable à toute détermination, par la conscience de l'existence d'objets qui ne sont pas lui. Cette exclusion du monde de l'être en-soi serait une intuition qui découle notamment de la corporalité de l'être et de sa sensibilité cutanée qui permet la distinction de l'ici et de l'ailleurs, du moi et du monde³⁴. Cette distanciation serait possible parce que l'être humain existe dans l'espace. Deuxièmement, l'être pour-soi serait à son tour issu d'un processus de spatialisation, soit la recherche de relations avec le monde qui confirme l'existence de l'être en-soi au sein du monde et donne un sens à cette existence. La mise en relation s'effectue notamment par la vue et l'ouïe, «*sens de la communication lointaine*»³⁵, par la capacité de saisir l'autre et les objets qui nous entourent, de lui parler, de les toucher ou de les contourner ou de les repousser.

La dialectique distanciation-relation qui marque les rapports de l'objet au sujet soulève la question du sens de l'existence humaine. En effet, la spatialité de l'être issue du processus dialectique décrit précédemment est caractérisée par une quête de sens. Soja résume cette idée de cette manière, «*the primal setting at a distance is meaningless without its negation: the creation of meaning through relations with the world*»³⁶. La conscience humaine naîtrait d'ailleurs de cette fusion dialectique de l'avis de M. Buber. Dans cette même optique, Augustin Berque dénonce la vision moderniste de la séparation de l'être et du monde qui prévaut au sein de la société occidentale et il souligne qu'elle porte le germe d'une forme d'aliénation et de comportements non éthiques envers l'environnement³⁷.

Cette quête de sens de l'être en relation constitue l'élément moteur de la latence communautaire, à notre avis. La communauté est latente parce qu'elle est nécessaire à l'individu dans la construction de sa propre identité. Cette quête de sens se réaliserait, entre autres, par l'investissement émotionnel des relations avec l'environnement. Comme l'a fait ressortir E. Relph³⁸, l'identité des lieux participe à la formation des identités individuelles et collectives. A. Metton³⁹ mentionne d'ailleurs au sujet des communautés de quartier que «*l'unité du quartier est réalisée par l'individu et pour lui, en fonction de motivations qui lui sont propres*». Dans la même optique, d'autres auteurs ont fait ressortir les relations causales entre le territoire, l'identité communautaire et le développement. Les géographes Raffestin, Gagnon et Klein et l'économiste Perrin ont déjà mentionné que tout projet de société prend sa source dans une

conceptualisation du groupe et d'un cadre territorial⁴⁰. Chez les sociologues, on a aussi traité des liens entre la territorialité et la sociabilité⁴¹.

La communauté se présente alors comme un «apparaître» au sein de l'être d'un groupe territorialisé qui donne sens à l'existence individuelle. Cette communauté est d'abord vécue individuellement mais elle se construit à travers un processus de socialisation. Di Méo emprunte à Bourdieu le concept d'habitus pour désigner ce phénomène de médiation entre l'individu et le monde extérieur⁴². L'habitus permet l'intégration d'éléments collectifs dans la formation de l'imaginaire individuel, ce qui expliquerait le développement de pratiques communes chez un groupe et le partage d'un sentiment identitaire collectif. D. Massey fait également ressortir l'importance de ce processus de socialisation et son rapport avec le territoire⁴³. En effet, celle-ci souligne que l'identité des lieux vécue par les individus tend à se «communautariser» dans le cadre d'un processus continu et évolutif de négociation sociale dont les contours restent à préciser.

Le phénomène d'être soi-même et la quête de sens qui y est associée constituent donc le cœur de la latence communautaire dont il est question dans ce texte. L'être est ainsi distinct du monde mais il en est à la fois partie prenante et son existence et sa personnalité s'organisent autour d'une perpétuelle tentative d'arrimage de ces deux aspects de sa condition⁴⁴. L'une des idées mises de l'avant dans ce texte est que cette intégration au monde se réalise par la démarche identitaire et par la spatialisation de l'individu. Une forme de communauté se doit d'exister comme zone transitoire permettant à l'être de se positionner dans le monde. Maintenant que les fondements de la latence communautaire sont établis, poussons plus loin la réflexion en traitant du processus de réaction qui vient consolider le processus identitaire.

5. La réaction communautaire

La communauté locale et le sentiment communautaire peuvent également être expliqués par l'existence d'un principe de réaction. Comme la latence, ce phénomène de réaction a été mis de l'avant par John Mollenkopf⁴⁵ mais il est sous-jacent à de nombreux travaux sociologiques et géographiques. La réaction peut être définie comme la mise en mouvement d'une force latente par l'intériorisation chez l'être d'éléments du monde extérieur à travers le processus de mise en relation. La réaction est un geste de positionnement ou de distanciation qui ramène l'être vers lui-même et lui permet de tendre vers son identité authentique. La réaction se produit autant au niveau individuel qu'au niveau collectif. L'être peut aussi être interpellé en tant qu'individu collectivisé et s'engager dans une réaction de groupe qui renforce son identité communautaire et, par le fait même, son identité individuelle. C'est ce niveau

collectif qui nous intéresse ici et qui nous permet d'aboutir au domaine du développement local et régional.

Le concept de réaction n'implique pas que la communauté soit exclusivement située en aval des pratiques sociales de concertation ou d'un processus de développement endogène. Il est plutôt question de faire connaître le rôle mobilisateur de relations sociales fortes au sein d'un milieu de même que l'effet stimulant de certains contextes sociaux ou territoriaux. Patrick Moquay évoque l'importance du sentiment d'appartenance dans la problématique du développement en ces termes : *«c'est parce qu'ils ont quelque chose en commun, et qu'ils en sont conscients, que les acteurs s'engageront dans l'action commune»*⁴⁶. En ce sens, une certaine forme d'identité communautaire doit préexister à toute action commune mais cette action est aussi nécessaire à la consolidation de la conscience d'être du groupe. Au-delà de la latence expliquée par l'approche phénoménologique, l'identité communautaire se construit donc par un processus de réaction qui peut être étudié à l'aide de la sociologie positiviste et de la géographie marxiste et structuraliste. Regardons les différents mécanismes de ce processus réactionnel.

Au préalable, notons que les relations entre les individus sont l'élément premier qui active la latence communautaire. La vie familiale et communautaire de même que les fréquentations quotidiennes constituent des aspects importants de la mise en relation de l'être à son milieu et de la formation d'une communauté. À ce titre, ces relations sociales primaires sont à l'intersection de la latence et de la réaction communautaires, c'est-à-dire qu'elles favorisent une réaction chez l'individu appelé à se situer dans le cadre d'un groupe tout en permettant l'établissement progressif d'un palier identitaire collectif qui servira de tremplin aux mécanismes réactionnels agissant sur une échelle plus large.

Dans le contexte actuel, ces relations sociales sont aussi caractérisées par une forte présence de rapports déterritorialisés ou en réseaux, que se soit dans le cadre du milieu de travail ou de communautés d'adhésion basées sur les loisirs ou sur les convictions sociales ou politiques. À ce sujet, les recherches de Wellman et Leighton ont permis de désenclaver les études sur les communautés et de les ouvrir à l'analyse des réseaux sociaux⁴⁷. Notre point de vue ici est que la montée des réseaux sociaux n'élimine pas pour autant l'existence de communautés locales et que ces deux types de communautés se juxtaposent sur le substrat social. Des rapports sociaux directs ou médiatisés par le territoire ou des symboles divers continuent d'être présents et de façonner l'être postmoderne comme élément d'une mosaïque d'identités concomitantes⁴⁸. Plusieurs chercheurs défendent même l'idée que dans le contexte historique actuel marqué par l'avènement de la postmodernité et de la mondialisation des échanges, les communautés locales auraient un fort potentiel de résurgence⁴⁹.

Outre les relations sociales, l'identité communautaire serait stimulée par deux facteurs de réaction importants reliés au contexte historico-géographique que nous vivons. Premièrement, le concept de réaction peut être assimilé à une perte de sens découlant de deux siècles de modernité et de l'affaiblissement de la territorialité locale. En ce sens, une certaine revalorisation communautaire touche de manière égale la plupart des milieux géographiques. En deuxième lieu, l'organisation de l'espace, notamment les conditions environnementales dans les zones déprimées et les interventions publiques lourdes, favoriserait aussi une réaction communautaire qui viendrait se conjuguer au premier facteur pour augmenter la réaction identitaire à certains endroits. Reprenons rapidement ces deux mécanismes réactionnels.

Ferdinand Tönnies et Émile Durkheim furent parmi les premiers à associer modernité et affaiblissement des communautés traditionnelles⁵⁰. La modernité serait une valorisation excessive de la raison et du progrès ainsi que la séparation extrême du sujet humain face au monde extérieur. En rapport à cette période qui est en voie de se terminer, Henri Laborit affirme ceci : *«enfermé en lui-même, l'homme s'est conçu séparé du monde qu'il observait et qu'il croyait exister en dehors de lui, sans comprendre que ce monde le pénétrait jusqu'à la moindre de ses particules élémentaires»*⁵¹. Il en résulte une forme d'aliénation d'un sujet coupé de plus en plus de lui-même et en quête de sens⁵². Il est permis d'associer au déficit relationnel de la modernité une réaction communautaire. On remarque présentement une remontée des dynamiques socioculturelles locales et régionales à travers le monde. Ce phénomène serait également accentué par la diminution des pouvoirs des États nationaux conséquemment à la mondialisation des marchés. La postmodernité amènerait une réintégration de la dimension spirituelle à la raison chez un être humain partie prenante du monde et participant à un milieu local revalorisé politiquement et économiquement.

La réaction communautaire aurait également une dimension spatiale. Divers chercheurs ont discuté de l'organisation spatiale actuelle et de son influence sur les populations régionales. Manuel Castells considère l'espace comme un médium dans la formation de mouvements sociaux urbains en réaction face aux inégalités sociospatiales⁵³. Le problème serait d'abord économique selon Vachon : *«le modèle dominant génère des exclus en nombre toujours croissant; des individus, des quartiers, des villages, des régions entières»*⁵⁴. Soja parle du double enracinement du système capitaliste, une logique de l'échange inégal entre centres et périphéries qui s'ajoute aux rapports de production⁵⁵. En conséquence, les luttes d'espace et les conflits de localisation seraient un nouveau front dans la lutte contre les inégalités sociales. Il faudrait combattre pour les exclus et les «périphérisés» à travers la construction communautaire⁵⁶.

Cette analyse critique de la géographie économique suggère l'existence de communautés locales agressées par les forces de la mondialisation, au niveau global et national, et par l'action des promoteurs ou de l'État, au niveau régional et local. La segmentation des espaces de vie dans la société industrielle moderne aurait un impact sur le tissu social. Ainsi, Lacoste souligne que les mouvements régionalistes récents constituent *«peut-être une sorte de réaction inconsciente à l'encontre de l'enchevêtrement des représentations spatiales provoquées par le développement de la spatialité différentielle»*⁵⁷. En deuxième lieu, la compétition interrégionale liée à la crise économique et la vulnérabilité des milieux locaux face au redéploiement industriel favoriseraient la réaction des communautés locales⁵⁸.

Ces communautés agressées se construiraient dans l'action et par la pratique de la mobilisation, de la concertation et des partenariats au sein de coalitions sociales basées sur le territoire. Soja appelle polarité interactive ces coalitions dans lesquelles *«la proximité territoriale prime sur les distances sociales»*⁵⁹ au sein de régions dans *«la lutte pour les emplois et les dollars»*⁶⁰. Cette réaction communautaire vise la pérennité du groupe territorialisé qui constitue un médium d'enracinement au monde. Cette volonté individuelle d'enracinement porte en elle une réaction, soit une volonté collective de survivre comme groupe.

6. Les variations spatiales de l'identité communautaire

À cette étape-ci, nous avons approfondi les connaissances sur la communauté locale par l'étude des concepts de latence et de réaction. Nous avons également vu que le territoire jouait un rôle important face à la question communautaire autant au point de vue de la latence que de la réaction. Pour terminer, avançons une hypothèse, soit que l'intensité de l'identité communautaire varie entre divers milieux locaux en fonction d'une organisation régionale de l'espace en grands domaines géographiques. Cette structuration de l'espace en domaines géographiques nous est proposée par la géographie humaine structurale⁶¹. Résumons brièvement cette approche et faisons le lien avec notre objet de recherche.

La géographie structurale propose une nouvelle interprétation de la forme des établissements humains. Le parcours morphogénétique de l'établissement humain prendrait sa source dans l'imaginaire anthropologique dans lequel se forme une structure morphologique abstraite qui se transforme éventuellement en formes concrètes observables empiriquement⁶². La règle de propriété permettrait le passage de l'abstrait au concret par le biais du contrôle de la mobilité des individus et des activités humaines. Cette mobilité négociée des populations résulterait d'un conflit centré sur l'appropriation d'un espace

central symbolique autour duquel s'organise l'occupation différenciée de l'écoumène.

L'espace constituerait un enjeu social et politique qui s'opérerait notamment par la propriété privée du sol. Guy Mercier résume cette idée, «*soumis à la propriété, l'espace géographique prend donc la forme d'un réseau de domaines interdits qui conditionnent la mobilité des sujets*»⁶³. Il en résulterait un espace hétérogène qui serait créé par le contrôle de la mobilité par l'acteur (endorégulation) ou par l'absence d'un tel contrôle (exorégulation). Les flux migratoires constitués par les valeurs positionnelles établiraient des espaces positifs endorégulés et des espaces négatifs exorégulés. Ces valeurs positionnelles sont en fait des valeurs symboliques et foncières reliées aux attributs naturels ou géoarchitecturaux d'un secteur. Elles amènent la mise en place d'une cartographie évolutive de l'espace habité selon une dualité structurelle.

Le domaine géographique agirait donc comme facteur pouvant faire varier l'identité communautaire à l'intérieur d'un contexte historique donné. Chacun de ces domaines induirait une dynamique sociale et économique particulière agissant sur des milieux locaux généralement favorisés par le contexte de la postmodernité, tel qu'expliqué précédemment. Cette dynamique des domaines serait antérieure à la crise de développement mais celle-ci se consoliderait «*dans ce monde médiatisé où les différences se creusent et les comportements d'exclusion se durcissent*»⁶⁴. La grande variabilité spatiale du développement serait alors ancrée et stimulée par la dynamique particulière des domaines géographiques. Ces domaines viendraient accentuer ou diminuer l'identité communautaire en agissant à deux niveaux: premièrement, le processus de contrôle de la mobilité raffermir le lien social et la latence communautaire; deuxièmement, ce processus favorise une réaction communautaire au sein des milieux exorégulés à l'intérieur desquels se concentrent l'exclusion sociale et les conditions environnementales défavorables.

Notes

¹ Voir successivement pour ces trois thèmes M. Castells, *La question urbaine*, Paris, François Maspero, 1975; B. Wellman et B. Leighton, «*Réseau, quartier et communauté: préliminaire à l'étude de la question communautaire*», *Espaces et sociétés*, nos 38/39 (1981): 111-133; Y. Lacoste, *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*, Paris, François Maspero, 1982.

² B. Jean, «*Le développement à sa place: la problématique du développement local*», *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 12, no 1 (1989): 1-8 et P. Moquay, «*Sentiments d'appartenance et développement régional*» dans S. Côté et M.-U. Proulx, dir., *Espaces en mutation*, GRIDEQ-GRIR, 1998.

³ Différents chercheurs ont abordé cette question, notamment, A. Lemelin et R. Morin, «*L'approche locale et communautaire au développement économique des zones défavorisées*»,

Cahiers de géographie du Québec, vol. 35, no 95 (1991): 239-255; P. Bérubé, *L'organisation territoriale du Québec: dislocation ou restructuration*, Québec, Les Publications du Québec, 1993; B. Vachon, *Le développement local: théorie et pratique*, Boucherville, Gaëtan Morin éditeur, 1993.

⁴ P. E. Peterson, *City limits*, Chicago, University of Chicago press, 1981; E. W. Soja, *Postmodern geographies: the reassertion of space in critical social theory*, New York, Verso, 1989; R. C. Hula, «*The state reassessed, the privatization of local politics*», dans E. G. Goetz et S. E. Clarke, édés., *The new localism: comparative urban politics in a global era*, Newbury Park, Sage publications, 1993, p. 22-45.

⁵ Gouvernement du Québec, *Le choix des régions: document de consultation sur le développement des régions et rapport de consultation*, Québec, 1983; Gouvernement du Québec, *Développer les régions du Québec*, ministre délégué aux Affaires régionales, Québec, 1991.

⁶ Gouvernement du Québec, *La politique de la santé et du bien-être*, ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec, 1992; Gouvernement du Québec, *La réorganisation administrative des communautés locales et régionales*, ministère des Affaires municipales, Québec, 1995.

⁷ W. K. D. Davies et D. T. Herbert, *Communities within cities: an urban social geography*, London, Belhaven Press, 1993, p. 35. Voir pour une définition similaire J. A. Christenson et J. W. Robinson Jr., «*In search of community development*», dans J. A. Christenson et J. W. Robinson jr., édés., *Community development in America*, Iowa State University, Ames, 1981.

⁸ A.-L. Sanguin, éd., *Vidal de la Blache 1845-1918, un génie de la géographie*, Paris, Éditions Bélin, 1993 et M. Sorre, *L'homme sur la terre*, Paris, Librairie Hachette, 1961.

⁹ A. Frémont, *La région, espace vécu*, Paris, PUF, 1976; D. Ley, *A social geography of the city*, New York, Harper and Row, 1983; A. Berque, *Médiance, de milieux en paysages*, Paris, Les éditions Reclus, 1990.

¹⁰ H. Coing, *Rénovation urbaine et changement social - L'îlot no 4*, Paris 13^e, Paris, 1966 et Y. Grafmeyer et I. Joseph, édés., *L'École de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Les éditions du Champ urbain, 1984.

¹¹ M. Castells, *op. cit.* et R. Dulong, *Les régions, l'État et la société locale*, Paris, PUF, 1978.

¹² G. Di Méo, «*Épistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain*», *Annales de géographie*, no 577 (1994): 255-275.

¹³ J.-P. Sartre, *L'être et le néant, essai d'ontologie phénoménologique*, Paris, Gallimard, 1943.

¹⁴ A. Berque, *op. cit.*

¹⁵ E. Relph, *Place and placelessness*, London, Pion Ltd, 1976, p. 1.

¹⁶ A. Giddens a développé cette idée dans son livre *La constitution de la société*, Paris, PUF, 1987, p. 138.

¹⁷ R. B. Taylor, *Human territorial functioning*, Cambridge (USA), Cambridge University Press, 1988, p. 95.

¹⁸ J. C. Perrin, «*Pour une révision de la science régionale: l'approche par les milieux*», *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 15, no 2 (1992): 175.

¹⁹ Pour un résumé de ce débat voir W. G. Flanagan, *Urban sociology: images and structure*, London, Allyn and Bacon, 1990.

- ²⁰ Nous faisons référence ici à la géographie structurale. G. Ritchot et G. Mercier, éd., «*La géographie humaine structurale*», numéro spécial des *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 36, no 98 (1992).
- ²¹ B. Mérenne-Schoumaker, «*La géographie au service du développement local*», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 40, no 111 (1996): 479-486 et J. Désy et N. Bourgeois, *La forêt habitée: facteurs de développement et de stagnation*, communication présentée à l'ACFAS, Université McGill, 1996.
- ²² Plusieurs auteurs accèdent à cette thèse, par exemple M.-U. Proulx dans son article «*Flux d'information et dynamique locale*», dans P. Hamel et J.-L. Klein, éd., numéro spécial intitulé «*Partenariat et territoire*», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 35, no 95 (1991): 307-332 et J.-L. Klein, «*L'espace local à l'heure de la mondialisation, la part de la mobilisation sociale*», dans L. Deshaies et G. Sénécal, éd., numéro spécial sur «*Les territoires dans l'œil de la postmodernité*», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 41, no 114 (1997): 367-380.
- ²³ T. J. Courchene, «*Glocalization: the regional/international interface*», *Revue canadienne de sciences régionales*, vol. 18, no 1 (1995): 1-20 et J.-L. Klein, *op. cit.*
- ²⁴ J.-P. Gaudin, *Technopolis: crises urbaines et innovations municipales*, Collection économie en liberté, Paris, PUF, 1989, p. 56.
- ²⁵ J. Mollenkopf, «*Community and accumulation*» dans M. Dear et A. J. Scott, éd., *Urbanization and urban planning in capitalist society*, New York, Methuen, 1981, p. 319-338.
- ²⁶ Voir la réédition du texte de McKenzie, «*Le voisinage: Une étude de la vie locale à Columbus Ohio*», dans Y. Grafmeyer et I. Joseph, éd., *op. cit.*
- ²⁷ E. W. Soja, *op. cit.*, p. 131-139.
- ²⁸ J. P. Sartre, *op. cit.*, p. 28.
- ²⁹ M. Heidegger, *Being and time*, Oxford, Basil Blackwell, 1962.
- ³⁰ M. Buber, «*Distance and relation*», *Psychiatry*, vol. 20, (1957): 97-104.
- ³¹ E. W. Soja, *op. cit.*, p. 133.
- ³² H. Lefebvre, *La production de l'espace*, Paris, Éditions Anthropos, 1974, p. 152.
- ³³ J. P. Sartre, *op. cit.*, p. 126.
- ³⁴ A. Moles et É. Rohmer, *Psychologie de l'espace*, Paris, Casterman, 1972, p. 43-45.
- ³⁵ *Ibid.*, p. 45.
- ³⁶ E. W. Soja, *op. cit.*, p. 133.
- ³⁷ A. Berque, *Être humains sur la terre*, Paris, Gallimard, 1996.
- ³⁸ Relph fut l'un des premiers à s'intéresser à la perception de l'espace dans son livre *Place and placelessness*, London, Pion Ltd, 1976.
- ³⁹ A. Metton, «*Le quartier: étude géographique et psychosociologique*», *Le Géographe canadien*, vol. 4, (1969): 299-316.
- ⁴⁰ C. Raffestin, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec, 1980; C. Gagnon et J.-L. Klein, «*Le partenariat dans le développement local*» dans P. Hamel et J.-L. Klein, éd., numéro spécial intitulé «*Partenariat et territoire*», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 35, no 95 (1991): 239-255; J. C. Perrin, *op. cit.*
- ⁴¹ M. Maffesoli, *Le temps des tribus, le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse*, Paris, Méridiens, 1988 et A. Melucci, *Nomads of the present. Social movements and individuals needs in contemporary society*, Philadelphia, Temple University press, 1989.

- ⁴² G. Di Méo, «*Les formations socio-spatiales ou la dimension infra-régionale en géographie*», *Annales de géographie*, no 526, (1985): 661-689 et P. Bourdieu, *Le sens pratique*, Paris, Éditions de minuit, 1980.
- ⁴³ D. Massey, «*The political place of locality studies*», *Environment and planning A*, vol. 23, p. 267-282.
- ⁴⁴ Cette idée d'un mélange de traits universaux et de particularismes revient à C. Taylor dans *Les sources du moi. La formation de l'identité moderne*, Paris, Éditions Boréal, 1998.
- ⁴⁵ J. Mollenkopf, *op. cit.*
- ⁴⁶ P. Moquay, «*Sentiments d'appartenance et développement régional*» dans S. Côté et M.-U. Proulx, éds, *Espaces en mutation*, Rimouski, GRIDEQ et GRIR, 1998, p. 57-70.
- ⁴⁷ B. Wellman et B. Leighton, *op. cit.*
- ⁴⁸ Z. Mlinar parle de l'identité comme carrefour dans *Globalization and territorial identities*, Aldershot, Avebury, 1992.
- ⁴⁹ T. J. Courchene, *op. cit.* et J.-L. Klein, *op. cit.*
- ⁵⁰ F. Tönnies, *Communauté et société, catégories fondamentales de la sociologie pure*. (traduction et réédition de 1977), Paris, Retz-CEPL, 1887; É. Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, Quadrige/PUF (l'édition originale date de 1930), 1986.
- ⁵¹ H. Laborit, *L'homme et la ville*, Paris, Flammarion, 1971, p. 29.
- ⁵² C. Taylor, *op. cit.*
- ⁵³ M. Castells, *The city and the grassroots: a cross-cultural theory of urban social movements*, Los Angeles, University of California press, 1983.
- ⁵⁴ B. Vachon, *op. cit.*, p. 2.
- ⁵⁵ E. W. Soja, *op. cit.*, p. 111.
- ⁵⁶ R. Beaudry et H. Dionne, «*La permanence des communautés contre la mobilité des réseaux*», dans J. L. Klein et B. Lévesque, éds, *Contre l'exclusion, repenser l'économie*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1995, p. 268-286.
- ⁵⁷ Y. Lacoste, *op. cit.*, p. 59.
- ⁵⁸ P. E. Peterson, *op. cit.*
- ⁵⁹ C. Gagnon et J.-L. Klein, *op. cit.*, p. 243.
- ⁶⁰ Expression de Goodman, cité par Soja, *op. cit.*, p. 186.
- ⁶¹ G. Ritchot et G. Mercier, *op. cit.*
- ⁶² G. Desmarais, «*Des prémisses de la théorie de la forme urbaine au parcours morphogénétique de l'établissement humain*» dans Ritchot et G. Mercier, éds, «*La géographie humaine structurale*», numéro spécial des *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 36, no 98 (1992): 251-274.
- ⁶³ G. Mercier, «*La théorie géographique de la propriété et l'héritage ratzélien*» dans Ritchot et G. Mercier, éds, «*La géographie humaine structurale*», numéro spécial des *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 36, no 98 (1992): 235-250.
- ⁶⁴ R. Brunet, «*La géographie, science des territoires et des réseaux*», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 39, no 108 (1995): 478.

La catastrophe du Saguenay-Lac-Saint-Jean, produit de la modernité¹

Frédéric Potok

Programme de doctorat, Faculté des sciences de l'administration,
Université Laval

Cet article vise à montrer que la catastrophe du Saguenay-Lac-Saint-Jean, loin de représenter un accident attribuable à un «malheureux concours de circonstances» ou un îlot spatio-temporel d'un mode de gestion révolu, vestige d'une pratique périmée et dont l'élément météorologique serait le principal facteur déterminant, est en fait constitutif du projet de la modernité et caractérise sa forme contemporaine. Pour ce faire, je vais dans un premier temps rappeler succinctement le triste événement et ensuite en tirer trois constats qui suivront un gradient croissant de conceptualisation, pour enfin soulever en guise de conclusion le défi qui attend, en terme de délimitation, les organisations chargées de la gestion de notre environnement.

Un bref rappel des événements

Le 18 juillet 1996, à 7 heures du matin, les premières gouttes commencent à tomber à Cap-Éternité et au lac Édouard. Quelques jours plus tard, le bilan est désolant: dommages s'élevant à des centaines de millions de dollars, digues défoncées, routes arrachées, ponts emportés, rives rabotées, maisons, voitures et rochers empilés les uns sur les autres, villes et villages dévastés et, surtout, des victimes, deux enfants.

Au terme des constatations, c'est la consternation chez la population touchée. Elle cherche à comprendre et, rapidement, elle exige des explications. Or, a posteriori, ce qui s'est passé paraît relativement simple à expliquer:

Il a plu énormément, les réservoirs ont débordé, des digues ont sauté, les rivières démesurément grossies ont repris leur lit ancien ou s'en sont frayé un nouveau. Gorgés d'eau, les sols constitués d'argiles sensibles se sont par endroits affaissés. Il n'y a rien d'autre à trouver².

En effet, entre le 18 et le 21 juillet, il serait tombé de 137,2 à 279,4 mm de pluie³. Dans une période de 50 heures, 155 mm de pluie sont tombés, soit l'équivalent de ce qui tombe en moyenne pendant tout le mois de juillet dans cette région, alors que les sols étaient déjà saturés par les pluies abondantes des deux semaines précédentes. De plus, les dépôts argileux, vestiges de la dernière glaciation, sont quasiment imperméables et ont facilité la création de crevasses

et la concentration d'eau, selon la morphologie du terrain. Ajoutons que, au-dessus d'un certain seuil de percolation, l'argile se liquéfie et engendre des glissements de terrain.

Toutefois, ces précisions d'ordres climatique et géologique n'expliquent pas en quoi ces fortes pluies ont pu engendrer autant de dégâts puisque des phénomènes météorologiques d'une telle ampleur ont déjà eu lieu sans pour autant provoquer les mêmes conséquences. Les réponses sont ailleurs et résident principalement dans l'aménagement du territoire et la gestion de celui-ci.

Cette région est avant tout parsemée d'un réseau fluvial important et a favorisé l'implantation de villes et la construction d'ouvrages de gestion de cette ressource hydrique. Chicoutimi, Laterrière, ou Grande-Baie sont autant de villes qui ont aménagé les lits des rivières en fonction des nécessités urbaines. De même, on ne dénombre pas moins de 33 barrages et digues sur la rivière Kénogami seulement et 5 autres barrages sur la rivière Chicoutimi.

Il apparaît clair que les lits des rivières ont été harnachés afin de mieux insérer ces dernières dans de vastes projets d'aménagement urbain: zones inondables comblées ou aménagées, digues renforcées, parapets de bétons... sont autant d'aménagements qui n'ont été possibles que par l'utilisation de la technique, elle seule permettant de contrer la force des courants et de maintenir les flots dans un carcan de béton. Cependant, cette même technique, de par la confiance qu'elle inspire, a conduit à un aménagement insouciant de certains villages et quartiers urbains et rend maintenant nécessaire un examen global de l'urbanisme saguenéen et des critères d'occupation territoriale utilisés jusqu'à présent dans cette région.

Cet examen est d'autant plus urgent que, de manière générale, le processus d'aménagement urbain semble être le suivant:

[o]n commence par bâtir un camp ou un chalet au bord d'une rivière ou d'un réservoir. Puis, on ajoute l'électricité, on rénove, on asphalté les rues... On finit par avoir une municipalité, qui accepte que l'on construise davantage. On est rassuré parce que les digues ont toujours tenu le coup. Et soudain, on se retrouve avec un village ou une ville en zone dangereuse⁴.

Dans le même état d'esprit, la commission Nicolet⁵ a remarqué une série d'anomalies: une gestion des barrages déficiente, une planification insouciant de cadastre⁶, le non-respect de mesures minimales de précaution⁷. De même, divers accidents impliquant des ruptures de digue et des glissements de terrain avaient déjà été observés sans que l'on en tire les conclusions adéquates, entre autres, revoir les procédures de révision des ouvrages et l'applicabilité des plans d'urgence. Le réservoir de Kénogami a été construit de façon à avoir un rapport de 60⁸. Un tel rapport n'est envisageable que si l'on estime l'architecture à l'abri des forces de la nature; or il est tombé 25 centimètres

d'eau... Enfin, les propriétaires de chalet, les campeurs, les exploitants des centrales hydroélectriques, les municipalités et les grandes sociétés forestières tenaient à ce que les réservoirs soient remplis au maximum afin de pouvoir s'adonner pleinement à leurs activités, n'imaginant pas qu'il pouvait y avoir un risque quelconque. Tout cela en lien avec l'aménagement du territoire et dont l'origine semble attribuable à une trop grande confiance dans les constructions humaines.

Trois constats et un paradoxe

Trois constats peuvent être dégagés de cet exemple. Le premier renvoie aux difficultés engendrées par le recours des humains à une logique de délimitation pour composer avec un écosystème dont les frontières spatio-temporelles dépassent celles attribuées par commodité de gestion. Le deuxième constat, suivant le recours à une logique de la délimitation, concerne le cloisonnement qu'elle peut engendrer, en particulier au sein de la société moderne, appelée aussi «*société à organisation*»⁹.

Ces deux constats en appellent un troisième, une sorte de métaconstat au regard des deux précédents. La «délimitation», inhérente à l'action humaine, fait partie intégrante d'un phénomène plus global, la finitude de la «condition humaine», à laquelle, par définition, l'être humain ne peut échapper. Revenons sur ces trois constats, dans le même ordre.

Écosystème et délimitation

Le soi-disant «écosystème» du Saguenay-Lac-Saint-Jean n'en est pas un. Un écosystème est communément défini comme un système formé par l'interaction de tous les organismes vivants entre eux et avec le substrat physico-chimique dans lequel ils évoluent¹⁰. Le terme «écosystème» renvoie aussi à un espace-temps caractérisé par une forte cohérence réticulaire, une multitude d'interactions entre les différentes composantes, voire une union intime, aussi bien au sein du biotope qui «occupe» cet espace-temps qu'entre le biotope et le «milieu» abiotique de cet espace-temps.

À première vue, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean semble correspondre à la définition donnée ci-dessus. En effet, on y trouve des espèces vivantes qui entretiennent des rapports entre elles et qui s'harmonisent avec le climat, la composition des sols et la topographie. Cette dernière accentue la tendance à concevoir cette région comme un écosystème. La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est située dans un bassin dont le diamètre est de 200 kilomètres, délimité à l'est et à l'ouest par deux failles dans lesquelles coulent des rivières, tandis qu'au nord et au sud se dessinent des sommets d'une hauteur moyenne de

950 mètres. La forme du Saguenay-Lac-Saint-Jean est donc celle d'une cuve¹¹. Or, pour certains environmentalistes et gestionnaires du territoire, pouvoir délimiter une région par des frontières topographiques contribue à l'assimiler à un écosystème¹². Or, à trop insister sur sa délimitation géographique et son caractère d'unité, on en oublie ses interactions avec d'autres écosystèmes tout aussi complexes.

Ainsi, malgré l'apparente délimitation «naturelle» de cet écosystème, le phénomène météorologique qui a entraîné les inondations de l'été 1996 prend forme ailleurs dans les jours qui précèdent les pluies abondantes, stationne au-dessus d'une région qui inclut le Saguenay-Lac-Saint-Jean et, une fois les pluies terminées, continue de se transformer tout en se déplaçant. En effet, le jour précédant ces pluies, une gigantesque dépression cyclonique se forme au-dessus du continent nord-américain. Quatre mini-ouragans forment un système dépressionnaire initié par l'évaporation des eaux chaudes du Gulf Stream au nord de Cuba. C'est ce que l'on appelle communément en météorologie une «virgule», longue de 4 000 kilomètres. La «tête» de cette virgule s'arrête sur le Saguenay-Lac-Saint-Jean, entraînant les conséquences que l'on connaît en détruisant les œuvres humaines et en permettant aux rivières de retrouver sinon leur lit d'origine tout au moins un espace moins contigu¹³.

Dès lors, le bassin du Saguenay-Lac-Saint-Jean, considéré par certains comme un système écologique à part entière affichait à la fois ses liens étroits avec d'autres «écosystèmes» et son emboîtement dans un écosystème spatio-temporellement plus étendu. Un tel phénomène n'est pas rare; il est même fréquent. El niño, les tsunamis et autres raz-de-marée sont autant d'exemples de phénomènes écologiques globaux et complexes dans lesquels interviennent à la fois les conditions atmosphériques, les courants marins, la topographie des terres émergées et immergées, la composition physico-chimique de l'eau et bien d'autres éléments qui, pris isolément, ne semblent ni être déterminants ni jouer un rôle majeur mais qui, pourtant, en ont un. En conséquence, de tels phénomènes ne sont pas exclusivement locaux et immédiats. Leur échelle spatio-temporelle est bien plus vaste.

Des événements comme ceux de juillet 1996 rappellent crûment le caractère global de l'écosystème; de plus, ils montrent que toute tentative de découper ce dernier en espaces-temps plus restreints gomme la complexité et la multitude d'interactions qui le constituent. Ils illustrent aussi le travail de délimitation inhérent à l'action humaine et les difficultés qu'elle entraîne au regard d'un écosystème dont l'échelle de temps est sans commune mesure avec celle humaine et dont ses frontières spatiales s'insèrent dans d'autres écosystèmes. Le découpage de l'écosystème géo-planétaire en écosystèmes distincts dans le but de maîtriser l'«environnement» ou, à tout le moins, de le

«gérer», relève de cette logique de la délimitation qui renvoie chaque fois à des «intérêts» mis de l'avant et chèrement défendus par différentes parties prenantes.

Devant le poids que j'accorde à la délimitation dans la présente problématique, certains pourront objecter que, au contraire, la modernité se caractérise plutôt par une logique d'unification, de mise en réseau qu'illustreraient le «rapetissement» de la planète, l'intensification de la circulation des personnes, des biens et des signes, la globalisation des rapports sociaux et leur désenchantement d'un espace-temps jusqu'alors circonscrit. Ces phénomènes sont observables, certes, mais, d'une part, leur intensité, leur portée, leur profondeur et leur efficacité demeurent bien limitées en regard des décisions et des interventions que les problèmes écologiques requièrent, d'autre part, ils ne représentent qu'un versant de la modernité. En effet, et de façon paradoxale, ces phénomènes contribuent au renforcement de la «délimitation» sous différentes formes, à la multiplication des niveaux de régulation sociale, à l'accentuation de la territorialisation, à l'omniprésence des organisations et à l'individualisation, pour ne nommer que les formes de délimitation les plus fréquentes.

Si l'on avait considéré le Saguenay-Lac-Saint-Jean comme partie d'un ensemble complexe pouvant être porteur de la catastrophe de juillet 1996, la façon d'envisager l'aménagement et la gestion des eaux de ce territoire aurait sans doute été différente. Nous pouvons raisonnablement penser à l'adoption de normes de sécurité plus strictes, à une inspection plus fréquente des ouvrages de retenue d'eau, à un respect plus grand des plans d'aménagement et des plans d'urgence, et surtout à un découpage différent des responsabilités et des possibilités d'intervention, à un cloisonnement moins prononcé des instances concernées et à une coordination plus grande.

Cloisonnement institutionnel et absence de coordination

Annoncé par le premier, le deuxième constat concerne le cloisonnement des activités humaines, et plus particulièrement celui des pratiques récurrentes bien ancrées dans l'espace-temps, que j'appellerai «cloisonnement institutionnel».

Selon Roger Nicolet, président de la commission scientifique et technique chargée d'éclairer les événements de juillet 1996, la catastrophe est d'origine naturelle, mais elle est aussi le produit d'une histoire et d'une culture. Toutes les analyses conduisent à la même conclusion: absence de vision globale, absence de planification et absence de cohérence dans les plans d'intervention. En peu de mots: cloisonnement des responsabilités et absence de coordination dans la gestion des ouvrages de retenue d'eau, chacun étant géré isolément et souvent de façon insatisfaisante. Par exemple, la Stone Consolidated,

propriétaire de la digue qui a cédé au lac Ha ! Ha !, n'avait que peu envisagé dans ses schémas prévisionnels les risques liés à sa rupture et ne s'était donc pas enquis de son état. De façon plus large, parmi les responsables de la gestion des barrages et des digues, aucun n'avait tenu compte de l'érosion des sols, des coupes à blanc et des divers aménagements de digue en amont de leurs ouvrages, jugeant que cela n'était pas de leur ressort. La gestion des barrages se limiterait donc à celle des ouvrages mêmes, le reste relevant d'autres organisations.

Ce cloisonnement des responsabilités et cette absence de coordination ne se limitent pas aux seuls organismes responsables de la gestion des barrages et des digues, elle caractérise aussi les autres acteurs socio-économiques de la région. Par exemple, les mairies, qui attribuent les permis de construction, ne prenaient pas en considération les risques d'inondation et de glissement de terrain et ne communiquaient pas avec les responsables des plans d'aménagement avant d'émettre les permis. Les utilisateurs des réservoirs autres que leurs responsables souhaitaient eux aussi voir ces réservoirs remplis au maximum, sans se soucier des risques de catastrophe en aval, considérant peut-être que s'il y avait risque, les autorités compétentes ne permettraient pas que l'on maintienne les réservoirs à leur niveau maximum.

À la lumière des explications relatives aux conséquences des fortes chutes d'eau sur le Saguenay-Lac-Saint-Jean, et surtout une fois connus les comportements des divers acteurs engagés dans la gestion des eaux de la région, nous pouvons affirmer qu'une surdélimitation d'intérêts, de responsabilités, de compétences et de fonctions a engendré un cloisonnement institutionnel qui intensifiait la nécessité de coordonner l'ensemble mais qui, en même temps, rendait extrêmement difficile toute forme de coordination entre les divers acteurs, réduisant d'autant la pertinence de leurs interventions respectives¹⁴.

C'est ainsi que, de façon paradoxale, la société à organisation, caractéristique du monde occidental industrialisé et dont le dessein est la maîtrise de l'univers, a engendré un cloisonnement institutionnel qui non seulement contribue au caractère illusoire du projet de la modernité mais qui exacerbe les conséquences non intentionnelles de phénomènes non maîtrisés, mais prévisibles et même annoncés, comme une dépression cyclonique immobilisée pendant quelques jours au-dessus du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le rôle des organisations

Dans ce projet de maîtrise de l'univers, les organisations occupent une place de choix. En effet, l'organisation moderne est à la fois un des fruits de la délimitation et une expression de son institutionnalisation. Elle est perçue aussi comme un moyen privilégié de réduction de l'incertitude. *«Une organisation est un dispositif de contrôle et de régulation; avant tout chose, elle produit de la*

prévisibilité, dont nous verrons qu'elle est une condition nécessaire de toute opération rationnelle»¹⁵.

Grâce aux organisations, les individus vaquent à leurs occupations quotidiennes en misant sur la stabilité relative que procure le «tissu organisationnel». Les organisations contribuent à régulariser notre vie quotidienne et à nous protéger des aléas attribuables à la «nature». Pour cette raison, le caractère créé de notre «environnement» ne nous apparaît que lorsque les conditions qui nous protègent de ses soubresauts font défaut.

Pour engendrer la prévisibilité, l'organisation cherche sans arrêt à constituer un ordre interne et à maîtriser les éléments externes qui peuvent affecter cet ordre interne. Pour ce faire, elle a recours à plusieurs stratégies: par exemple, un recrutement sélectif afin de favoriser une certaine homogénéité des profils et des qualifications, des normes et règlements qui régissent les activités, une formalisation des rôles et des tâches, une normalisation des procédures, et bien d'autres.

Pour Weber, dès le début du XX^e siècle, le type idéal qu'est la bureaucratie représente une nouvelle forme d'organisation et de domination légitime, qu'il appelle rationnelle-légale et qui serait plus efficace que toutes les autres formes d'organisation. Selon ce type idéal, dotées d'objectifs clairs et précis, circonscrites par des frontières nettes, les organisations bureaucratiques facilitent une exécution des tâches objective et rationnelle.

Organizational structure mitigates the limits of bounded rationality, as already noted, by dividing complicated decisions (or tasks) into subdivisions (or subtasks), sub-subdecisions (or sub-sub-tasks), and so forth until choices or tasks are within the limits of bounded rationality¹⁶.

Ainsi, puisqu'aucun individu n'a la maîtrise totale du réel, délimiter les activités à réaliser et les distribuer entre plusieurs acteurs semblent faciliter l'absorption d'une part importante de l'incertitude inhérente à l'intervention dans le réel; en même temps, cependant, procéder ainsi «émiette»¹⁷ l'intervention et accroît les risques d'incohérence ou de conséquences non intentionnelles. En tant que dispositifs de prévisibilité, les organisations sont donc en même temps des productrices de turbulences qui, notamment, peuvent les affecter en retour. Pour le dire autrement en paraphrasant Atlan¹⁸, l'ordre que cherche à introduire l'organisation est lui-même porteur de désordre qui, à son tour, engendre un nouvel ordre, et cela sans arrêt. En conséquence, envisagées ainsi, les organisations modernes contribuent à ce qu'elles cherchent à éliminer.

Le cloisonnement qu'incarne l'organisation représente un des effets pervers de la société à organisation. Qu'il s'agisse du cloisonnement interne à l'organisation ou du cloisonnement entre les organisations, ses conséquences doivent être neutralisées par un haut niveau de coordination pour empêcher

qu'elles se retournent contre l'objectif poursuivi par ceux et celles qui recourent à une logique de la délimitation. La dialectique de la différenciation et de l'intégration qu'ont développée Lawrence et Lorsch, la loi de la variété indispensable que nous rappelle Ashby, l'entreprise réseau ou l'entreprise virtuelle, sont autant de variations sur des aspects particuliers de cette chaîne que je viens de mettre au jour: la délimitation est inhérente à l'action humaine, elle engendre de l'organisation qui, à son tour, favorise le cloisonnement, lequel requiert un haut degré de coordination. Or, comme l'illustre l'épisode du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la présence d'un cloisonnement institutionnel combinée à une absence de coordination accroissent le risque de conséquences non intentionnelles négatives et même amplifient ces dernières si elles adviennent.

Vers un cadre d'analyse conceptuel

Bien que, dans les paragraphes précédents, j'aie fait appel à une terminologie qui se retrouve avant tout en théorie de l'organisation, les phénomènes évoqués débordent l'organisation pour se situer à l'échelle de la vie sociale dans son ensemble. La reconnaissance de sa complexité fait l'unanimité chez les scientifiques du social, et c'est peut-être là le seul constat sur lequel ils s'accordent. Rendre intelligible la vie sociale sans appauvrir indûment la compréhension que l'on peut en tirer est le principal défi auquel ils font face et ce défi n'est pas sans rappeler la situation en sciences de la nature et les efforts de ceux et celles qui participent à la théorisation de la complexité des objets «naturels».

En sciences du social, depuis une vingtaine d'années, la théorie de la structuration, et surtout les travaux qui s'en inspirent, souvent assez librement, représentent une voie encore prometteuse qui rallie bon nombre de ceux et celles qui souhaitent éviter les deux grands pièges de la théorie du social: l'«impérialisme de l'objet sociétal» et l'«impérialisme du sujet individuel»¹⁹. Lier les travaux généraux sur la complexité à ceux, centrés sur la vie sociale, qui font appel à la théorie de la structuration apparaît donc comme une voie prometteuse, bien que peu fréquentée, pour étudier un phénomène comme la gestion de l'environnement qui met en jeu à la fois un écosystème, dont les frontières spatio-temporelles sont très étendues, l'action humaine, dont la spatio-temporalité est limitée, et l'irréductible emboîtement de celle-ci dans celui-là. En effet, si la délimitation, l'organisation, le cloisonnement et la coordination sont des phénomènes sociaux, ils sont en même temps constitutifs de l'écosystème. Les premiers sont tributaires du second tout en contribuant à le façonner. Les humains interviennent effectivement dans l'univers en créant une différence, bien que la différence qu'ils créent ne soit pas toujours celle qu'ils avaient souhaitée. Rappelons que, dans le cas qui nous intéresse ici, une

mosaïque de projets, tous ayant trait à la gestion des eaux, a engendré un phénomène de cloisonnement institutionnel et d'absence de coordination qui, de façon paradoxale, a contribué à la non-maîtrise de ces eaux. L'élucidation du rapport qui oppose le caractère entier de l'écosystème et la logique de la délimitation à laquelle recourent les humains pour intervenir dans cet écosystème me paraît cruciale pour quiconque se soucie de «gestion de l'environnement».

Délimitation et condition humaine

Dans les sections précédentes, j'ai présenté la délimitation comme une dimension inhérente à l'action humaine. Cette affirmation renvoie plus largement à la finitude de la condition humaine, finitude à laquelle s'intéressent les humains depuis qu'ils existent. Pour autant que nous le sachions, religieux, philosophes, écrivains, poètes, chansonniers et autres ne cessent d'aborder ce thème d'ordre existentiel. Les scientifiques le font eux aussi, à leur façon.

Chez les scientifiques du social, les géographes de l'espace-temps comme Hägerstrand ou Gregory se concentrent sur les contraintes et possibilités qu'offrent les caractéristiques spatio-temporelles du corps humain. Sériation, ordonnancement, succession, simultanéité, présence, absence et couplage sont autant de facettes qui déterminent l'humain dans son action, dans ses rapports aux autres humains et, plus globalement, à l'univers qu'il «habite» et dans lequel il intervient sans cesse. Ceux et celles qui s'intéressent à la gestion ou à l'organisation abordent ces questions avec une visée instrumentale. Comme dans le cas présent, ils ne s'en soucient que parce qu'elle est immédiatement constitutive de leur objet d'étude. Par exemple, Simon et March, pour ne nommer qu'eux, se sont intéressés à la rationalité limitée en s'attardant aussi bien à des aspects d'ordre individuel que d'ordre organisationnel. Ils ont notamment mis en relief les limites de la capacité cognitive de l'individu et l'importance que prend l'organisation comme palliatif à cette limitation²⁰.

Ces trois dimensions de la condition humaine, l'espace, le temps et la cognition fixent en bonne partie les limites et les possibilités de l'action humaine. Les deux premières forment un ensemble indissociable et, pour en traiter, il vaut mieux leur substituer la notion d'espace-temps, qui marque leur indissociabilité et qui force à les conceptualiser comme un tout. La troisième concerne un des principaux moyens grâce auxquels l'humain peut s'adapter au milieu dans lequel il se trouve, tout au long de son cycle de vie. Voyons d'un peu plus près ces trois dimensions de la condition humaine sous-jacentes à la délimitation, non pas pour épuiser la théorisation qu'elles exigent mais uniquement pour montrer la pertinence d'un tel chantier.

L'être humain est contraint par les limites de sa spatio-temporalité. Elle ne lui permet pas de pouvoir intervenir directement dans l'univers pendant une période qui la dépasserait. Certes, grâce à sa capacité d'abstraction qui lui permet de se sortir du «ici et maintenant», il peut retourner dans le passé, s'appuyer sur l'histoire en tant que récit d'autres activités humaines ou encore tenter de coloniser le futur. Par ailleurs, il ne peut s'extraire de son substrat biologique, de son enveloppe charnelle ou occuper plusieurs espaces-temps à la fois, si ce n'est par le truchement de la technique qui, sous certaines conditions, rend possible une quasi-présence, une présence virtuelle.

En plus de ses limites spatio-temporelles, l'être humain est limité sur le plan cognitif. Il ne peut saisir dans sa totalité tout ce qui l'entoure ou ce qui peut l'affecter. Limité dans sa capacité cognitive, le sujet connaissant perçoit non pas «L»'environnement, qui serait alors, pour lui, une sorte de donnée qui l'envahirait, mais plutôt «un» environnement qui ne lui est pas totalement imposé, mais auquel il peut donner un sens.

Pour mieux préciser cette dernière notion, von Üxküll²¹ distingue la *Umwelt* de la *Umgebung*. Le terme *Umwelt* signifie le milieu dans lequel agit un sujet et auquel il attribue un sens. De son côté, la *Umgebung* est plutôt l'espace occupé par la matière, un espace d'objets. Il ne suffit pas que des éléments soient constitutifs de la *Umgebung*, pour faire partie aussi de la *Umwelt* encore faut-il qu'ils soient captés par le sujet puisque la *Umwelt* renvoie à un ensemble d'éléments qui ont valeur et signification pour ce dernier. La *Umwelt* représente alors un sous-ensemble de la *Umgebung*. D'ailleurs, nous dit Canguilhem, ce que nous appelons dans le langage courant «[...] l'environnement, ce n'est rien d'autre que la *Umwelt* de l'homme, c'est-à-dire le monde usuel de son expérience perspective et pragmatique»²².

L'humain, comme les autres espèces animales, interagit avec son milieu. Il le construit, l'altère et peut même le détruire, à l'occasion. La connaissance qu'il s'en donne, qu'il en tire, se construit au fil de son action et se voit immédiatement réinsérée dans le cours de cette action. Ainsi, l'action prédomine sur la connaissance puisqu'avant que celle-ci ne soit une ressource pour l'action, elle est d'abord issue d'elle. Maturana et Varela²³ ont repris là où Piaget²⁴ avait arrêté et montrent combien un système vivant «détermine» son environnement. Ils montrent aussi comment, parmi ces systèmes, chez l'être humain, la capacité cognitive est à la fois tributaire de sa capacité d'agir et constitutive de cette dernière. En conséquence, bien que les limitations cognitives de l'être humain soient incontournables, elles ne mettent pas ce dernier totalement à la merci de ce qui l'entoure, de ce qui n'est pas «lui». Sur le plan analytique, l'être humain est à la fois un acteur qui intervient dans le réel et un sujet connaissant qui soutient cette action. Toutefois, étant donné les limites de sa capacité cognitive, son action s'accomplit chaque fois dans des conditions en partie non reconnues et

elle engendre des conséquences non intentionnelles qui peuvent, à leur tour, au fil du temps, devenir de nouvelles conditions non reconnues.

Au cours des trois derniers siècles, la technoscience a acquis une très forte légitimité par son apparence de vérité; elle a été perçue comme celle qui pouvait le mieux assurer le succès du projet de la modernité, la maîtrise de l'univers. Cependant, la technoscience est elle-même tributaire de la condition humaine; elle n'est rien d'autre qu'une construction relative au réel élaborée par des sujets dont la capacité cognitive est limitée et, ajoutent Simon et March, dont la rationalité est elle aussi limitée. En conséquence, d'une part, les scientifiques font partie intégrante du processus social de construction de notre environnement. D'autre part, la connaissance en général, et la connaissance scientifique en particulier, résultent elles aussi d'un travail cognitif marqué par la logique de la délimitation. Le découpage d'objets, la détermination de paramètres, de dimensions, de variables et d'indices, l'expérimentation qui prend appui sur la distinction entre variables indépendantes et variables dépendantes sont autant de procédés qui font partie intégrante des dispositifs de production des connaissances scientifiques. Tous relèvent de la délimitation. Bien sûr, les échanges entre scientifiques d'horizons divers sont plus fréquents et des équipes de recherche interdisciplinaire se généralisent, mais il n'en demeure pas moins que l'acquisition de la connaissance scientifique repose sur un processus de délimitation de l'objet.

En regard du caractère entier de l'écosystème, limité par sa condition, chaque être humain, et peut-être même l'espèce dans son ensemble, n'occupe qu'un petit bout d'espace-temps et ce qu'il peut en connaître est à la fois réduit et faillible. Le sujet connaissant peut évaluer l'efficacité relative des connaissances qu'il produit par le succès pragmatique qu'il en tire; cependant, il ne dispose d'aucun moyen qui lui permettrait de prétendre à la vérité. Pour agir, l'être humain bricole l'espace-temps, son «milieu». Il «organise» et, pour ce faire, il découpe, sélectionne, privilégie des éléments au détriment d'autres, s'attarde à certains et en néglige d'autres: il délimite.

Bien entendu, comme je l'ai fait valoir à quelques reprises, la délimitation est inhérente à l'action humaine et marque l'ensemble des rapports entre humains et ceux que ces derniers entretiennent avec l'univers. Pour cette seule raison, elle mérite déjà qu'on s'y attarde. Lorsque, par surcroît, le secteur d'activité humaine dans lequel s'inscrit la recherche est la «gestion de l'environnement», la délimitation inhérente à l'action humaine contraste de manière forte avec le caractère complexe de l'écosystème, que les humains, et en particulier les gestionnaires, découpent en «environnements».

Dès lors les conditions sont réunies pour une recherche qui abordera la dynamique de la délimitation sans toutefois sacrifier sa complexité ni tomber dans l'illusion de la complétude, et qui me paraît pertinente tant pour les sciences du social que pour les sciences de l'environnement²⁵.

En résumé, l'épisode des crues du Saguenay-Lac-Saint-Jean, en juillet 1996, et les trois constats que j'en ai dégagés m'ont permis de mettre en relief les éléments suivants:

- le caractère global de l'écosystème, et le caractère arbitraire de son découpage, quels que soient les critères retenus pour y parvenir;
- la logique de la délimitation, inhérente à l'action humaine;
- le cloisonnement institutionnel que peut engendrer le recours à la logique de la délimitation;
- la nécessité d'un haut degré de coordination dès qu'il y a cloisonnement institutionnel;
- l'exacerbation du risque qu'entraîne la présence simultanée du cloisonnement institutionnel et de l'absence de coordination;
- la finitude de la condition humaine, qui résulte entre autres des limites spatio-temporelles et cognitives des humains.

Les cinq derniers éléments caractérisent l'ensemble des organisations, quel que soit leur secteur d'activité, tandis que le premier concerne de façon toute particulière les organisations dont la mission est d'intervenir de façon explicite dans la gestion²⁶ de l'environnement. Dès lors, la question est de savoir comment concilier l'inévitable recours à une logique de délimitation et la nécessité d'intervenir efficacement sur notre environnement alors que la délimitation, et a fortiori celle de l'écosystème, limite justement la portée de notre intervention.

Mise à jour d'un paradoxe et avenue de recherche

L'épisode du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ainsi que les constats que j'en ai tirés, nous mettent face à un paradoxe, à une double contrainte, celle de notre condition d'être humain qui veut que nous délimitions nos activités en vue d'une plus grande efficacité et de la non-efficacité de la délimitation en ce qui concerne la gestion de l'environnement. Malheureusement, il est beaucoup plus difficile de résoudre les situations paradoxales que d'établir le diagnostic de la confusion qu'elles engendrent.

La réponse théorique à ce paradoxe réside, en partie, dans le slogan «penser globalement, agir localement». Celui-ci peut résumer, sous un certain angle, les fondements du développement durable et de la gestion intégrée, deux concepts clefs aujourd'hui dans la gestion de notre environnement. En effet, d'un côté, le développement durable semble une tentative de repousser à la fois la délimitation temporelle, par une vision à long terme, et spatiale, par une vision intégrative des régions les moins favorisées. De l'autre côté, la gestion intégrée

semble une tentative, elle aussi, de repousser la délimitation organisationnelle trop exigüe par une intégration tant verticale qu'horizontale des instances organisationnelles concernées. Toutefois, ce slogan unificateur et leitmotiv n'en est pas pour autant moins paradoxal dans la mesure où il nécessite un déphasage entre la conceptualisation à un certain niveau (global) et la mise en pratique à un autre niveau (local).

Dans une perspective plus pragmatique, il me semble essentiel de comprendre comment des organisations, dont la raison d'être est de gérer notre environnement et de jeter, à l'occasion, les bases de la mise en application de ces deux concepts, réagissent à ce paradoxe. Ces organisations font ainsi face à une question qui peut sembler insoluble mais qui mérite néanmoins qu'on s'y attarde: dans nos actions sur l'«environnement», et plus particulièrement dans la «gestion» de ce dernier, comment pouvons-nous réconcilier l'irréductibilité de l'écosystème et l'inévitable recours à la logique de la délimitation?

Des éléments de réponses seront apportés par l'étude des comités des zones d'intervention prioritaire chargés, dans le cadre du Plan Saint-Laurent Vision 2 000, de promouvoir le développement durable et l'implication communautaire dans les régions côtières, et qui sont confrontés à la notion de délimitation tant dans l'aspect territorial que la composition du comité, la temporalité ou bien encore la substance de leur intervention.

Notes

¹ Je voudrais remercier mon directeur de recherche, Michel Audet, professeur titulaire à la Faculté des sciences de l'administration, pour son aide précieuse lors de nos nombreuses réunions de travail pour l'élaboration du document à l'origine de cette communication.

² Ces propos proviennent du professeur Jean Vallée, ingénieur géophysicien, cité p. 24 dans l'article de presse intitulé «Autopsie d'une catastrophe» de G.-H. Germain avec la collaboration du *Canadian Geographic*, *L'actualité*, (mars 1997): 14-30.

³ Gouvernement du Québec, Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages, dit Rapport Nicolet, 1997.

⁴ Propos de Gilles Lemieux, géographe à l'UQAC et relevé par l'auteur de l'article cité ci-dessus, page 17.

⁵ Rapport Nicolet, *op. cit.*

⁶ Les deux enfants tués par une coulée boueuse habitaient une maison située sur une zone reconnue dans le schéma d'aménagement comme potentiellement instable.

⁷ À titre d'exemple, les inondations n'arrivent qu'au 14^e ou au 15^e rang des menaces indiquées dans les plans d'urgence des municipalités du Saguenay; en outre, ces derniers ne sont pas respectés.

⁸ Pour 1 cm d'eau de pluie tombé sur le bassin versant, le niveau du réservoir d'eau monte de 60 cm.

⁹ L'expression est celle de Robert Presthus, *The Organizational Society*, N.-Y., St. Martin's, 1978.

¹⁰ Arthur G. Tansley a proposé le terme écosystème dans «*The use and abuse of vegetational concepts and terms*», *Ecology*, vol. 16, no 3, p. 284-307 en 1935. Ce terme a été par la suite précisé par Eugene Odum, dans *Fundamentals of Ecology*, Philadelphie, W.-B. Saunders, en 1953.

¹¹ C'est d'ailleurs ce qui explique le rapport particulièrement élevé du réservoir Kérogami.

¹² Cette définition est notamment donnée par Duvigneaud dans son livre *La synthèse écologique*, Paris, Doin, 380 p. Dans ce même ordre de définition, d'autres auteurs font équivaloir bassin versant, baie ou marécage à écosystème.

¹³ À ce propos, les photos publiées dans la revue *Canadian Geographic*, (mars/avril 97), sont assez éloquents. Souligner que les écosystèmes sont des systèmes ouverts peut paraître un truisme. Pourtant, bien des administrateurs, ingénieurs et techniciens chargés de la gestion de l'environnement ne perçoivent pas la dynamique des systèmes naturels ou ne maîtrisent pas les connaissances nécessaires pour l'appréhender.

¹⁴ Il est aussi possible de regretter un tel cloisonnement dans l'enseignement, ce qui ne fait que renforcer la tendance dans la pratique.

¹⁵ Tiré de Alain Eraly, *La structuration de l'entreprise. La rationalité en action*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1988, page 40.

¹⁶ Peter Michael Blau et M. W. Meyer en ont fait une analyse relativement détaillée dans leur livre, *Bureaucracy in Modern Society*, Toronto, McGraw-Hill, 1987, page 118.

¹⁷ Cet épineux problème a été soulevé notamment par Gilles Barouch, *La décision en miettes, systèmes de pensée et d'action à l'œuvre dans la gestion des milieux naturels*, Paris, L'Harmattan, 1989.

¹⁸ Henri Atlan s'intéresse à la théorie de la complexité dans son livre intitulé *Entre le cristal et la fumée*, Paris, Seuil, 1979, 287 p.

¹⁹ Ces deux expressions sont celles d'Anthony Giddens, *La constitution de la société. Éléments de la théorie de la structuration*, Paris, PUF, 1987, page 50.

²⁰ Lire à ce propos James G. March et Herbert Simon, *Les organisations*, Paris, Dunod, 1979, 253 p., et les nombreux articles écrits en collaboration.

²¹ J. von Üxküll, «*Étude des significations des milieux environnants*» dans *Textes de base en psychologie. La perception de l'environnement* de M. Flückiger et K. Klaue, Lausanne, Delachaux et Niestlé, 1991, p. 55-65.

²² Georges Canguilhem, *La connaissance de la vie*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1969, page 145.

²³ H. R. Maturana, et F. Varela, *Autopoiesis and Cognition: the Realization of the Living*, Londres, Reidl, 1980.

²⁴ Comme l'a montré Jean Piaget avec beaucoup de conviction dans J. Piaget, P. Mounoud et J.-P. Bronckart, *Psychologie*, Paris, Gallimard, 1987.

²⁵ Le lecteur ne manquera pas de voir ici une illustration patente de la logique de la délimitation à l'œuvre dans l'univers de la recherche.

²⁶ Le terme «gestion» doit être pris dans un sens relativement large. Il peut s'agir d'organisations qui ont pour mandat l'aménagement du territoire (des plans d'urbanisations, des barrages hydroélectriques, des infrastructures portuaires...), comme des organisations qui ont pour mandat affiché de promouvoir la gestion intégrée et le développement durable.

Mondialisation, démocratie, développement régional: Le mythe de l'autonomie locale¹

Marcel Methot

Étudiant, Doctorat en développement régional
Université du Québec à Rimouski

Nous assistons à une «*métamorphose de l'espace-temps*»², à un bouleversement sans précédent des repères spatiaux et temporels. Les frontières nationales sont de moins en moins étanches à cause de la révolution des communications. La mondialisation des marchés et la planétarisation des enjeux sociaux, économiques, écologiques et éthiques, rendent l'État-nation de moins en moins pertinent comme cadre de référence. Il se crée alors un espace ambiguë entre le local et le global, et cet espace est notamment politique.

Les penseurs et acteurs du développement régional, qu'ils le veuillent ou non, se meuvent sur un terrain politique³. La question du développement, au sens large, est une question surtout politique car elle pose l'interrogation fondamentale suivante: vers quel type de société (régionale ou locale) voulons-nous nous orienter? C'est bien un des thèmes traités par la science régionale, bien que ce soit la plupart du temps de façon implicite.

Dans le contexte actuel de la mondialisation des économies, la question du développement régional se corse. Nous devons nous demander à partir de quels niveaux d'intervention nous devons tenter de déterminer le type de société que nous voulons. L'État-nation n'est plus le maître exclusif de cette fonction de régulation qu'il partage désormais avec des instances supra-étatiques et intra-étatiques. Et c'est dans ce contexte que l'on voit apparaître des notions comme gouvernance locale, micro-régulation locale, bref, des notions qui proposent plus ou moins implicitement l'idée d'une certaine autonomie locale.

C'est à cette «*idée*» d'autonomie locale que nous nous attarderons dans cette contribution. Par que nous croyons qu'à l'heure du développement local, il est essentiel de nous demander, de prime abord, si nous avons les moyens politiques de nos ambitions sociales et économiques. Autrement dit, il s'agit de se demander si le «*local*» est suffisamment autonome politiquement pour orienter significativement le développement sur son territoire.

1. Émergence du local, émergence du global: un même mouvement

Notre relation au temps et à l'espace a été radicalement transformée depuis les dernières décennies. Cette «*métamorphose de l'espace-temps*», favorisée par la révolution des communications (internet par exemple) et la mondialisation des marchés, nous amène à revoir l'articulation local/global. Concrètement, cette conjoncture se manifeste notamment par deux phénomènes qui conditionnent fortement nos approches du développement régional: l'émergence du local et l'émergence du global.

Le local

Avant les années 1970, la notion de «local» était presque inexistante dans la littérature sur le développement régional. Dans la pratique, les acteurs du développement ne se paraient que rarement du qualificatif «local». Or, aujourd'hui, le local a acquis ses lettres de noblesse, que ce soit dans la théorie ou dans la pratique. Le développement local est «à la mode» et les acteurs du développement se désignent fièrement comme «acteurs locaux».

Au Québec, l'histoire commence par la résistance. La culture planificatrice-centralisatrice de l'État québécois en processus intense de bureaucratisation donne naissance, vers la fin des années 1960, à des politiques de développement régional définies à partir du sommet, c'est-à-dire l'appareil gouvernemental centralisé. Après quelques années à subir les failles d'un développement «par le haut» insensible aux particularités et besoins spécifiques des régions, les acteurs régionaux commencent à s'organiser pour revendiquer une plus grande autonomie quant à l'orientation du développement de leur milieu (exemple: le JAL). Les années 1970 marquent le début de cette volonté de «prise en main».

Les théoriciens de l'époque, observant la réalité, prennent conscience (ici comme ailleurs) de l'importance de l'«endogénéité» du développement. Les acteurs du milieu sont les mieux placés, constate-t-on, pour identifier et résoudre les problèmes de leur région. Les gouvernements emboîtent le pas et concoctent des politiques davantage axées sur la décentralisation et le partenariat avec le milieu. Les acteurs régionaux et locaux sont reconnus, à la fin des années 1970 et au début des années 1980, comme des intervenants pertinents en matière de développement régional. Les entités régionales et locales sont désormais considérées comme des entités comportant une dynamique propre de développement, dynamique que les gouvernements doivent contribuer à faire émerger.

C'est dans le déroulement de ce «mouvement», avec la perte de légitimité de l'État-nation causée par la mondialisation de l'économie, que l'on

assiste dans les années qui suivent à ce que nous appelons l'«**émergence du local**», c'est-à-dire la reconnaissance du local comme entité relativement autonome et des acteurs locaux comme partenaires à part entière pour initier le développement. Au Québec, cette tendance est en quelque sorte institutionnalisée par l'entrée en vigueur, en 1997, de la **Politique de soutien au développement local et régional**, politique qui confirme explicitement le local comme terrain d'action privilégié de mise en oeuvre de stratégies de développement.

Le global

Au cours des mêmes décennies, des transformations considérables surviennent dans l'économie mondiale. La libéralisation des capitaux et l'ouverture prononcée des frontières nationales pour les échanges économiques, à partir des années 1970, et la révolution des communications qui agit en parallèle, mettent en branle ce que plusieurs appellent la mondialisation.

La mise en contact des différentes composantes de l'humanité favorise l'avènement, selon la grille d'observation privilégiée, d'une nouvelle communauté mondiale ou d'un nouveau marché mondial. Au-delà des différentes interprétations, il est clair que les cadres nationaux perdent de leur rigidité et que toutes les nations doivent désormais composer dans un contexte d'interdépendance croissante.

À la régulation nationale fordiste des «Trente glorieuses» se substituent graduellement une multitude de régulations nationales «postfordistes» plus flexibles et aptes à s'adapter à la nouvelle donne de l'économie mondialisée. L'État ne peut plus «réguler» en vase clos, ayant un contrôle de plus en plus modeste des déterminants macro-économiques du développement.

L'avènement de la mondialisation, que nous appelons l'«**émergence du global**», vient ajouter de la pression sur un État déjà sensiblement ébranlé de l'intérieur par sa base régionale et locale qui conteste sa culture centralisatrice.

L'émergence du local et l'émergence du global, deux phénomènes concomitants qui font que l'État se retrouve en quelque sorte, à l'aube du XXI^e siècle, pris dans un étau.

2. L'État dans un étau

L'État voit donc rétrécir son pouvoir sous l'effet d'un renforcement de l'interdépendance des économies à l'échelle de la planète et de la demande croissante d'une décentralisation de ses fonctions au régional et au local. Politiquement, cette situation doit être appréhendée comme un méga-

phénomène d'une importance fondamentale, notamment en ce qui a trait au développement régional et local.

Concentration du pouvoir sur la scène mondiale

La mondialisation, lorsqu'on l'aborde sous un angle politique, n'apparaît pas comme un phénomène caractérisé par la neutralité idéologique. C'est plus que l'interdépendance des économies et la libéralisation des échanges. C'est également un processus de concentration du pouvoir au niveau mondial. Car la mondialisation est en fait un phénomène complexe qui comporte plus d'une dimension.

La mondialisation, c'est avant tout un vaste mouvement social-historique amorcé vers le XV^e siècle et qui, «après une diaspora d'une dizaine de milliers d'années des sociétés humaines»⁴, a permis à ces dernières de se rencontrer et de construire progressivement ce qui est appelé le «village global», la «terre-patrie», etc. Des grands vaisseaux à internet, les révolutions successives dans les moyens de communications ont suscité l'avènement de la communauté mondiale.

Une des composantes de ce vaste mouvement, la mondialisation de l'économie, se manifeste notamment dans l'interpénétration des échanges économiques à l'échelle de la planète. Mouvement lui aussi vieux de plusieurs siècles, il connaît dans ces dernières décennies un essor fulgurant grâce à la révolution des télécommunications. C'est la dimension économique de la mondialisation.

Une deuxième nuance conceptuelle, la plus importante pour notre propos, présente une autre composante que l'on pourrait nommer la mondialisation du néolibéralisme. Il s'agit ici de la «mondialisation» de l'idée qui veut que seul le marché, libéré de toute contrainte, puisse assurer une organisation viable de la société. Propulsée par ses trois moteurs⁵, la libéralisation des marchés (formation du marché capitaliste mondial), la déréglementation de l'économie (régulation de l'économie laissée aux forces du marché), la privatisation de nombreux secteurs de l'économie (État minimal), la mondialisation du néolibéralisme est présentée, et c'est là le principal problème, comme la seule alternative envisageable pour nos sociétés («pensée unique»).

Les promoteurs de cette «pensée», avec en tête les «nouveaux maîtres du monde»⁶ de la finance internationale, pressent les États à s'adapter aux nouvelles règles du jeu définies par une minorité de puissants, la plupart du temps dépourvus de la moindre légitimité démocratique. C'est la dimension politique de la mondialisation. Et c'est là que l'on peut parler de concentration du pouvoir sur la scène mondiale au détriment, bien sûr, des représentants légitimes des citoyens, les États.

Décentralisation des pouvoirs vers le local

Dénué d'une portion importante de sa souveraineté au profit de puissances supranationales (politiques, économiques, financières), l'État souffre aussi d'une perte de légitimité aux yeux de ses citoyens. Pour de nombreux acteurs locaux, théoriciens et même un nombre croissant de ses officiers, l'État ne doit plus être le «metteur en scène» de la régulation de l'économie et des rapports sociaux, certains allant même jusqu'à proposer de le «soulager» de cette besogne.

C'est ainsi que la pression est forte pour que l'État «délègue» progressivement une partie de ses prérogatives au profit des communautés régionales et locales qui devraient être davantage habilitées pour faire se manifester le dynamisme qui leur est inhérent. Apparaissent alors des notions comme «gouvernance locale», «micro-régulations locales», bref, des notions qui suggèrent, implicitement, que la communauté locale puisse être une entité relativement autonome et apte à prendre le relais de l'État pour certains aspects de la «gestion» des rapports sociaux.

Aux macro-compromis institutionnels négociés à l'échelle nationale se substitueraient alors de micro-compromis «concertés» sur la scène locale. Les théories allant cette fois-ci plus loin que les pratiques, l'application concrète de ces «conceptions» en est encore à l'étape embryonnaire au Québec. Les centres locaux de développement (CLD) et des centres locaux d'emploi (CLE), actuellement en processus d'implantation, constituent en quelque sorte un laboratoire pour observer les vertus et limites de ces nouveaux modes d'organisation de la société.

L'État dans un étiau. Voilà qui caractérise, à notre avis, le contexte actuel où l'État est amené à délaissier de ses pouvoirs vers le haut et à en déléguer vers le bas. L'État est alors sans contredit en perte d'autonomie. Reste à savoir, pour l'intérêt de notre propos, si le local en gagne (peut en gagner) pour autant.

3. L'autonomie locale: mythe ou réalité?

Sous les théories du développement local, les notions de gouvernance locale, de micro-régulation, et ainsi de suite, se profile un *a priori* qui vaut la peine, il nous semble, de questionner. Il s'agit de l'idée, exprimée plus ou moins explicitement par les divers intervenants, qu'il existerait une certaine autonomie du local en matière de développement.

L'autonomie, c'est la capacité-possibilité de faire soi-même ses lois (*auto nomos*). L'autonomie politique, dans le contexte contemporain, pourrait se définir dans la possibilité, pour les membres d'une société-communauté donnée,

de participer effectivement à la délibération sur les lois, les règles, auxquelles la communauté veut se soumettre. On voit comment la question de l'autonomie renvoie directement à la question de la démocratie. La démocratie, en effet, serait le cadre permettant la mise en autonomie des individus et des communautés contre les forces hétéronomes qui imposent les lois de l'extérieur (*hetero nomos*).

L'autonomie locale, dans ce sens, pourrait se définir comme la possibilité, pour les membres de la communauté locale, d'organiser des modalités de participation qui permettrait au plus grand nombre de prendre part aux délibérations concernant le type de communauté à construire. On pourrait dire: le type de développement à privilégier. Surtout, cette conception implique qu'une fois que les modalités de participation sont instaurées, la communauté comme corps politique aurait une emprise certaine sur les lois qui déterminent son organisation.

Cette conception trop idéaliste⁷ nous permet d'identifier des limites concrètes à l'expression d'une certaine autonomie locale sur laquelle semble reposer plusieurs discours sur le développement local. Des limites internes et externes à la communauté peuvent alors être relevées qui pourraient nous rendre plus modeste à l'égard de ce que nous nommons le «mythe de l'autonomie locale».

Limites internes

Certains discours sur le développement local, sur la «prise en main du milieu par lui-même», reposent sur une conception qui veut que la communauté locale soit une entité relativement homogène, où la proximité favoriserait la mise en commun des intérêts, la reconnaissance commune des problèmes et des solutions à apporter, et ainsi de suite.

De telles conceptions occultent naïvement le caractère conflictuel des rapports à l'intérieur de la communauté. La réalité nous montre bien que la proximité ne fait pas disparaître les «antagonismes de classes», les divergences d'intérêts, les luttes corporatives, la pluralité des opinions en ce qui concerne les dimensions à privilégier dans les stratégies de développement. Qui n'a jamais observé, par exemple, le «mur» qui sépare, au niveau local, les intervenants du «social et communautaire» et les intervenants de l'«économique».

En ce qui concerne la démocratie, des études sur des expériences concrètes⁸ ont montré comment, contrairement à ce que plusieurs pensent encore, que le fait de rapprocher les structures de pouvoir des citoyens ne suscite pas nécessairement une vie démocratique plus intense. Cela donne même parfois lieu à une forte concentration du pouvoir au niveau local, avec comme résultat que le citoyen a encore moins d'emprise qu'auparavant sur les lieux de décisions. Sans outil de promotion de la participation et d'éducation démocratique, la

décentralisation des structures ne change pas grand-chose dans le quotidien des communautés.

Limites externes

Les limites externes à l'autonomie locale sont multiples et complexes. Pour les fins de cette contribution, nous nous limiterons à en aborder sommairement quelques-unes, conscients qu'un travail plus rigoureux devrait être entrepris en ce sens.

L'autonomie locale telle que nous l'avons définie plus haut (idéaliste) est d'abord limitée par l'intervention gouvernementale. L'État a beau avoir perdu un certain pouvoir, il n'en demeure pas moins que la détermination des grandes orientations politiques et sociales de la société sont encore de son ressort: les politiques macro-économiques de développement de l'emploi, les grandes orientations en ce qui concerne la sécurité du revenu, du droit du travail, les politiques industrielles et environnementales, et ainsi de suite. Bref, nombre d'orientations qui ont une influence directe sur la marge de manoeuvre des communautés locales. L'autonomie locale, dans un tel contexte, s'avère être une autonomie relative et balisée, ou ce que nous appelons ironiquement «un espace de liberté dans un cadre restreint».

L'autonomie locale est limitée encore plus substantiellement, croyons-nous, par la concentration du pouvoir à l'échelle mondiale (mondialisation du néolibéralisme). Comment la communauté locale peut-elle prétendre à une «maîtrise» de son développement quand même l'État se voit de plus en plus privé de cette dernière à cause des impératifs «incontournables» de la compétitivité, de la «nécessaire» adaptation à la mondialisation de l'économie (néolibérale!)? La fin de la politique à l'échelle nationale, exprimée par l'incapacité des États à «*définir leur ordre du jour politique et social*»⁹, est nécessairement accompagnée de la fin de la politique au niveau local. Difficile de concevoir, cela étant dit, comment la communauté locale pourrait «faire elle-même ses lois».

Mythe et... réalité!

Le verdict est sévère. Il y a à notre avis véritablement un mythe de l'autonomie locale. Les acteurs locaux sont contraints d'essayer de déployer leur énergie créatrice en étant dépossédés d'outils essentiels à la création. Ils sont contraints de «développer» sans bénéficier d'un certain contrôle sur les déterminants objectifs du développement que se partagent l'État et les «maîtres du monde».

Mais l'autonomie locale correspond aussi à une certaine réalité. La proximité et le sentiment d'appartenance démythifiés peuvent effectivement renforcer la cohésion de la communauté, préalable à sa «prise en main». La concertation démythifiée peut effectivement favoriser la mise en commun des

intérêts des membres de la communauté, et ainsi de suite. Ces choses qui peuvent faire en sorte que la communauté devienne une «force» apte à influencer, si ce n'est que sensiblement, les orientations déterminantes pour leur développement. Les acteurs locaux ne sont pas des localistes fondamentalistes. Ils sont conscients qu'il leur faut faire des représentations au niveau national et au-delà pour prendre davantage de contrôle sur la réalité¹⁰.

Ainsi faut-il retenir que bien qu'il y ait un mythe de l'autonomie locale, cela n'implique aucunement qu'il ne puisse y avoir une certaine autonomie du local et surtout, qu'il faille renoncer à la renforcer. Or, pour la renforcer, il faut d'abord prendre conscience des limites qui pourraient compromettre son éclosion.

4. Esquisse d'élucidation: les trois sphères

Nous tenterons d'explorer ici une piste d'élucidation qui nous permettrait de mieux saisir l'expression «mythe de l'autonomie locale». Nous nous inspirerons d'une partie d'un texte de Cornelius Castoriadis¹¹ qui présente les trois sphères où se jouent les rapports des individus et des communautés entre eux et leurs institutions.

Il y a d'abord la sphère privée (*oikos*) de l'individu et de la famille. La sphère publique/privée (*agora*) correspond aux collectivités locales, aux entreprises, aux syndicats, c'est-à-dire l'espace où les individus se rencontrent et se regroupent pour leurs activités et leurs échanges. La sphère publique/publique (*ecclesia*) correspond quant à elle à l'État ou plus précisément à la sphère du pouvoir explicite. C'est dans cette troisième sphère que se prennent les décisions qui «engagent» l'ensemble de la société. Chaque société présente une articulation particulière de ces trois sphères, ce qui crée différents types de régimes politiques (démocratique, oligarchique, totalitaire, etc.).

Pour que la société soit vraiment autonome (démocratique), trois conditions doivent être remplies:

1. Que la sphère publique/publique devienne vraiment publique, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas d'appropriation privée de cette dernière par des groupes particuliers.
2. Qu'il y ait indépendance réciproque la plus grande possible des trois sphères, la liberté des deux premières garantissant le devenir public de la sphère publique/publique.
3. Qu'il y ait aussi articulation et jonction entre les trois sphères. Par exemple, l'État doit intervenir dans la sphère privée (code pénal et civil, éducation des enfants, etc.) et dans la sphère publique/privée (respects des contrats, interdiction du travail des enfants, etc.).

L'auteur insiste sur le fait que le «noyau de la démocratie» repose sur le «devenir vraiment public de la sphère publique/publique» et que dans nos «oligarchies libérales contemporaines», cette sphère est privée pour une grande part car divers groupes se partagent le pouvoir¹².

Qu'en est-il de l'autonomie locale à l'intérieur d'une telle construction théorique. Explorons quelques pistes.

Le mythe

Nous comprenons le discours (implicite) sur l'autonomie locale comme une proposition d'étendre la sphère publique/publique, autrefois incarnée exclusivement par l'État, à la communauté locale. Donc, un espèce de mariage entre les sphères publique/publique et publique/privée. Les acteurs locaux revendiquant un meilleur contrôle sur les décisions qui concernent leur avenir, l'État prétend répondre à leur demande par des politiques de décentralisation.

Ainsi, à un type d'organisation sociale où l'État est le seul mandaté de la sphère publique/publique se substituerait un nouveau type où les collectivités locales pourraient aussi incarner cette sphère déterminante.

La communauté locale serait ainsi effectivement autonome car elle posséderait la «possibilité effective de former des projets à long terme, d'investir d'un sens son avenir, de se voir et se reconnaître dans ses oeuvres». Autrement dit, les acteurs locaux posséderaient réellement les outils pour mettre en oeuvre un projet fort de développement. Mais qu'en est-il de la réalité?

La réalité

D'abord, malgré une certaine décentralisation, on est encore très loin, dans les collectivités locales comme entité, d'avoir une quelconque prise sur les «grandes décisions qui concernent et engagent la collectivité entière», ces décisions relevant encore des prérogatives de l'État.

De plus, s'il y a «déplacement» de la sphère publique/publique, il se fait moins du côté des collectivités locales que vers des instances supranationales. Comme nous avons tenté de le démontrer, l'État est de moins en moins en mesure de déterminer les grandes orientations politiques et sociales qu'il voudrait se donner, compte tenu du pouvoir grandissant des réseaux de financiers internationaux et des contraintes de l'interdépendance économique.

Ainsi, en proposant l'idée que la collectivité locale puisse désormais être autonome, n'encourage-t-on pas plutôt une «déconnexion» périlleuse de la sphère publique/publique de la sphère publique/privée? Ne risque-t-on pas ainsi de laisser la «société civile» à elle-même? Avec le danger de voir se privatiser progressivement la gestion des rapports sociaux au local, au profit des plus puissants et des notables (les «barons locaux» dirait Lorraine Pagé), pendant que la sphère publique/publique s'enfoncé inéluctablement dans la privatisation.

Aussi, avec une sphère publique/publique nationale, représentée par l'État, qui perd de plus en plus de son autonomie à la faveur des grands réseaux privés de la finance et du marché, est-il pensable que puisse se développer des communautés locales autonomes sans une transformation radicale des règles du jeu actuelles? Autrement dit, pour qu'il y ait autonomie locale, il faudrait au préalable que l'État retrouve sa capacité de «faire ses propres lois» et que la détermination de ces dernières se fassent en impliquant le plus possible l'ensemble des citoyens (démocratie). Il faut que la sphère publique/publique devienne effectivement publique.

L'autonomie du local est un objectif qu'il nous apparaît louable de poursuivre. Or, il faut savoir ce qu'on entend par autonomie et identifier les finalités pour lesquelles on la vise. Si l'autonomie locale s'identifie à la capacité pour les acteurs locaux d'orienter véritablement leur développement, il s'avère que s'il y a autonomie aujourd'hui, elle est très relative sinon restreinte.

Plus que les rapports entre l'État et les communautés locales, c'est la complexité des rapports qui se jouent entre le local et le global auxquels il faut s'attarder si l'on veut se donner des outils efficaces pour le développement local. Et surtout, il nous faut prendre conscience que l'autonomie locale, par définition, ne s'instaure pas par décret, ne devient pas réalité parce qu'un énoncé de politique prétend l'institutionnaliser.

Il nous faut déconstruire le mythe. Ce serait là un grand pas vers l'autonomie...

Notes

¹Cette contribution ne se rattachant à aucune recherche «officielle», nous n'avons bénéficié d'aucune subvention. Les remerciements d'usage sont ici adressés à nos collègues étudiants qui savent toujours stimuler nos réflexions. Cette démarche personnelle constitue plutôt une tentative d'exploration d'une intuition, voire d'une certaine crainte devant un phénomène (la constitution du mythe de l'autonomie locale) qui risque, à notre avis, d'en envoûter plus d'un.

² Daniel Bensaïd, *Le pari mélancolique*, Paris, Fayard, 1997.

³ Il arrive assez souvent que des acteurs du développement nous disent: «On s'occupe de développement, pas de politique». Pourtant!

⁴ Edgar Morin, «La mondialisation de l'économie: ultime chance ou malchance ultime» dans *La politique de civilisation* de Edgar Morin et Sami Naïr, Paris, Arléa, 1997.

⁵ Voir les travaux de Ricardo Petrella et du Groupe de Lisbonne.

⁶ L'expression est de Ignacio Ramonet, directeur de *Le Monde Diplomatique*.

⁷ Personne ne prétend explicitement que le local est autonome à ce point. Mais sous les discours, des conceptions s'y rapprochant apparaissent parfois. Quand un leader régional, dans un Forum sur le développement, insiste pour qu'on arrête de parler des politiques nationales par ce qu'on doit s'attarder exclusivement au «*développement de notre région*», n'y a-t-il pas du mythe dans l'air?

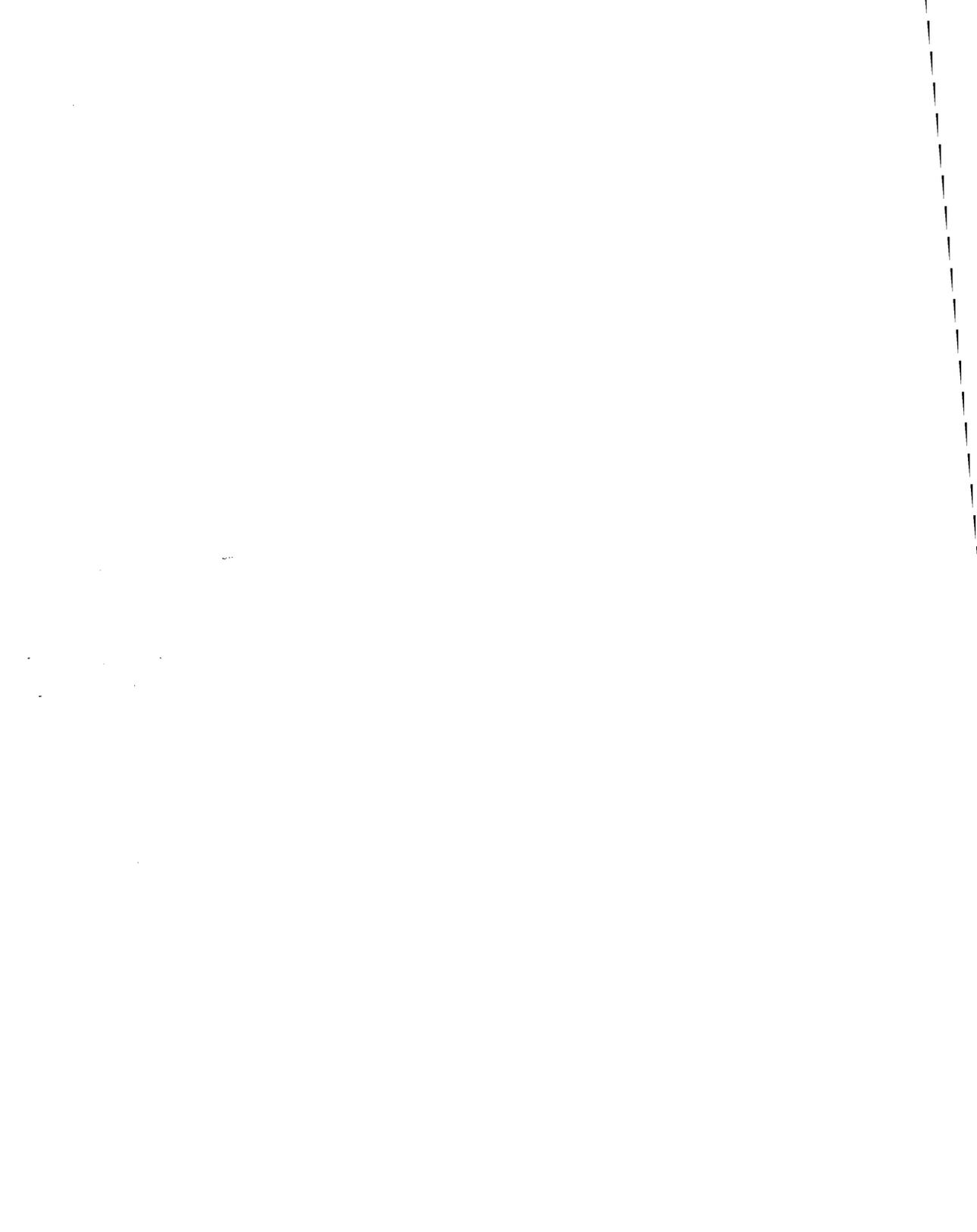
⁸ Voir, notamment, les études réalisées par Jacques T. Godbout et son équipe de l'IQRC (aujourd'hui INRS-Culture et Société) dans les années 1980.

⁹ Formule qu'utilise fréquemment Ricardo Petrella dans ses textes comme ses entretiens.

¹⁰ Par exemple, certaines municipalités se sont officiellement opposées à l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI).

¹¹ Cornelius Castoriadis, *Fait et à faire*, Paris, Seuil, 1997. Aussi «*La démocratie comme procédure et comme régime*», *La montée de l'insignifiance*, Paris, Seuil, 1996. Toutes les citations qui suivent sont tirées de l'un ou l'autre de ces textes.

¹² Comment ne pas penser au fameux Sommet sur l'économie et l'emploi...



Analyse topodynamique de l'évolution spatiale des populations et des productions dans le bas bassin du Saint-Laurent

Luc-Normand Tellier¹
Université du Québec à Montréal

D'importantes régularités spatiales existent dans le développement économique. Elles révèlent l'existence, dans l'espace géographico-économique, d'éléments structurants qui, en quelque sorte, transcendent ou sous-tendent le jeu des acteurs. Il convient donc de distinguer les «effets de structure» et les «effets liés aux conditions locales» (effets plus vraisemblablement associés aux caractéristiques locales du jeu des acteurs). Les «effets de structure» sont traditionnellement étudiés, avant tout, dans le cadre de l'économie spatiale, en recourant aux concepts de «friction de l'espace», de «forces d'attraction», de «forces de répulsion», de «concurrence spatiale», d'«optimisation», d'«espace isotrope», d'«espace-réseau», etc.

L'étude du cas de la partie du bassin du Saint-Laurent située en aval de la Mauricie et des Bois-Francs présente un intérêt certain dans la mesure où il s'agit d'analyser une réalité économique spatiale située quelque part entre les concepts de tissu urbain discontinu et de système urbain «périphérique». Les projections topodynamiques présentées ici s'inscrivent dans le cadre d'une recherche visant à mettre en relief la conformité ou la non-conformité de l'évolution observée dans la région du bas bassin du Saint-Laurent par rapport à certaines grandes régularités économiques spatiales observées à travers le monde. En effet, la théorie topodynamique suggère qu'il existe plusieurs régularités identifiables dans l'évolution spatio-temporelle des systèmes de localisation des activités économiques sur terre. Nous avons déjà identifié 21 régularités. Le lecteur peut consulter un article que nous avons réalisé dans le livre *Espaces en mutation* publié par le GRIDEQ en mai 1998².

Test du pouvoir prédictif de l'approche topodynamique

Pour la première fois, nous présentons ici les résultats d'une application de l'approche topodynamique réalisée «ex ante» et confrontée à des observations «ex post». Plus précisément, une projection topodynamique de l'évolution des populations de la région du bas bassin du Saint-Laurent réalisée à partir des recensements de 1976 et 1991 est ici comparée aux résultats du recensement de 1996. Le tableau 1 en donne les détails.

Nous présentons aussi des projections topodynamiques portant pour la même région sur la population et sur les valeurs ajoutées. Cette dernière application de l'approche topodynamique à des valeurs ajoutées est la toute première que nous tentons. Notons que l'approche topodynamique s'appuie sur la théorie économique spatiale et raisonne en termes de localisation d'activités; aussi, est-il tout à fait normal de l'appliquer à l'étude de l'évolution spatiale des productions.

Le scénario topodynamique sur lequel repose la projection 1976-1991 correspond aux valeurs suivantes des paramètres:

m, la probabilité qu'une activité existant au temps t disparaisse au temps «t+1», y est égal à 0,5412;

i, l'indice d'interdépendance des problèmes de localisation successifs, y est égal à 0,9438;

a, la proportion de forces d'attraction dans le système, par opposition aux forces de répulsion, y est égale à 0,9731;

r, l'ampleur relative des forces de répulsion par rapport aux forces d'attraction (la valeur des forces de répulsion est choisie aléatoirement entre 0 et r, où r est une valeur entre 0 et 1, tandis que celle des forces d'attraction est choisie aléatoirement entre 0 et 1), y est égal à 0,8261.

À partir d'«indices de conformité», il est possible d'avoir un aperçu de la capacité du scénario retenu, donc du «système» topodynamique choisi, de se conformer à l'évolution observée (avant l'application de tout correctif). Du point de vue des écarts quadratiques moyens, le scénario retenu, en l'absence de tout correctif, se conforme à l'évolution observée à 97,86 % pour la période 1976-1991; il se conforme à l'évolution de l'indice de concentration à 95,93 % pour la même période; enfin, il se conforme à 98,97 % à l'évolution de l'indice de la distance entre le centre de gravité simulé et le centre de gravité observé en 1991.

Un examen du tableau 1 permet de comparer, par subdivision et par division, les populations projetées pour 1996 et les populations correspondantes observées en 1996. Dans le cas des subdivisions, le plus grand écart entre la population projetée et la population observée est de seulement 3,872 %, soit dans le cas de la subdivision de Charlevoix-Est. Au niveau des divisions, le plus grand écart est de seulement 3,563 %, soit dans le cas de Charlevoix. L'écart moyen est seulement de 1,497 % dans le cas des subdivisions et de 0,908 % dans celui des divisions.

Ces résultats sont d'autant plus encourageants que le cas du bas bassin du Saint-Laurent est particulièrement difficile à cause de la petitesse des subdivisions, de l'immensité du territoire couvert et de son manque d'intégration spatiale. Que l'approche topodynamique ait pu donner des résultats aussi rassurants dans un tel contexte doit être souligné.

Les projections topodynamiques de population

Deux projections seront utilisées pour l'étude prospective de l'évolution des populations de la région du bas bassin du Saint-Laurent, à savoir une projection 1981-1996 et une projection 1986-1996.

Le scénario topodynamique sur lequel repose la projection 1981-1996 correspond aux valeurs suivantes des paramètres:

m, la probabilité qu'une activité existant au temps t disparaisse au temps «t+1», y est égal à 0,2011;

i, l'indice d'interdépendance des problèmes de localisation successifs, y est égal à 0,9810;

a, la proportion de forces d'attraction dans le système, par opposition aux forces de répulsion, y est égal à 0,9435;

r, l'ampleur relative des forces de répulsion par rapport aux forces d'attraction (la valeur des forces de répulsion est choisie aléatoirement entre 0 et r, où r est une valeur entre 0 et 1, tandis que celle des forces d'attraction est choisie aléatoirement entre 0 et 1), y est égal à 0,0981.

Du point de vue des écarts quadratiques moyens, ce scénario, en l'absence de tout correctif, se conforme à l'évolution observée à 98,45 % pour la période 1981-1996; il se conforme à l'évolution de l'indice de concentration à 94,72 % pour la même période; enfin, il se conforme à 98,77 % à l'évolution de l'indice de la distance entre le centre de gravité simulé et le centre de gravité observé en 1996.

Le scénario topodynamique sur lequel repose la projection 1986-1996 correspond aux valeurs suivantes des paramètres:

m, la probabilité qu'une activité existant au temps t disparaisse au temps «t+1», y est égal à 0,4269;

i, l'indice d'interdépendance des problèmes de localisation successifs, y est égal à 0,9736;

a, la proportion de forces d'attraction dans le système, par opposition aux forces de répulsion, y est égal à 0,9838;

r, l'ampleur relative des forces de répulsion par rapport aux forces d'attraction (la valeur des forces de répulsion est choisie aléatoirement entre 0 et r, où r est une valeur entre 0 et 1, tandis que celle des forces d'attraction est choisie aléatoirement entre 0 et 1), y est égal à 0,9733.

Du point de vue des écarts quadratiques moyens, ce scénario, en l'absence de tout correctif, se conforme à l'évolution observée à 98,84 % pour la période 1986-1996; il se conforme à l'évolution de l'indice de concentration à 96,09 % pour la même période; enfin, il se conforme à 99,04 % à l'évolution de l'indice de la distance entre le centre de gravité simulé et le centre de gravité observé en 1996.

Le tableau 2 caractérise les évolutions observées et projetées de certains indices descriptifs de la région du bas bassin du Saint-Laurent. On y remarque:

- la grande conformité des évolutions projetées avec les évolutions observées (cela surtout dans le cas du déplacement des ellipses de dispersion et du centre de gravité);
- un déplacement du centre de gravité en direction de Québec;
- un rétrécissement des ellipses de dispersion et une augmentation de la concentration des populations (voir l'indice B et l'indice C);
- une domination de plus en plus marquée des grands centres (voir l'indice Y).

Tout indique que nous sommes, globalement, en présence d'une région en phase de polarisation et de marginalisation progressive de la périphérie.

Un examen des tableaux 3, 4 et 5 correspondant aux horizons 1,6M (2010), 1,68M (2020) et 1,75M (2030) permet de préciser les grandes tendances. On y voit que les subdivisions qui devraient vraisemblablement connaître la plus forte croissance se retrouvent près de Québec dans les divisions de la Chaudière-Appalaches et de Québec, alors que les subdivisions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent ont de bonnes chances de poursuivre leur décroissance. Cela dit, de multiples exceptions existent dans l'un et l'autre cas. Ainsi, plusieurs subdivisions de la Chaudière-Appalaches pourraient connaître une forte décroissance (mentionnons les subdivisions de L'Amiante, de L'Islet, des Etchemins et de Montmagny), tandis que, dans le Bas-Saint-Laurent, les subdivisions de Rimouski-Neigette et de Rivière-du-Loup semblent devoir s'en tirer passablement bien.

Les projections topodynamiques des revenus d'emploi au lieu de résidence

L'approche topodynamique présente sur les méthodes démographiques traditionnelles l'avantage notable de pouvoir être appliquée à l'étude prospective des productions (estimées par le biais des valeurs ajoutées ou des revenus d'emploi) tout comme à celle des populations. L'existence de données fiables concernant les productions n'est pas toujours assurée. Aussi, l'approche topodynamique n'avait-elle pas encore été appliquée aux productions avant la présente étude.

Dans le cas de la région du bas bassin du Saint-Laurent, nous en avons été réduits à utiliser les données concernant les revenus d'emploi au lieu de résidence comme indices de la répartition spatiale des productions. Il s'agit là d'une approximation comportant des limites dont il faut être conscient. Les données utilisées concernent les années 1986 et 1991. Entre ces deux années, les revenus d'emploi totaux de la région ont chuté significativement: ils sont passés de 14,5 milliards de dollars à 13 milliards, soit une baisse de 10,3 %. Les

projections 1986-1991 aux horizons 2010, 2020 et 2030 correspondent donc à une poursuite simulée de la baisse des revenus d'emploi totaux, ces revenus passant à 8,6 milliards en 2010, à 7 milliards en 2020 et à 5,6 milliards en 2030. Cette baisse n'ayant rien d'inéluctable, notre analyse portera non pas sur les revenus projetés exprimés en valeurs absolues, mais uniquement sur les revenus d'emploi exprimés en valeurs relatives, en termes, par exemple, de parts des divisions dans la somme totale des revenus.

Le scénario topodynamique sur lequel repose la projection 1986-1991 des revenus d'emploi correspond aux valeurs suivantes des paramètres:

m, la probabilité qu'une activité existant au temps t disparaisse au temps «t+1», y est égal à 0,3640;

i, l'indice d'interdépendance des problèmes de localisation successifs, y est égal à 0,9508;

a, la proportion de forces d'attraction dans le système, par opposition aux forces de répulsion, y est égal à 0,8591;

r, l'ampleur relative des forces de répulsion par rapport aux forces d'attraction (la valeur des forces de répulsion est choisie aléatoirement entre 0 et r, où r est une valeur entre 0 et 1, tandis que celle des forces d'attraction est choisie aléatoirement entre 0 et 1), y est égal à 0,3839.

Du point de vue des écarts quadratiques moyens, ce scénario, en l'absence de tout correctif, se conforme à l'évolution observée à 99,24 % pour la période 1986-1991; il se conforme à l'évolution de l'indice de concentration à 98,61 % pour la même période; enfin, il se conforme à 99,23 % à l'évolution de l'indice de la distance entre le centre de gravité simulé et le centre de gravité observé en 1991.

Le tableau 6 donne une idée générale de l'évolution projetée de la répartition des revenus d'emploi totaux de la région entre les différentes divisions géographiques. Les divisions dont la part se maintient relativement en cours de projection sont les suivantes: la Gaspésie, Charlevoix, Québec (dont la part se maintient autour de 45 %) et le Lac-Saint-Jean. Les divisions dont le déclin économique relatif s'affirme sont: le Bas-Saint-Laurent (dont la part passe de 8 % en 1991 à 5 % à l'horizon 2030) et le Saguenay (dont la part relative passe de 11,9 % en 1991 à 8 % à l'horizon 2030). Une seule division progresse de façon marquée: la région Chaudière-Appalaches dont la part relative passe de 23,6 % en 1991 à 30,3 % à l'horizon 2030.

Ces tendances générales doivent cependant être nuancées quand on examine la situation par subdivision. Les tableaux 7, 8 et 9 permettent d'identifier, aux horizons 2010, 2020 et 2030, les subdivisions qui sont susceptibles de s'enrichir ou de s'appauvrir relativement suivant nos projections. Ce tableau compare la projection 1986-1991 des revenus d'emploi avec les projections de population 1981-1996 et 1986-1996 de façon à faire ressortir quelles subdivisions et divisions auront une part relative des revenus

supérieure à leur part relative de la population de l'ensemble de la région du bas bassin du Saint-Laurent. Ces subdivisions ou divisions sont relativement plus riches que la moyenne. Par contre, les subdivisions qui ont des valeurs négatives dans les deux colonnes de droite des tableaux 7, 8 et 9 sont plus pauvres que la moyenne.

Un examen de ces tableaux confirme le fait que, du point de vue de la richesse relative, une division monte, soit celle de la Chaudière-Appalaches qui, à l'horizon 2030, pourrait représenter 30,31 % des revenus d'emploi en ne comptant que 26,52 % à 27,23 % de la population totale de la région du bas bassin du Saint-Laurent. Notons, cependant, qu'à l'intérieur de cette division, certaines subdivisions pourraient être moins favorisées. Ainsi, la subdivision de L'Amiante pourrait voir son niveau relatif de pauvreté augmenter.

Si la division de la Chaudière-Appalaches est la plus favorisée, la division du Bas-Saint-Laurent semble susceptible de voir son niveau relatif de pauvreté se maintenir et même augmenter. À l'horizon 2030, cette division ne représenterait que 5 % des revenus d'emplois totaux, alors que sa part de la population totale serait de 7,94 % ou de 7,86 % suivant nos projections.

Entre ces deux cas extrêmes, on trouve des situations contrastées. Ainsi:

- la division de Québec verrait son avantage relatif en termes de richesse, s'estomper peu à peu (sans, cependant, disparaître totalement);
- la division de la Gaspésie verrait sa pauvreté relative se réduire, mais de façon peu perceptible;
- la division de Charlevoix verrait aussi son niveau relatif de pauvreté se réduire un peu;
- la division du Lac-Saint-Jean, comparée au reste de la région, verrait son sort s'améliorer au point où sa pauvreté relative ferait place à une richesse relative;
- la division du Saguenay évoluerait en sens inverse et verrait sa richesse relative se transformer en pauvreté relative.

En somme, si l'ensemble de la région du bas bassin du Saint-Laurent continuait à se marginaliser par rapport au reste de l'Amérique du Nord, à l'intérieur de la région, certaines subdivisions pourraient tirer profit du processus de polarisation de l'activité économique. Suivant nos projections, la subdivision la mieux placée à cet égard pourrait bien être celle des Chutes-de-la-Chaudière (où se trouve Saint-Romuald). Assez loin derrière, se trouve la subdivision de Desjardins (Lévis-Lauzon) dont la richesse relative pourrait aussi progresser significativement.

Évidemment, ces conclusions reposent sur une seule projection des revenus d'emploi, projection très tributaire de la conjoncture économique observée entre 1986 et 1991. Notons seulement la vraisemblance du portrait qui se dégage des trois projections topodynamiques que nous avons utilisées.

* * *

La première conclusion découlant de ce qui précède est méthodologique. Elle concerne l'approche topodynamique. Pour la première fois, nous avons soumis ici cette approche au test «ex ante-ex post». Les résultats obtenus à cet égard attestent de la fiabilité de l'approche topodynamique. Certes, ce test n'est pas définitif puisqu'il ne repose que sur un seul cas et sur une période de temps de seulement cinq années. Cependant, même à l'intérieur de ces limites, les résultats obtenus sont très encourageants.

Sur le plan de l'analyse, l'étude de l'évolution de la région du bas bassin du Saint-Laurent incite à penser que cette évolution est, en bonne partie, conforme à la théorie topodynamique et au schéma général de l'évolution observée dans le nord-est du continent. Dans un précédent article⁴, nous avons porté notre attention sur certaines évolutions observées dans la région du bas bassin du Saint-Laurent. Deux cartes y illustraient certaines évolutions observées dans cette grande région. L'une indiquait les zones qui, de 1981 à 1996, ont connu soit une croissance, soit une décroissance de leur population, tandis que la seconde montrait les zones qui, entre 1986 et 1991, ont connu, en dollars constants, soit une croissance, soit une décroissance des revenus d'emploi au lieu de résidence.

À l'aide de ces deux cartes et des nouveaux résultats que nous venons de présenter ici, on peut voir que la région étudiée connaît et pourrait connaître une évolution tout à fait conforme à celle que la théorie topodynamique laissait présager. Cette évolution se caractérise par :

- une nette prédominance des phénomènes de décroissance sur ceux de croissance, prédominance tout à fait prévisible dans une région relativement périphérique d'une urbexplosion en déclin, soit celle de New York; on remarque généralement que, plus une région est éloignée des centres d'urbexplosion, plus les tendances à la décroissance l'emportent sur les phénomènes de croissance;
- une polarisation de l'espace marquée par le renforcement de certains centres (Québec, le coeur de la Beauce, Chicoutimi-Jonquière, et Rimouski), et l'affaiblissement d'un vaste espace intérieur; en somme, la relative périphéricité de la région n'exclut pas du tout que les mêmes phénomènes de polarisation qu'on retrouve dans le reste du continent, pour ne pas dire du monde, soient aussi observés dans la région du bas bassin du Saint-Laurent;
- la présence d'effets de «trou de beigne» à Québec, mais aussi à Jonquière et à Chicoutimi (effets qui apparaissent nettement sur les cartes publiées dans notre précédent article); bien qu'on observe en Europe des phénomènes de «trou de beigne» qui correspondent à des croissances plus faibles au centre des grandes agglomérations qu'en périphérie immédiate des mêmes agglomérations, les effets de «trou de beigne» dans le nord-est du continent nord-américain donnent lieu non pas à de faibles croissances, mais bien à de véritables décroissances de population au centre; de ce point de vue, la région du bas bassin du Saint-Laurent

connaît les évolutions caractéristiques de la partie de continent à laquelle elle appartient;

- la formation d'un corridor de développement entre Québec et la Beauce, le long de La Chaudière, ce couloir étant le seul qui semble vraiment émerger dans la région; normalement, la formation d'un tel corridor de développement est un bon signe, en ce sens qu'il semble que, plus un environnement économique est dynamique, plus la probabilité que de tels corridors apparaissent augmente; inversement, dans les zones stagnantes ou connaissant des problèmes, la synergie inter-centres qui alimente la formation de tels corridors est insuffisante et les corridors de croissance n'arrivent pas à émerger;

- le contour de la zone de croissance du corridor Québec-La Chaudière semble, à première vue, tout à fait correspondre à une courbe d'isopotential gravitaire; la suite de l'étude pourrait permettre de préciser et de confirmer la chose;

- la distance pourrait bien être l'une des deux principales explications du fait qu'un corridor de croissance se forme entre Québec et la Beauce, tandis qu'un corridor semblable ne se forme pas entre Québec et Chicoutimi-Jonquière (dans ce dernier cas, s'ajoute l'obstacle majeur que constitue la parc des Laurentides); l'autre explication pourrait tenir au fait que le corridor Québec-La Chaudière pointe vers la région de Boston, alors qu'un corridor Québec-Chicoutimi-Jonquière ne pointe que vers de grands espaces peu développés (ce cas doit être rapproché de celui du corridor Lyon-Grenoble qui émerge et se développe en pointant vers Turin et Milan, alors que l'axe Lyon-Saint-Étienne stagne, peut-être du fait qu'il pointe vers l'Auvergne qui constitue une zone moins dynamique⁵);

- l'existence d'une corrélation entre l'évolution spatiale des populations et celle des revenus d'emploi, la polarisation des revenus d'emploi semblant cependant plus accentuée que celle des populations, comme l'illustre notre étude.

Tableau 1: Comparaison des populations observées en 1976, en 1991, en 1996 et des populations projetées pour 1996 sur la base de la projection topodynamique 1976-1991

No	Divisions Subdivisions	1976 (1,34M)	1991 (1,48M)	1996 (1,51M)	(1996) 1,51M	Diff. Obs-sim	Biais (%)
1	La Matapédia	21081	19805	19799	20107	308	1.556
2	Matane	23906	25578	24984	25473	489	1.957
3	La Mitis	20308	18102	17994	17850	-144	-0.800
	Gaspésie	65295	63485	62777	63430	653	1.040
4	Rimouski-Neigette	43651	49156	50461	50067	-394	-0.781
5	Les Basques	14271	12122	11949	11679	-270	-2.260
6	Rivière-du-Loup	26659	28827	29415	28729	-686	-2.332
7	Témiscouata	24604	22885	22681	22639	-42	-0.185
8	Kamouraska	26514	26418	26359	26489	130	0.493
	Bas-Saint-Laurent	135699	139408	140865	139603	-1262	-0.896
9	Charlevoix-Est	21763	23007	22393	23260	867	3.872
10	Charlevoix	12759	12779	12691	13074	383	3.018
	Charlevoix	34522	35786	35084	36334	1250	3.563
14	L'Île-d'Orléans	4039	4706	4684	4618	-66	-1.409
15	La Côte-de-Beaupré	18237	20966	21587	21980	393	1.821
16	La Jacques-Cartier	10245	24387	26742	25615	-1127	-4.214
17	Comm.urb de Québec	439597	485461	499186	495112	-4074	-0.816
26	Porneuf	43026	49044	50929	50558	-371	-0.728
	Québec	515144	584564	603128	597883	-5245	-0.870
11	L'Islet	21917	19746	19471	19385	-86	-0.442
12	Montmagny	21672	19996	20146	19843	-303	-1.504
13	Bellechasse	33244	34822	35391	34772	-619	-1.749
18	Desjardins	40974	48555	50512	51182	670	1.326
19	Les Chutes-de-la-Chaudière	36816	69479	77228	75564	-1664	-2.155
20	La Nouvelle-Beauce	20488	25541	25833	25864	31	0.120
21	Robert-Cliche	19554	20835	21006	21393	387	1.842
22	Les Etchemins	19107	17915	17662	17776	114	0.645
23	Beauce-Sartigan	37597	45474	47468	46660	-808	-1.702
24	L'Amiante	47114	42342	41634	42644	1010	2.426
25	Lotbinière	22911	25884	26788	27699	911	3.401
	Chaudière-Appalaches	321394	370589	383139	382782	-357	-0.093
27	Le Domaine-du-Roy	30139	34214	34830	35975	1145	3.287
28	Maria-Chapdelaine	26922	27944	27910	28133	223	0.799
29	Lac-Saint-Jean-Est	50367	53125	53542	53068	-474	-0.885
	Lac-Saint-Jean	107428	115283	116282	117176	894	0.769
30	Le Fjord-du-Saguenay	156750	170334	169797	173849	4052	2.386
	Saguenay	156750	170334	169797	173849	4052	2.386

Tableau 2: Évolution observée et projetée des indices descriptifs du bas bassin du Saint-Laurent suivant la projection 1981-1996 et la projection 1986-1996

Indices	1981 (1,43M)	1986 (1,44M)	1991 (1,48M)	1996 (1,51M)	(±2010) 1,6M	(±2020) 1,68M	(±2030) 1,75M
B81-96	0.2901	0.287	0.279	0.275	0.261	0.249	0.239
B86-96	0.2901	0.287	0.279	0.275	0.261	0.248	0.238
C81-96	1.847	1.867	1.191	1.949	2.053	2.148	2.230
C86-96	1.847	1.867	1.191	1.949	2.053	2.147	2.229
H81-96	5.471	4.362	1.454	0.000	4.823	8.874	12.18
H86-96	5.471	4.362	1.454	0.000	4.912	9.059	12.35
L81-96	1.051	1.065	1.098	1.109	1.165	1.228	1.279
L86-96	1.051	1.065	1.098	1.109	1.166	1.228	1.282
x81-96	182.73	182.04	180.00	179.17	176.26	173.83	171.91
x86-96	182.73	182.04	180.00	179.17	176.07	173.48	171.42
y81-96	200.59	199.72	197.63	196.43	192.59	189.34	186.65
y86-96	200.59	199.72	197.63	196.43	192.62	189.38	186.82

B = moyenne des distances au centre de gravité

C = indice de concentration

H = distance entre le centre de gravité et le centre de gravité observé en 1996

L = paramètre de la relation rang-taille

x = coordonnée x du centre de gravité (plus x est grand, plus le centre de gravité est à l'est)

y = coordonnée y du centre de gravité (plus y est grand, plus le centre de gravité est au nord)

Tableau 3 : Classement suivant la moyenne de deux projections topodynamiques des populations des subdivisions à l'horizon où la population de l'ensemble des secteurs de recensements considérés sera de 1,6 millions d'habitants (horizon vraisemblablement atteint vers 2010)

Subdivision	Division	Rang taille	Population projetée	Croissance	Rang croissance
Les-Chutes-de-la-Chaudière (Chaudière-Appalaches)		3	103082	33,4775%	1
La Jacques-Cartier (Québec)		12	32671	22,1711%	2
Portneuf (Québec)		4	56363	10,6698%	3
Beauce-Sartigan (Chaudière-Appalaches)		8	52384	10,3565%	4
Communauté urbaine de Québec (Québec)		1	548321	9,8430%	5
Desjardins (Chaudière-Appalaches)		5	55296	9,4710%	6
La Nouvelle-Beauce (Chaudière-Appalaches)		14	28209	9,1975%	7
La Côte-de-Beaupré (Québec)		19	23297	7,9214%	8
Lotbinière (Chaudière-Appalaches)		15	28130	5,0097%	9
Rimouski-Neigette (Bas-Saint-Laurent)		6	52943	4,9187%	10
Rivière-du-Loup (Bas-Saint-Laurent)		13	30692	4,3413%	11
Le Domaine-du-Roy (Lac-Saint-Jean)		11	35599	2,2079%	12
Bellechasse (Chaudière-Appalaches)		10	35918	1,4891%	13
Le Fjord-du-Saguenay (Saguenay)		2	171360	0,9205%	14
L'Île-d'Orléans (Québec)		30	4718	0,7259%	15
Lac-Saint-Jean-Est (Lac-Saint-Jean)		7	52829	-1,3317%	16
Robert-Cliche (Chaudière-Appalaches)		22	20696	-1,4758%	17
Charlevoix (Charlevoix)		28	12303	-3,0573%	18
La Matapédia (Gaspésie)		23	19189	-3,0810%	19
Maria-Chapdelaine (Lac-Saint-Jean)		16	26927	-3,5220%	20
Montmagny (Chaudière-Appalaches)		24	19097	-5,2070%	21
Kamouraska (Bas-Saint-Laurent)		17	24873	-5,6375%	22
Charlevoix-Est (Charlevoix)		20	21129	-5,6446%	23
Les Etchemins (Chaudière-Appalaches)		26	16568	-6,1941%	24
Matane (Gaspésie)		18	23361	-6,4962%	25
L'Islet (Chaudière-Appalaches)		25	18076	-7,1645%	26
Témiscouata (Bas-Saint-Laurent)		21	21051	-7,1866%	27
L'Amiante (Chaudière-Appalaches)		9	38032	-8,6516%	28
La Mitis (Gaspésie)		27	16210	-9,9144%	29
Les Basques (Bas-Saint-Laurent)		29	10684	-10,5867%	30

Tableau 4 : Classement suivant la moyenne des deux projections topodynamiques des populations des subdivisions à l'horizon où la population de l'ensemble des secteurs de recensements considérés sera de 1,68 millions d'habitants (horizon vraisemblablement atteint vers 2020)

Subdivision	Division	Rang taille	Population projetée	Croissance	Rang croissance
Les-Chutes-de-la-Chaudière	(Chaudière-A.)	3	127407	64.9751%	1
La Jacques-Cartier	(Québec)	9	38428	43.6991%	2
Portneuf	(Québec)	4	61264	20.2930%	3
Beauce-Sartigan	(Chaudière-Appalaches)	6	56948	19.9714%	4
Communauté urbaine de Québec	(Québec)	1	593535	18.9006%	5
Desjardins	(Chaudière-Appalaches)	5	59851	18.4887%	6
La Nouvelle-Beauce	(Chaudière-Appalaches)	14	30347	17.4738%	7
La Côte-de-Beaupré	(Québec)	17	24551	13.7305%	8
Lotbinière	(Chaudière-Appalaches)	15	29476	10.0343%	9
Rimouski-Neigette	(Bas-Saint-Laurent)	7	55104	9.2012%	10
Rivière-du-Loup	(Bas-Saint-Laurent)	13	31782	8.0469%	11
Le Domaine-du-Roy	(Lac-Saint-Jean)	11	36227	4.0109%	12
L'Île-d'Orléans	(Québec)	30	4820	2.9035%	13
Bellechasse	(Chaudière-Appalaches)	10	36271	2.4865%	14
Le Fjord-du-Saguenay	(Saguenay)	2	172067	1.3369%	15
Lac-Saint-Jean-Est	(Lac-Saint-Jean)	8	51998	-2.8837%	16
Robert-Cliche	(Chaudière-Appalaches)	20	20276	-3.4752%	17
La Matapédia	(Gaspésie)	23	18708	-5.5104%	18
Charlevoix	(Charlevoix)	28	11981	-5.5945%	19
Maria-Chapdelaine	(Lac-Saint-Jean)	16	25910	-7.1659%	20
Charlevoix-Est	(Charlevoix)	21	19898	-11.1419%	21
Montmagny	(Chaudière-Appalaches)	24	17836	-11.4663%	22
Kamouraska	(Bas-Saint-Laurent)	18	23321	-11.5255%	23
Matane	(Gaspésie)	19	21995	-11.9637%	24
Les Etchemins	(Chaudière-Appalaches)	26	15462	-12.4561%	25
Témiscouata	(Bas-Saint-Laurent)	22	19424	-14.3600%	26
L'Islet	(Chaudière-Appalaches)	25	16532	-15.0942%	27
L'Amiante	(Chaudière-Appalaches)	12	34543	-17.0318%	28
La Mitis	(Gaspésie)	27	14516	-19.3287%	29
Les Basques	(Bas-Saint-Laurent)	29	9536	-20.1942%	30

Tableau 5 : Classement suivant la moyenne des deux projections topodynamiques des populations des subdivisions à l'horizon où la population de l'ensemble des secteurs de recensements considérés sera de 1,75 millions d'habitants (horizon vraisemblablement atteint vers 2030)

Subdivision	Division	Rang taille	Population projetée	Croissance	Rang croissance
Les-Chutes-de-la-Chaudière (Chaudière-Appalaches)		3	149168	93.1527%	1
La Jacques-Cartier (Québec)		9	43546	62.8375%	2
Portneuf (Québec)		4	65547	28.7027%	3
Beauce-Sartigan (Chaudière-Appalaches)		6	60932	28.3644%	4
Communauté urbaine de Québec (Québec)		1	633722	26.9511%	5
Desjardins (Chaudière-Appalaches)		5	63482	25.6771%	6
La Nouvelle-Beauce (Chaudière-Appalaches)		13	31967	23.7448%	7
La Côte-de-Beaupré (Québec)		16	25574	18.4695%	8
Lotbinière (Chaudière-Appalaches)		15	30521	13.9353%	9
Rimouski-Neigette (Bas-Saint-Laurent)		7	56808	12.5780%	10
Rivière-du-Loup (Bas-Saint-Laurent)		12	32441	10.2873%	11
Le Domaine-du-Roy (Lac-Saint-Jean)		10	36672	5.2885%	12
L'Île-d'Orléans (Québec)		30	4871	3.9923%	13
Bellechasse (Chaudière-Appalaches)		11	36451	2.9951%	14
Le Fjord-du-Saguenay (Saguenay)		21	72235	1.4358%	15
Lac-Saint-Jean-Est (Lac-Saint-Jean)		8	51191	-4.3909%	16
Robert-Cliche (Chaudière-Appalaches)		20	19662	-6.3982%	17
La Matapédia (Gaspésie)		22	18342	-7.3590%	18
Charlevoix (Charlevoix)		28	11635	-8.3209%	19
Maria-Chapdelaine (Lac-Saint-Jean)		17	25087	-10.1147%	20
Charlevoix-Est (Charlevoix)		21	18957	-15.3441%	21
Kamouraska (Bas-Saint-Laurent)		18	22111	-16.1159%	22
Montmagny (Chaudière-Appalaches)		24	16781	-16.7031%	23
Matane (Gaspésie)		19	20732	-17.0189%	24
Les Etchemins (Chaudière-Appalaches)		26	14484	-17.9934%	25
Témiscouata (Bas-Saint-Laurent)		23	18205	-19.7346%	26
L'Islet (Chaudière-Appalaches)		25	15242	-21.7195%	27
L'Amiante (Chaudière-Appalaches)		14	31652	-23.9756%	28
La Mitis (Gaspésie)		27	13194	-26.6756%	29
Les Basques (Bas-Saint-Laurent)		29	8651	-27.6006%	30

Tableau 6 : Parts observées et projetées des revenus d'emploi totaux par division (en % des revenus d'emploi totaux de la région)

Division	1986 (14,5 mil- liards \$)	1991 (13,0 mil- liards \$)	(±2010) (8,6 mil- liards \$)	(±2020) (7,0 mil- liards \$)	(±2030) (5,6 mil- liards \$)
Gaspésie	3,1	3,1	3,0	3,0	3,0
Bas-Saint-Laurent	8,4	8,0	6,7	5,9	5,0
Charlevoix	1,9	1,1	1,8	1,8	1,7
Québec	44,9	45,7	45,6	45,5	45,0
Chaudière-Appalaches	23,0	23,6	25,4	27,1	30,3
Lac-Saint-Jean	6,6	6,6	6,7	6,8	7,0
Saguenay	12,1	11,9	10,8	9,9	8,0

Tableau 7 : Richesse et pauvreté relatives projetées par subdivision et division: horizon 1,6 millions (± 2010)

Subdivision Division	Proj. 81-96 Part de la pop. régionale (%) (1)	Proj. 86-96 Part de la pop. régionale (%) (2)	Proj. 86-91 Part de la prod. régionale (%) (3)	Richesse relative (base 81-96) (1) - (3)	Richesse relative (base 86-96) (2) - (3)
La Matapédia	1,20	1,20	0,87	-0,33	-0,33
Matane	1,46	1,46	1,41	-0,05	-0,05
La Mitis	1,02	1,01	0,73	-0,29	-0,28
Gaspésie	3,68	3,67	3,01	-0,67	-0,66
Rimouski-Neigette	3,32	3,29	2,83	-0,49	-0,46
Les Basques	0,67	0,67	0,39	-0,28	-0,28
Rivière-du-Loup	1,90	1,93	1,68	-0,22	-0,25
Témiscouata	1,32	1,31	0,86	-0,46	-0,45
Kamouraska	1,57	1,54	0,90	-0,67	-0,64
Bas-Saint-Laurent	8,78	8,75	6,65	-2,13	-2,10
Charlevoix-Est	1,31	1,33	1,09	-0,22	-0,24
Charlevoix	0,76	0,78	0,68	-0,08	-0,10
Charlevoix	2,07	2,11	1,77	-0,30	-0,34
L'Île-d'Orléans	0,30	0,29	0,27	-0,03	-0,02
La Côte-de-Beaupré	1,39	1,53	1,82	0,43	0,29
La Jacques-Cartier	2,03	2,05	2,65	0,62	0,60
Commun. urbaine de Québec	34,25	34,29	37,31	3,06	3,02
Portneuf	3,48	3,56	3,53	0,05	-0,03
Québec	41,44	41,73	45,59	4,15	3,86
L'Islet	1,13	1,13	0,71	-0,42	-0,42
Montmagny	1,19	1,20	0,95	-0,24	-0,25
Bellechasse	2,21	2,28	2,02	-0,19	-0,26
Desjardins	3,48	3,43	4,29	0,81	0,86
Les Chutes-de-la-Chaudière	6,54	6,34	8,23	1,69	1,89
La Nouvelle-Beauce	1,77	1,76	1,69	-0,08	-0,07
Robert-Cliche	1,30	1,29	0,80	-0,50	-0,49
Les Etchenins	1,05	1,02	0,72	-0,33	-0,30
Beauce-Sartigan	3,29	3,25	2,89	-0,40	-0,36
L'Amiante	2,35	2,41	1,52	-0,83	-0,89
Lotbinière	1,78	1,74	1,64	-0,14	-0,10
Chaudière-Appalaches	26,09	25,84	25,44	-0,65	-0,40
Le Domaine-du-Roy	2,23	2,22	2,22	-0,01	0,00
Maria-Chapdelaine	1,67	1,69	1,04	-0,63	-0,65
Lac-Saint-Jean-Est	3,28	3,32	3,48	0,20	0,16
Lac-Saint-Jean	7,18	7,24	6,74	-0,44	-0,50
Le Fjord-du-Saguenay	10,75	10,67	10,80	0,05	0,13
Saguenay	10,75	10,67	10,80	0,05	0,13

Tableau 8 : Richesse et pauvreté relatives projetées par subdivision et division: horizon 1,68 millions (±2020)

Subdivision Division	Proj. 81-96 Part de la pop. régionale (%) (1)	Proj. 86-96 Part de la pop. régionale (%) (2)	Proj. 86-91 Part de la prod. régionale (%) (3)	Richesse relative (base 81-96) (1) - (3)	Richesse relative (base 86-96) (2) - (3)
La Matapédia	1,11	1,11	0,90	-0,21	-0,21
Matane	1,31	1,31	1,43	0,12	0,12
La Mitis	0,87	0,85	0,62	-0,25	-0,23
Gaspésie	3,30	3,28	2,96	-0,67	-0,66
Rimouski-Neigette	3,31	3,25	2,38	-0,93	-0,87
Les Basques	0,56	0,57	0,36	-0,20	-0,21
Rivière-du-Loup	1,86	1,92	1,62	-0,24	-0,30
Témiscouata	1,17	1,15	0,86	-0,31	-0,29
Kamouraska	1,41	1,37	0,72	-0,69	-0,65
Bas-Saint-Laurent	8,31	8,26	5,94	-2,37	-2,32
Charlevoix-Est	1,17	1,20	1,07	-0,10	-0,13
Charlevoix	0,69	0,73	0,70	0,01	-0,03
Charlevoix	1,86	1,93	1,77	-0,09	-0,16
L'Île-d'Orléans	0,29	0,29	0,22	-0,07	-0,07
La Côte-de-Beaupré	1,34	1,58	2,00	0,66	0,42
La Jacques-Cartier	2,25	2,32	2,82	0,57	0,50
Comm. urb. de Québec	35,27	35,39	36,60	1,33	1,21
Portneuf	3,57	3,72	3,86	0,29	0,14
Québec	42,73	43,30	45,50	2,77	2,25
L'Islet	0,98	0,99	0,58	-0,40	-0,41
Montmagny	1,06	1,07	0,88	-0,18	-0,19
Bellechasse	2,09	2,22	1,97	-0,12	-0,25
Desjardins	3,40	3,53	4,60	1,20	1,07
Les Chutes-de-la-Chaudière	7,79	7,38	10,16	2,37	2,78
La Nouvelle-Beauce	1,83	1,78	1,75	-0,08	-0,03
Robert-Cliche	1,22	1,19	0,61	-0,61	-0,58
Les Etchenins	0,93	0,90	0,69	-0,24	-0,21
Beauce-Sartigan	3,44	3,34	3,12	-0,32	-0,22
L'Amiante	2,00	2,12	1,08	-0,92	-1,04
Lotbinière	1,80	1,71	1,72	-0,08	0,01
Chaudière-Appalaches	26,74	26,23	27,15	0,41	0,92
Le Domaine-du-Roy	2,16	2,15	2,40	0,24	0,25
Maria-Chapdelaine	1,51	1,57	0,79	-0,72	-0,78
Lac-Saint-Jean-Est	3,07	3,13	3,63	0,56	0,50
Lac-Saint-Jean	6,74	6,85	6,82	0,08	-0,03
Le Fjord-du-Saguenay	10,32	10,16	9,87	-0,45	-0,29
Saguenay	10,32	10,16	9,87	-0,45	-0,29

Tableau 9 : Richesse et pauvreté relatives projetées par subdivision et division: horizon 1,75 millions (± 2030)

Subdivision Division	Proj. 81-96 Part de la pop. régionale (%) (1)	Proj. 86-96 Part de la pop. régionale (%) (2)	Proj. 86-91 Part de la prod. régionale (%) (3)	Richesse relative (base 81-96) (1) - (3)	Richesse relative (base 86-96) (2) - (3)
La Matapédia	1.05	1.05	1,00	-0,05	-0,05
Matane	1.18	1.19	1,42	0,24	0,23
La Mitis	0.77	0.74	0,56	-0,21	-0,18
Gaspésie	3.00	2.98	2,98	-0,02	0,00
Rimouski-Neigette	3.29	3.21	1,75	-1,54	-1,46
Les Basques	0.48	0.50	0,35	-0,13	-0,15
Rivière-du-Loup	1.81	1.90	1,49	-0,32	-0,41
Témiscouata	1.06	1.02	0,86	-0,20	-0,16
Kamouraska	1.30	1.23	0,56	-0,74	-0,67
Bas-Saint-Laurent	7.94	7.86	5,00	-2,94	-2,86
Charlevoix-Est	1.07	1.10	1,00	-0,07	-0,10
Charlevoix	0.64	0.69	0,69	0,05	0,00
Charlevoix	1.71	1.79	1,69	-0,02	-0,10
L'Île-d'Orléans	0.28	0.27	0,12	-0,16	-0,15
La Côte-de-Beaupré	1.31	1.61	2,22	0,91	0,61
La Jacques-Cartier	2.44	2.53	3,06	0,62	0,53
Comm. Urb. de Québec	36.13	36.30	35,14	-0,99	-1,16
Portneuf	3.65	3.85	4,42	0,77	0,57
Québec	43.81	44.56	44,97	1,16	0,41
L'Islet	0.86	0.88	0,43	-0,43	-0,45
Montmagny	0.96	0.96	0,76	-0,20	-0,20
Bellechasse	2,00	2,16	2,05	0,05	-0,11
Desjardins	3,67	3,59	4,91	1,24	1,32
Les Chutes-de-la-Chaudière	8,82	8,23	13,10	4,28	4,87
La Nouvelle-Beauce	1,87	1,78	1,78	-0,09	0,00
Robert-Cliche	1,14	1,11	0,36	-0,78	-0,75
Les Etchenins	0,84	0,82	0,72	-0,12	-0,10
Beauce-Sartigan	3,54	3,42	3,46	-0,08	-0,14
L'Amiante	1,73	1,89	0,74	-0,99	-1,15
Lotbinière	1,80	1,69	1,98	0,18	0,19
Chaudière-Appalaches	27.23	26.52	30,31	3,08	3,79
Le Domaine-du-Roy	2,09	2,10	2,63	0,54	0,53
Maria-Chapdelaine	1,40	1,47	0,60	-0,80	-0,87
Lac-Saint-Jean-Est	2,88	2,97	3,74	0,86	0,77
Lac-Saint-Jean	6.36	6.54	6,97	0,61	0,43
Le Fjord-du-Saguenay	9,93	9,75	8,08	-1,85	-1,67
Saguenay	9.93	9.75	8,08	-1,85	-1,67

Notes

¹Cette recherche bénéficie d'une subvention du FODAR que nous tenons à remercier.

² Luc-Normand Tellier, «*Dynamique économique spatiale et effets de système: le cas du bas bassin du Saint-Laurent*» dans *Espaces en mutation* sous la direction de Serge Côté et Marc-Urbain Proulx, Rimouski, GRIDEQ et GRIR, 1998, p. 3-20.

³ Les correctifs prennent en compte pour chaque subdivision de l'espace analysé les écarts entre les évolutions obtenues sur ordinateur grâce au scénario moyen et les évolutions observées. Dans le présent cas, les correctifs sont intégrés au modèle pour générer les projections à partir du schéma spatial de 1991.

⁴ Luc-Normand Tellier, *op. cit.*

⁵ Hervé Lebras, *La planète au village*, Paris, Datar, Éditions de l'aube, 225 p.

Deuxième partie

Technopoles, technologies nouvelles et spécificité des territoires

Le développement régional et la création de technopoles

Annie Dubé, étudiante graduée et Vincent Sabourin, professeur
Département des sciences administratives de l'Université du Québec à Montréal

1. Problématique

Voyant leur croissance et leur développement s'assujettir à l'accélération du progrès scientifique et technologique issue des nouvelles technologies de l'information, d'une économie à forte intensité de connaissance et de la mondialisation des marchés, les régions tentent désormais d'intervenir sur les conditions d'émergence et de diffusion de l'innovation et du savoir-faire technologique au sein de leur territoire. Une nouvelle génération de politiques, de stratégies et d'instruments visant à appuyer le développement socioéconomique des régions a en effet vu le jour au cours des dernières années avec pour objectif de stimuler l'interaction des forces scientifiques, technologiques et productives en vue d'améliorer l'orchestration de leurs efforts respectifs. Ce qui s'est notamment traduit depuis quelques années par un foisonnement de technopoles ayant pour mandat de stimuler l'apparition d'une dynamique permettant au développement socioéconomique de leur territoire de s'alimenter de lui-même grâce à l'émergence d'une nouvelle classe d'entrepreneurs et d'entreprises oeuvrant principalement dans les domaines de haute-technologie.

Abordant ainsi la question du développement technopolitain, les sciences régionales interrogent en fait la capacité des acteurs clés du développement que sont les centres de recherche, les entreprises privées, les gouvernements, les institutions financières et les universités à permettre l'atteinte du statut de système technopolitain.

Bien que l'atteinte d'un tel statut soit tributaire de la dynamique technopolitaine en présence, il dépend à la base de l'action combinée des deux leviers que sont les stratégies technopolitaines mises en oeuvre plus ou moins formellement par les acteurs clés et la structure organisationnelle des organismes responsables du développement des technopoles en ce qui a trait à leurs origines (instances fondatrices) et à leurs modes de fonctionnement (statut juridique, profil du conseil d'administration et provenance des sources de financement), puisqu'une telle structure conditionne dans une certaine mesure l'implication actuelle et potentielle de ces mêmes acteurs.

Parmi les secteurs où les technopoles ont pris une importance considérable, on retrouve celui du domaine bio-alimentaire. L'industrie bioagroalimentaire est actuellement en pleine effervescence aussi bien au Canada

qu'ailleurs dans le monde et amène de nouvelles occasions sur le plan du développement régional. On estime à cet égard que près de la moitié des méthodes utilisées par l'industrie agroalimentaire sont susceptibles d'être modifiées dans un avenir plus ou moins rapproché via le remplacement de l'intervention chimique par une action de type biologique. Et qui plus est, par-delà leurs applications dans le monde animal (santé animale, techniques de reproduction, nutrition et production animale, etc.) et dans le monde végétal (industrie des semences, développement des plantes, etc.), les biotechnologies agroalimentaires sont non seulement susceptibles de participer au développement de produits alimentaires (ferments, cultures, levures, etc.) mais également de produits non alimentaires (cosmétiques, pharmaceutiques, etc.), ce qui leur ouvre la voie à un champ d'intervention encore plus vaste.

Considérant cela, plusieurs régions de différents pays cherchent depuis environ une dizaine d'années à tirer avantage de telles potentialités moyennant le développement de technopoles partiellement ou totalement spécialisées dans le domaine bio-agroalimentaire. Les biotechnologies agroalimentaires ont connu un développement considérable depuis les dernières années et leur potentiel de développement futur semble l'être encore plus¹.

Aussi nous apparaît-il intéressant d'approfondir l'étude du phénomène des technopoles en interrogeant de concert la dynamique, la structure organisationnelle ainsi que les stratégies d'un ensemble de technopoles bio-agroalimentaires nord-américaines (Canada et États-Unis) et européennes (Belgique, Espagne, Finlande, France, Italie et Pays-Bas). Ce qui nécessite de brosser un portrait descriptif de l'une et l'autre de ces variables et plus encore, d'établir une typologie distinguant les technopoles à l'égard de la structure organisationnelle et des stratégies qu'elles privilégient, permettant ainsi de voir si les types mis en évidence sont à même de révéler certaines variations au plan de la dynamique technopolitaine; variations par ailleurs susceptibles d'offrir des indications quant à la capacité des différents acteurs clés à permettre l'atteinte du statut de système technopolitain.

2. La revue de la littérature

Cette section présente les fondements théoriques du développement technopolitain, articule en outre notre vision de la question technopolitaine et l'esprit à l'intérieur duquel cette recherche a été menée. Les travaux ayant porté sur la question du développement régional et des technopoles peuvent être regroupés selon les thèmes agglomération et territoire, systèmes territoriaux de production, innovation et territoire et milieux innovateurs.

2.1 Agglomération et territoire

Tant du point de vue de l'économie industrielle que de la géographie économique, l'organisation du système productif a grandement évolué au cours des trente dernières années. On assiste en effet depuis le milieu des années 1970 à une convergence de facteurs incitant les forces scientifiques, technologiques et productives à se regrouper spatialement².

Considérant cela, les firmes d'une même industrie ou d'industries connexes tendent bien souvent à se regrouper sur une base géographique en vue de limiter les coûts de transaction tributaires de ce type d'ententes³. Ce faisant, il leur est relativement plus aisé d'établir des relations de confiance avec les firmes localisées à proximité en raison de la récurrence des contacts rendus possibles par les différents congrès, conférences, réunions et autres rencontres moins formelles.

2.2 Systèmes territoriaux de production

Sous l'effet combiné de la spécialisation flexible et des effets d'agglomération, de véritables systèmes territoriaux de production ont vu le jour au cours des trente dernières années. À la lumière des thèses de Marshall, la littérature récente propose à cet effet diverses conceptualisations visant à cerner ces nouvelles formes d'organisation productives se développant au niveau territorial; qu'on pense entre autres aux concepts de système industriel localisé, de tissu industriel local, d'écosystème localisé, de méso-système productif, de district industriel et de district technologique. Cette diversité de concepts témoigne sans contredit d'un intérêt marqué en regard de l'analyse des nouveaux systèmes territoriaux de production, mais démontre en contrepartie l'impossibilité de les regrouper en un concept englobant. À défaut de quoi, il convient d'en dégager les caractéristiques communes⁴.

2.3 Innovation et territoire

L'accélération du progrès scientifique et technologique incite plus que jamais les firmes oeuvrant dans les domaines de haute-technologie à privilégier des milieux à l'intérieur desquels leur potentiel d'innovation est susceptible de se voir décuplé⁵. Puisque l'innovation participe d'un processus particulièrement complexe⁶, on suggère de distinguer préalablement les différents modèles de l'innovation avant d'aborder plus directement la question des milieux dits innovateurs.

Deux modèles de l'innovation se confrontent à cet égard au sein de la littérature. Il s'agit d'une part du modèle linéaire s'étant imposé par sa juste explication du dynamisme exceptionnel de la recherche scientifique à l'issue de

la Deuxième Guerre mondiale et d'autre part, du modèle interactionniste trouvant son origine dans l'incapacité du modèle linéaire à rendre compte de l'évolution du processus d'innovation dans le contexte de la nouvelle économie⁷.

Ce second modèle de nature interactionniste fait valoir que l'innovation ne peut être restreinte à un processus linéaire du fait qu'elle est non seulement susceptible d'intervenir au stade de la recherche pour ensuite bénéficier au développement, à la production et à la diffusion d'un produit, d'un service ou d'un procédé. D'où un positionnement en faveur d'une interaction plus soutenue entre la recherche (connaissance scientifique) et les autres stades du processus que sont la conceptualisation, le développement, la production et la diffusion (connaissance technologique).

2.4 Milieux innovateurs

Bien que le concept de réseau d'innovation n'ait pas a priori de consonance territoriale, certains traits du processus d'innovation peuvent néanmoins être invoqués pour justifier la nécessité d'établir des relations de proximité entre partenaires. Ainsi, outre le fait que la densité des interactions entre agents milite dans certains cas en faveur d'une plus grande proximité géographique, le fait que les connaissances scientifiques et technologiques aient un ancrage local incite par ailleurs à l'agglomération territoriale⁸.

3. Les objectifs de la recherche

Les objectifs de la recherche était étudier la création et le développement des technopoles bio-alimentaires dans un contexte de développement régional. D'une façon spécifique la recherche poursuivait les objectifs suivants:

- Identifier les dimensions sous-jacentes à la création et au développement de technopoles bio-alimentaires dans les pays industrialisés.
- Préciser les différents types de technopoles et les stratégies de développement s'y rattachant.

4. La méthodologie

4.1 Les termes de référence

a) Le concept de technopole

Pour couper court au débat franco-européen entourant la juste utilisation des concepts de technopôle, technopole, de parc scientifique, de pôle

technologique, de technoparc et de centre d'excellence, nous privilégions l'emploi du terme technopole dans le cadre de cette recherche, étant donné qu'un tel débat n'a pas d'écho dans la littérature anglophone. Au-delà de leur appellation, ce qui importe avant tout c'est le fait que les technopoles soient mises en place par des régions dont

les stratégies de développement [socio-] économique s'appuient sur la valorisation de leur potentiel universitaire et de recherche, en espérant que celui-ci entraîne une industrialisation nouvelle à l'initiative d'entreprises de haute-technologie, créées ou attirées sur place⁸.

b) Le concept de stratégie technopolitaine

Les termes «système technopolitain» ne sont pas très présents dans la littérature bien que de nombreuses publications portant sur la question technopolitaine mènent plus ou moins directement à la formulation d'un tel concept¹⁰. Christian Boucke et d'autres ont formellement qualifié la dynamique en présence et ont intégré la notion de système technopolitain à leur discours. Se définissant comme un espace territorialement délimité où l'envergure des synergies locales atteint un seuil tel qu'émerge une nouvelle classe d'entrepreneurs et d'entreprises oeuvrant principalement dans les domaines de haute-technologie, le concept de système technopolitain traduit bien le dessein technopolitain des technopoles en ce qu'il participe au sein de la littérature d'une sorte d'idéal-type à atteindre¹¹.

4.2 Le cadre conceptuel

Notre recherche s'est appuyée sur le cadre conceptuel de Porter¹². Selon lui, certaines régions peuvent développer des avantages concurrentiels dans la mesure où elles effectuent une meilleure valorisation de leurs ressources et de leurs compétences sur le plan de la demande, des facteurs de production, de leur stratégie ainsi que des industries en amont et apparentées. Ce modèle nous a permis de structurer le questionnaire d'enquête et a facilité l'analyse des données, une fois la cueillette des données complétées.

4.3 Sources de données et échantillon

Il n'existe pas à l'heure actuelle d'association internationale des technopoles bio-agroalimentaires ayant pu nous fournir une liste exhaustive des technopoles spécialisées dans le domaine. Toutefois, l'International Association of Science Parks (IASP) et l'Association of University Related Research Parks (AURRP) regroupent les technopoles du monde entier, de sorte

qu'il nous a été possible d'obtenir les références de tous leurs membres. Il nous a donc fallu effectuer une vérification systématique des technopoles d'Europe. Lorsque cela était possible nous avons communiqué avec les diverses associations nationales et dans les autres cas, avec un certain nombre de technopoles afin de savoir si elles oeuvraient effectivement dans le domaine et si elles pouvaient nous transmettre les références des technopoles bio-agroalimentaires de leur pays. Le croisement de toutes les réponses obtenues nous a en bout de ligne permis de constituer un échantillon de trente-neuf technopoles se répartissant dans dix pays.

4.4 Collecte de données

Afin de rencontrer au mieux nos objectifs de recherche, nous avons pris le parti d'effectuer une enquête postale dans la mesure où cela nous permettait d'entrer en contact avec un maximum de technopoles et d'obtenir ainsi une base solide de comparaison. Nous avons en ce sens fait parvenir un questionnaire d'enquête à chacune des trente-neuf technopoles constitutives de l'échantillon en leur demandant de nous faire parvenir, en guise de complément, leurs documents promotionnels, leur plan d'affaires, leurs rapports annuels des dernières années, le profil socio-démographique de leur région ainsi que leur organigramme. Dans les semaines qui suivirent l'envoi des questionnaires, nous avons effectué une série de rappels téléphoniques. Ce fut là un exercice fructueux nous ayant permis de recevoir au cours des mois subséquents un total de vingt et un questionnaires en provenance de huit pays, ce qui représente un taux global de réponse de l'ordre de 54%.

Tableau 1 Échantillon et taux de réponse de l'étude

Pays	Échantillon nombre	Réponse nombre	Taux réponse %	% relatif
Canada	3	3	100	14
États-Unis	4	2	50	9,5
France	19	8	42	38
Belgique	3	2	67	9,5
Pays-Bas	2	2	100	9,5
Allemagne	1	0	0	0
Finlande	1	1	100	5
Norvège	1	0	0	0
Espagne	2	2	100	9,5
Italie	3	1	33	5
Total	39	21	54	100

Il est à remarquer que 38% des questionnaires retournés proviennent de technopoles françaises, ce qui n'est pas vraiment étonnant compte tenu des politiques de développement régional en vigueur dans ce pays, faisant en sorte que chaque département et chaque ville d'envergure disposent d'une technopole spécialisée dans un ou plusieurs domaines d'activités.

4.5 Instrument d'observation et indicateurs

Le questionnaire d'enquête a été développé en regard des trois concepts à la base de cette recherche que sont la dynamique, la structure organisationnelle et les stratégies technopolitaines. Les questions se rapportant à la dynamique sont de deux ordres et interrogent en ce sens la contribution actuelle et potentielle des entreprises privées, des institutions financières, des institutions scientifiques (centres de recherche et universités) et des différents paliers de gouvernement dans le développement technopolitain.

Tableau 2 Conceptualisation des indicateurs de recherche

VARIABLES	INDICATEURS	CONCEPTUALISATION
Dynamique technopolitaine	Contribution actuelle	Importance et nature du rôle joué par les entreprises privées, les institutions scientifiques, les institutions financières et les différents paliers de gouvernement dans le développement des activités bio-agroalimentaires des technopoles.
	Contribution potentielle	Façons dont les entreprises privées, les institutions scientifiques, les institutions financières et les différents paliers de gouvernement pourraient accroître l'efficacité de leur support au développement des activités bio-agroalimentaires des technopoles.
Structure organisationnelle des organismes responsables du développement technopolitain	Instances fondatrices	Instances ayant participé activement à la création des technopoles bio-agroalimentaires, qu'il s'agisse de centres de recherche, d'entreprises privées, de gouvernements (locaux, régionaux, provinciaux ou nationaux), d'institutions financières, d'organismes de développement économique, d'universités, etc.
	Statut juridique	Statut légal des organismes responsables du développement des technopoles bio-agroalimentaires, à savoir s'ils sont à but lucratif, à but non lucratif, s'ils prennent la forme d'un partenariat privé/public, etc.

Structure organisationnelle des organismes responsables du développement technopolitain (suite)	Profil du conseil d'administration	Provenance des membres du conseil d'administration des organismes responsables du développement des technopoles bio-agroalimentaires, à savoir s'ils représentent des centres de recherche, des entreprises privées, des paliers de gouvernement, des institutions financières, des universités, etc.
	Provenance du financement	Sources de financement des organismes responsables du développement des technopoles bio-agroalimentaires, à savoir si elles originent de fonds privés, de fonds publics, de mécanismes d'autofinancement, etc.
Stratégies technopolitaines	Mission	Finalité des technopoles bio-agroalimentaires (ex.: le développement régional).
	Objectifs spécifiques	Buts que les technopoles bio-agroalimentaires se sont fixés afin de réaliser leur mission (ex.: la valorisation de recherche scientifique).
	Positionnement stratégique	Appréciation des technopoles bio-agroalimentaires à l'égard des différentes avenues possibles de développement que sont l'accroissement de la production, l'accroissement des exportations, l'attraction de grandes entreprises, l'attraction ou le développement d'un centre de recherche majeur, le développement de petites et moyennes entreprises, la diversification de la production et l'obtention de certifications internationales de qualité.
	Orientation stratégique	Avenue de développement privilégiée par les technopoles bio-agroalimentaires (la plus importante d'entre toutes).
	Actions stratégiques	Activités mises de l'avant par les technopoles bio-agroalimentaires dans une perspective de développement technopolitain en matière notamment de services aux entreprises, d'ententes de collaboration nationales et internationales, de rapprochement entre entreprises bio-agroalimentaires et institutions scientifiques ainsi qu'en matière de commercialisation des produits de la recherche scientifique.
	Degré de spécialisation	Part des activités technopolitaines associées au domaine bio-agroalimentaire en pourcentage du chiffre d'affaires.
	Taille	Nombre d'emplois directement liés aux activités bio-agroalimentaires des technopoles.
	Echelle	Etendue du territoire sur lequel les technopoles bio-agroalimentaires se concentrent, qu'il s'agisse d'une échelle locale, régionale, provinciale voire même nationale.

Stratégies technopolitaines (suite)	Facteurs clés de succès	Éléments ayant largement favorisé le développement des technopoles bio-agroalimentaires.
	Obstacles aux développements	Contraintes ayant limité le développement des technopoles bio-agroalimentaires.
	Modes de croissance	Origine des nouvelles entreprises bio-agroalimentaires des technopoles, à savoir si elles résultent de l'entrepreneuriat local, de l'essaimage industriel (entreprises créées par des employés technopolitains), de l'essaimage scientifique (entreprises créées par des chercheurs technopolitains), etc.

4.6 Analyse des données

Afin d'exploiter au mieux le potentiel des données colligées, nous avons pris le parti d'effectuer une analyse descriptive de la dynamique, de la structure organisationnelle ainsi que des stratégies des technopoles bio-agroalimentaires à l'étude et d'établir sur cette base une typologie permettant de les distinguer afin de voir si les types mis en évidence sont à même de révéler certaines variations au plan de la dynamique technopolitaine. L'analyse descriptive s'appuie sur les distributions de fréquences calculées à partir des réponses obtenues à chacune des questions du questionnaire et aussi sur les données complémentaires réunies lors de notre collecte de données.

5.0 Les résultats

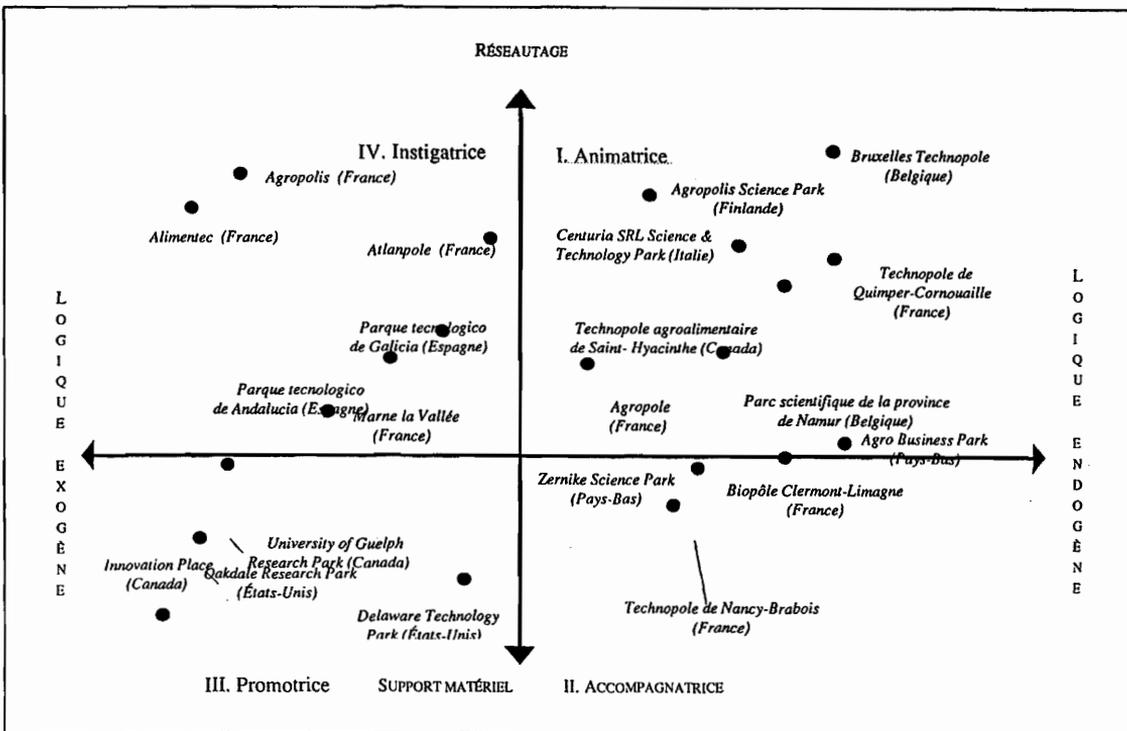
L'établissement d'une typologie distinguant les technopoles bio-agroalimentaires à l'étude sur la base de la structure organisationnelle et des stratégies qu'elles privilégient offre la possibilité de révéler certaines variations au plan de la dynamique technopolitaine. C'est là l'objet de cette section.

L'analyse de la structure organisationnelle et des stratégies mises en oeuvre par les technopoles bio-agroalimentaires à l'étude sur la base des quadrants formés par le croisement des axes endogène/exogène et réseautage/support matériel permet de conclure à l'existence de quatre types de technopoles que sont les animatrices, les accompagnatrices, les promotrices et les instigatrices.

En dépit de leur appartenance à l'un ou l'autre de ces types, les technopoles à l'étude se distinguent plus ou moins selon qu'elles empruntent un peu plus ou un peu moins une logique endogène et qu'elles privilégient un peu plus ou un peu moins le réseautage ou le support matériel. Un exercice de pondération permet justement de les positionner en fonction de ces deux axes.

Positionnement des technopoles bio-agroalimentaires à l'étude au croisement des axes endogène/exogène et réseautage/support matériel

figure 1



5.1 Technopoles animatrices

Prenant assises sur une logique endogène de développement et privilégiant la voie du réseautage, les technopoles animatrices ont pour principal dessein d'exploiter le potentiel que représentent les forces scientifiques, technologiques et productives présentes dans leur milieu. Outre l'accroissement de la production et des exportations, elles visent en fait le développement de petites et moyennes entreprises (PME). L'essentiel de leurs actions stratégiques se tourne en ce sens vers le développement d'une culture technopolitaine via notamment l'organisation d'activités réunissant les partenaires technopolitains et la valorisation de l'entrepreneuriat auprès des jeunes. Le rapprochement des institutions scientifiques et des entreprises bio-agroalimentaires passe à cet égard par la mise en réseau des partenaires technopolitains, par la gestion et la diffusion de l'information stratégique ainsi que par le montage de projets collectifs rassembleurs. Au plan de la commercialisation des produits de la recherche scientifique, ces technopoles privilégient non seulement la voie du réseautage local, mais également celle du réseautage national et international. Elles sont en effet très promptes à développer des ententes de collaboration de toutes sortes, tant en ce qui a trait au développement de projets technopolitains, à l'organisation de colloques et de congrès qu'à l'exploitation des réseaux spécialisés. Leur offre de services est orientée à ce titre vers la recherche de partenariat et le support-conseil aux entreprises bio-agroalimentaires.

Au plan organisationnel, les technopoles animatrices résultent de la collaboration d'une variété d'instances, particulièrement de centres de recherche, d'entreprises privées, de gouvernements, d'institutions financières et d'universités. Le fruit de cette collaboration se reflète par ailleurs dans la mixité de leur représentation au conseil d'administration des organismes responsables de leur développement. Leur financement provient quant à lui essentiellement de fonds publics.

Des sept technopoles animatrices à l'étude, Bruxelles technopole (Belgique) se révèle être la plus commise à la fois au plan du réseautage et de l'endogénéité. Ayant pour principal objectif de développer des PME au sein de son territoire (échelle: région métropolitaine), cette technopole d'envergure (taille: 17 000 emplois, degré de spécialisation: 25% du chiffre d'affaires) vise la stimulation des synergies locales via l'organisation d'activités réunissant les membres technopolitains (dîners-conférences ou séminaires portant sur des thèmes non concurrentiels, etc.), la mise en réseau des partenaires technopolitains (recherche de partenariat, démonstrations technologiques dans les laboratoires, serveur Internet, etc.), la gestion et la diffusion de l'information stratégique (distribution d'un bulletin technopolitain: **Technopol**

News et d'un bulletin spécialisé dans le domaine bio-agroalimentaire: **Food-Info**, abonnement à des serveurs de banques de données spécialisées et veille technologique dans certains domaines de précision, etc.) et le réseautage national et international (ententes de collaborations avec des technopoles ou des chambres de commerce autrichiennes, françaises, italiennes et néerlandaises, représentation des entreprises bruxelloises dans le cadre de congrès et de salons spécialisés, etc.). Les origines et les modes de fonctionnement de l'organisme responsable du développement de Bruxelles Technopole sont par ailleurs représentatifs de la structure organisationnelle typique des technopoles animatrices (instances fondatrices: mixtes, conseil d'administration: mixte et sources de financement: fonds publics).

5.2 Technopoles accompagnatrices

À la différence des animatrices, les technopoles accompagnatrices prennent place à une échelle locale (au sein d'un parc d'entreprises ou d'un complexe universitaire). Elles présentent un haut degré de spécialisation (plus de 50% de leur chiffre d'affaires est issu du domaine bio-agroalimentaire), mais le nombre d'emplois directement liés à ce type d'activités y est cependant inférieur (moins de 500 emplois). Alors que les technopoles animatrices tentent de capitaliser sur le potentiel que représentent les forces scientifiques, technologiques et productives présentes dans leur milieu en vue d'accroître la production et les exportations et aussi de favoriser la création de nouvelles entreprises bio-agroalimentaires, celles accompagnatrices (en raison peut-être du nombre peu élevé d'emplois liés au domaine) s'impliquent tout particulièrement dans le support au démarrage de PME.

Cette orientation stratégique s'explique peut-être aussi par le fait que les technopoles accompagnatrices résultent de l'implication conjointe et majoritaire de deux instances (partenariat entre entreprises privées et institutions scientifiques, entre gouvernements et institutions scientifiques, etc.); d'un partenariat se traduisant par ailleurs au conseil d'administration de l'organisme responsable de leur développement et aussi dans leurs sources de financement combinant, à la différence des technopoles animatrices, des fonds publics et des revenus d'autofinancement.

Les actions stratégiques des technopoles accompagnatrices se tournant vers le support au démarrage d'entreprises bio-agroalimentaires, le rapprochement des institutions scientifiques et des entreprises se traduit alors par la mise en place d'infrastructures et de mécanismes de transferts technologiques et aussi par l'offre d'encouragements financiers à la collaboration. En ce qui a trait à la commercialisation des produits de la recherche scientifique, le dessein accompagnateur des technopoles se traduit par des activités de détection auprès des chercheurs et des entrepreneurs

technopolitains et encore une fois, par la mise en place de structures et d'équipements spécialisés en la matière. Le soutien direct aux entreprises consiste quant à lui en la location d'équipements et de locaux, en l'offre de support-conseil et de services techniques.

C'est en effet ce que suggèrent les actions stratégiques mises en oeuvre par l'Agro Business Park (Pays-Bas), le Biopôle Clermont-Limagne, la Technopole de Nancy-Brabois (France) et le Zernike Science Park (Pays-Bas). Force est toutefois de constater qu'aucune de ces technopoles n'est aussi représentative du type accompagnatrice que ne l'est Bruxelles Technopole dans le cas du type animatrice. En l'absence d'un tel cas, la représentativité de la structure organisationnelle des technopoles en présence mérite particulièrement d'être questionnée. À vrai dire, malgré que le profil du conseil d'administration des organismes responsables de leur développement soit de type mixte et leurs sources de financement, de type fonds publics (exception faite du Zernike Science Park dont les sources de financement sont de type autofinancement), le fait que leur création résulte de l'implication conjointe et majoritaire de deux instances (partenariat) nous porte à croire que des technopoles présentant une orientation encore plus marquée au support matériel auraient tendance à asseoir leur partenariat au conseil d'administration de l'organisme responsable de leur développement et aussi à rechercher des sources d'autofinancement.

5.3 Technopoles promotrices

Privilégiant elles aussi le support matériel, les technopoles promotrices se distinguent cependant des accompagnatrices par le fait qu'elles orientent leurs actions stratégiques vers l'attraction de grandes entreprises (ou a tout le moins d'entreprises existantes) plutôt que vers le développement de PME. Le canevas de leurs actions consiste en ce sens à mettre en place les équipements et les infrastructures nécessaires à la création d'un environnement favorable à l'innovation (étant donné la présence d'universités de calibre international et de centres de recherche privés et publics) et à en promouvoir les attraits et les potentialités auprès d'une clientèle cible.

À l'image des technopoles accompagnatrices, le rapprochement des institutions scientifiques et des entreprises bio-agroalimentaires passe dans ce contexte par la mise en place d'infrastructures, de mécanismes de transferts technologiques et la commercialisation des produits de la recherche scientifique, par la mise en place de structures et d'équipements spécialisés. Les services aux entreprises sont par ailleurs similaires et consistent à ce titre en l'offre d'équipements, de locaux et de services techniques.

Fait à remarquer, les technopoles promotrices prennent place au sein de parcs d'entreprises ou encore de complexes universitaires (échelle: locale). À la différence des accompagnatrices, elles présentent un degré moindre de

spécialisation (moins de 50% de leur chiffre d'affaires est issu du domaine bio-agroalimentaire), mais leur taille est néanmoins à peu près la même (moins de 500 emplois directement liés à ce type d'activités). Autre élément distinctif, leur création résulte soit de l'initiative des gouvernements, soit des universités. Cette implication initiale ne se transpose toutefois pas directement au conseil d'administration de l'organisme responsable de leur développement et implique habituellement un partenariat avec le secteur privé. C'est peut-être d'ailleurs ce qui explique que le financement de cet organisme provient en bonne partie de revenus d'autofinancement.

Des cinq technopoles promotrices à l'étude, Innovation Place (Canada) est celle qui puise le plus à une logique exogène et qui privilégie le plus la voie du support matériel. Bien qu'elle se présente comme un organisme à but lucratif tout en étant financée entièrement par des fonds publics provinciaux, elle se révèle tout de même être la plus typique. Se définissant comme un lieu de convergence des forces scientifiques, technologiques et productives de toute la Saskatchewan (Saskatchewan's Research & Development Community), elle met un complexe multifonctionnel (terrains, locaux, équipements, services techniques, etc.) à la disposition d'entreprises oeuvrant dans différents champs d'activités (aérospatial, agriculture et agroalimentaire, biotechnologies, informatique, électronique et télécommunications). Seulement dans le domaine bio-agroalimentaire, la présence d'un immeuble (The L. F. Kristjanson Biotechnology Complex) destiné à répondre aux besoins spécifiques des entreprises (laboratoires, locaux, serres, équipements et services spécialisés) et celle d'un autre (The Atrium Fermentation Support Facility) abritant toutes les infrastructures et équipements nécessaires à la fermentation sont particulièrement à souligner. Une instance gouvernementale (Saskatchewan Research Council) présente in situ offre en parallèle un support en matière de transferts technologiques et de commercialisation des produits de la recherche scientifique.

5.4 Technopoles instigatrices

Animées d'une logique exogène et privilégiant la voie du réseautage, les technopoles instigatrices se caractérisent enfin par leur volonté d'attirer ou de développer un centre de recherche majeur. Cela, soit parce qu'elles ne disposent pas à la base d'une masse critique suffisante ou au contraire, soit parce qu'elles désirent se servir du potentiel que représentent les forces scientifiques, technologiques et productives en place comme d'un tremplin leur permettant d'accroître leur rayonnement à l'échelle nationale et internationale. Tablant dans l'un et l'autre des cas sur l'importance des ressources en place (généralement plus de 500 emplois directement liés au domaine), le rapprochement des institutions scientifiques et des entreprises bio-

agroalimentaires passe alors par le montage de projets collectifs rassembleurs et la commercialisation des produits de la recherche scientifique, par la diffusion et la gestion de l'information stratégique. L'offre de services aux entreprises est quant à elle fort variable, allant de la recherche de partenariat au services techniques en passant par le support-conseil.

Au point de vue organisationnel, les technopoles instigatrices proviennent le plus souvent d'une initiative gouvernementale. Le fruit de cette implication s'inscrit dans certains cas au conseil d'administration de l'organisme responsable de leur développement, mais il prend habituellement la forme d'un partenariat impliquant le secteur privé ou encore le milieu scientifique. Leur financement origine principalement à cet égard de fonds publics. Outre cela, les technopoles instigatrices prennent généralement place à une échelle régionale, c'est-à-dire au sein d'une ou de plusieurs municipalités ou encore d'une région métropolitaine, tout en ne présentant malgré cela qu'un faible degré de spécialisation (moins de 50% du chiffre d'affaires de la technopole en lien avec le domaine bio-agroalimentaire).

À titre de pôle international spécialisé dans l'agriculture et le développement des régions chaudes méditerranéennes et tropicales, Agropolis (France) est caractéristique des technopoles qui aspirent à accroître leur rayonnement à l'échelle nationale et internationale. Déjà bien dotée en institutions scientifiques (Complexe international de lutte biologique, Institut supérieur de la vigne et du vin, Institut des zones sèches, Groupe d'étude, de recherche et de formation fédératif sur l'eau, Institut supérieur de la nutrition et de l'alimentation, etc.), elle a en effet pour dessein d'accroître son rayonnement en développant pour ce faire des ententes de collaboration avec plusieurs pays en voie de développement. En matière de formation, elle gère à cet égard un programme de formation (programme européen Nectar-Natura) au service des universités du Sud (Afrique, Asie du Sud-Est, etc.) et elle accueille bon nombre d'étudiants et de stagiaires étrangers (Cité internationale).

Au plan de la valorisation et des transferts technologiques, elle offre un appui technique aux programmes de développement global dans les pays du Sud (Agropolis Stratégies) et bénéficie pour ce faire de pôles de transfert de technologies (Trial (agroalimentaire), Verseau (sciences et techniques de l'eau), Membranes (technologies de la filtration), Génie biologique, etc.) et de halles de technologies (halle de mécanique, microbiologie, technologie alimentaire, hydrologie, etc.). Agropolis dispose par ailleurs d'un parc scientifique (Agropolis) chargé d'accueillir les activités de R&D des entreprises partenaires, d'un musée (Agropolis-Museum) présentant des expositions destinées à un public élargi et aussi d'un complexe multifonctionnel (Agropolis International) faisant office de point de services (centre

d'information scientifique et technique, centre de ressources multimédia, agence de presse, etc.) et de lieu de rencontre (salles de conférence, espaces de congrès, etc.).

Voilà en somme le profil typologique révélé par l'analyse des technopoles bio-agroalimentaires à l'étude.

6. La discussion des résultats

Quatre types de technopoles ont ainsi pu être mis en évidence, à savoir les animatrices, les accompagnatrices, les promotrices et les instigatrices. Pour les technopoles animatrices, l'enjeu consiste à exploiter le potentiel que représentent les forces scientifiques, technologiques et productives présentes dans leur milieu. L'essentiel de leurs actions stratégiques se tournent en ce sens vers le développement d'une culture technopolitaine (organisation d'activités réunissant les membres technopolitains, valorisation de l'entrepreneurship auprès des jeunes, montage de projets collectifs rassembleurs, gestion et diffusion de l'information stratégique, réseautage national et international, etc.) dans l'espoir que l'exacerbation des synergies locales, nationales et internationales aura des répercussions concrètes en matière de développement de PME (entrepreneurship local, essaimage scientifique et technologique). De leur côté, les technopoles accompagnatrices s'impliquent plus directement dans le support au démarrage de PME, ce qui se traduit au plan stratégique par la mise en place de mécanismes (détection auprès de chercheurs et d'entrepreneurs technopolitains, incitations financières à la collaboration, etc.), de structures et d'infrastructures de support et d'encadrement (centres de transferts technologiques et de commercialisation des produits de la recherche scientifique, location d'équipements et de locaux, support-conseil, etc.).

Quant aux technopoles promotrices, elles orientent plutôt leurs actions stratégiques vers l'attraction de grandes entreprises (ou à tout le moins d'entreprises existantes) en mettant en place les structures et les infrastructures nécessaires à la création d'un environnement favorable à l'innovation (centres de transferts technologiques et de commercialisation des produits de la recherche scientifique, location d'équipements et de locaux, services techniques, etc.) et en promouvant les attraits et les potentialités auprès d'une clientèle cible. Les technopoles instigatrices se caractérisent enfin par leur volonté d'attirer ou de développer un centre de recherche majeur. Dans l'un et l'autre des cas, elles tablent sur l'importance des ressources en place et mettent à ce titre l'accent sur les activités de réseautage (mise en réseau des partenaires technopolitains, montage de projets collectifs rassembleurs, gestion et diffusion de l'information stratégique, etc.).

Force est toutefois de constater que cette typologie ne révèle pas de variation au plan de la dynamique technopolitaine, ce qui porte à croire que le fait pour les technopoles bio-agroalimentaires d'être caractéristiques d'un type plutôt que d'un autre n'a que très peu d'incidence sur la propension des entreprises bio-agroalimentaires, des institutions scientifiques, des institutions financières et des différents paliers de gouvernement à participer activement au développement technopolitain. Il est alors possible d'avancer que le fait de privilégier une avenue de développement technopolitain plutôt qu'une autre ne constitue pas un critère de différenciation susceptible d'influencer la capacité des acteurs clés du développement à permettre l'atteinte du statut de système technopolitain. Considérant cela, le choix de privilégier une avenue plutôt qu'une autre ne devrait donc pas être abordé comme une quête du modèle idéal de développement technopolitain, mais plutôt comme une quête du modèle susceptible d'être le mieux adapté au contexte local et régional et aux priorités de développement du milieu.

Notre recherche a mis en évidence quatre contributions spécifiques pour le développement régional.

A- L'axe de développement des logiques exogène et endogène des technopoles

On retrouve deux dimensions sous-jacentes à la création et au développement des technopoles. Les logiques exogène versus endogène font référence à des dimensions différentes sur le plan du développement régional: ces deux logiques nécessitent des stratégies et des compétences différentes. Les technopoles de nature instigatrices et promotrices sont les plus en mesure d'utiliser des stratégies de développement régional reposant sur cette logique. Par contre la logique endogène qui repose essentiellement sur un développement des activités de la base socio-économique correspond davantage aux stratégies de développement des technopoles animatrices et accompagnatrices.

B- L'axe de développement réseautage et support matériel

Notre recherche met aussi en lumière un axe mettant en position sur un même continuum la logique réseau et à une extrémité et la logique support matériel à une autre extrémité. Les stratégies de développement régional varient considérablement selon les technopoles. Ainsi les technopoles instigatrices et animatrices reposent sur une logique de réseautage et concentrent leurs ressources à développer des liens et des réseaux entre les entreprises et les organisations de leur région. Par contre, les technopoles promotrices et accompagnatrices ont un développement qui repose sur une logique de support matériel et mise essentiellement sur le développement d'outils et d'équipement afin de faciliter le développement de leur technopole.

C- La situation des technopoles promotrices

En ce qui regarde tout particulièrement les technopoles promotrices, l'importance de la contribution actuelle des institutions scientifiques s'explique

par l'offre d'expertise scientifique, la fourniture d'infrastructures, d'équipements et de services techniques et aussi par la mise en place de mécanismes de transferts technologiques, ce qui semble favoriser les relations industrielles et scientifiques, permettre l'adaptation des services aux entreprises bio-agroalimentaires et contribuer par ailleurs à l'utilité de leurs travaux de recherche scientifique.

Malgré cela, la contribution actuelle de ces institutions scientifiques ne semble pas ouvrir suffisamment la voie aux partenariats scientifiques et technologiques, c'est-à-dire au développement d'ententes de collaboration sur le plan de la recherche appliquée.

D- La situation des technopoles animatrices

Du côté des technopoles animatrices, en dépit de l'offre d'expertise scientifique, de la fourniture d'infrastructures, d'équipements et de services techniques et aussi en dépit de la gestion et de la diffusion de l'information stratégique, il semble que les institutions scientifiques n'effectuent pas toujours quant à elles de recherches utiles pour l'industrie bio-agroalimentaire. Ce qui fait dire aux répondants de l'étude qu'elles devraient potentiellement participer plus activement à la valorisation de la recherche scientifique (en terme de transferts de connaissance et de technologie, d'essaimage scientifique et de développement d'ententes de collaboration en matière de recherche appliquée), à la personnalisation et la multiplication des échanges technopolitains de même qu'à la communication de l'offre et des ressources disponibles. Autre élément illustrant la faiblesse des retombées scientifiques dans le cas des technopoles animatrices, l'essaimage scientifique ne semble pas contribuer significativement à leur croissance, ce qui n'est vraisemblablement pas le cas des technopoles accompagnatrices et instigatrices.

Outre le fait d'avoir permis l'approfondissement de notre compréhension de la logique de développement des technopoles bio-agroalimentaires d'Amérique du Nord et d'Europe, la réalisation de cette recherche a en outre permis d'éprouver notre cadre théorique basé sur les concepts de dynamique technopolitaine, de structure organisationnelle et de stratégies technopolitaines. Le choix d'opérationnaliser ce dernier concept en positionnant les 21 technopoles à l'étude sur la toile formée par le croisement des axes endogène/exogène et réseautage/support matériel est sans contredit celui qui a permis d'en faire ressortir toute la cohérence interne et incidemment, d'établir une typologie les distinguant clairement sur la base de la structure organisationnelle et des stratégies qu'elles privilégient.

Notes

¹ Agriculture Canada, Direction générale de la recherche, Centre de recherche et de développement sur les aliments, 1996; Agricultural Biotechnology International Conference (ABIC), Conference Highlights, 11-14 juin 1996, Saskatoon Canada.

² Georges Benko et Alain Lipietz, dir., *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, PUF, 1992, 419 p.; Riccardo Cappelin et Peter Nijkamp, dir., *The Spatial Context of Technological Development*, 1992, 397 p.; Manuel Castells et Peter Hall, *Technopoles of the World: the making of 21st Century Industrial Complexes*, Routledge, 1994, 275 p.; Michael I. Luger et Harey A. Goldstein, *Technology in the Garden: Research Parks and Regional Economic Development*, The University of Carolina Press, 1991, 242 p.; Bernard Planque, «*Mutation économique et dynamique spatiale*», communication au colloque *À la croisée des chemins: le développement régional et l'aménagement urbain*, 62^e Congrès de l'ACFAS, UQAM, mai 1994, 12 p.

³ Riccardo Cappelin et Peter Nijkamp, *op. cit.*; Mick Dunford, «*Technopoles: recherche, innovation et qualifications dans une perspective comparative*», *Hommes et Terres du Nord*, nos 3-4 (1993): 180-189; Jean-Pierre Gilly et M. Grossetti, «*Organisations, individus et territoires: le cas des systèmes locaux d'innovation*», *Revue d'économie régionale et urbaine*, no 3 (1993): 449-468; Bernard Planque, *op. cit.*; Franz Töötling, «*Regional Networks of High-Technology Firms - the Case of the Greater Boston region*», *Technovation*, vol. 14, no 5 (1994): 323-343.

⁴ Georges Benko et Alian Lipietz, *op. cit.*; Manuel Castells et Peter Hall, *op. cit.*; Jean-Pierre Gilly et M. Grossetti, *op. cit.*; Denis Maillat, *Systèmes territoriaux de production, milieux innovateurs et politiques régionales* (version provisoire), Université de Neuchâtel, 1994, 21 p.; Annalee Saxenian, «*Lessons from Silicon Valley*», *Technology Review*, (juillet 1994): 42-51; Annalee Saxenian, *Regional Advantage: Culture and Competition in Silicon Valey and Route 128*, Harvard University Press, 1994, 226 p.

⁵ Georges Benko, *Géographie des technopôles*, Éditions Masson, 1991, 223 p.; Jean-Pierre Gilly et M. Grossetti, *op. cit.*; R. Gordon, «*Systèmes de production, réseaux industriels et régions: les transformations dans l'organisation sociale et spatiale de l'innovation*», *Revue d'économie industrielle*, no 51 (1990); Denis Maillat et J. C. Perrin, dir., *Entreprises innovatrices et développement territorial*, Institut de recherches économiques et régionales, 1992, 255 p.; Denis Maillat et al., «*Réseaux d'innovation et dynamique territoriale. Un essai de typologie*», *Revue d'économie régionale et urbaine*, nos 3-4 (1991): 407-432.

⁶ D. Massey et al., *High Tech Fantasias, Sciences Parks in Society, Science and Space*, 1992, 268 p.

⁷ *Ibid.*

⁸ A. Rallet, «*Choix de proximité et processus d'innovation technologique*», *Revue d'économie régionale et urbaine*, nos 3-4 (1993): 365-386.

⁹ Georges Benko, *Géographie des technopôles*, *op. cit.*, p. 11.

¹⁰ M. I. Luger et Harey Goldstein, *op. cit.*; Denis Maillat et J. C. Perrin, *op. cit.*; D. Massey et al., *op. cit.*; Robert W. Preer, *The Emergence of Technopolis: Knowledge-Intensive Technologies and Regional Development*, Praeger, 1992, 187 p.; Raymond W. Smilor et al., *Creating the Technopolis: Linking Technology Commercialization and Economic Development*, Ballinger Publishing Company, 1988, 256 p.

¹¹ Christian Boucke et al., «Technopolises as a Policy Goal: a Morphological Study of the Wissenschaftsstadt Ulm», *Technovation*, vol. 14, no 6 (1994): 407-418; Isidore Chordà, «Towards the Maturity Stage: An Insight into the Performance of french Technopoles», *Technovation*, vol. 16, no 3 (1996): 143-152; Isidore Chordà, «Technopolitain Strategies: at the Edge of an Innovation-Driven Territorial Approach», *International Journal of Technology Management*, vol. 10, no 5 (septembre-octobre 1995): 14-16.

¹² Michael E. Porter, *L'avantage concurrentiel des nations*, Édition du Renouveau pédagogique, 1993, 883 p.

La construction d'espaces montréalais: perspectives fondées sur l'étude des cas de ville Saint-Laurent et du Faubourg des Récollets (Cité du multimédia de Montréal)

**Serge Rousseau et Danièle Bordeleau (étudiants à l'UQAM),
Diane-Gabrielle Tremblay (TELUQ),
Juan-Luis Klein et Jean-Marc Fontan (UQAM)**

Ce texte résulte d'un projet de recherche qui a pour objectif de comprendre le rôle du territoire dans l'émergence des processus d'innovation dans la région montréalaise¹. Ce projet comprend deux volets: le premier s'intéresse aux quartiers anciens en difficulté, principalement ceux qu'on qualifie de péri-centraux². Ces derniers sont souvent le lieu d'actions visant à restructurer et à reconverter leur espace; ces actions sont qualifiées de réactives. Le deuxième volet s'intéresse aux espaces de banlieue qui, pour leur part, s'insèrent dans une tout autre dynamique. Contrairement aux précédents, ces espaces suivent le rythme de la nouvelle économie, dans une dynamique qui peut être plus souvent être qualifiée de proactive.

La rupture du rythme et les nouvelles conditions de la croissance, l'affaiblissement des anciennes régions industrielles centrales et la décentralisation vers les banlieues ont projeté sur le devant de la scène des zones jusque-là cantonnées dans leur rôle de périphérie. Ce texte porte sur deux zones de la région montréalaise, d'abord ville Saint-Laurent, qui se constitue depuis quelques années en véritable pôle nord-américain de la haute technologie, puis le Faubourg des Récollets, qui profite de l'émergence de l'industrie du multimédia pour reconverter ses anciens espaces industriels.

Le but de ce texte est de comprendre les modes de structuration et de restructuration économique dans ces deux espaces permettant pour l'un, son développement constant et pour l'autre sa reconversion. Ce texte se divise en deux parties. La première partie présente notre vision de la construction territoriale. On y verra que la notion de territoire n'est pas sans ambiguïtés. Les deux parties suivantes présentent dans une perspective comparative, les étapes qui ont constitué la formation des deux territoires de ville Saint-Laurent et du Faubourg des Récollets. Ces deux parties placent dans une perspective historique l'analyse des phénomènes spatiaux contemporains. Elles montrent comment les forces spatio-économiques contemporaines peuvent être comprises comme des formes de transformation du paysage économique antérieur.

Nous soutenons en effet l'idée que l'histoire et le passé des territoires comptent. Nous postulons que le territoire est capable de transformations successives, d'ajustements découlant des changements issus de son environnement socio-économique. Les mutations productives contemporaines appellent ainsi une analyse des changements. Les phénomènes productifs prennent forme sur le territoire, mais celui-ci n'est pas seulement le résultat de forces contemporaines. Les territoires sur lesquels ces mécanismes entrent en jeu ne sont pas neutres. Le passé qui a façonné ces territoires peut introduire des retards, des blocages, faciliter ou stimuler certaines localisations. Le paysage économique montréalais contemporain et ses multiples transformations peuvent donc s'analyser comme la conjugaison de logiques spatiales diverses, issues à des périodes différentes.

1. Le territoire: quelques considérations

La crise du mode de régulation fordiste a amené les chercheurs à proposer de nouveaux modèles pour comprendre les transformations de la société. Ces transformations sociales, il va sans dire, se répercutent également sur les espaces.

Au milieu des années 1980, Aydalot³ mettait l'emphase sur les retournements de hiérarchie spatiale. Il constatait l'émergence de nouveaux espaces productifs dynamiques entrant en concurrence avec les zones traditionnellement prospères et industrialisées. Mais, en même temps, d'autres espaces, prospères, continuaient et même accentuaient leur poids économique. D'autres, enfin, étaient confrontés à une toute autre réalité, souvent pénible. La crise associée au mode de régulation fordiste a donc touché différemment les espaces.

Les retournements empiriques ont provoqué des retournements théoriques. En effet, les théories permettant d'appréhender l'espace sont complètement bouleversées. Les théories néoclassiques, de la polarisation, de la division du travail, du centre-périphérie apparaissent de plus en plus impuissantes pour rendre compte la situation actuelle⁴.

Parallèlement, une nouvelle approche a émergé. Une multitude de concepts sont apparues pour rendre compte du dynamisme de certains espaces. En avant-scène, la réactualisation de l'ancien concept du district industriel de Marshall, auquel s'ajouteront plusieurs autres tels le technopôle, les systèmes locaux de production, le tissu industriel local, le milieu innovateur, etc. D'autres utiliseront le terme d'innovation pour identifier, et même pour tenter de créer des districts technologiques ou encore des systèmes locaux d'innovation. Mais toutes les études arrivent à un constat: il est difficile, voire impossible, d'identifier un modèle transposable, tant sont nombreux les déterminants qui

rendent spécifiques une situation locale par rapport à une autre⁵. Si toutefois ce constat indique une perte au niveau de la modélisation, nous y gagnons néanmoins en ce qui concerne la compréhension de la dynamique des espaces.

Ce qui ressort de l'abondante littérature conceptuelle et empirique est la considération de l'espace comme élément «prégnant» du développement. Dès lors, l'espace cesse d'être seulement perçu comme un cadre passif de localisation des agents économiques. Il devient le cadre d'émergence d'un facteur particulier, dont l'importance est aujourd'hui de plus en plus reconnue par les chercheurs et ce, aussi bien par les économistes, les géographes que les sociologues: le territoire.

1.1. Le territoire comme facteur de développement

Le territoire devient ainsi un facteur privilégié du développement, dans la mesure où il inclut une dimension politique, une dimension économique et une dimension sociale. Ces dimensions sont à la base de modèles spécifiques d'organisation de la production des mondes réels de la production⁶ et de la continuelle interaction entre la sphère économique et la sphère sociale.

Le territoire est un espace géographique de taille variable où peuvent converger ou diverger les différents acteurs du développement. Comme le souligne Pecqueur⁷, le territoire ne peut être appréhendé qu'à la condition qu'il soit tangible, statistiquement observable et présentant toute une variété de formes. Le territoire se caractérise par sa perpétuelle construction. Ses frontières économiques sont de plus en plus difficiles à établir. De plus en plus, il est façonné par la proximité⁸ et par l'interaction entre les agents socio-économiques et institutionnels.

En ce qui concerne la production, le territoire n'est plus considéré comme un coût pour les entreprises. Les auteurs lui attribuent au contraire un rôle d'ambiance (favorable ou défavorable) dans la création d'économies ou de déséconomies externes. Par sa capacité d'attraction découlant de son offre de spécificité, le territoire génère des irréversibilités⁹.

Le territoire est aussi le résultat de la coopération entre les entreprises, les individus et les activités. Il médiatise les relations entre les forces du marché et les forces de régulation sociale¹⁰, devenant ainsi l'expression de diverses formes et échelles de pouvoir.

Le territoire est une construction; il peut être appréhendé à partir de quatre dimensions; historique, relationnelle, conventionnelle et institutionnelle.

1.2 Le territoire comme construction

Premièrement, le territoire résulte d'un processus historique qui le modèle et en fait un lieu de mémoire. Il est fortement évolutif. L'histoire des territoires est marquée par une succession de phases et de situations mais son évolution n'a rien d'un processus linéaire. Les processus qui ont incrusté leurs empreintes sont aussi bien marqués par l'inertie que par le bouleversement, par la continuité que par la fracture. Ainsi, les choix des produits, des technologies et les bifurcations technologiques constituent des événements historiques qui s'enchaînent et qui créent une certaine dépendance d'un territoire par rapport au passé.

Le territoire est le résultat d'une construction issue des comportements de localisation des agents et de leurs relations qui s'élaborent dans une trajectoire temporelle. D'où l'importance de faire référence à l'histoire. Les territoires se transforment et se développent selon des trajectoires spécifiques qui vont dépendre de leur habileté à créer de nouvelles capacités productives et des stratégies organisatrices, qui leur sont associées. Cette évolution, qui n'est pas linéaire, dépend du passé et des conditions initiales existant au niveau territorial.

Deuxièmement, le territoire est le lieu où s'organisent les relations entre les entreprises, les individus et les activités. Ces relations sont diversifiées, peuvent être de nature marchande ou non marchande, elles relèvent autant de la hiérarchie que de la collaboration. Bref, le territoire est le lieu où s'inscrivent à la fois les formes de compétition et de coopération entre entreprises et où s'exprime la division sociale du travail¹¹.

Troisièmement, le territoire est le lieu de l'établissement de conventions. Le poids des conventions, règles, normes et signes, qui font que les collectivités agissent en communautés, contribuent à encadrer et à réguler le développement. Il y a un effet de communauté qui influe sur les stratégies des acteurs et donc sur la dynamique du développement. Ceci peut expliquer, entre autres, des formes d'organisation de travail et des rapports avec des firmes de l'extérieur.

Finalement, le territoire est institutionnel. Les institutions sont très fortement impliquées et imbriquées dans le fonctionnement du territoire, dont elles peuvent être, dans certains cas, la matrice. North¹² énonce que, dans le processus de développement historique, les institutions ont été engendrées afin de réduire l'incertitude dans les échanges.

Il va sans dire que ces dimensions n'évoluent pas de façon convergente, qu'elles s'auto-influencent, engendrant une trajectoire spécifique à chaque territoire.

Dans l'analyse des processus de coordination, le territoire occupe une place importante dans l'économie contemporaine. En fait, il l'a toujours fait,

mais aujourd'hui il le fait d'une façon nouvelle. L'analyse de la construction des territoires est donc importante. Or comme le souligne Delaplace¹³, la construction territoriale est façonnée par des comportements imprévisibles, peu repérables. Nous allons néanmoins essayer d'expliquer l'émergence de deux territoires productifs très actifs à Montréal, ceux de ville Saint-Laurent et du Faubourg des Récollets ou s'installe la Cité du multimédia.

2. Ville Saint-Laurent: la naissance d'un pôle majeur en haute technologie

Situé dans la partie centre-nord de l'île de Montréal, la ville de Saint-Laurent se classe au cinquième rang en termes d'effectifs sur l'île, avec 74 000 habitants, et deuxième en superficie après la ville de Montréal.

La ville de Saint-Laurent est la deuxième ville industrielle au Québec. Ce titre lui revient par le nombre d'entreprises et le nombre d'emplois que l'on y retrouve. Les statistiques d'emploi illustrent bien le marché du travail de Saint-Laurent; en 1996, il y avait 92 000 emplois comparativement à une population active de seulement 61 000 résidents. Le taux de chômage à Saint-Laurent ne dépassait pas 7%, comparativement à 13,2% pour l'île de Montréal.

Lorsqu'on fait référence à la haute technologie dans la région montréalaise et dans la province, on fait surtout référence aux secteurs de l'aéronautique, de la micro-informatique, de la pharmaceutique et des télécommunications. Or les principales concentrations d'entreprises oeuvrant dans ces secteurs se localisent à ville Saint-Laurent.

La structure économique de Saint-Laurent se distingue par un taux de 40% des emplois dans le secteur secondaire (comparativement à seulement 14% pour l'ensemble du Québec) et de 60% dans le secteur des services (72% au Québec). Le secteur manufacturier est dominé par les industries de haute technologie: les trois principaux employeurs de cette municipalité sont: Canadair Avionnerie (filiale de Bombardier); CAE Électronique (fabricant de simulateurs de vols) et Nortel Canada (fabricant d'équipements de télécommunication), qui regroupent à eux seul 40% des emplois manufacturiers de la ville.

La situation géographique a joué un rôle important dans le développement économique de la ville; c'est un carrefour des grands artères de circulation, puisque toutes les grandes routes de la région métropolitaine passent ou prennent leur source à Saint-Laurent. La présence des autoroutes et de voies rapides constitue un facteur géographique des plus importants. Plusieurs explications peuvent être avancées pour en comprendre l'importance: l'accessibilité rapide des sous-traitants aux grandes entreprises manufacturières, surtout dans les industries innovatrices nécessitant de fréquents

échanges et contacts¹⁴, le lien direct des entreprises avec leur centre de décision, qui est souvent situé au centre-ville de Montréal, et enfin, la visibilité publique qu'offre une voie rapide.

2.1 La construction historique du territoire de ville Saint-Laurent

La construction du territoire de ville Saint-Laurent s'est faite en quatre phases. La première débute en 1650 avec la première concession faite à M. Décary. Pendant près de 200 ans, au cours du 18^e et 19^e siècles, les habitants de Saint-Laurent vivent presque exclusivement d'agriculture et d'élevage. Les difficultés de transports et de communication, l'absence de système technique permettant la fabrication en grande série empêchent l'extension de la production. La population y vit en quasi-autarcie, les acteurs économiques puisant dans leur environnement immédiat les ressources et les débouchés nécessaires à leur principale activité¹⁵, à savoir l'agriculture.

La seconde phase fait naître de nouveaux secteurs, transformant la structure productive, affectant les perspectives spatiales des acteurs et modifiant leur mode d'insertion dans l'espace. Il s'agit d'une phase de transition, de passage vers de nouvelles formes de structuration du territoire. Au début du siècle, l'établissement d'une liaison ferroviaire avec Montréal (1885) ainsi que l'arrivée du tramway, du téléphone et de l'électricité permettront l'extension du volume de la production et l'élargissement des débouchés, permettant ainsi à l'économie de se diversifier.

La période qui va jusqu'à la Seconde Guerre mondiale constitue une période charnière de l'histoire industrielle de la ville, qui est marquée par l'implantation de plusieurs entreprises manufacturières.

La troisième phase débute dans la seconde moitié du XX^e siècle avec la Deuxième Guerre mondiale. Les nouvelles méthodes de production fordiste rendent désuètes les vieilles usines établies dans les anciennes zones industrielles, favorisant le déplacement des entreprises manufacturières vers de nouveaux espaces, dans la ville et la banlieue. Les économies traditionnelles sont dominées par d'autres logiques spatiales. Les voies maritimes et ferrées ne sont plus les éléments structurants des aires industrielles dans l'agglomération métropolitaine. Les nouvelles entreprises se construisent dorénavant à proximité des autoroutes, contribuant à transformer le paysage suburbain et plus particulièrement celui de Saint-Laurent.

La géographie physique jouera un rôle insoupçonné dans l'essor de Saint-Laurent. En effet, le territoire relativement plat de Saint-Laurent a attiré les adeptes de l'aviation. L'ouverture de l'aéroport de Dorval en 1940 et l'arrivée en 1942 de Montreal Aircraft Industries, qui deviendra Canadair en 1945, construisant une usine pour la fabrication d'aéronefs et d'autres produits de

transports spécialisés, vont entraîner un flux d'entreprises des secteurs de la haute technologie.

En 1942, une première société pharmaceutique s'implante à Saint-Laurent; il s'agit de la Société Ayerst, McKenna & Harrison (aujourd'hui Wyeth-Ayerst), qui y construit son premier laboratoire. Dans le domaine de l'électronique, la société CAE Électronique s'implante en 1947; puis suivra la société Northern Electric devenue par la suite Nortel, délaissant en 1954 les abords du canal Lachine. Ces dernières implantations industrielles confirmeront sa vocation comme centre industriel dans le domaine de la recherche et de la haute technologie.

Le développement autoroutier consolidera la vocation industrielle de Saint-Laurent. À titre d'exemple, en 1961, on y retrouvait plus d'emplois liés à la fabrication que dans la ville de Québec¹⁶.

La quatrième phase se caractérise par le passage à un mode de production que certains qualifient de post-fordiste; c'est également une période de transition. L'économie locale n'a pas été étouffée par la logique de la division spatiale du travail. Sa nouvelle organisation spatio-économique s'est implantée avec d'autant plus de facilité qu'elle se caractérise par son aptitude à réutiliser le paysage économique passé, en s'appuyant sur la centralité montréalaise.

2.2 La création relationnelle d'un système productif

Toute activité sociale et donc économique peut faire l'objet d'une représentation réticulaire dans laquelle quelques liens rattachent des individus ou des organisations qui sont structurées en espace relationnel.

On remarque qu'à ville Saint-Laurent comme ailleurs, les entreprises d'un même secteur ont tendance à se regrouper dans un même espace. Elles sentent immédiatement les avantages de ce que l'économiste Alfred Marshall avait décrit au début de ce siècle, à savoir des coûts moindres de transaction, l'offre de main-d'oeuvre ainsi que l'accès aux informations et aux idées.

Ville Saint-Laurent, c'est abord une séquence d'éléments valorisants débouchant sur la construction d'un véritable milieu innovateur¹⁷ dont la formation est liée aux propriétés territoriales acquises par l'espace à partir des formes traditionnelles de l'organisation industrielle. La concentration des compétences et l'intensité des réseaux entrepreneuriaux ont permis la création de nombreuses entreprises. La réunion, sur un même espace possédant une forte identité d'entreprises industrielles, d'entreprises de services, d'instituts de financement ainsi que des institutions telles que les pouvoirs publics locaux et les administrations, a contribué progressivement à l'émergence de pratiques relationnelles et conventionnelles, de coopérations informelles et d'une culture industrielle spécifique entre les différents acteurs.

Le développement des filières aéronautique, pharmaceutique et micro-électronique est associé aux grandes entreprises. Ce sont elles qui ont développé, dans le contexte industriel traditionnel, mais en transformant dans la pratique, les premières formes de coopération entre les firmes. Ces pratiques ont modifié le milieu local et une culture industrielle très spécifique s'est progressivement implantée. Ce nouveau contexte institutionnalise les coopérations et les organise en différents réseaux partenariaux. Conservant la «trace» des pratiques de réseau et des savoir-faire plus avancés de coopération, le milieu a enrichi dans cette perspective son pouvoir d'intermédiation. Il est devenu plus innovateur.

À titre d'exemple, mentionnons le cas de Canadair qui est significatif de cette modification des pratiques. Cette entreprise a toujours eu recours à la sous-traitance dans la fabrication de ses avions. Son réseau s'est peu à peu développé jusqu'à compter de très nombreux fournisseurs, avec lesquels elle a longtemps maintenu des liens très étroits. Elle contrôlait de façon stricte la circulation de ses produits, livrant la matière première à un premier sous-traitant, puis assurant le transport semi-fini jusqu'à un deuxième sous-traitant, et ainsi de suite. Or, au début des années 1990, Canadair apporta des changements à ses méthodes. Elle confia à ses fournisseurs de suivre eux-mêmes toutes les étapes de la production des composantes, ceux-ci pouvant au besoin recourir de leur propre initiative à d'autres partenaires et sous-traitants. Acquéant ainsi une plus grande autonomie, ces derniers deviennent d'authentiques partenaires de Canadair¹⁸. Ce type de partenariat est encore plus présent entre les firmes oeuvrant dans le domaine de la micro-électronique.

L'innovation a pénétré l'ensemble des entreprises représentées sur le territoire, en particulier dans les industries de biens d'équipements, la mécanique, ainsi que dans les PME liées par les relations de sous-traitance aux principales entreprises installées. Le foisonnement des entreprises de haute technologie que connaît ville Saint-Laurent confère au site une visibilité reconnue au sein de la communauté des affaires.

Il faut souligner en outre dans la création territoriale de la ville, le rôle joué par l'administration municipale. Très tôt (du moins dans la perspective québécoise), les autorités municipales se sont intéressées au développement économique en lançant des signaux que les entreprises aiment recevoir. Dès le début des années 1960, elle avait commencé de façon systématique le développement de son tissu industriel en tentant d'attirer des industries de haute technologie. L'année 1962 marque l'arrivée à la mairie de Marcel Laurin qui y siègerait jusqu'à sa mort en 1990. Il fut le premier maire à engager un commissaire industriel dans le Grand Montréal afin d'assumer des fonctions de développement économique. De plus, il fera en sorte que 75% du territoire sera désormais consacré au développement commercial et industriel. Au début des années 1990, l'implication de la ville dans la création d'un technopôle est significative de cette attention portée au développement économique.

Aujourd'hui, on retrouve le même prédominance des préoccupations à l'égard du développement économique; à titre d'exemple, mentionnons que les entreprises obtiennent facilement des assouplissements aux règlements de zonage lorsqu'elles veulent s'implanter ou lorsque les règlements risquent d'affecter leur expansion¹⁹. D'ailleurs, la ville a été à maintes reprises récipiendaire du prix de la ville industrielle de l'année au Québec.

Ville Saint-Laurent constitue la réunion, sur un espace ayant une forte identité, d'une population d'entreprises de haute technologie qui a engendré progressivement, à travers un vécu collectif, des pratiques de coopération et une culture industrielle spécifique qui ont pavé la voie à la coopération des institutions et à la formation de réseaux d'innovation.

2.3 Perspectives pour le développement de ville Saint-Laurent

Ce bref survol de la constitution de l'espace économique de ville Saint-Laurent permet de comprendre la réalité laurentienne. Bien qu'elle fasse partie des espaces gagnants, il n'en demeure pas moins qu'elle demeure confrontée à plusieurs défis. Parmi ceux-ci, mentionnons:

- la forte présence d'entreprises locataires; elles peuvent donc être plus «foot loose», c'est-à-dire libres de se déplacer rapidement;
- une occupation du sol atteignant près de 90% de sa superficie, de sorte qu'elle sera bientôt confrontée à un territoire entièrement occupé;
- la concurrence d'autres espaces oeuvrant dans les mêmes créneaux, on fait surtout référence aux villes du West Island ainsi qu'à celles de Laval et d'Anjou;
- une structure économique qui est dépendante de centres de décision extérieurs.

Ces constats conduisent les autorités à réfléchir sur une nouvelle stratégie qui permettrait de consolider le processus de constitution de ce milieu innovateur et de tenter de rendre irréversible la densité et la permanence de l'innovation sur leur territoire. Cette stratégie ne peut donc se cantonner à l'intérieur de ces limites administratives, elle doit s'appuyer sur un contexte métropolitain. Il faut mentionner que les acquis d'un territoire ne sont pas éternels. Ils subissent les effets de la conjoncture économique, de l'apprentissage et de l'évolution de leurs concurrents.

3. Le Faubourg des Récollets: une nouvelle identité occupationnelle qui fait passer du déclin à la reconversion

Contrairement à Saint-Laurent en banlieue de Montréal, le Faubourg des Récollets est un quartier péri-central situé à la jonction de quatre grands ensembles montréalais: le centre-ville, le Vieux-Montréal, le Port de Montréal et le Sud-Ouest. Ses limites sont la rue Notre-Dame au nord, la rue McGill à

l'est, la rue de la Commune au sud et l'autoroute Bonaventure à l'ouest. Historiquement, la période prospère du Faubourg a été d'environ une centaine d'années, entre 1850 et 1950, et elle était due à l'activité intense générée par le canal de Lachine, construit entre 1821 et 1825. Dans les années 1950, la construction de la voie maritime et du réseau autoroutier ont contribué à l'abandon graduel du Faubourg comme zone industrielle.

Cette section a pour but de montrer comment la construction territoriale du Faubourg s'est façonnée sur une base socio-temporelle. Actuellement les différents niveaux de gouvernement misent sur l'émergence de l'industrie du multimédia comme vecteur de sa reconversion, mais ce choix repose sur des développements antérieurs que nous rappelons ici. La société civile, représentée par l'Agence du Faubourg, mise sur pied en 1997, n'est pas complètement absente de ce processus de reconversion puisqu'elle s'est mobilisée pour donner une orientation au développement du quartier afin qu'il devienne un lieu de convergence entre les arts et la technologie.

À partir des années 1980, de nouveaux occupants (artistes, designers, etc.) attirés par sa situation géographique, par le faible coût du loyer et par la multifonctionnalité des lieux s'installent dans le Faubourg. En 1998, on compte quelques centaines de résidents et environ 200 entreprises, dont certaines dans le multimédia. La plupart des entreprises de multimédias se sont installées après 1990. Les facteurs d'attrait du Faubourg sont les suivants: la spécificité du quartier au niveau du patrimoine architectural permet de se donner une image corporative originale; la situation du Faubourg, proche du centre-ville, du canal de Lachine et du Vieux-Port; ainsi que la souplesse et la flexibilité dont il est possible de jouir pour l'aménagement des locaux, la hauteur des plafonds et la faible valeur foncière. Cette nouvelle identité occupationnelle sera bientôt renforcée par le projet de la Cité du multimédia.

3.1 La construction historique du territoire du Faubourg des Récollets

Tout comme ville Saint-Laurent, il est possible d'identifier quatre phases dans la construction territoriale du Faubourg: sa constitution, son développement, son déclin et finalement sa reconversion.

Historiquement, le Faubourg constitue le premier débordement urbain à se constituer vers 1722 de façon spontanée hors des fortifications montréalaises²⁰. De 1800 à 1850, on assiste à la mise en place des conditions de son développement: planification et construction des principales rues et apparition des commerces de proximité. Vers 1850, l'industrialisation transforme le visage du Faubourg avec l'apparition de plusieurs minoteries, fonderies d'acier, usines et manufactures près du port, des voies ferrées et du canal de Lachine. Un événement politique majeur accélère le processus d'industrialisation soit l'abolition du régime seigneurial qui supprime les

privilèges seigneuriaux sur les sources d'énergie éolienne et hydraulique²¹. L'industrialisation du Faubourg donne le coup d'envoi à l'essor économique de Montréal. À cette époque, le quartier a trois principales fonctions: l'entreposage de marchandises, la transformation du métal ainsi qu'une spécialité locale, celle des fournisseurs d'énergie.

Le quartier prospère jusqu'à la crise de 1929 qui touche durement Montréal. Le déclin du quartier s'amorce pour culminer dans les années 1980: des entreprises ferment, d'autres se délocalisent vers la périphérie de Montréal, entre autres sur l'espace de ville Saint-Laurent. L'ouverture de la voie maritime en 1956 déclassé le canal de Lachine, qui fermera en 1968. La construction d'une rampe d'accès ferroviaire en 1933, puis celle de l'autoroute Bonaventure entre 1965 et 1967, entraînera la démolition de 200 bâtiments accentuant ainsi la discontinuité de la trame urbaine qui engendre la déstructuration et le dépeuplement du Faubourg.

Ainsi, les décennies de croissance ont paradoxalement contribué à la diminution du stock bâti aux abords du centre-ville et ce, particulièrement le long des axes autoroutiers qui avaient, d'une certaine manière, reconstitué des fortifications autour du Vieux-Montréal et du Faubourg des Récollets. Par conséquent, dans les années 1980, le Faubourg des Récollets a toutes les caractéristiques d'un quartier «laissé pour compte»: vastes espaces inoccupés, bâtisses à l'abandon et de nombreux espaces de stationnement²². Le parc immobilier est en bonne partie en décrépitude et les services aux citoyens sont inexistant.

3.2 Les composantes de la construction territoriale du Faubourg

L'histoire du Faubourg inspire la présente phase de reconversion du Faubourg, qui s'amorce à la suite du déclin. Si au début du 20^e siècle, le Faubourg était le premier lieu de l'industrialisation, il se veut aujourd'hui le lieu d'une économie du 21^e siècle qui s'appuiera sur l'industrie du multimédia. La mise sur pied d'une institution, le Centre de développement des technologies de l'information (CDTI), et des mécanismes institutionnels (mise en place de politiques) visant à développer le concept de la Cité du multimédia attirent déjà dans le Faubourg des entreprises de ce secteur. Cette «Cité du multimédia» n'est pas une création spontanée; c'est le fruit d'un processus où acteurs des secteurs public et privé ainsi que de la société civile ont interagi pour donner un deuxième souffle à cet espace.

Cette interaction fait suite à l'intention de la Ville de Montréal de faire du Faubourg un quartier résidentiel. Le projet du «quartier des Écluses» prévoyait en 1992 la construction de 2 000 unités de logements de luxe en rasant les bâtiments existants du Faubourg. Mais ce concept d'aménagement est mal

reçu: l'offre d'unités de logements est trop élevée à Montréal, la préservation du patrimoine est plutôt de mise et finalement, pour les occupants, il représente une menace de gentrification et de destruction du quartier.

Les occupants du Faubourg dénoncent le projet, qui sera révisé par la Ville en 1995. Ainsi, au lieu d'imposer une vision de développement du quartier, on privilégie une démarche de concertation entre la communauté (entreprises, résidents et propriétaires immobiliers), et la Ville, représentée par la Société de développement de Montréal (SDM), propriétaire à 80% des bâtiments et espaces dans le Faubourg. Cette démarche a pour objectif d'identifier une orientation et une planification de ce que devrait être le quartier dans dix ans et ce, tout en utilisant le patrimoine industriel (fonderies, forges, manufactures, entrepôts). La stratégie retenue s'appuie sur deux principes qui semblent rallier les acteurs: le respect de la mixité fonctionnelle (résidentielle, de service et industrielle) et la construction d'un espace comme carrefour entre les arts et les technologies. C'est pour faire le suivi de cette démarche que sera créée l'Agence du Faubourg des Récollets, composée d'une cinquantaine de membres, dont 80% proviennent du milieu des affaires.

Le projet de la Cité semble reposer sur deux éléments déclencheurs, outre la volonté du gouvernement d'injecter de l'argent dans le multimédia: le premier est l'achat de bâtiments dans le sud du Faubourg par Discreet Logic, entreprise dans le domaine, et le deuxième, c'est que ce projet fût pensé par un promoteur industriel qui a comme clients des entreprises de multimédia²³.

Un troisième acteur, le gouvernement du Québec avec la création du CDTI (Centre de développement des technologies de l'information) en 1997, fait son apparition alors que l'AFR, malgré sa participation au processus de concertation, ne sera plus partie prenante dans la nouvelle orientation économique du quartier. L'AFR n'a que peu de moyens pour s'impliquer dans un développement de cette envergure. Le secteur privé impulse la nouvelle orientation vers le multimédia avec l'aide l'État. Ainsi, le CDTI, qui est un incubateur d'entreprises et de nouveaux produits avec services collectifs et avantages financiers et fiscaux, sera localisé dans le Faubourg. La Ville est avantagée par la création du CDTI et, plus tard, par celle de la Cité du multimédia qui lui permettront de rentabiliser ses immobilisations en partenariat avec un consortium financier.

La politique québécoise de la Cité du multimédia annoncée en juin 1997 a pour but de positionner Montréal à l'avant-garde du déploiement de l'économie fondée sur le savoir et les technologies de l'information et, pour ce faire, de créer une masse critique d'entreprises sur un même espace. Cette politique offre des crédits à la création d'emplois pour les entreprises déjà installées dans le Faubourg et pour celles qui viendront s'y localiser²⁴. Cela indique que le secteur privé avec le secteur public comme «accompagnateur et facilitateur» sont les catalyseurs de cette présente orientation du développement du Faubourg.

3.3 Perspectives pour le développement du Faubourg

Par son caractère particulier et sa position stratégique, le Faubourg des Récollets comporte des enjeux importants de développement. Ainsi la question est de savoir quel type de développement est souhaité par les entreprises du Faubourg? Avec ses nombreux espaces vacants, le Faubourg offre de nombreuses potentialités de restauration afin de créer la Cité du multimédia. Le gouvernement provincial vise à positionner l'industrie au niveau mondial. Sera-t-il en mesure d'arrimer les besoins locaux et ceux des nouvelles entreprises? L'administration municipale tiendra-t-elle compte de ses seuls intérêts en maximisant ses investissements? L'AFR se positionnera-t-elle face au développement préconisé, et sera-t-elle en mesure d'assurer sa participation et d'influencer les décisions quant au développement de son quartier pour les autres résidents qui ne sont pas du secteur du multimédia?

La politique de la Cité du multimédia est à la fois sectorielle et spatiale. Il est encore trop tôt pour en connaître les effets, si ce n'est en ce qui concerne l'aide à la création d'emplois. Un quartier qu'il soit sur le multimédia ou sur autre chose, doit aussi offrir des services de proximité²⁵ et des services communs. Plusieurs considèrent ainsi qu'il ne faut pas évacuer entièrement le secteur résidentiel. Ce sont là des enjeux importants pour l'avenir du Faubourg.

Dans ce texte, nous avons voulu illustrer, à partir de deux études de cas, le rôle du territoire et des acteurs territoriaux dans l'émergence et le développement de processus d'innovation. Le premier cas illustre celui d'un espace de banlieue qui, au fil des ans, s'est transformé et s'est finalement assez bien adapté à la nouvelle économie, du moins pour ce qui concerne le parc industriel que nous avons étudié. Le deuxième cas illustre l'autre type de logique que nous souhaitions analyser, à savoir celle d'un quartier en difficulté qui tente de se revitaliser. Dans ce dernier cas, nous avons pu constater que l'intervention de l'État a fait suite à la mobilisation des acteurs sociaux du territoire.

Les deux études de cas mettent cependant en relief le fait que les acteurs sociaux, économiques et politiques ne sont pas des observateurs passifs du développement des territoires et de leur évolution. Ils sont bien des acteurs au sens propre, puisqu'ils peuvent influencer sur le cours des choses, tenter de favoriser une évolution précise, infléchir certaines évolutions proposées par d'autres acteurs et ainsi de suite.

Bien sûr aucune de ces deux histoires n'est close. Les deux territoires continueront à se transformer et à se développer et le rôle des acteurs pourra également évoluer, certains prenant plus d'importance à une époque, d'autres à

une autre. Par ailleurs, pour compléter nos travaux sur la reconversion productive et territoriale de l'économie montréalaise, nous réalisons d'autres études de cas en vue d'appuyer davantage ce que nous avons avancé ici.

Notes

¹ Nous tenons à remercier le CRSH qui finance ce projet de recherche collectif sur les formes d'innovation et des réseaux territorialisés. Les cinq auteurs sont membres du Collectif de recherche sur les innovations économiques, sociales et territoriales qui a mené cette recherche.

² Juan-Luis Klein, Jean-Marc Fontan, Diane-Gabrielle Tremblay et Carole Tardif, «*Le milieu communautaire dans la reconversion économique*» dans *Montréal 2001* sous la direction de Claude Manzagol et Christopher Bryant, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1997, p. 241-254.

³ Philippe Aydalot, «*À la recherche des nouveaux dynamismes spatiaux*» dans *Crise et espace* sous la direction de Philippe Aydalot, Paris, Economica, 1984, p. 38-59.

⁴ Voir à propos de ces différentes théories Michel Boisvert, «*L'analyse économique régionale: un éventail de concepts anciens et nouveaux*» dans *Le phénomène régional au Québec* sous la direction de Marc-Urbain Proulx, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1996, p. 187-213.

⁵ Georges Benko, Mick Dunford et Alain Lipietz, «*Les districts industriels revisités*» dans *Dynamiques territoriales et mutations économiques* sous la direction de Bernard Pecqueur, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 119-134.

⁶ Robert Salais et Michael Storper, *Les mondes de production. Enquête sur l'identité économique de la France*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1991, 459 pages.

⁷ Bernard Pecqueur, «*Introduction*» dans *Dynamiques territoriales et mutations économiques* sous la direction de Bernard Pecqueur, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 13-22.

⁸ Il faut éviter d'assimiler la proximité simplement à un voisinage géographique. Il faut également considérer la proximité organisationnelle, technologique, culturelle, etc.

⁹ Gabriel Colletis et Bernard Pecqueur, «*Intégration des espaces et quasi-intégration des firmes: vers de nouvelles rencontres productives?*», *Revue d'économie régionale et urbaine*, no 3 (1993): 489-508.

¹⁰ Gioacchino Garofoli, «*Industrialisation diffuse et systèmes productifs locaux: un modèle difficilement transférable aux pays en voie de développement*» dans *Les nouvelles logiques du développement* sous la direction de Lahsen Abdelmalki et Claude Courlet, Paris, L'Harmattan, logiques économiques, 1996, p. 367-381.

¹¹ Lahsen Abdelmalki et Claude Courlet, «*Introduction générale*» dans *Les nouvelles logiques du développement* sous la direction de Lahsen Abdelmalki et Claude Courlet, Paris, L'Harmattan, logiques économiques, 1996, p. 11-21.

¹² Douglass C. North, «*Institutional change: a framework of analysis*» dans *Institutional change: theory and empirical findings* sous la direction de Sven-Erik Sjöstrand, New York, M. E. Sharpe, 1993, p. 35-46.

¹³ Cité dans Claude Lacour, «*La tectonique des territoires: d'une métaphore à une théorisation*» dans *Dynamiques territoriales et mutations économiques* sous la direction de Bernard Pecqueur, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 25-48.

¹⁴ Claude Manzagol, *Logique de l'espace industriel*, Paris, Presses universitaires de France, 1980, 248 pages.

¹⁵ Christel Alvergne, «*La mémoire, vecteur de l'organisation spatio-économique (le cas français)*», *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XIX, no 2 (1996): 193-211.

¹⁶ Paul-André Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 1992, 613 pages.

¹⁷ Serge Rousseau, Diane-Gabrielle Tremblay, Juan-Luis Klein et Jean-Marc Fontan, «*Réseaux d'entreprises, milieux innovateurs et transformations des zones métropolitaines: Le cas de ville Saint-Laurent*» dans *Actes de Colloque international en management et réseaux d'entreprises (CIMRE)* sous la direction de Gilles Saint-Amant et Mokhtar Amani, Montréal, Presses universitaires du Québec, 1998, p. 318-342.

¹⁸ Diane Poulin, Benoit Montreuil et Stéphane Gauvin, *L'entreprise réseau. Bâtir l'organisation de demain*, Montréal, Publi-Relais, 1994, 335 pages.

¹⁹ Cette flexibilité est rendue possible par l'utilisation du sol dans la ville. En effet, les zones industrielles, à l'exception de Canadair et Wyeth-Ayerst, sont situées à l'extérieur des zones urbaines.

²⁰ École d'architecture de l'Université de Montréal, *Projet de recherche sur l'architecture urbaine du Faubourg des Récollets/Sainte-Anne*, rapport final, 1995, 74 p.

²¹ Gabriel Bodson, «*Mise en situation*» dans *Patrimoine industriel: Outil de développement* de l'Association québécoise pour le patrimoine industriel, Actes du 8^e congrès de l'Association québécoise pour le patrimoine industriel, Montréal, septembre 1996, p. 27.

²² Aujourd'hui, l'espace de stationnement représente 37,5 % du territoire du Faubourg, ce qui lui donne l'allure d'un parc d'automobiles.

²³ Jean-Philippe Décarie, «*Montréal aura sa cité du multimédia*», *Journal de Montréal*, (16 mars 1996): 46-47.

²⁴ Le montant des subventions est important: les crédits équivalent à 60 % des salaires versés avec un maximum de 25 000 \$ jusqu'au 15 juin 1999 et pour les neuf autres années, il correspond à 15 % du salaire avec un maximum de 15 000 \$.

²⁵ Il est à noter qu'un café-bistro vient d'ouvrir ses portes où les gens du multimédia peuvent se rencontrer et échanger, ce qui favorise la création d'une certaine atmosphère propice aux effets de proximité.

L'électronique en Ille-et-Vilaine: développement et pérennité d'une activité «imposée» au territoire

Sandrine Stervinou

Attachée temporaire d'enseignement et de recherche, Université de Rennes 1

Cet article présente les résultats d'une étude menée à la demande de chercheurs du GREQAM, un laboratoire d'Aix-Marseille¹. Ils souhaitaient obtenir des éléments de comparaison pour une enquête du Conseil général des Bouches-du-Rhône, qui cherchait des pistes pour poursuivre sa politique en électronique. Ils ont choisi l'Isère et la Bretagne, régions où l'électronique est bien présente. De notre côté, il aurait sûrement été préférable de nous consacrer à l'ensemble de la région, mais compte tenu du délai accordé, nous nous sommes limités à l'Ille-et-Vilaine, qui par ailleurs recouvre la moitié du potentiel électronique breton en termes d'établissements et d'effectifs.

La filière électronique bretonne résulte de la politique de décentralisation mise en place après la Seconde Guerre mondiale. La région ayant raté la révolution industrielle, le constat est alarmant en 1954: 20 % de la population bretonne travaille dans l'industrie contre 36 % pour l'ensemble de la France. De plus, l'exode rural va croissant. La Bretagne s'est donc trouvée parmi les zones prioritaires au moment de la mise en place de la politique de décentralisation. Au cours de la période 1954-1971, on a recensé en Bretagne 180 opérations de décentralisation (dont 54 en Ille-et-Vilaine); par la suite le mouvement s'est ralenti et s'est pratiquement arrêté après 1973. Au terme du processus, on pouvait estimer à environ 50 000 le nombre des emplois créés en Bretagne par les entreprises décentralisées.

Dans la première partie de ce texte, nous présentons les différentes étapes de la naissance du tissu électronique en Bretagne et faisons état de la situation actuelle du tissu électronique en Ille-et-Vilaine. Après une description générale des entreprises, nous analysons les relations interfirmes et les types d'actions menées par les structures institutionnelles. Dans une troisième partie, un bilan est réalisé et des perspectives, quant à l'évolution à moyen terme de la filière électronique sont envisagées.

I. Naissance et situation actuelle de l'électronique en Ille-et-Vilaine

1.1. Le démarrage de l'activité électronique

En Bretagne, l'émergence d'un tissu électronique n'est pas le produit d'une histoire propre à la région, pas plus qu'elle ne résulte d'une mystérieuse vocation électronique régionale, revendiquée très rapidement dans le discours politique. Elle résulte de la volonté de l'État de rééquilibrer les activités économiques dans le pays et de l'attachement d'un homme à son pays natal. D'une part, la Bretagne a bénéficié des effets de la politique d'aménagement du territoire, notamment par le biais des décentralisations industrielles, quelques élus régionaux ayant tiré la sonnette d'alarme sur la situation dramatique de la région: l'exode rural et l'émigration totalisaient 17 200 départs par an de 1954 à 1962. D'autre part, l'initiative du directeur du CNET, de délocaliser un établissement à Lannion, va lancer le processus. Dans le sillage du CNET, plusieurs entreprises vont s'installer, ou se créer autour de trois sites principaux: Rennes, Lannion et Brest.

L'intérêt porté à la Bretagne est au départ lié aux primes et à l'importante main-d'œuvre rurale disponible, peu qualifiée et peu syndicalisée, et donc peu payée. À Rennes et en Ille-et-Vilaine, malgré quelques implantations plus anciennes (SGS-Fairchild, CELAR), l'événement qui lance vraiment la filière électronique est l'implantation, en 1972, du centre public de recherche, pour TDF et le CNET, le Centre commun d'études en télécommunications et télédiffusion (CCETT). Dès lors cet organisme va être le pilier de la région rennaise en matière de télécommunications. Dans la même période, le pôle universitaire, déjà important, est complété par l'implantation d'organismes de formation comme la création de l'École nationale supérieure des télécommunications de Bretagne (ENSTB) à Brest puis à Rennes, de l'École supérieure d'électricité (SUPELEC) et l'installation de l'École supérieure d'application des transmissions (ESAT) à Rennes.

1.2. Le renforcement du tissu dans la dernière décennie

De nouvelles implantations ont vu le jour au début des années 1990: le groupe allemand Wandel et Golderman décide l'implantation d'une filiale à Rennes, la Cersem, qui démarre son activité en 1991. La même année, une firme multinationale japonaise, Mitsubishi, installe une première unité près de Vitré. En 1992, Canon implante sur la technopole rennaise, Rennes Atalante, son centre

de recherche européen en télécommunications. Mitsubishi l'imitera en 1995 en ouvrant un centre de recherche sur les technologies de télécommunications. Thomson transfère, sur Rennes depuis Strasbourg, son centre de recherche multimédia et ses 170 techniciens. La période est également marquée par des rachats d'entreprises bretonnes: la Sofrel par le groupe nantais Lacroix, Ost par le canadien Newbridge. La Sorep et Erulec sont passées sous le contrôle de leur plus gros client, le groupe Dassault Harris corp. a pris le contrôle intégral de la société Itis (une quarantaine de salariés) créée en 1994.

Les Sociétés de service en ingénierie et informatique (SSII) continuent leur progression. Quasiment toutes les grandes sociétés nationales sont présentes sur la technopole, avec évidemment des antennes plus spécialisées en télécommunications. Alors qu'à leur création, au début des années 1980, ces entreprises avaient des difficultés à trouver du personnel qualifié, aujourd'hui, leur concentration sur l'agglomération rennaise est liée à l'environnement des Grandes Écoles et l'Université, qui leur offre un potentiel de main-d'œuvre de haut niveau. En dehors des SSII d'envergure nationale, on a vu se créer de nombreuses sociétés locales de taille plus ou moins importante. Les SSII ont donc une présence forte dans le tissu. Au début des années 1980, ces sociétés ne bénéficiaient pas d'une très bonne image de marque car «on y trouvait du bon et du moins bon». Elles avaient souvent du mal à se faire entendre des chefs d'entreprise. Aujourd'hui, leur utilité et leurs compétences ne sont plus mises en doute.

Le constructeur automobile Citroën, la plus grande entreprise industrielle bretonne, entretient des relations de plus en plus fortes avec les entreprises électroniques. La pénétration croissante des techniques électroniques dans la construction automobile l'amène à travailler avec des entreprises locales comme Edixia (pour la vision électronique), Texton (alarmes électroniques de voiture) ou Mitsubishi (téléphones main libre pour voiture).

1.3.État du tissu actuel

1.3.1. Quelques caractéristiques de l'activité

Présentation générale de la population d'entreprises

Selon une définition large de l'électronique², 180 unités actuellement en activité en Ille-et-Vilaine relèvent de l'électronique³. Elles emploient 12 000 salariés, soit un effectif sensiblement équivalent à celui des établissements rennais de Citroën. D'après notre estimation d'un chiffre d'affaires moyen par salarié de 1,034 million de francs⁴, le chiffre d'affaires généré par l'électronique atteindrait environ 12,6 milliards de francs. Les entreprises locales se concentrent sur deux domaines d'activités, les télécommunications et

l'électronique professionnelle, et sont plus généralement spécialisées en développement et en production. La taille moyenne des établissements électroniques du département apparaît relativement faible avec 45 salariés (38 tous secteurs confondus), mais reste dans l'échelle régionale (respectivement 44 et 37). L'âge moyen des entreprises est d'une trentaine d'années et la période 1985-1989 marque une sorte de baby-boom électronique avec le plus grand nombre de créations dans les activités électroniques et plus du tiers des unités non industrielles actuellement existantes.

L'Ille-et-Vilaine recense, dans les activités concernées, quelque 5 200 salariés d'encadrement, soit 41,9 % du total des effectifs. Cela va de 12 % dans les entreprises concernées par la fabrication de composants à 51 % dans celles touchant au domaine du logiciel. Alors qu'au départ, l'électronique employait en majorité du personnel peu qualifié, peu syndicalisé, mal payé, aujourd'hui, cette activité se caractérise par des employés aux qualifications de plus en plus pointues. Le relais a d'ailleurs été pris par l'enseignement.

55 % des établissements électroniques d'Ille-et-Vilaine, représentant 85 % des salariés du secteur, appartiennent à des groupes. Il s'agit le plus souvent d'unités à participation financière majoritaire et les données suivantes concernent ces seuls établissements. Cette emprise des groupes est nettement supérieure à celle observée dans l'ensemble de l'électronique bretonne (45 % des établissements et 69 % des effectifs salariés), elle-même dépassant assez largement la pénétration moyenne régionale du phénomène tous secteurs confondus (36 % des établissements et 54 % des salariés). Les 27 groupes bretons recensés contrôlent en Ille-et-Vilaine 40 établissements (25% des unités sous contrôle majoritaire) et emploient un peu moins de 1 500 salariés. 80 établissements employant un peu plus de 6 500 salariés dépendent en majorité de l'un des 39 groupes français ayant son siège hors de Bretagne. Il s'agit pour l'essentiel (80 % des établissements et 90 % des emplois) d'unités contrôlées par des groupes parisiens. L'État demeure le principal possédant, avec une vingtaine d'établissements (dont ceux du CELAR, du CCETT, de Thomson et de Transpac) et près de 3 000 salariés sous contrôle direct ou indirect. La dépendance étrangère est non négligeable: 36 établissements (23 % des unités sous contrôle majoritaire) employant 2 500 salariés étant sous le contrôle de 30 têtes de groupes étrangères. Près de la moitié des effectifs salariés sous contrôle étranger appartient à des firmes japonaises. Les investisseurs nord-américains totalisent 28,3 % de ces effectifs et parmi eux, la seule firme Newbrige 16,4 % depuis l'absorption de Ost. Quant à la part de l'Europe, elle atteint à peine les 5%.

Formation et recherche

Qu'elles soient scolaires, universitaires ou professionnelles, les structures de formation Rennaises offrent un large éventail de possibilités. Dans

les années 1950, la ville de Rennes a pris conscience de l'importance d'une université forte. Aujourd'hui, on dénombre 60 000 étudiants pour une ville de 200 000 habitants. L'enseignement s'est adapté aux filières locales, notamment l'électronique. À côté des formations courtes (2 ans après le baccalauréat), le campus offre des cycles universitaires spécifiques au domaine et des enseignements en écoles d'ingénieur. Les organismes de formation continue se sont également tournés vers l'électronique et l'informatique. Les industriels se montrent d'ailleurs généralement satisfaits de la formation de la main-d'œuvre locale.

La recherche tient une place majeure dans le département du fait de la présence du CCETT, du CELAR et de l'IRISA et des laboratoires de recherche universitaires. Le CCETT compte aujourd'hui une centaine d'administratifs et 300 salariés du technique parmi lesquels on recense environ 1,5 ingénieur pour 1 technicien. Ses travaux portent aujourd'hui sur un domaine principal: les services télématiques et multimédias qui seront proposés sur Numéris, les réseaux de diffusion et les futurs réseaux à large bande (nouveaux Minitels, systèmes de vidéographie multimédia sur Numéris, télématique diffusée vers les mobiles, services multimédias large bande). Installé à Bruz en 1968, le CELAR, (Centre électronique de l'armée de terre) est un établissement de la DGA (Délégation générale de l'armement), du ministère de la Défense. Il emploie actuellement 700 personnes dont environ 170 techniciens et 250 ingénieurs. Il exerce uniquement une activité de soutien technique auprès des directions de programme de la DGA. Son activité principale est le test de matériel électronique militaire, mais il travaille également sur les télécommunications, les systèmes de sécurité informatique, la guerre électronique, la simulation numérique. L'IRISA (Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires) est un centre public de recherche placé sous la tutelle de deux établissements de recherche: l'INRIA (Institut national de recherche en informatique et en automatique) et le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) et de deux établissements d'enseignement: l'Université de Rennes I et l'INSA (Institut national des sciences appliquées) de Rennes. Ses effectifs sont de l'ordre de 250 personnes. Les activités de l'IRISA vont du développement de composants et de matériels à la mise en œuvre d'applications avancées: conception de circuits et d'architectures nouvelles à haut niveau de parallélisme, traitement d'images, intelligence artificielle, logiciels de gouvernances des systèmes temps-réel...

Cette agglomération de centres de recherche publics a été complétée, ces dernières années, par l'implantation, sur la technopole de Rennes Atalante, de laboratoires de recherche privés comme Canon Research France, Mitsubishi, Bull, CERSEM...

1.3.2. De nombreuses structures «institutionnelles» au soutien de la filière électronique

De nombreux organismes contribuent à soutenir le développement de l'industrie électronique bretonne. Certaines sont des agences locales d'organismes nationaux, comme l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche), la DRIRE (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement)⁵ ou l'ADEPA (Agence nationale pour le développement de la productique appliquée à l'industrie). D'autres peuvent être le fruit d'un partenariat entre l'État, des collectivités locales et des chefs d'entreprises et couvrir un territoire plus large que la région, comme l'Association Ouest-Atlantique, un des commissariats de la DATAR, spécialisé dans la prospection d'entreprises, ou de la MEITO (Maison de l'électronique, de l'informatique et de la télématique de l'Ouest), qui travaillent sur trois régions: Bretagne, Basse-Normandie et Pays-de-Loire. Sur le plan régional, le CRITT (Centre régional d'innovation et de transfert de technologie) est une structure de valorisation, de type association. Il s'agit là d'une antenne régionale d'un organisme national mais avec une vocation spécifique «électronique» sur la Bretagne. Il tient un rôle d'interface entre industriels et chercheurs en favorisant le développement industriel des études menées à l'université.

Dans la région, on recense également un certain nombre d'associations de professionnels plus ou moins orientées «télécoms». Pour donner plus de force à leurs actions, elles ont éprouvé le besoin de se regrouper. BTI (Bretagne télécoms innovation) fédère les technopoles de Brest, Lannion, Quimper et Rennes ainsi que l'AFEIT (Association des filières de l'électronique, de l'informatique, et de la télématique en Bretagne Occidentale), GRANIT (Groupe armoricain en informatique et télécommunications, qui regroupe les principaux acteurs Rennais du domaine électronique), la MEITO.

Certaines structures ont une vocation généraliste et ne portent à l'électronique départementale qu'un intérêt équivalent à celui qu'elles manifestent à l'égard des autres secteurs d'activité. De façon plus ciblée, le Conseil régional de Bretagne vient de lancer un programme Informatique-télécommunications-réseaux (ITR) et soutient, dans ce cadre, le BTI. Son but est de promouvoir et renforcer le potentiel breton en matière de télécommunications et relever le défi que constituent la conception, le développement mais aussi l'utilisation des technologies et des services nouveaux. Créé en 1970, le District de Rennes a pour objet la gestion concertée d'une agglomération regroupant désormais 33 communes et 350 000 habitants. Ses compétences sont multiples et son action touche de nombreux domaines de l'économie locale. Mais, dès l'origine, ses initiateurs et leurs successeurs ont porté un intérêt tout particulier à l'électronique locale dont le développement privilégié sur le territoire de

Cesson-Sévigné ne pouvait être l'affaire de cette seule commune limitrophe de Rennes. C'est sous l'égide du District de Rennes qu'a été créée, en 1984, la technopole Rennes Atalante. Cette association « *vise deux buts: attirer dans la ville d'autres activités de haute technologie et faire jouer les synergies entre centres de recherche et d'enseignement, d'une part, et industriels, d'autre part, afin de stimuler la création d'entreprise*»⁶. En outre, le district emploie, au sein de son antenne «développement économique», des spécialistes de l'électronique. Leur travail consiste à favoriser l'implantation d'investisseurs étrangers et faire la promotion de l'électronique rennaise.

2. Analyse de la dynamique des firmes et des structures

2.1. Un tissu électronique très hiérarchisé

Les grands donneurs d'ordre côté production industrielle

Quelques grands donneurs d'ordre dominent la filière électronique (Canon, Mitsubishi, France télécom, Kenwood, Thomson, Dassault... et le constructeur automobile local, Citroën) avec un rapport au tissu variable. Certains comme Canon privilégient, à qualité et compétences requises, les fournisseurs locaux. Au démarrage de son activité, Canon a été relativement déçu par les produits des fournisseurs locaux et leur capacité à répondre en temps et en heure aux commandes. Aussi, l'entreprise a lancé une idée originale consistant à former ses fournisseurs à la production japonaise de type Just-in-Time et zéro défaut. Ce Club des partenaires fournisseurs a été créé pour permettre aux entreprises d'acquérir le savoir-faire requis, mais aussi pour les faire bénéficier du réseau relationnel de Canon et pour améliorer leur productivité. Ainsi, Capelec a retrouvé un nouveau souffle grâce à la confiance que lui a accordée la firme japonaise et poursuit aujourd'hui un développement rapide. Si Thomson est bien représenté sur Rennes avec plus de 1 000 employés⁷, il est moins évident d'évaluer son rôle en tant que donneur d'ordre. SGS-Thomson entretient peu de relations industrielles au niveau local. Thomson multimédia est beaucoup plus actif du point de vue des échanges avec des partenaires locaux, que ce soit dans le cadre de son activité recherche⁸ ou de son activité de production d'équipements professionnels de vidéocommunication. Quant à Citroën, sa présence a entraîné l'implantation et la création d'un nombre significatif d'entreprises électroniques. Constatant que les entreprises locales du secteur automobile manquent parfois de rigueur industrielle et n'entrent pas toutes dans le moule technique et qualitatif du constructeur, Citroën a créé l'association Performance 2010. Celle-ci regroupe une vingtaine d'équipementiers installés dans l'Ouest et va se charger de former ces industriels locaux⁹ au strict respect des règles élaborées par Citroën. Les

électroniciens bretons de l'automobile pensent, en adhérant à une telle association, améliorer leur image de marque. De plus, Citroën Rennes encourage ses principaux fournisseurs à développer eux-mêmes la sous-traitance de proximité¹⁰. Le secteur de l'électronique automobile est relativement bien représenté dans la zone grâce, notamment, à la proximité de Citroën. Ce constat est plutôt encourageant puisqu'en l'an 2000, «les volumes d'affaires générés par l'électronique automobile seront équivalents à ceux des télécoms»¹¹.

Des centres de recherche qui dynamisent le tissu

Les deux centres publics de recherche, le CCETT et le CELAR, jouent un rôle prépondérant dans le tissu électronique local voire régional. Ainsi, le CCETT participe à des actions concertées avec des partenaires locaux. La valorisation des travaux auprès des entreprises régionales demeure pour le centre un objectif primordial. De nombreux marchés d'études externes sont passés avec des industriels qui prennent en charge par la suite la fabrication de prototypes et de matériel de série. Une évaluation récente a estimé que 50 % de la dépense annuelle du centre revenait à des contrats établis avec des partenaires bretons et plus particulièrement sur le bassin rennais. Le CCETT soutient également les créations d'entreprise dans des activités touchant à ses domaines de recherche privilégiés. Parmi les entreprises qui ont reçu l'appui du centre de recherche, on peut citer Ost, créée par un ancien ingénieur du cru et Edixia dont le CCETT a été au départ le principal client. Un certain nombre de PME gravite donc autour du centre qui dispose ainsi de contacts aisés avec des entreprises possédant des connaissances technologiques utiles. Il aide parfois (au plan technique) des PME à s'investir dans des projets européens auxquels il participe. Par ailleurs, plusieurs SSII comme le CRIL, ATLANTIDE, AQL, SOFTEAM travaillent pour le CCETT. Finalement, ce sont environ 2 000 à 3 000 personnes que le CCETT fait travailler à travers des relations directes ou indirectes avec les entreprises locales¹².

La politique du CELAR est sensiblement la même que celle du CCETT. Le CELAR s'efforce d'établir des relations de partenariat avec ses fournisseurs. Il organise par exemple des réunions régulières d'information et de discussion avec eux, présentant les règles administratives qui s'imposent à lui et aux fournisseurs de l'État, en même temps que ses projets et ses besoins, et en prenant en compte les observations et les suggestions des fournisseurs. 20 % de ses achats, soit 80 MF sur un total de 400 MF, sont effectués auprès d'entreprises bretonnes, dont 55 MF en développement et prestations. Par ailleurs une demi-douzaine d'entreprises ont été fondées par des cadres du CELAR, et ont reçu à leurs débuts le soutien de leur organisme d'origine (contrats...)¹³.

Pionniers de la recherche électronique en Ile-et-Vilaine, le CCETT et le CELAR entretiennent également des relations étroites avec les écoles et

l'université: accueil d'étudiants et de doctorants, intervention dans les programmes d'enseignement, séminaires communs, coopération de recherche...

Des PME souvent dépendantes et fragiles

Si beaucoup d'entreprises se créent chaque année, le taux de mortalité est lui aussi important. La MEITO s'alarme de la dépendance des PME par rapport à de grands groupes comme Thomson, Sagem et Alcatel. Ces entreprises de sous-traitance qui comptabilisent la moitié des salariés du secteur n'effectuent que 10 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation. Soutenir l'export des PME bretonnes est un des objectifs prioritaires aujourd'hui, d'autant plus que les restructurations de France télécom et de Thomson et la diminution du budget militaire se traduiront forcément par une baisse des contrats avec les entreprises de la région.

Un autre point négatif peut être souligné. Les relations de proximité entre PME sur la zone paraissent vraiment pauvres, mis à part sur le site de Rennes Atalante.

2.2. Des mesures d'accompagnement très diversifiées

Des actions de différents types sont menées, visant à renforcer le tissu électronique local.

Le soutien à la création d'entreprises

La technopole de Rennes Atalante est un acteur important au niveau local. Forte de son slogan: «*la technopole Rennes Atalante fait pousser votre projet d'entreprise!*», elle se veut un soutien à la création d'entreprises. Elle intervient tout au long du processus d'émergence d'une nouvelle entreprise. La démarche généralement suivie consiste à aider tout chercheur ou ingénieur, qui souhaite valoriser ses travaux, à mettre en place son projet d'entreprise, en faisant appel, entre autre, à des cabinets de conseils... Elle suit, ensuite, pendant plusieurs années (de 2 à 5 ans selon les cas) le développement de l'entreprise. Comme dans toute technopole, on trouve des locaux dans différentes pépinières, à la disposition des entreprises qui le désirent et qui répondent aux critères requis pour s'y installer. 118 entreprises, représentant 1 200 emplois, ont ainsi été créées de 1984 à 1996, notamment par des chercheurs de l'université ou des ingénieurs issus d'entreprises locales. Le taux de succès de 1994 à 1996 atteint 84 %. La création d'entreprises après un pic en 1988-1989-1990 (29 créations en 1989) a tendance à diminuer depuis.

L'attraction d'investisseurs extérieurs

Les diverses implantations effectuées en Bretagne sont généralement indépendantes d'actions des collectivités locales (exemples: Mitsubishi, Canon...). Il s'agit plutôt de relations établies entre professionnels, chercheurs, ou autres... Il est donc apparu important de promouvoir la ville de Rennes. Cette promotion est réalisée essentiellement par le District de Rennes et la technopole qui constitue un outil marketing important pour la ville. Le public visé est plutôt français et l'information diffusée dans les ministères et les différents organismes nationaux qui renseignent les investisseurs étrangers. Il s'agit donc ici d'informer essentiellement les intermédiaires plutôt que les décideurs eux-mêmes. L'Association Rennes Atalante favorise également les implantations extérieures, c'est une vitrine de qualité. Elle s'est ainsi impliquée lors des localisations des firmes japonaises en Ille-et-Vilaine, pour leur présenter quelques interlocuteurs du site. Les efforts faits quant à la promotion de Rennes en ont, sans doute, amélioré l'image. En effet, en 1996, et pour la seconde année consécutive, Rennes a reçu le «*prix de la métropole la plus favorable à l'accueil des entreprises*», décerné par le mensuel L'Entreprise. Les critères retenus concernent: la fiscalité, les transports, la recherche, la qualité de vie, etc... Avec le choix d'un transport urbain moderne: le VAL, Rennes a confirmé son orientation vers les technologies de pointe. Rennes se veut aussi «ville d'affaires», avec la volonté d'attirer des sièges sociaux et centres de décision d'entreprises et des services de haut niveau.

À l'échelon du département, différents organismes dont ID35¹⁴ et la CCI ont un rôle actif de promotion de la branche télécoms. Là aussi, il s'agit de prospecter pour trouver des investisseurs susceptibles de s'implanter en Ille-et-Vilaine.

Enfin, le poids des positions sociales et politiques de certaines personnalités locales doit être évoqué relativement à la dynamique de l'attraction, sans qu'il soit possible d'en évaluer l'impact réel. Pour ne citer qu'un exemple et sur la base d'informations ne provenant pas de l'intéressé, il s'avère que la décision prise par Sanden de s'installer à Tinténiac, n'est pas sans relation avec une visite au Japon de P. Méhaignerie, notamment président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, auprès du PDG de la société. Cependant il est non moins évident qu'il convient de nuancer l'efficacité réelle d'interventions fortement médiatisées par des politiques coutumiers des effets d'annonce.

La promotion des relations interentreprises au niveau local

La fonction d'intermédiation des structures institutionnelles prend une place prépondérante au sein de la filière, avec la mise en place d'opérations plus ou moins formelles. Ainsi, dans les petits-déjeuners de Rennes Atalante, se retrouve 5 ou 6 fois par an une bonne moitié des PME locales de l'électronique. De leur côté, les CCI de l'Ouest et la MEITO ont lancé le programme «Électronique

2000»¹⁵ pour renforcer les partenariats régionaux, dans la filière électronique. Comme évoqué ci-après, le CRITT facilite les relations techniques entre le monde de la recherche et le monde industriel. Ces différentes opérations de mise en réseau constituent un axe fondamental de l'animation d'un tissu. Apprendre à se connaître, à travailler ensemble, à avancer ensemble contribue ainsi sur le long terme à la pérennité du tissu.

L'aide à l'acquisition de nouvelles technologies

Les PME ont souvent du mal à définir les problèmes techniques qu'elles rencontrent, d'où l'utilité d'avoir un intermédiaire. Le CRITT électronique et communication, basé à Lannion, a un rôle d'interface entre les PME et les universités et écoles. Il doit favoriser le transfert technologique entre ces établissements. Il est par ailleurs lui-même en relation avec les différentes technopoles bretonnes et la MEITO, pour des activités d'animation, qui peuvent prendre la forme de réunions, de soutiens communs à une entreprise... Mais les relations de partenariat restent plus importantes avec les grandes entreprises qui ont une conception de la recherche plus proche de celle de l'université et peuvent se permettre de financer des projets de long terme. En revanche, les PME attendent généralement des retombées rapides et ont peur de s'engager sur longue période du fait de leurs contraintes financières.

L'aide à la conquête de nouveaux marchés

C'est au niveau de la Bretagne dans son ensemble que la sonnette d'alarme a été tirée... Selon le CES (Conseil économique et social), *«si la part des exportations bretonnes atteignait les 3,4 % en 1993, après une progression régulière depuis 1986, ce pourcentage se réduit à 2,4 % en 1995 et 2,3 % en 1996»*. Un plan d'action va être créé au Conseil régional, mettant en lien les activités des CCI, d'Ouest-Atlantique, de la MIRCEB (Mission régionale du commerce extérieur Breton). Des financements nouveaux devraient être dégagés pour soutenir les premières démarches internationales des entreprises bretonnes. Côté entreprises d'électronique, la MEITO souhaite encourager les PME à rechercher des niches mondiales, avec des stratégies bien définies, dans les domaines de la télécommunication sans fil à courte portée ou encore l'hyper fréquence... L'exemple à suivre est celui de la société Serpe de Lorient qui est devenue leader mondial dans les balises Argos et Sarsat.

Cependant, nombre de dirigeants d'entreprises électroniques doutent de l'efficacité du soutien des institutions publiques à leur secteur. Ils pensent que les organismes publics doivent se contenter de mettre en place des infrastructures performantes pour favoriser l'ouverture de la région sur l'extérieur et privilégier l'environnement des entreprises (qualité de vie, infrastructures de transport, politique du logement...). Cette opinion est plus nuancée de la part des entreprises qui entretiennent des relations fortes avec le monde de la

recherche et perçoivent l'intérêt d'organismes comme Rennes Atalante ou la MEITO.

3. Bilan et perspectives pour l'avenir

L'avenir de l'électronique en Ile-et-Vilaine apparaît largement conditionné par des évolutions échappant de plus en plus à l'initiative des forces vives locales et régionales et parfois même à celle des aménageurs du territoire national. Cependant les acteurs départementaux et régionaux, entreprises et collectivités locales et structures d'accompagnement diverses, ne sont pas totalement dépourvus d'atouts.

3.1. Des domaines d'activités privilégiés parfois en restructuration

L'avenir de l'électronique locale est tout d'abord lié à l'évolution des domaines d'activités qu'elle a privilégiés et aux commandes passées par quelques donneurs d'ordre. Dans l'ensemble, l'évolution des domaines d'activités privilégiés par la plupart des entreprises de l'électronique présentes dans le département ne leur est pas particulièrement favorable. Comme dans le reste de la Bretagne, les entreprises du département se sont plutôt spécialisées dans l'électronique pour la défense et l'électronique pour les télécommunications, spécialisations sectorielles qui connaissent actuellement une moindre expansion et dont les entreprises dominantes font l'objet de profondes restructurations. Si *«l'Ouest espère surfer sur la vague porteuse des télécoms»*¹⁶, l'ouverture récente du capital de France télécom et la privatisation envisagée de Thomson laissent planer quelques craintes. En effet, si les contrats passés avec France télécom diminuent légèrement, pour l'instant, *«il y a des choses qui ne se feront plus»*. Pour une société comme Edixia *«l'avenir repose un peu sur la réorientation du potentiel de recherche de France télécom»*¹⁷. Au CCETT, l'incitation à valoriser les résultats de la recherche est de plus en plus forte. Son actionnaire TDF souhaite que le centre arrive à financer lui-même environ 10 % de ses dépenses. En outre, avec une orientation de son activité vers le commercial, France télécom risque de faire disparaître tout un pan de la recherche électronique dans la zone; même si, pour le moment, son attitude est plutôt de rassurer ses partenaires locaux. La restructuration de la défense touche également de plein fouet les entreprises de l'Ouest. La diminution des budgets alloués au ministère des Armées va avoir des répercussions sur le tissu électronique local, puisque le groupe Dassault y est très présent. De son côté, le CELAR voit déjà ses effectifs se restreindre. Avec lui, ce sont toutes les PME qu'il fait travailler qui vont se trouver en difficulté. Conscients de la situation, les

grands donneurs d'ordre incitent systématiquement leurs PME sous-traitantes à élargir leur marché. Parfois, ils les aident même dans cette démarche¹⁸.

Cependant, l'orientation récente de plusieurs entreprises vers l'électronique automobile offre des perspectives encourageantes. Le secteur de l'électronique automobile, encore jeune, est plutôt en croissance: «*Dans cinq ans, tout sera géré par électronique dans une automobile: freins, injection, boîte de vitesse...*»¹⁹. Et la crise du secteur de l'automobile n'a, pour l'instant, pas affecté les entreprises locales qui approvisionnent, entre autres, l'usine Citroën, en matériel électronique. La seule présence de ce grand donneur d'ordre semble garantir l'ancrage local des entreprises concernées.

3.2. Un risque d'affaiblissement de l'ancrage au territoire

L'emprise sans cesse accentuée des groupes extérieurs, français ou étrangers, sur les entreprises d'origine locale s'accompagne a priori d'un affaiblissement de l'ancrage des activités productives. Mis à part quelques grosses sociétés, les entreprises d'électronique implantées en Ille-et-Vilaine se trouvent souvent dans la position de «David contre Goliath». Leurs concurrents sont généralement de grands groupes américains ou japonais qui couvrent, eux, le marché mondial. Aussi, la plupart du temps, les entreprises du département suivent des stratégies de niches et s'orientent vers des productions de petites et moyennes séries. Parfois, la seule façon de continuer à se développer et d'accroître ses parts de marché est d'accepter la prise de participations de grands groupes dans l'entreprise. Ainsi, en 1995, Ost s'est vu racheté par le canadien Newbridge. En 1997, c'est Harris, le grand fabricant américain d'émetteur qui acquiert Itis. «*Entre mourir et continuer à grandir, même sous la coupe de quelqu'un d'autre, un chef d'entreprise préfère toujours sauver son entreprise*», admet l'un des fondateurs d'AQL (Alliance qualité logiciel).

La prise de contrôle de la plupart des PME électroniques d'initiative régionale par des firmes ayant leurs centres de décisions hors du département n'a pas remis en cause, jusqu'à présent, l'existence même des entreprises concernées. Cependant, il est évident que la pérennité de leur maintien échappe désormais à tout argument fondé sur l'attachement au territoire d'origine pour ne plus dépendre que de l'intérêt et de la stratégie des repreneurs. Bon nombre de PME représentatives de l'électronique du département ont été créées par des Bretons de souche ou des cadres d'origine extérieure ayant fait leurs premières armes dans les grands établissements décentralisés du bassin Rennais et s'étant insérés dans la région tant sur le plan professionnel que familial. Si la plupart de ces créateurs continuent d'afficher un attachement certain au territoire, plusieurs ont atteint ou vont atteindre l'âge de la retraite et d'autres ont été amenés à se décharger, en totalité ou en partie, de la responsabilité de leur

entreprise au profit d'entreprises ou de groupes nationaux ou étrangers. Même si le plus souvent le maintien de l'activité locale est décidé, dans un premier temps, par les nouveaux dirigeants, un élément important de l'ancrage au territoire a disparu. Cependant il ne faut pas sous-estimer le facteur de maintien que constitue l'attachement des cadres et du personnel concernés à leur environnement. Lors des entretiens, les chefs d'entreprise, interrogés sur une éventuelle délocalisation, ont largement insisté sur le risque d'une perte de personnel.

3.3. Des relations modestes avec d'autres activités locales

Globalement, le secteur de l'électronique entretient peu de relations avec les autres secteurs industriels de l'économie locale et régionale. Une activité, la plasturgie, émerge quelque peu, mais l'examen des relations existant avec ce secteur incite à se garder de toute estimation exagérément positive. Le développement récent des activités de plasturgie dans l'ouest de la France (l'ensemble Bretagne-Pays-de-la-Loire est devenu la deuxième région française de la plasturgie) est en réalité imputable pour l'essentiel à celui de fabrications destinées à l'agroalimentaire et à l'industrie automobile (en l'occurrence Citroën). En Ille-et-Vilaine, comme d'ailleurs dans le reste de la Bretagne, peu d'entreprises de plasturgie ont pour client principal le secteur électronique. Parmi celles qui, en Ille-et-Vilaine, se rapprochent de ce critère on peut citer la société Glory de Pleugueneuc: cette entreprise d'une cinquantaine de salariés, qui produit en sous-traitance des pièces pour Matra et Alcatel, compte aussi Canon Bretagne parmi ses clients mais continue à fabriquer des bouchons de bouteille en plastique. Une entreprise de Saint-Brice-en-Coglès, la SPIO fabriquait, au début des années 1990, des moules et autres produits en plastique et avait parmi ses principaux clients CP8-Oberthur et Canon Bretagne. Elle a été reprise en 1993, après un dépôt de bilan, par Tetras une entreprise d'Issoudun (Indre) désireuse de se rapprocher de son client principal Canon. Si Tetras, dont Canon détient près de 20 % du capital, fabrique toujours dans son établissement de Saint-Brice-en-Coglès (une centaine de salariés) des produits (surtout des capots de photocopieurs) destinés à Canon Bretagne, elle cherche à diversifier ses marchés et travaille aussi aujourd'hui pour Toshiba et Decathlon.

Il est également regrettable que l'électronique locale ne se soit pas intéressée au développement de produits pour l'agriculture. En effet, dans cette activité, il est de plus en plus fait appel aux nouvelles technologies comme la régulation électronique de chauffage (dans les porcheries par exemple), l'alimentation assistée par ordinateur (comme les colliers électroniques pour les vaches)...

3.4. Des mesures d'accompagnement à renforcer²⁰

Au niveau des infrastructures, il faut noter quelques faiblesses comme l'absence d'un aéroport international ou d'un lycée international, deux éléments indispensables pour attirer des investisseurs étrangers, américains particulièrement. Mais aussi pour atténuer l'enclavement de la Bretagne par rapport à la fameuse «banane bleue». Pour certains chefs d'entreprise, c'est là que doit se concentrer l'action des institutions.

Par ailleurs, les PME ont de nombreuses difficultés à trouver des financements. Le manque de capital-risque pour monter une entreprise ou soutenir ses investissements n'est pas typique à la zone ni à l'activité. Cependant, ici cela s'est traduit par l'apport de capitaux externes en provenance, la plupart du temps, d'Amérique du Nord. Peut-être que des mesures sont à prendre à ce niveau, le programme ITR mis en place par le Conseil régional va dans ce sens.

L'ouverture sur l'extérieur constitue un élément majeur de la pérennité du tissu local. Actuellement, l'une des actions menées par différentes institutions porte sur l'encouragement et le soutien à l'exportation. L'objectif est de diminuer la dépendance des PME aux quelques donneurs d'ordre locaux et d'acquérir une certaine capacité d'adaptation aux différents marchés mondiaux. Cette conquête de marchés étrangers s'accompagne parfois de délocalisations, lesquelles permettent en général un maintien des effectifs locaux grâce à l'augmentation des parts de marché de l'entreprise et donc un meilleur positionnement par rapport aux concurrents. La Sofrel a choisi de s'implanter dans les Pays de l'Est en vue de conquérir de nouveaux clients. Delta-Dore, après avoir ouvert en 1990 deux filiales en Amérique du Nord et une en Espagne, vient de réaliser un joint-venture avec une société allemande afin de vendre des produits sous la marque allemande et de pénétrer le marché allemand. Son directeur (et fondateur) envisage aussi une délocalisation vers le Vietnam. Cependant, les cas sont encore trop peu nombreux dans la région aussi faut-il les encourager.

Enfin, les relations interentreprises doivent encore être développées pour pouvoir utiliser à plein la richesse du potentiel électronique, le consolider et renforcer l'ancrage au territoire.

Dans le virage que prend l'électronique, *«la région n'a jamais eu autant d'atouts pour réussir»*, selon un responsable de la CCI. Mais les cartes sont dans les mains des entreprises. Si les structures d'accompagnement sont là pour soutenir, aider voire financer dans certains cas, ce sont les entreprises qui prennent les décisions. C'est à elles de relever le défi. En auront-elles l'audace?

La vocation électronique bretonne s'étant établie sous l'impulsion des pouvoirs publics, la filière se caractérise par une certaine fragilité. Elle a connu des crises successives dont l'Ille-et-Vilaine a été relativement épargnée. Aujourd'hui, il semble que la région a réussi à développer les ressources nécessaires au développement endogène de l'activité.

La croissance de l'industrie électronique est liée au développement et à l'élargissement des applications dans tous les domaines de l'activité économique et sociale. En Ille-et-Vilaine, la croissance et l'ancrage de l'activité semblent devoir se jouer fortement à travers l'articulation avec l'aval. Après une phase de relative spécialisation dans les télécoms dans les années 1960 et 1970, puis une diversification dans les années 1980, l'électronique tend aujourd'hui à se structurer par un positionnement sur un aval porteur. Deux axes forts semblent s'imposer, dans cette perspective de consolidation: le domaine de la communication et l'électronique automobile²¹. L'avenir dira si ces nouvelles spécialisations sont porteuses pour le tissu électronique local...

Notes

¹ Cette étude a été réalisée en Ille-et-Vilaine par Yvon Bertrand et Sandrine Stervinou, avec le soutien de l'ADEREM et la collaboration de Marc Humbert.

² Cette définition donnée par la MEITO (Mission pour l'électronique, l'informatique et la télématique de l'Ouest) inclut l'informatique et les télécommunications.

³ Les informations quantitatives présentées ici sont issues du traitement combiné de la base de Données économiques sur le système industriel régional (DESIR), établie par Y. Bertrand et de l'édition 1996 de *L'Annuaire des établissements électroniques, informatiques et télématiques de l'Ouest* publié par la MEITO.

⁴ Pour les établissements d'entreprises extérieures au département, le chiffre d'affaires a été calculé en proportion des effectifs employés en Ille-et-Vilaine.

⁵ On peut noter que la DRIRE a créé une cellule spécialisée pour le secteur de l'électronique destinée à apporter conseils et appui aux entreprises et aux laboratoires.

⁶ Voir le «*Dossier spécial Rennes*», *L'Expansion*, no 546, p. 109.

⁷ Groupe Thomson sur Rennes: SGS-Thomson (450 personnes), Thomson multimédia (620 personnes), syseca (20 personnes), chiffres tirés de *Rennes Atalante Infos*, no 34 (septembre 1995) et no 38 (décembre 1996).

⁸ Thomson multimédia possède un laboratoire de recherche d'environ 450 personnes aujourd'hui, celui de Strasbourg (180 personnes) s'étant délocalisé sur Rennes en 1996.

⁹ Voir l'article «*Régions, Bretagne, le pôle automobile veut muscler ses sous-traitants*», *L'Usine nouvelle*, no 2 500 (27 avril 1995): 36.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Voir l'article «*Les entreprises de la région, électronique automobile à Saint-Aubin-du-Cormier, Texton accroît sa production*», *Ouest France*, (17 avril 1997).

¹² Information tirée d'un entretien avec un chargé de communication du CCETT.

¹³ Extrait d'une note interne d'un directeur du CELAR, datée de 1995 et intitulée «*Place du Celar dans l'environnement régional*».

¹⁴ ID35 est l'agence de développement d'Ille-et-Vilaine dont la mission est notamment l'attraction d'investisseurs extérieurs et plus particulièrement franciliens.

¹⁵ Voir l'article «*Régions, Bretagne-Pays-de-la-Loire, Les effectifs de l'électronique augmentent dans l'Ouest*», **Électronique internationale**, no 262 (24 avril 1997).

¹⁶ Voir l'article «*L'Ouest espère surfer sur la vague porteuse des télécoms*», **Le Monde des initiatives**, (23 avril 1997).

¹⁷ Extrait de l'entretien avec un responsable d'Edixia.

¹⁸ Exemples Celar, Canon, CCETT...

¹⁹ Propos de P. Evenat tirés d'un article «*Ingénieurs et spécialistes en colloque à Lannion, l'électronique du futur en marche*», **Ouest France**, (17 avril 1997).

²⁰ On peut signaler à cet égard le rapport présenté lors de la réunion de l'Assemblée plénière du Conseil économique et social de Bretagne, le 18 novembre 1997.

²¹ Extrait de **L'émergence d'un tissu micro-électronique dans les Bouches-du-Rhône**, rapport de synthèse, IDEP-GREQAM, février 1998.

Appropriation des technologies de l'information et développement régional: le cas du Bas-Saint-Laurent

Serge Côté

Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est du Québec (GRIDEQ), Université du Québec à Rimouski

Le déploiement actuel des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) — il n'y a qu'à songer à Internet — sera-t-il porteur de nouvelles possibilités pour les régions non métropolitaines? L'optimisme ambiant en ce qui concerne les aspects prometteurs d'Internet le laisse entendre: tous les points de l'espace sont reliés simultanément à tous les autres de telle façon que plusieurs des désavantages de la distance se trouvent abolis pour les usagers d'Internet, ce qui peut devenir un atout considérable pour le développement des zones non métropolitaines.

Sans nier les possibilités nouvelles qui s'offrent aux régions, il y a tout de même lieu de relativiser l'optimisme ambiant. Le simple examen des programmes gouvernementaux de soutien au développement des initiatives en matière de nouvelles technologies de l'information révèle des tendances divergentes. D'une part, on trouve des programmes, tel le Fonds de l'autoroute de l'information (FAI) du gouvernement du Québec, qui veulent favoriser l'émergence de nouveaux services et de nouvelles applications. Dans ces programmes, qui concernent essentiellement les producteurs et les fournisseurs, une partie substantielle des fonds va au soutien de projets émanant des grands centres (Montréal, Québec et leurs environs). D'autres programmes, comme le Programme d'accès communautaire (PAC) du gouvernement fédéral, ont comme mandat de faire bénéficier les localités de petite taille, la plupart du temps rurales, de branchements Internet et de permettre aux habitants de ces localités, surtout ceux qui ne disposent pas d'un ordinateur personnel, de s'initier à Internet.

Même s'il s'agit d'une image caricaturale de la réalité, le portrait qui se dégage d'un tel examen sommaire des programmes gouvernementaux est inquiétant: les grands centres produisent le contenu et les autres lieux le consomment. Un tel usage d'Internet, s'il devait se confirmer, au mieux ne changerait rien à la dynamique des collectivités non métropolitaines, au pire contribuerait à les fragiliser. L'activité nouvelle engendrée par l'arrivée d'Internet n'aurait pas de retombées pour elles autres qu'un meilleur accès à l'information: la croissance découlant de la production de l'information leur échapperait puisqu'elle ne prendrait place que dans les grands centres. Si on ajoute à cela le fait que, grâce aux possibilités d'Internet, certains services

actuellement disponibles dans un rayon relativement restreint s'éloigneraient physiquement pour se concentrer dans les milieux métropolitains. On verrait naître le paradoxe d'un meilleur service pour les ruraux branchés (par exemple en matière bancaire) accompagné d'un affaiblissement du substrat économique du milieu dans lequel se déroule leur existence.

Dans ces circonstances, le déploiement d'Internet dans les zones non métropolitaines créerait bel et bien des occasions nouvelles pour elles, mais ces occasions se limiteraient à la possibilité de s'éduquer au rôle de consommateur dans la cité électronique. La mise en valeur des ressources existantes dans les milieux non métropolitains ne serait pas favorisée. Sans nier qu'il y ait là une tendance lourde potentiellement menaçante pour ces milieux, la situation est plus complexe qu'il n'y paraît à première vue. Surtout, il n'y a pas de raison de croire que tout soit déjà joué.

Cela indique à tout le moins que l'un des enjeux majeurs du déploiement des nouvelles technologies de l'information est pour les acteurs des milieux non métropolitains de devenir concepteurs et producteurs de contenu.

Comme le montre l'usage d'Internet, la question de l'origine du contenu peut sembler paradoxale à première vue. D'une part, la majorité des usagers sont indifférents à la provenance de l'information ou du service qui leur est offert sur Internet. La navigation des internautes s'embarrasse assez peu des frontières nationales, encore moins des frontières régionales. Plusieurs adresses Internet ont des suffixes de domaines <.com>, <.org> ou <.net> qui ne dévoilent pas l'origine de l'information ou du service. Si le cas des codes de pays (<.ca>, <.fr>, <.ch>, <.be> pour le Canada, la France, la Suisse et la Belgique) est plus révélateur quant à l'origine de l'information ou du service, il ne laisse rien deviner de son origine métropolitaine ou non métropolitaine. On peut penser que dans la grande majorité des cas, la chose n'intéresse guère l'utilisateur.

D'autre part, si l'on s'intéresse à l'activité intellectuelle et à l'activité économique qui sous-tendent la production de l'information, il est clair que l'on ne peut rester indifférent au lieu où sont élaborés les contenus d'information. Devenir producteurs de contenu est donc l'un des enjeux majeurs d'Internet pour les régions non métropolitaines. Ce point sera développé un peu plus loin, le temps de traiter premièrement d'Internet comme moyen de promotion pour les activités économiques et institutionnelles propres aux différents territoires et deuxièmement de l'utilisation des NTIC comme outil pour alimenter la vie des communautés.

1. Internet comme vecteur de visibilité pour les régions

Il s'agit là d'un usage fort répandu d'Internet. À proprement parler, n'importe quel site véhiculant des informations sur une activité ou une

organisation localisée dans une région peut avoir un effet de vitrine. Toutefois, ce qui est visé ici, ce sont les sites dont le seul but est de servir de vitrine. Ces sites-vitrines sont les plus nombreux¹.

Les entreprises se servent d'Internet pour faire connaître un produit, recruter de nouveaux clients, amplifier leur aire de marché et l'étendre potentiellement à la planète entière. Par le moyen d'Internet, les travailleurs indépendants, spécialement ceux dont le travail est exécuté par télématique², peuvent se trouver des «contrats» dans un plus grand bassin de demandeurs de services. L'offre touristique des localités, zones et régions peut être véhiculée pour attirer des visiteurs qui ne seraient pas venus autrement. Les exemples pourraient être multipliés. Ce qu'il est important de comprendre ici, c'est que ces sites, dont la forme est souvent très soignée, n'ont pas une forte originalité de contenu. La production des contenus débouchant sur de nouvelles connaissances, de nouveaux services, de nouvelles expertises est plutôt le fait d'autres types de sites.

2. Internet et la vie des communautés

Selon plusieurs analystes, les NTIC peuvent être appropriées comme outils pour resserrer les liens entre gens d'une même communauté³. Il vaut la peine de distinguer les communautés territoriales et les communautés d'intérêt.

Communautés territoriales

Dans le cas des communautés territoriales, pour que les NTIC servent de vecteurs de participation à la vie communautaire, il faut que l'accès aux moyens de communication soit assez généralisé. Cela est possible si l'usage de l'ordinateur est répandu, si les utilisateurs disposent des habiletés requises, si le coût des branchements Internet est raisonnable, etc. Ces conditions sont difficiles à réunir. La technologie toutefois se diffuse rapidement et on peut entrevoir le jour où Internet finira par rejoindre une majorité d'individus, même si sa pénétration n'atteint pas celle du téléphone ou de la télévision.

Dans certaines collectivités, des mesures ont été prises pour favoriser l'accès à ces technologies. Dans la petite ville française de Parthenay par exemple, les autorités municipales se sont impliquées dans la fourniture du service Internet, ont facilité l'acquisition des équipements par les consommateurs en proposant après entente avec des fabricants des formules d'achat à tempérament à des prix avantageux, ont rendu disponibles des moyens de formation pour les citoyens qui désiraient s'initier⁴, etc. Le but visé est de créer un espace de communication, de délibération civile, d'information et de participation.

Cet usage des possibilités d'Internet, sans mettre de côté l'effet vitrine, débouche sur une animation du milieu. À Parthenay, l'expression de toutes les composantes de la société locale est encouragée, même celle des groupes traditionnellement soumis à des mesures d'exclusion comme les personnes handicapées. En deux ans, du début 1996 à la fin de 1997, plus de 15 000 pages web ont été créées par des gens de tous les âges et de tous les milieux, par des organisations de tous les horizons, par des entreprises privées tout autant que par des services publics. Le décloisonnement et le partage de l'information sont vus comme favorisant les processus démocratiques dans la communauté.

Ce ne sont pas tous les sites des collectivités locales, loin de là, qui parviennent à créer une telle dynamique. Sur une quarantaine de Centres d'accès communautaires à Internet (CACI) recensés en 1998 dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, très peu ont été à l'origine du développement d'un site ou d'un outil axé sur l'animation de la vie des communautés. C'est le cas à Dégelis (Témiscouata) et dans la municipalité régionale des Basques.

Certains analystes sont sceptiques face à la médiation électronique et parlent d'un renforcement de l'isolement des citoyens devenus passifs devant les détenteurs de l'information. Leurs propos ne visent pas spécialement les efforts faits pour stimuler les interactions dans les communautés locales, mais ils jettent une ombre sur le potentiel des autoroutes comme véhicules de participation sociale. Une opinion veut que les usagers vivaient une sorte d'aliénation, car *«l'absence d'intermédiaires humains désocialise l'individu et le pousse vers la solitude»*⁵. Selon d'autres chercheurs encore, l'intensité de la communication par Internet est associée à un affaiblissement des liens familiaux, à une réduction du cercle des amis, à une augmentation de l'isolement et des états dépressifs⁶. Ces témoignages montrent que l'effet des NTIC est controversé et que des recherches sont nécessaires pour mieux comprendre les conséquences de leur déploiement.

Communautés d'intérêt

Le cas des communautés d'intérêt est différent de celui des collectivités territoriales. Qu'arrive-t-il quand des individus partageant les mêmes inclinations, se passionnant pour les mêmes causes ou exerçant les mêmes activités professionnelles mettent en commun des informations? Il nous a été donné à l'hiver 1996 d'analyser la dynamique des interactions dans trois forums d'échange («listes de discussion» électroniques) à caractère scientifique à partir d'une cueillette de données auprès des «membres» de ces forums⁷. Ces trois forums étaient gérés depuis une université canadienne; deux utilisaient la langue anglaise, un la langue française; deux visaient la scène internationale et un la scène nationale; un relevait des sciences de la nature appliquées (conservation des espèces aquatiques) et les deux autres se situaient dans le

champ des sciences sociales (l'un dans le domaine interdisciplinaire des études insulaires et l'autre dans deux disciplines bien typées, soit l'anthropologie et la sociologie).

À partir des réponses — en nombre insuffisant pour qu'il soit permis de généraliser — à un court questionnaire envoyé à toutes les personnes inscrites à ces trois listes, il a été possible de cerner à titre indicatif les préoccupations de cette catégorie d'internautes. Les forums électroniques sont très appréciés comme véhicules d'information. Selon les répondants, ils jouent un rôle intéressant lorsqu'ils signalent l'annonce de nouvelles politiques publiques, la tenue de colloques importants ou la parution d'ouvrages qui alimentent les progrès de la connaissance. Les forums renseignent sur les recherches en cours et favorisent l'échange d'information dans le processus même de la recherche. De plus, ils fournissent des contacts d'appoint qui conduisent à des collaborations inattendues, le plus souvent bienvenues.

Un autre trait des forums de discussion est qu'ils permettent de rompre l'isolement des chercheurs. Cet avantage est particulièrement apprécié par les chercheurs qui n'ont pas de collègues de leur discipline dans leur environnement professionnel immédiat. Le forum leur permet de rester en contact avec les préoccupations pointues de leur domaine de spécialisation.

Cependant, on fait remarquer que le forum d'échange ne met pas au monde de véritables communautés organiques. Soit, il prend appui sur celles qui existent, soit il nourrit des mécanismes d'échange qui restent en deçà de la communauté pleinement constituée et qu'on pourrait désigner par l'expression de systèmes de partage des informations sur la base d'intérêts communs. Les liens que le forum permet de créer ne sont pas vus comme indispensables à l'existence du tissu professionnel. Ils apportent toutefois un complément jugé précieux, soit en augmentant les connaissances mises en oeuvre dans l'activité professionnelle, soit en rendant plus facile l'insertion des membres.

On reconnaît aux forums des limites qui sont de taille. Ainsi, on pense qu'ils sont insuffisants à eux seuls pour conduire à un approfondissement des connaissances dans le domaine qui rassemble les participants et participantes. Aussi, on juge qu'ils ne procurent habituellement que des contacts élémentaires, au contenu peu élaboré. Les contacts plus riches dont bénéficient les inscrits aux forums existaient préalablement à l'arrivée du forum ou sont entretenus par des liens qui ne passent pas par le forum.

Une des caractéristiques de ces forums est de n'avoir pas besoin d'être basés physiquement dans des lieux centraux. Ils n'ont pas besoin par exemple d'être gérés par des chercheurs ou chercheuses des universités les plus prestigieuses ou d'être hébergés dans des institutions sises dans des capitales ou des métropoles. Ainsi, le forum qui a, à l'échelle mondiale, la plus grande audience en langue anglaise en ce qui concerne les études insulaires est animé par une équipe scientifique de Charlottetown à l'Île-du-Prince-Édouard. Un simple

coup d'oeil à quelques forums de langue anglaise dans le domaine des sciences régionales conduit aux mêmes conclusions. Les lieux d'ancrage de certains d'entre eux qui connaissent un bon rayonnement sont révélateurs: au Royaume-Uni, Newcastle (et non Londres); aux États-Unis, l'Université West Virginia (et non une université de New York ou de Los Angeles); en Australie, l'Australia National University de Canberra; en Europe continentale, Vienne.

Si dans certaines communautés territoriales, le recours aux NTIC permet de nourrir le sentiment d'appartenance, de multiplier les liens qui existent dans la communauté, d'intensifier les échanges qui constituent le tissu des relations au plan local et, ce faisant, d'impulser un dynamisme nouveau, les choses se passent un peu différemment dans les communautés d'intérêt dont la spécificité apparaît comme moins marquée* et dont la géométrie est plus variable. Les premières engagent davantage les individus qui y participent; les secondes rejoignent les personnes par un aspect seulement de leur activité.

3. La production des contenus, condition d'une appropriation réussie

La majorité des usagers ne se préoccupent habituellement pas de savoir d'où provient le service qu'ils trouvent sur Internet, où sont localisés les sites qui agissent comme relais à leur navigation. Or, il y a toujours un lieu de provenance. À quelque part, se trouve un serveur qui livre l'information. Rien n'est moins virtuel que cet aspect des réseaux de communication. Il en coûte pour acquérir les serveurs, pour les faire fonctionner, pour les maintenir et pour préparer, organiser et stocker l'information qu'ils contiennent. Cette production de contenu est un enjeu majeur du déploiement actuel des NTIC en raison, entre autres, des activités et des emplois qui sont associés à la création et au renouvellement de ces contenus.

Les régions non métropolitaines doivent produire du contenu si elles veulent profiter des nouvelles possibilités offertes par les NTIC. On pense ici principalement à la valorisation de l'expertise existant dans les régions, surtout celle qui s'appuie sur les particularités des milieux. Rimouski, par exemple, a cumulé au fil des ans une solide expérience dans le domaine des sciences de la mer. Les NTIC permettent de rendre les connaissances océanographiques disponibles de diverses façons: en les incorporant dans les services professionnels qui seront vendus localement et à l'externe, en mettant en place des formations spécialisées qui seront dispensées dans la région ou au loin, etc.

Cette production de contenu débouche sur une appropriation plus complète des NTIC que la simple utilisation de ces technologies à titre de consommateur de l'information produite par d'autres. Elle va aussi au-delà du

simple usage d'Internet comme vitrine, car elle met l'accent sur l'accroissement et la diffusion des connaissances. Compte tenu que les nouveaux systèmes de communication permettent la diffusion de l'information dans tous les sens, ils ne peuvent être considérés comme convenablement appropriés que si l'on peut s'y socialiser au rôle d'émetteur autant qu'à celui de récepteur.

Les internautes un peu familiers avec l'informatique peuvent, s'ils investissent dans la connaissance de logiciels qui permettent de créer des pages dans les langages html et java, produire eux-mêmes des contenus sur Internet. Il y a donc une place pour l'initiative individuelle dans ce domaine, car on peut mettre au point des productions «artisanales» tout à fait convenables. Cependant, on remarque généralement que les activités de conception et de diffusion sont favorisées par la création d'un milieu propice où différents segments d'habiletés et de savoirs pratiques ont la possibilité de jouer en complément les uns des autres et de se combiner.

La région du Bas-Saint-Laurent présente actuellement une configuration de cette nature. On y relève la présence d'un ensemble de ressources complémentaires et on y constate l'existence de liens entre certaines de ces ressources. L'intensification et la généralisation de ces liens augmenteraient le potentiel de la région comme milieu porteur pour la production de contenu dans le domaine des NTIC. La mise en place d'un centre de développement des nouvelles technologies est souhaitée par tous les acteurs bas-laurentiens qui ont intégré l'usage des nouvelles technologies de l'information dans leurs pratiques: programme de formation en multimédia du cégep de Matane, firmes de production en multimédia, firmes de production de logiciels dédiés à des applications spécialisées, fournisseurs Internet, entreprises de conception et de maintenance de sites Internet, agences publiques et ministères actifs sur l'inforoute, équipes de recherche préoccupées des effets de ces technologies sur le développement des localités et des régions. Le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent coordonne le gros des efforts de ces différents agents socio-économiques en vue de créer un tel centre de développement des NTIC.

Une revue de certaines activités qui prennent place dans le Bas-Saint-Laurent donne un aperçu de la diversité des initiatives et fait deviner le potentiel sous-jacent. Du côté des réalisations, il vaut la peine de noter un site consacré à la formation dans le domaine du travail en forêt au Québec et à l'étranger⁹, un site international se spécialisant dans l'éducation cinématographique auprès des jeunes¹⁰, le site hôte du Dictionnaire mondial des arbres¹¹, un site hébergeant un Atlas électronique du Bas-Saint-Laurent¹² intégré à un vaste projet d'atlas du Québec, un site consacré à l'exploration de l'art contemporain¹³, un site voué au patrimoine maritime du Québec¹⁴.

Du côté des projets, plusieurs sont en gestation. Certains d'entre eux ne verront peut-être pas le jour, mais on peut souligner une maison d'édition

électronique interactive, un aquarium virtuel des espèces marines du Saint-Laurent, un simulateur de naufrage servant de lieu d'interprétation historique, un centre d'agriculture biologique, un projet de muséologie maritime, un projet dit «Bas-Saint-Laurent virtuel» porté par le bureau régional du ministère de la Culture et des Communications. De plus la région possède des entreprises de premier plan qui occupent une place enviable au Québec: RGB Technologies¹⁵ qui conçoit des sites complexes pour des entreprises et des organismes, PG Systèmes d'information¹⁶ qui produit des logiciels de gestion adaptés aux besoins des administrations publiques territoriales et le Groupe Sygif¹⁷ qui se spécialise en géomatique forestière, pour n'en nommer que quelques-uns.

De plus, la région bénéficie de la présence d'une université¹⁸ et de la seconde entreprise de télécommunications au Québec, QuébecTel¹⁹. Cette dernière, qui a son siège à Rimouski, détient les moyens de mener, si elle le veut, des expériences et de soutenir des initiatives. Certains des contenus produits dans le Bas-Saint-Laurent trouvent déjà preneurs dans l'espace extra-régional. Le rayonnement de l'expertise locale vers l'extérieur de la région peut s'étendre à d'autres champs d'activités. Pour y arriver, il y a lieu d'ancrer certaines compétences particulières dans le territoire régional. Cela se fait déjà dans des domaines comme le cinéma jeunesse et les connaissances scientifiques relatives au développement des régions. Il s'agit d'expertises partagées par des noyaux significatifs de personnes. Le départ de l'une d'entre elles ne compromettrait pas le maintien de ces savoirs qui, nourris convenablement, continueront de s'épanouir dans la région. Une fois ces savoirs bien enracinés, la région tire avantage de leur développement et peut même organiser leur diffusion. Si, par contre, l'ancrage dont il est question est perdu, la maîtrise de la diffusion de ces contenus glissera vers d'autres territoires.

L'enjeu de la production des contenus n'est pas le seul qui se manifeste autour du déploiement des NTIC dans les milieux locaux et régionaux. L'enjeu de l'accessibilité en est un de taille: sans accès, l'appropriation est impensable. L'enjeu que représente la stratégie qu'épouseront les grands groupes en est un autre: le dynamisme de la région bas-laurentienne illustré plus haut repose sur la présence de multiples partenaires dont la plupart sont de petite taille. On peut se demander si ce tissu de PME technologiques saura résister et pourra continuer de s'épanouir. Plusieurs de ces entreprises deviendront des proies tentantes pour des gros joueurs établis dans d'autres régions. Les établissements qui seraient éventuellement fusionnés ou intégrés dans des entreprises de plus grande taille continueront-ils à disposer d'une bonne autonomie en matière de production de contenu? Cette production se déplacera-t-elle vers d'autres régions? Une appropriation réussie des NTIC passe certes par la production des

contenus, mais si l'on assiste à un plafonnement ou un affaiblissement de cette production, alors c'est le développement même de la région qui risque d'en souffrir. Les trois ordres de phénomènes semblent bien se renforcer mutuellement: la production de contenu conforte l'appropriation qui, à son tour, favorise le développement.

Notes

¹ Dans la recherche que Claudia Gauthier a menée sur la localité québécoise de Drummondville, ces sites représentaient 65% des 127 sites recensés. «*L'autoroute de l'information: outil de développement pour Drummondville?*», communication au colloque international **Autoroute de l'information et développement régional**, Congrès des sciences sociales et humaines, Université d'Ottawa, 4 juin 1998.

² Dominique Nora, «*Le bureau nomade*», chapitre 8 de son livre **Les conquérants du cybermonde**, Paris, Calmann-Lévy, 1995, p. 293-326.

³ Pierre-Léonard Harvey, **Cyberspace et communautaire: appropriation, réseaux, groupes virtuels**, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995.

⁴ Conférence de Michel Hervé, maire de Parthenay, à l'Université du Québec à Rimouski le 12 novembre 1998, «*NTIC et développement local: l'aventure de Parthenay, la ville numérisée devenue grand laboratoire européen des NTIC*». Voir le site de cette collectivité: <<http://www.district-parthenay.fr/>>

⁵ Alain Bron et Laurent Maruani, **La démocratie de la solitude: de l'économie politique de l'information**, Paris, Desclée de Brouwer (collection Habiter), 1996, p. 187. Selon les auteurs, ceux qui contrôlent les flux d'information, les infocrates, parviennent à une maîtrise du temps, du moins celui des autres. Le résultat n'est pas plus de démocratie, mais plus d'atomisation.

⁶ Selon une étude longitudinale menée pendant deux ans auprès de 256 nouveaux internautes de la région de Pittsburgh aux États-Unis. Voir Robert Kraut, Michael Patterson, Vicki Lundmark, Sara Kiesler, Tridas Mukophadhyay et William Scherlis, «*Internet Paradox: a Social Technology that Reduces Social Involvement and Psychological Well-being?*», Carnegie Mellon University, juin 1998, 18 p. <<http://homenet.hcii.cs.cmu.edu/progress/HN.impact.10.htm>>

⁷ La cueillette de données a été effectuée par l'étudiante Lyne Chouinard dans le cadre d'un cours du programme de maîtrise en développement régional de l'UQAR.

⁸ Plusieurs forums diffusent des messages que d'autres forums aux intérêts parallèles ou même concurrents diffuseront également. Donc, il subsiste des zones brouillées, en ce sens que les lignes de partage des intérêts ne sont pas toujours clairement établies, ce qui fait que plusieurs messages commencent par les mots «apologies for cross-posting». Il n'y a pas de brouillages équivalents dans les sites consacrés aux collectivités territoriales.

⁹ <<http://www.nticforet.qc.ca/>>

¹⁰ <<http://www.carrousel.qc.ca/>>

¹¹ <<http://www.wdt.qc.ca/>>

¹² <<http://www.uqar.quebec.ca/atlasbsl/index.htm>>

¹³ <<http://www.museerimouski.qc.ca/>>

¹⁴ <<http://www.quebecmaritime.qc.ca/>>

¹⁵ <<http://www.rgbtech.com/>>

¹⁶ <<http://www.pgssystem.com/>>

¹⁷ <<http://www.sygif.qc.ca/>>

¹⁸ <<http://www.uqar.quebec.ca>>

¹⁹ <<http://www.quebectel.qc.ca>>

Troisième partie

**Compétences, savoirs et cultures de coopération:
nouveaux facteurs clés de développement?**

Réseaux de compétences et dynamiques locales

Sophie Peillon, Patrick Burlat

École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne

Pascal Billand

CREUSET - Centre de recherches économiques de l'Université de Saint-Étienne

Parallèlement à la réorganisation de leurs activités internes, les entreprises se sont depuis plusieurs années lancées dans des stratégies de désintégration verticale leur permettant de dépasser l'objectif de simple réactivité et de positionner leurs capacités concurrentielles sur la performance de leurs processus d'innovation. C'est dans ce contexte de profonde transformation des relations interentreprises, sur le plan des dynamiques relationnelles, organisationnelles et contractuelles, qu'a émergé une nouvelle forme d'entreprise: le réseau.

Nous nous intéressons ici au réseau d'entreprises, c'est-à-dire à des structures industrielles organisées collectivement sous la forme d'ententes horizontales (à la différence des «firmes réseaux» orchestrées par une firme pivot). Il apparaît que les avantages des réseaux dynamiques d'entreprises résident essentiellement dans le fait qu'ils constituent un moyen privilégié d'accéder à des compétences externes tout en préservant l'indépendance de chacun des partenaires. C'est d'ailleurs ce que confirme une enquête récente qui montre que l'acquisition de savoir-faire et d'expérience constitue le but principal de la coopération entre industriels¹.

La coopération d'entreprises revêt de plus un caractère très particulier pour les bassins d'emploi de la région Rhône-Alpes, qui sont composés d'une multitude de petits sous-traitants, dont la pérennité des liens avec les grands donneurs d'ordre est de moins en moins acquise. Nous assistons clairement dans cette région à l'émergence de ce type de réseaux dynamiques. Mais, le partage des compétences dans un cadre de coopération non hiérarchique ne s'affranchit pas aisément des barrières culturelles et des frontières linguistiques. Le processus de constitution de réseaux non hiérarchiques, fondé sur l'échange de compétences et sur l'établissement de relations de confiance, ne se réalise donc pleinement que dans un contexte de proximité géographique et culturelle. En retour, ce sera donc avant tout sur le plan des dynamiques territoriales locales que ces nouveaux processus coopératifs exerceront une action structurante.

À partir d'enquêtes sur les comportements des réseaux d'entreprises en France, ainsi qu'à partir d'observations de terrains plus poussées sur trois groupements de la région Rhône-Alpes, nous nous attachons à montrer dans quelle mesure le partage des compétences est l'élément moteur de la constitution

de réseaux d'entreprises, et dans quelle mesure cela implique le respect d'une proximité géographique et culturelle de ses membres.

Nous verrons tout d'abord en quoi les réseaux d'entreprises constituent des moyens privilégiés d'accès à des compétences. Dans une seconde partie, nous examinerons la dynamique territoriale qui est à l'origine de la constitution de tels réseaux, ainsi que l'enjeu local qu'ils représentent. Enfin, l'exemple de la région Rhône-Alpes et du projet Grecopme nous permettra d'illustrer notre problématique sur un plan plus concret.

1. Réseaux d'entreprises et partage de compétences

Depuis une vingtaine d'années, l'organisation industrielle connaît une profonde mutation qui correspond à la recherche d'une nouvelle manière de produire permettant de dépasser les limites de l'organisation taylorisée.

Les entreprises s'orientent en effet vers un dépassement de la sous-traitance traditionnelle, donnant une place de plus en plus importante aux relations de cotraitance ou de partenariat.

Ces transformations des relations interentreprises introduisent les notions de durée et de stabilité entre les partenaires. Des relations fondées sur la complémentarité des talents tendent à supplanter les relations marchandes classiques.

Ces modifications dans les modes d'organisation des entreprises sont dues à de nouvelles contraintes et exigences de compétitivité qui poussent les entreprises à modifier leur façon de produire, et à réorganiser leurs activités.

Ainsi, après avoir privilégié des politiques d'intégration verticale et de contrôle hiérarchique, les firmes manufacturières ont progressivement choisi de se développer sur un mode plus flexible, et c'est dans ce contexte de profonde transformation de l'organisation industrielle qu'émerge une nouvelle forme d'organisation des activités: le réseau.

1.1. Les réseaux d'entreprises

Le réseau est entendu ici comme un concept économique chargé de décrire une nouvelle forme de coordination intermédiaire entre la coordination hiérarchique et la coordination marchande.

L'établissement de liens durables avec les fournisseurs, les clients, et même les concurrents caractérisent ces nouveaux réseaux d'entreprises qui semblent plus aptes à réagir à un environnement en évolution permanente (car gouvernés par un objectif global de flexibilité).

Si au niveau empirique, on constate que des entreprises de toute taille et de tout secteur sont concernées, au niveau analytique, il est possible de distinguer deux types de stratégies de réseau.

D'une part, l'entreprise tend à structurer simultanément ses activités et ses relations externes sous forme de réseau; on parle alors de firme-réseau. Le réseau est alors organisé dans la dimension verticale des opérations productives.

D'autre part, les entreprises tendent à s'organiser collectivement, sous forme d'ententes horizontales. On parle dans ce cas de réseau d'entreprises, réseau qui n'est pas structuré autour d'une firme pivot.

Ce type de relations rompt avec les schémas classiques de fusions-acquisitions. Ces stratégies ne relèvent plus exclusivement de l'alternative internalisation/externalisation, mais plutôt d'un principe de convergence entre la rationalisation interne de l'entreprise et la recherche de complémentarités et de compétences communes à l'extérieur auprès d'autres entreprises.

Ces réseaux dynamiques correspondent donc à des formes intermédiaires entre marché et hiérarchie, et constituent des structures flexibles et adaptatives aptes à mobiliser des compétences et des savoir-faire répartis entre des entreprises indépendantes².

En effet, produire exige une masse croissante d'informations et de connaissances et renvoie ainsi de plus en plus à une division cognitive du travail, qui consiste à décomposer les processus de production en fonction de la nature des savoirs nécessaires à la réalisation des différentes activités. Les réseaux d'entreprises semblent, pour une grande part, fonctionner en référence à cette nouvelle forme de division du travail.

1.2. Réseaux et compétences

Le principe de division cognitive du travail repose sur une logique d'efficacité dynamique, d'apprentissage et de création de ressources. Dans ce cadre, les entreprises ne se définissent plus d'abord en référence à des produits ou à des techniques de fabrication mais par rapport aux blocs de savoir qu'elles maîtrisent.

1.2.1. Un moyen d'accès aux compétences

Le réseau renvoie à l'existence d'une collaboration étroite entre les entreprises, allant au-delà d'un simple échange marchand. La coordination de l'activité des entreprises partenaires dépasse largement l'émission de signaux par les prix; elle suppose une forte intégration organisationnelle fondée sur l'adoption d'interfaces de communication, de langage, de codes de conduite

communs autorisant un échange intense d'informations et une forte densité d'interactions.

Ainsi, même si les modalités et les objectifs des stratégies de réseaux sont encore très divers, leur constitution vise généralement à la mise en commun de ressources, d'objectifs et plus globalement de compétences. Ainsi, pour G. Paché et C. Paraponaris³:

L'entreprise en réseau se présente comme une structure flexible et adaptative mobilisant (et non plus possédant) un ensemble coordonné et stabilisé de compétences (ou savoir-faire), souvent détenus par des P.M.E. Elle s'inscrit dans des modèles beaucoup plus réactifs pour lesquels les politiques interfirmes ne se réfèrent qu'en partie aux signaux du marché (les prix).

Les réseaux d'entreprises permettraient donc d'accéder à des compétences externes tout en préservant l'indépendance de chacun des partenaires. En effet, l'acquisition de savoir-faire et d'expérience constitue le but principal de la coopération entre industriels⁴. C'est donc avant tout sur un plan cognitif qu'il convient d'évaluer la performance de ces réseaux d'entreprises.

C'est afin d'insister sur le rôle des compétences dans les organisations que le courant économique évolutionniste a développé le concept de compétence foncière. Il s'agit d'un «ensemble de compétences technologiques différenciées, d'actifs complémentaires et de routines qui constituent la base des capacités concurrentielles d'une entreprise dans une activité particulière»⁵.

Dans cette perspective, la firme est définie comme ayant un double objectif de production et d'apprentissage; sa compétitivité dépend à la fois de sa compétence foncière et de ses relations avec les autres firmes. L'organisation devient une entité fondée sur des règles de comportement, c'est-à-dire à la fois des règles de fonctionnement qui représentent les apprentissages collectifs effectués (compétences acquises et expérimentées) et des règles de développement permettant l'acquisition de nouvelles compétences. La firme apparaît alors non plus comme une simple fonction de production ou un ensemble de contrats, mais comme une structure de gestion et d'accumulation de compétences spécifiques.

1.2.2. L'apprentissage dans les réseaux

Les compétences présentent un certain degré d'inertie et de spécificité mais elles sont sujettes à l'apprentissage et au changement à travers leur application à la résolution des problèmes de l'entreprise.

La connaissance organisationnelle n'est ni présupposée ni dérivée de l'information disponible mais émerge comme une propriété du système

d'apprentissage et est déterminée par l'interaction entre les différents processus d'apprentissage qui constituent l'organisation.

L'apprentissage implique l'adaptation et la découverte de procédures de résolution de problèmes qui ne peuvent pas dériver automatiquement de l'information sur les états du monde ou de concepts prédéfinis de solution. Ces procédures de résolution de problèmes se construisent dynamiquement au sein de la firme, qui s'enrichit ainsi continûment en compétences organisationnelles.

L'organisation est donc une entité comportementale renfermant des compromis spécifiques entre différentes fonctions: l'allocation des ressources, le traitement de l'information, les incitations à la performance individuelle, l'exercice du contrôle et du pouvoir, et l'apprentissage⁶.

La notion de compétence n'implique pas seulement des compétences de résolution de problème, concernant les relations entre la firme et son environnement, mais aussi des compétences et des règles gouvernant les relations internes. Ces deux types de compétences sont interconnectés: la nature de l'apprentissage est déterminée par les normes internes de comportement.

Les organisations réalisent la coordination à travers la définition d'un ensemble commun de règles, codes et langages qui sont compris et partagés par tous les membres de l'organisation impliqués dans une interaction donnée. Cet ensemble est appelé «corporate culture» par J. Crémer⁷. Les organisations peuvent donc être considérées comme des institutions sociales qui façonnent, préservent et modifient cette base de connaissance commune.

Il y a simultanément construction d'une base commune de connaissance, d'un langage commun qui autorise la communication et la coordination à l'intérieur de l'organisation, et modification de la base de connaissances de chacun des membres de l'organisation. La connaissance individuelle et la connaissance organisationnelle coévoluent à travers un processus d'adaptation mutuelle.

Les organisations sont par conséquent des entités comportementales dont les compétences, les règles de décision et les structures de gouvernance internes évoluent avec leur environnement.

L'internalisation étant un facteur de rigidités, la contrainte de flexibilité favorise l'externalisation et la constitution de firme-réseaux et/ou réseaux de firmes. Les compétences fondamentales des firmes sont renforcées au plan interne et mises en valeur à travers des relations de coopération avec d'autres firmes.

Les nouveaux principes d'organisation productive ne peuvent s'inscrire dans le cadre d'une relation marchande classique qui permettrait une forte mobilité; ils supposent que les relations s'inscrivent dans la durée, ce qui pousse à l'inscription territoriale de l'activité des firmes.

2. La dynamique locale des réseaux d'entreprises

La prise en compte de la dimension territoriale des réseaux d'entreprises nous semble incontournable, en particulier lorsqu'il s'agit de réseaux de PME. En effet, le local intervient à plusieurs niveaux. D'une part, l'appartenance à un même territoire paraît être une condition essentielle d'émergence des réseaux d'entreprises. En effet, la proximité géographique facilite la confiance entre les partenaires; et les institutions locales constituent un tremplin favorisant la création de ces réseaux.

D'autre part, nous avons montré l'importance des processus d'apprentissage dans les réseaux de compétences. Or, la proximité est un élément primordial dans la réalisation de ces processus. Enfin, le dynamisme des PME constitue un enjeu essentiel du développement local, notamment pour les régions composées quasi essentiellement de petits sous-traitants (comme c'est le cas, nous le verrons dans la troisième partie, pour la région Rhône-Alpes).

2.1. La proximité facilite l'apprentissage

A. Bureth⁸ considère qu'il existe deux types de connaissances: des connaissances opératoires ou techniques, indépendantes du contexte d'action de l'agent; et des connaissances collectives dont une partie dépend de la nature de l'organisation. Il s'agit de règles d'action, de communication, de principes d'évaluation propres à l'organisation, de codes et de langages communs. Ce type de connaissances semble fondamental, car elles jouent un rôle structurant dans la liaison entre individu et collectif.

La dynamique d'évolution des connaissances repose sur deux processus principaux:

- un lien dynamique entre savoirs collectifs et individuels, c'est-à-dire l'agrégation des connaissances individuelles et la décentralisation des connaissances collectives;
- un lien entre les connaissances incorporées dans le capital humain et celles incorporées dans des supports physiques, c'est-à-dire une opération de structuration et de codification des connaissances.

En termes de proximité, ces deux mécanismes de transformation du statut des connaissances mettent tous deux l'accent sur les phénomènes d'interactions entre agents, donc sur le besoin de coordination.

Par ailleurs, l'apprentissage peut se définir comme la découverte et l'assimilation sous une forme utilisable d'une connaissance nouvelle. Les compétences d'un agent économique sont définies comme sa capacité à coordonner ses procédures cognitives par rapport aux finalités exigées par son champ d'activité.

Pour accroître leurs connaissances, les agents peuvent mettre en œuvre deux procédures d'apprentissage. La première consiste à acquérir des connaissances nouvelles dans le cadre de ses activités propres⁹. Ce type d'apprentissage repose sur les compétences de l'agent. La seconde possibilité d'acquisition de connaissances est l'interaction avec d'autres membres du système.

L'organisation d'un système d'agents ou d'un réseau de firmes favorise donc les processus d'apprentissage de ses membres parce que les savoirs collectifs y sont distribués et valorisés.

Cette vision des réseaux d'entreprises comme des structures favorisant les phénomènes d'apprentissage semble confirmée par certains travaux empiriques. En effet, plusieurs études de l'OCDE¹⁰ montrent que c'est au sein des réseaux d'entreprises que l'on trouve les mécanismes d'apprentissage les plus efficaces.

Pour B. A. Lundvall, «*l'apprentissage est un processus essentiellement interactif et donc un processus enraciné dans la société que l'on ne peut comprendre sans tenir compte de son contexte institutionnel et culturel*»¹¹.

Ainsi, l'entreprise opère dans un climat incertain et sa capacité d'apprentissage relève d'un processus empirique. L'apprentissage par l'interaction est un principe à l'œuvre à différents niveaux, tant dans les entreprises que dans les relations qu'elles entretiennent.

Si la proximité géographique favorise l'apprentissage à l'intérieur des réseaux d'entreprises, elle constitue également une condition essentielle à l'émergence d'une certaine confiance entre les partenaires.

2.2. La proximité géographique et culturelle facilite la confiance

La question de la construction des relations sociales conditionne largement l'établissement de règles de coordination entre les acteurs. Or, certaines études suggèrent que les relations de confiance peuvent jouer un rôle non négligeable dans la mise en place de procédures de coordination au niveau local.

Pour O. E. Williamson¹², la coopération se déduit de l'intérêt; mais, la seule présence d'intérêts mutuels ne peut suffire à expliquer l'établissement de la coopération. Celle-ci repose en fait sur une confiance interpersonnelle, favorisée par l'appartenance à un même territoire.

La confiance interpersonnelle s'appuie sur un apprentissage fait d'engagements mutuels et sur un mécanisme de réputation.

Or, la réputation¹³ n'est efficace que si sa diffusion est assurée et donc si la communication entre les acteurs est suffisamment développée. Ce point de vue est illustré par le modèle du district industriel¹⁴, dans lequel les firmes se connaissent et se reconnaissent, la proximité géographique permettant à la fois

la répétition des engagements, leur vérification quotidienne et la diffusion de la réputation.

Les réseaux d'entreprises fonctionnent également sur ce modèle, fondé sur la réputation et la confiance entre les partenaires. L'instauration d'un climat de confiance repose sur le partage de normes culturelles ou sur la reconnaissance que l'intérêt d'une coopération sincère de long terme excède le gain immédiat d'un comportement opportuniste.

Le réseau constitue donc un moyen d'accès à des compétences externes pour l'entreprise; et, dans une économie de plus en plus fondée sur une division cognitive du travail, l'accès à la connaissance et aux savoir-faire constitue un enjeu essentiel de développement pour les entreprises et les territoires.

C'est en particulier le cas pour les régions composées essentiellement de PME sous-traitantes, comme c'est le cas pour la région Rhône-Alpes¹⁵.

3. L'exemple de la région Rhône-Alpes

Grecopme¹⁶ est un projet de recherche financé par la Région Rhône-Alpes qui a débuté en 1997 et dont la durée prévue est de trois ans. Il regroupe quatre laboratoires de recherche de la région¹⁷ et est mené en partenariat avec plusieurs réseaux d'entreprises existants.

3.1. Le projet Grecopme

L'hypothèse de départ du projet est que l'évolution des relations donneurs d'ordres/sous-traitants constitue un facteur majeur d'émergence des réseaux d'entreprises, notamment de PME sous-traitantes.

Si cette hypothèse reste pertinente, dans les bassins industriels composés d'une multitude de petits sous-traitants dont la pérennité du lien avec le donneur d'ordre est de moins en moins assurée, de manière plus générale la coopération d'entreprises constitue une des réponses aux contraintes actuelles de l'environnement socio-économique. Le réseau est défini comme *«une association entre plusieurs entreprises indépendantes qui choisissent de mener à bien un projet ou une activité spécifique en coordonnant les compétences, moyens et ressources nécessaires»*¹⁸. L'étude se situe dans ce cadre générique, et est structurée autour de trois questions centrales:

- la question des processus de construction et d'évolution d'une telle structure;
- celle des conventions qui régissent les principes de coopération et d'échanges;
- et celle des méthodes et moyens mis en oeuvre pour en assurer le bon fonctionnement.

L'approche méthodologique renvoie à une démarche à la fois déductive et inductive. La démarche déductive répond à la volonté d'aboutir à une grille

d'analyse suffisamment générique, cohérente et crédible; pour cela plusieurs théories économiques, managériales et transactionnelles existantes sont mobilisées. La démarche inductive devrait permettre, à partir d'études de terrain, de mieux comprendre les conditions «réelles» d'émergence et de fonctionnement des réseaux de PME.

Avant de faire une étude détaillée des différents types de groupements, il a paru indispensable de proposer un cadre général d'analyse. Il est ressorti de notre étude que l'analyse des groupements passait par le traitement de deux grandes questions:

- comment optimiser les avantages de la coopération en mettant en place des modalités spécifiques de pilotage des groupements et de prise de décision;
- comment prévenir les risques de la coopération et en particulier comment s'assurer de la loyauté de ses partenaires.

Afin d'analyser les mécanismes de pilotage et les indicateurs de performance mis en œuvre par les groupements de PME, un questionnaire semi-directif a été réalisé pour tenter de dresser une ébauche de typologie des relations de partenariat. En particulier, nous avons cherché à positionner nos observations sur les mécanismes de prise d'initiative, de prise de décision et de leadership.

3.2. Principaux résultats

Il ressort pour l'instant de cette étude que la création d'un groupement constitue une réponse collective des entreprises à une pression de leur environnement (marché, donneur d'ordres, normalisation...) qui les amène à se repositionner en termes d'analyse de leur chaîne de valeur.

Le rôle de structures d'accueil permettant la rencontre des dirigeants soit de façon informelle (clubs, syndicats), soit de façon plus construite dans le cadre d'actions des chambres de commerce et d'industries, semble être déterminant pour passer d'une réflexion isolée du chef d'entreprise à une action collective. Ces incitations permettent de faciliter la mise en œuvre de la coopération.

Celle-ci se constitue d'une part sur la base d'un capital relationnel, à l'origine de la confiance entre les entreprises qui se regroupent; et d'autre part sur la base d'un capital social illustré par la reconnaissance d'une culture commune liée au métier, au produit, au processus, aux clients, ou au bassin d'emploi. En effet, partager le même métier permet des communautés langagières qui créent des relations tacites; des zones d'échanges se créent parce que les problèmes techniques se retrouvent, parce que les comportements des donneurs d'ordre sont analogues. De la même manière, appartenir à la même zone géographique conduit à partager les mêmes difficultés structurelles; avoir

les mêmes types de clients crée également des complicités, parce que leurs attentes identiques créent un effet fédérateur.

À ce stade de notre étude, nous pouvons d'ores et déjà mettre en évidence quelques facteurs majeurs dans la vie d'un groupement.

Cette nouvelle structure de production distribuée, constituée par le regroupement d'entreprises coopérantes, intervient comme un élément nouveau du développement de chacune des entreprises qui le constitue. La confiance constitue à la fois l'ingrédient majeur du groupement et sa limitation. En effet, celle-ci suppose un ensemble de conditions sociales, culturelles, technologiques, institutionnelles qu'il est très difficile de réunir simultanément. On notera à ce sujet la très grande importance des catalyseurs plus ou moins institutionnels (clubs d'entrepreneurs, syndicats professionnels, CCI, collectivités locales et régionales).

Les enquêtes réalisées auprès de dirigeants d'entreprises appartenant à des réseaux montrent ce rôle majeur de la proximité dans les relations interentreprises à l'intérieur du réseau. Sans vouloir d'emblée généraliser ces résultats, nous pouvons mentionner deux exemples qui nous paraissent significatifs.

Concernant la fréquence des rencontres entre dirigeants, les deux tiers des dirigeants interrogés déclarent se rencontrer au moins une fois par semaine, et parmi eux, 40 % une fois par jour. On voit donc ici l'importance des relations personnelles dans le fonctionnement du réseau. Ainsi, malgré le développement de moyens de communication de plus en plus sophistiqués, permettant en théorie de s'affranchir de la distance géographique, les relations entre acteurs restent fondées sur la présence physique des participants.

Par ailleurs, parmi les dirigeants qui ont été confrontés à des problèmes spécifiques vis-à-vis de la constitution du réseau, une grande majorité (70 %) considère que la difficulté principale provient de la différence de culture entre les entreprises. La proximité géographique joue donc un rôle primordial non seulement en termes de distance, mais aussi et surtout en termes de culture commune, issue de l'appartenance à un même territoire.

On voit dès lors bien le rôle que jouent non seulement la proximité géographique, mais surtout l'inscription territoriale des PME dans la création des réseaux.

Les frontières de la firme deviennent floues; les relations marchandes et les relations techniques s'interpénètrent, de même que les relations de concurrence et les relations de coopération. Ceci vaut pour les grandes firmes comme pour certains réseaux de PME engagées simultanément dans une vive concurrence et dans une interconnexion technico-organisationnelle poussée.

La performance des acteurs économiques dans la période actuelle est de plus en plus complexe, combinant la réduction des coûts et l'augmentation de qualité et de variété des produits et services. Les analyses montrent que ce type de performance repose avant tout sur la densité et la qualité des coopérations entre acteurs, au sein des firmes et entre les firmes. Si la fiabilité des systèmes techniques est déterminante dans la compétitivité, elle renvoie directement à la qualité de l'organisation humaine, à la compétence des acteurs, à la pertinence des relations et des communications entre les acteurs. La productivité et la compétitivité ont un caractère de plus en plus systémique; la performance d'un établissement dépend au premier chef de son environnement. L'efficacité s'enracine dans des ensembles complexes de relations marchandes et non marchandes. Coopération et confiance sont les facteurs clés de la production, ainsi que de multiples conventions tacites permettant la coordination entre acteurs.

C'est la capacité de former des réseaux formels et informels qui, plus que toute autre chose, donne aux territoires constitués de petites entreprises, la possibilité de bénéficier simultanément d'économies d'échelle et d'envergure. Ces économies se réalisent dès lors au niveau du territoire plutôt qu'au sein de chacune des entreprises. L'importance de la structure de réseau, est de nos jours largement reconnue, et cette structure a même été prise pour modèle par les entreprises transnationales.

Les entreprises sont de fait de plus en plus en interaction avec le milieu socioculturel et institutionnel dans lequel elles exercent leurs activités. Pour M. Porter:

L'activité économique devient localisée, parce que vous trouvez en présence en un même endroit les concurrents, leurs clients, leurs fournisseurs ainsi que la recherche spécialisée et les programmes de formation dont ils ont besoin. Vous obtenez ainsi un climat extrêmement favorable au progrès et à l'innovation.

Ainsi, la dynamique de compétitivité provient de moins en moins des unités de production ou des économies nationales et de plus en plus des systèmes territoriaux qui devraient exercer un poids décisif sur la création de la valeur économique. Les politiques publiques semblent nécessaires pour stimuler la formation de réseaux entre entreprises locales.

Notes

¹Voir M. Hannoun et G. Guerrier, **Le partenariat industriel**, Paris, ministère de l'Industrie, de la Poste et des Télécommunications, SESSI, 1996.

² Sur la modélisation des formes réticulaires, voir P. Burlat, S. Peillon et L. Vincent, «*Quels modèles pour une firme sans frontières?*», 2e Congrès international franco-québécois de génie industriel, Albi, 3-5 septembre 1997.

³ Voir l'ouvrage de G. Paché et C. Paraponaris, *L'entreprise en réseau*, Paris, PUF, 1993.

⁴ Hannoun et Guerrier, *op. cit.*

⁵ Cette définition est issue de l'article de G. Dosi, D. Teece et S. Winter, «*Les frontières des entreprises: vers une théorie de la cohérence de la grande entreprise*», *Revue d'économie industrielle*, no 51 (1990): 238-254.

⁶ Voir le texte de B. J. Loasby, «*The Organization of Industry and the Growth of Knowledge*», 1996.

⁷ Sur la notion de «corporate culture», voir le texte de J. Crémer, «*Common Knowledge and the Co-ordination of Economic Activities*» dans M. Aoki, B. Gustafsson et O. E. Williamson, eds., *The Firm as a Nexus of Treaties*, London, Sage Publications, 1990.

⁸ Voir l'article d'A. Bureth, «*Processus d'apprentissage et compétences: une caractérisation de la notion de proximité*», Colloque Proximité et coordination économique, MRASH, Lyon, 5-6 mai 1997.

⁹ Il s'agit du «learning by doing» ou du «learning by using».

¹⁰ Plusieurs études intéressantes sont présentées dans OCDE, *Réseaux d'entreprises et développement local. Compétition et coopération dans les systèmes productifs locaux*, Paris, Éditions de l'OCDE, 1996.

¹¹ Voir l'ouvrage édité par B. A. Lundvall, *National Systems of Innovation. Towards a Theory of Innovation and Interactive Learning*, London, Pinter Publishers, 1992.

¹² Voir notamment O. E. Williamson, *Markets and Hierarchies: Analysis and Antitrust Implications*, New York, Free Press, 1975.

¹³ Nous nous référons ici au modèle de D. M. Kreps, *Game Theory and Economic Modelling*, Oxford, Clarendon Press, 1990.

¹⁴ Sur les districts industriels, le lecteur peut se reporter à l'ouvrage de F. Pyke, G. Beccatini et W. Sengenberger, eds., *Industrial Districts and Inter-Firm Co-operation in Italy*, Geneva, International Institute for Labour Studies, 1990.

¹⁵ La région Rhône-Alpes est la première région française en termes de sous-traitance.

¹⁶ Grecopme signifie Groupements d'entreprises coopérantes: potentialités, moyens, évolution.

¹⁷ Ces laboratoires sont les suivants: EMSI (Étude et modélisation des systèmes industriels), École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne; LASPI (Laboratoire d'analyse des signaux et des processus industriels), Université Jean Monnet/IUT Roanne; CREUSET (Centre de recherches économiques de l'Université de Saint-Étienne) Université Jean Monnet; PRISMA (Productique et informatique des systèmes manufacturiers), INSA Lyon/Université Claude Bernard Lyon 2.

¹⁸ Nous reprenons la définition de B. Garrette, P. Dussauge, *Les stratégies d'alliance*, Paris, Éditions d'Organisation, 1995.

Acteurs sociaux et dynamique culturelle aux Trois-Pistoles

Raymond Beaudry

Trois-Pistoles est une ville d'environ 4 000 habitants qui connaît depuis une dizaine d'années un développement culturel considérable. Consciente de l'importance de la culture comme facteur de développement économique, mais aussi comme facteur d'épanouissement individuel et collectif, la Ville va se doter en 1995 d'une politique culturelle¹. La volonté de l'ensemble des intervenants culturels de faire de Trois-Pistoles une « capitale » culturelle va favoriser, en mars 1997, la création d'une Commission de développement culturel². Celle-ci aura pour tâche d'assurer le suivi d'un programme d'actions élaboré à partir des rencontres de consultation auprès des représentants des organismes culturels et de les soutenir financièrement à partir des ressources financières qui lui ont été octroyées. Un peu plus d'un an après sa création, la Commission considère que le moment est venu d'organiser une rencontre avec les différents intervenants culturels. Malgré le fait que le développement culturel soit en pleine croissance, on constate qu'au sein des organismes culturels plusieurs malaises se font sentir, que l'orientation du développement culturel comporte plusieurs lacunes et que sa viabilité est bien fragile³. Un colloque est alors proposé dans l'intention de créer un événement où les acteurs culturels pourront mettre en commun leurs expériences et élaborer les principales orientations du développement culturel.

C'est donc dans ce contexte que la Ville va faire appel au service du GRIDEQ afin de préparer un sondage téléphonique auprès de la population de Trois-Pistoles sur leurs habitudes culturelles⁴ et des entretiens avec des représentants des organismes locaux pour mieux connaître leurs besoins, leurs succès, leurs échecs, leurs perceptions et leurs conceptions du développement culturel. L'ensemble des informations recueillies sera utilisé pour la préparation d'un document qui a servi de base de discussion aux participants du colloque⁵.

Le texte qui suit repose sur des entretiens effectués auprès des acteurs culturels de Trois-Pistoles. Une cinquantaine de personnes, provenant de 24 organismes, ont été interviewées individuellement ou en groupe. Ces personnes représentaient des organismes culturels et socio-économiques, des institutions scolaires et municipales et le milieu des affaires. L'objectif consistait à tenter de cerner la dynamique culturelle aux Trois-Pistoles à travers ses particularités et son évolution historique, mais aussi à tenter de reconstituer cette dynamique dans un contexte de transformation de la conception de la notion de culture.

I. Quelques éléments de problématique

En guise de préambule, soulignons que pour les intervenants, la création de la Commission de développement culturel (CDC) a permis d'assurer la survie et la cohésion de l'ensemble des organismes culturels. Ce consensus ne porte pas uniquement sur l'appréciation de l'aide financière octroyée par la Commission, mais aussi sur le fait qu'elle a permis de créer un certain climat de confiance⁶, d'encouragement et de soutien pour le développement des activités culturelles.

Cela étant dit, les réflexions des intervenants ne sont pas pour autant dépourvues de commentaires critiques à l'égard du développement culturel. Le contraire aurait été plutôt inquiétant.

Deux types de critique se dégagent des rencontres avec les intervenants. La première est de nature globale et peut se résumer comme suit: éviter l'aplanissement des différences et reconnaître la pluralité des possibles. La deuxième est de nature plus particulière (voire personnelle) et consiste à dire que tout le monde peut se tailler une place dans le développement culturel. Mais le pluralisme culturel et la capacité de se faire une place ne sont pas à l'abri d'une polarisation des rapports sociaux qui influe sur nos manières de vivre en société et qui se constitue comme suit: d'une part, le marché et l'efficacité et, d'autre part, le politique et la communauté. Deux logiques à partir desquelles se crée parfois un clivage entre les professionnels et les amateurs du développement culturel.

Au cœur même de cette dynamique, il y a la personne sur qui repose la responsabilité de se faire une «place» dans le développement culturel. C'est la réussite individuelle qui est valorisée comme fondement du développement culturel. C'est aussi ce que certains appellent le passage de la lutte des classes à la lutte des places⁷. Dans ce passage, l'individu est condamné à devenir son propre référent et à se faire une place dans un contexte d'éclatement de nos références communes. Ceci a pour effet de causer beaucoup d'insécurité quant à l'avenir des individus et des organismes culturels qui craignent d'être exclus de la concurrence⁸. La majorité des intervenants culturels considèrent alors que la CDC a un rôle à jouer quant à l'orientation et à l'encadrement du développement culturel. Mais en même temps, plusieurs s'interrogent sur sa capacité à pouvoir se situer au-dessus des intérêts particuliers et à contrer les tendances centralisatrices du développement culturel et l'exclusion d'organismes considérés comme étant peu «viables».

Dans ce passage, on assiste à un tel brassage culturel, à une telle ambiguïté quant au rôle des institutions et des organisations de développement et sur la place qu'occupent les intervenants «culturels», à un tel croisement entre les acteurs publics et privés, dont certains ont un plus grand pouvoir d'ubiquité

que les autres, que plusieurs acteurs du développement culturel finissent par ne plus s'y retrouver. Qui fait quoi? Qu'est-ce que la culture? Où allons-nous? Qui devrait financer le développement culturel? Sommes-nous un organisme culturel? Qui devrait orienter le développement culturel? Si la culture est un droit (comme le droit à l'éducation et à la santé), devrait-elle être assujettie aux besoins du marché? Devons-nous mettre sur pied une fondation pour soutenir les organismes culturels? Quelles sont les priorités culturelles? La situation démographique est-elle une menace? Quel est le rôle du gouvernement local? Que signifie la décentralisation quand l'a priori consiste à faire réaliser à moindre coût ou faire plus avec moins? Quelle place occupe la région dans le développement culturel? Quel rôle devrait jouer l'État? Quelle est la place du développement des activités culturelles dans une société où la culture dominante est celle du néolibéralisme?

Voilà autant de questions qui font état d'une situation où les acteurs cherchent à s'approprier et à contrôler le développement culturel. Ces interrogations nous obligent à repenser le développement culturel dans le sens large du terme, c'est-à-dire de revoir notre conception de l'être-ensemble qui est ni de l'ordre du mythe ni de celui de l'Histoire. Mais il n'y a pas lieu ici, dans l'étape de transition que nous vivons tous et toutes de manière parfois bien fragile, de faire table rase du passé mais de faire en sorte que la culture, entendue comme «*la faculté de créer un autre univers que celui de la nécessité*»⁹, nous donne l'assurance que personne ne parte avec les morceaux de la courtepoinette. Plus fondamentalement, c'est une question de société qui est ici en jeu où la recherche des finalités communes tend à disparaître au profit des rapports de force alimentés par le pouvoir de l'information, des réseaux, des techniques et du secret (le secret des dieux, de l'État ou des réseaux).

2. La dynamique culturelle

Il n'est pas toujours facile de soupeser, à travers le discours des acteurs, l'importance des multiples facettes qui tissent les relations humaines. Nous sommes conscients que les réflexions que nous apportons sur la dynamique culturelle sont partielles et ne font qu'indiquer des tendances qu'il faudrait certes savoir nuancer. À travers les entrevues, il est donc apparue une dynamique culturelle qui tend à se constituer à partir des aspects suivants :

- la culture de la période de l'avant et de l'après: rupture et continuité;
- le produit, le marché et le plaisir: la place des amateurs et des professionnels;
- l'interrelation entre les groupes culturels: une médiation difficile;
- la culture entrepreneuriale ou l'hyper-investissement du moi;
- la recherche d'une vision commune du développement culturel.

2.1. La culture de la période de l'avant et de l'après: rupture et continuité

À travers l'évolution des organismes culturels de Trois-Pistoles, il est possible d'identifier deux grandes périodes qui vont structurer le passage de la modernité. La première période, nous l'appellerons celle de l'avant, la deuxième celle de l'après.

Dans la période de l'avant, nous retrouvons des organismes culturels qui sont nés à l'époque de la Révolution tranquille où la culture est comprise comme une oeuvre de civilisation et de manifestation de l'esprit. Elle est orientée vers la recherche d'une totalité, d'une culture générale, de «*l'homme complet*»¹⁰, disait-on à l'époque. Dans ce courant humaniste et chrétien, la culture rime avec dignité, thème qui va structurer en grande partie le mouvement régional du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Le rapport à l'État sera de nature conflictuelle dans un contexte où l'espoir est porté par un idéal autogestionnaire.

La vie culturelle aux Trois-Pistoles est, dit-on, «*locale mais très dynamique*». On organise des soirées d'amateurs où l'on se réunit pour assister à des saynètes, des spectacles de danse ou pour venir écouter des conteurs et des violonistes. C'est aussi l'occasion de profiter de l'ouverture sur le monde, de voyager et de participer à des concours. C'est pour plusieurs de bonnes années où l'avenir est plein d'espoir. Les idéaux de l'époque se veulent rassurants et permettent de croire que la société évoluera sans trop de contrainte. L'État se fait garant de l'avenir et l'autorité artistique, nous disent certains intervenants¹¹, dans le meilleur de ce qu'elle est, est représentée par des maîtres qui savent transmettre, à travers l'enseignement de l'art, «*une nouvelle façon de penser, de vivre et de voir*». La culture se vit comme quelque chose qui va de soi et pour le simple plaisir de se rencontrer. Elle n'est pas encore vécue comme facteur de production pour le développement régional. Elle est, pour les uns, ce qui enrichit l'esprit ou l'âme grâce à la force du verbe et, pour les autres, ce qui enrichit la terre grâce aux forces du progrès. On n'a pas encore, ni en tête et ni en bouche, l'idée que la culture deviendra un produit.

Paradoxalement, au moment où la culture fait son entrée dans le développement régional, en se métamorphosant en produit, ce sont les lieux identitaires institutionnels qui sont menacés de disparaître s'ils refusent de s'adapter aux nouvelles conditions de développement à saveur fortement asociale et antisociale. Le mot d'ordre est le suivant: s'adapter à la logique marchande ou disparaître. Devant la menace de fermeture des écoles, des bureaux de poste, des routes, la désappropriation des ressources naturelles, l'appauvrissement des individus et des collectivités, on verra ressurgir, à la fin des années 1980, le mouvement régional. Celui-ci se fait porteur de l'affirmation de soi et de la valorisation de l'identité régionale et, plus particulièrement, de la ruralité. Mais cette fois-ci, le contexte sera fort différent de celui des années 1960 et 1970. La dignité s'affirme désormais par l'abandon de tout rapport de

dépendance à l'égard de l'État et par la capacité de se produire soi-même et d'être utile à la collectivité. Le soutien de l'État est parfois perçu comme une relation honteuse, comme un affaiblissement des capacités créatrices, comme une perte de dignité. Le théâtre «populaire»¹², qui verra le jour dans l'Est du Québec au début des années 1990, se fera porteur de cet idéal où la dignité est fortement liée à la capacité entrepreneuriale et à la prise en main des individus et des communautés villageoises.

On entre alors dans la période de l'après où la culture, qui a pris selon certains intervenants du «retard» comme facteur de développement régional, va finir par se tailler une place parmi les axes de développement économique dans le créneau du tourisme culturel et connaître ses succès et ses échecs comme n'importe quelle autre entreprise. L'esprit des lieux appartient de moins en moins à la culture générale, à la recherche de nouvelles solidarités pour des fins plus humaines et collectives (et n'est-ce pas là l'essentiel de la culture?), mais à la défense des intérêts particuliers, à la spécialisation et à la segmentation des savoirs, à la division des tâches et à l'efficacité, aux stratégies médiatiques, à la logique marchande, à la consommation de masse, aux rapports de force, au pouvoir technocratique, à la lutte des places. Ici, c'est le contenu politique de l'espace territorial (inégalité dans le développement, centralisation du développement) qui se dissout dans l'espace économique. Les revendications régionales¹³ deviennent des slogans et sont comprises comme des initiatives de stratégies de marketing. Cette situation va semer quelques petits malaises, puisqu'au fond des choses, c'est la place et la définition même de la culture qui sont alors laissées en suspens ou, si l'on veut, laissées à la discrétion de tout un chacun. Les intervenants se trouvent sur une pente glissante où ils ont le sentiment de ne plus être solidaires du développement culturel, puisque celui-ci se présente de plus en plus en pièces détachées. L'inquiétude viendrait alors du fait qu'on ne sait pas trop quelles parties de la culture finira par s'imposer ou être imposées. Mais l'inquiétude viendrait aussi de l'absence d'inquiétude à l'égard de toutes les questions qui concernent la «raison commune»¹⁴, c'est-à-dire l'éducation, la pauvreté, la répartition de la richesse, l'exclusion, la violence, etc.

Soulignons également que les organismes culturels appartenant à la période de l'avant sont plus proches d'une culture de type populaire ou traditionnel. Leurs activités sont organisées et produites idéalement par et pour les gens du milieu. Ils ont tous connu leur part de difficultés et de réussites. Difficultés financières, absence de relève, essoufflement des bénévoles et vieillissement des membres sont parmi les problèmes les plus fréquents. Certains de ces organismes connaissent des conflits internes qui portent, entre autres, sur la place et le rôle des artisans et des artistes¹⁵. Dans d'autres cas, ce sont surtout des problèmes d'ordre organisationnel qui perturbent la bonne marche des organismes. Le manque de personnes-ressources et l'absence de connaissance des

ressources du milieu et de l'extérieur ne facilitent pas leur cohésion. À cette réalité, s'ajoute également la difficulté à répondre aux besoins particuliers des membres, alors que ceux-ci revendiquent le droit à la culture.

Malgré leur expertise et leur savoir-faire, certains de ces organismes ont été exclus de projets culturels auxquels ils auraient souhaité participer. Cette situation est perçue par ces organismes comme une non-reconnaissance au profit d'experts en matière de développement culturel. Malgré tout, certains ont su profiter de leur entrée dans le développement culturel de l'après, où la capacité de gestion et d'organisation est devenue une quasi-obligation de survie et de continuité.

Finalement, on assiste, dans ce passage de la culture de l'avant à la culture de l'après, à un nouveau «*centre culturel*» où en périphérie les infrastructures culturelles se cherchent une identité. On se retrouve, dit-on, dans une situation où nous avons perdu contact avec le monde, où nous avons un problème d'identité, de valorisation et d'appropriation des anciens et des nouveaux lieux de la culture.

2.2. Le produit, le marché et le plaisir: la place des amateurs et des professionnels

Dans le développement culturel de l'après, l'on verra apparaître des organismes culturels professionnels dont les activités s'orientent principalement vers la mise en valeur d'un produit culturel, de la culture traditionnelle et la recherche de nouveaux marchés pour une clientèle locale et touristique. Dans ce cas, si les gens sont appelés à participer à l'organisation des activités, celles-ci sont en grande partie produites par des acteurs qui proviennent de l'extérieur du milieu. Leurs difficultés sont sensiblement les mêmes que les organismes appartenant au développement culturel de l'avant, mais dans des proportions et un contexte fort différents¹⁶.

Il se dégage ici deux grandes tendances qui structurent la dynamique culturelle. La première tendance est fortement orientée vers la recherche de valeurs sûres et d'un bon produit culturel, d'une gestion et d'une image professionnelles, le sens des affaires, les stratégies efficaces, la saine compétition (voire l'atteinte de résultats) et la capacité de chacun à se trouver une place sur l'échiquier du développement culturel local. Bref, le développement culturel semble avoir besoin de cet environnement stratégique et médiatique s'il veut se faire reconnaître comme produit viable. On se rapproche ici d'une certaine conception entrepreneuriale (voire, dans certains cas, néolibérale) de la culture où certains organismes culturels se confondent avec n'importe quelle autre entreprise offrant sur le marché un produit dont la valeur se mesure en fonction des capacités de discrimination entre les professionnels et les amateurs, des retombées économiques et des résultats. S'il faut parler ici

d'industries culturelles, celles-ci sont alors moins comprises dans le sens industriel où il s'agit de faire appel à l'ingéniosité, à l'invention, au savoir-faire et à l'habileté des acteurs du développement, que dans le sens industriel où les possibilités culturelles sont alors fortement assujetties au «bon» produit et à la consommation¹⁷.

Concernant la deuxième tendance, les intervenants, sans tomber dans une conception idéaliste du développement culturel où on ne verrait que les effets pervers de sa marchandisation, cherchent à trouver un juste équilibre entre l'aspect ludique des activités culturelles et les besoins du marché. La défense de la culture passe alors par la décentralisation, la démocratisation, la participation, l'équité dans le financement tant sur le plan local, régional que national et la reconnaissance du pluralisme culturel. Mais plus fondamentalement, c'est une critique des conditions de développement des «produits» culturels que l'on tente de formuler, dans un contexte où l'on constate l'absence de débats publics et où la vision commune doit obéir à des critères de viabilité qui reposent sur l'idée que si ça «marche», c'est bon.

2.3. L'interrelation entre les organismes culturels: une médiation difficile

Cette dynamique du développement culturel de l'avant et de l'après ne se constitue pas de façon imperméable, puisque les uns et les autres tentent de conjuguer ces deux dimensions des activités culturelles qui sont soit vécues pour le plaisir de la création, soit valorisées comme produit de consommation. On peut aussi dire que le rapport entre ces deux tendances n'est pas de nature conflictuelle, mais plutôt vécu par certains acteurs comme un malaise qui se manifeste de différentes façons. Ce malaise se traduit parfois par un sentiment d'exclusion des structures de représentativité, par un manque de reconnaissance de leur propre organisme ou encore par la centralisation des activités. Certains voient dans ce développement qu'il y a, d'un côté, les vrais développeurs culturels, les sérieux, les responsables, les utiles et, de l'autre côté, ceux qui agissent en dilettante, en amateur. Comme un intervenant l'a souligné: «*Ils s'attendent à ce que c'est une binnerie*». Pour d'autres, le développement de la culture de l'après a connu un tel déploiement qu'on arrive plus à savoir qui fait quoi. Dans ce sens, c'est aussi bien le rôle des organismes culturels qui est mal défini ou mal perçu que le rôle des différents intervenants culturels qui se moulent ou se fondent aux variations des changements structurels et aux différents projets de développement¹⁸. On se retrouve alors avec des intervenants culturels qui baignent continuellement dans un rapport de complémentarité (ou de partenariat) entraînant ainsi une certaine confusion et une uniformisation quant au rôle de tout un chacun. On se demande alors: qui fait quoi? Cette situation n'est pas étrangère à la restructuration de l'État avec laquelle les gouvernements locaux doivent composer. Le retrait apparent de

l'État⁹ vient conforter l'idée que la gestion du social repose sur l'esprit corporatiste dont la règle consiste à chercher le consensus pour la défense des intérêts particuliers de ceux qui réussissent à se faire reconnaître comme interlocuteurs valables et «viables» aux yeux de l'État. Cette dérive corporatiste laisse entendre que l'État et toute forme de représentation institutionnelle sont un mal nécessaire. Les gouvernements locaux sont alors considérés comme n'importe quel acteur du développement culturel et, dans le pire des cas, comme étant un frein aux initiatives entrepreneuriales.

2.4. La culture entrepreneuriale ou l'hyper-investissement du moi

Il ne s'agit pas ici de décrire les initiatives entrepreneuriales, mais de ne pas en faire un dogme, ni dans le sens industriel ni dans le sens industrieux. Il deviendrait alors aussi difficile d'assurer des espaces de liberté, de résistance et de tolérance, surtout à l'égard de ceux et celles qui ne répondent pas à la tâche (ils n'ont pas un bon produit, ne savent pas ce qu'est la culture, ne participent pas, etc.) que ce ne l'était à l'époque de l'idéologie agriculturiste. L'autorité religieuse et l'autorité entrepreneuriale éprises alors d'un emportement volontariste posent les conditions salvatrices de la culture: dans le premier cas, le dur labeur de la terre permettait de gagner son ciel; dans le deuxième cas, la croyance en la capacité entrepreneuriale et la prise en main des individus nous permettrait de nous libérer de toute forme de contraintes (dont celle de nature éthique) afin de gagner sa vie.

Entre un développement culturel qui vient d'en «haut» et un développement culturel qui vient d'en «bas», c'est toute la question de l'orientation et de l'encadrement du développement qui pose problème. Les acteurs des médias de masse, des groupes de développement socio-économique, des institutions scolaires, des entreprises et du gouvernement local cherchent à soutenir le développement culturel dans un contexte où la culture comme projet de société finit par perdre son autonomie. C'est d'abord de tourisme culturel et d'industries culturelles dont il est beaucoup plus question que de culture. Cette tendance va orienter le développement vers la mise en marché de «produits» culturels dont la réussite est fortement dépendante des capacités entrepreneuriales des individus. Parmi les acteurs du développement culturel, certains cherchent alors à valoriser l'hyper-investissement du moi (le super entrepreneur culturel)²⁰ et à réduire la chose publique à une pure entreprise de marketing. La métaphore qui est le plus souvent employée par les intervenants pour qualifier et appuyer ce développement culturel est celle de la grappe. Au centre se trouve le noyau (ou, comme certains l'ont mentionné, la locomotive) et, à la périphérie, des activités qui viennent soit s'y «greffer», soit «agrémenter» le «vrai» produit culturel moteur du développement économique. C'est l'autonomie de l'artiste, de l'artisan, des organismes culturels et le rôle des

institutions d'enseignement et la place du gouvernement local qui sont ici en jeu et bien souvent refoulés dans l'ombre ou réduits à de simples accessoires du développement culturel n'ayant qu'une valeur utilitaire. Dans cette vision, c'est la culture comprise comme une industrie qui finit par occuper virtuellement la totalité de la vie sociale. On s'intéresse plus alors à la viabilité, à la gestion des institutions et des entreprises culturelles qu'à la culture en soi (tout comme on se préoccupe plus de la rentabilité des industries de la santé - voire les entreprises pharmaceutiques, que de la santé en soi). Les lieux culturels finissent alors par se vider de leur fonction première²¹. Bref, on serait plus préoccupé par la gestion des établissements que par la culture. Il n'est pas étonnant, dans ce contexte, que l'on oriente le développement culturel vers la consolidation et le développement de certains organismes culturels et de leurs produits, que vers le développement de la culture comme le souhaitent certains intervenants culturels.

À la périphérie de ce complexe culturel, il y a la présence des gens d'affaires. La perception qu'ils ont du développement culturel est loin d'être homogène. Certains accordent aux activités culturelles une importance fondamentale, tant pour les retombées économiques qu'elles engendrent que pour la qualité de vie²² qu'elles procurent à l'ensemble de la population. D'autres, semblent plutôt indifférents et insensibles aux bienfaits de ces activités, tant pour leur entreprise que pour la vie culturelle. Par ailleurs, leur participation au financement des activités culturelles se complique par une sollicitation venant de tous les milieux qui est parfois démesurée par rapport à la capacité financière de plusieurs d'entre eux. De plus, certains soulignent que la fragilité de certaines entreprises locales et la situation socio-économique difficile ne constituent pas un climat favorable pour le soutien des activités culturelles.

Quant au gouvernement local, celui-ci risque de se voir prisonnier d'une image où il serait confondu à une entreprise culturelle. Il se verrait facilement entraîné vers les terrains mouvants et incertains des campagnes de financement et de mise sur pied de fondations où sont remises entre les mains d'individus, organisés en réseaux²³, les orientations du développement culturel. La confusion serait telle que l'on pourrait facilement s'imaginer qu'une entreprise commerciale vienne un jour cogner à la porte de la Commission de développement culturel afin de solliciter des fonds pour organiser des activités²⁴. La vision commune serait alors celle d'une société où tout un chacun conçoit le développement de la culture comme un bien de consommation et non comme un bien commun. La consommation se confondrait alors avec la culture et la place publique avec un centre commercial. À la limite, consommer serait compris comme l'expression idéale de la liberté et, par extension, de la démocratie. Il deviendrait alors difficile de reconnaître une autorité représentant la collectivité qui placerait au centre de ses préoccupations et de la place publique la culture comme un «art de vivre» et un «art de faire», comme

étant le lieu des solidarités. Les hésitations quant à la responsabilité et à l'engagement des édiles, l'absence d'orientations claires, l'incapacité d'assumer l'intégration des multiples volets du développement (dont celui de la culture), l'impossibilité d'identifier clairement la responsabilité des intervenants culturels sont parmi les facteurs qui affaiblissent la légitimité du gouvernement local.

Cette situation n'est pas particulière à la Ville de Trois-Pistoles. Elle traduit une situation générale où l'État et l'ensemble de ses composantes sont confrontés au dilemme suivant: comment est-il possible de préserver l'autonomie et la réconciliation des différentes dérives de l'art de vivre (accomplissement de soi, liberté d'expression, poursuite d'un idéal, émancipation des individus, individualisme) et de l'art de faire (en amateur ou en professionnel, avec ou sans le marché, pour le plaisir ou pour l'utilité) tout en évitant, comme l'ont souligné les intervenants, «*de mettre tous les oeufs dans le même panier*»? Comment est-il possible de contourner les dangers de l'art de faire faire, le plus souvent à moindre coût, qui réduit de plus en plus l'art de vivre à une question de survie et à un sauve-qui-peut? C'est la question sociale de la culture qui se détériore (violence, exclusion, paupérisation, incertitude) dans un contexte où le travail se dissout comme du sucre dans les eaux troubles de la mondialisation des marchés. L'État cherche alors, grâce au placebo de l'économie sociale, à convertir l'ensemble des organismes communautaires et culturels en des groupes de création d'emplois au service de la «*désétatisation*»²⁵, alors qu'il devrait plutôt préserver leur autonomie pour le renouvellement de l'art de vivre et de l'art de faire pour le bien-être de tous.

2.5. La recherche d'une vision commune du développement culturel

La recherche d'une vision commune est au cœur de la politique de développement culturel de la Ville de Trois-Pistoles. À plusieurs reprises, on précise que cette vision n'est pas clairement définie et qu'il appartient à l'ensemble des intervenants de participer à son élaboration et à la Ville de faciliter les conditions de sa réalisation. Je propose ici quelques pistes de réflexion:

a) L'enjeu du développement culturel semble reposer sur la reconnaissance de la culture de l'avant et de l'après²⁶. Depuis plusieurs années, la ville a vu naître de nouveaux établissements culturels, ainsi que de nouveaux organismes et manifestations culturelles qui se sont ajoutés à ce qui existaient déjà et qui, pour pouvoir se développer, puisent aux sources même de la tradition et de l'histoire. On se rend alors bien compte que nous ne pouvons exister que par l'héritage d'une tradition et que cette tradition ne peut perdurer qu'en sachant se renouveler²⁷.

b) La question du dépassement et le sens que l'on veut donner au développement culturel restent entiers. Les chemins proposés ne sont pas toujours clairs et évidents. L'idée de la confiance semble être un facteur déterminant pour l'ensemble des intervenants. Bien qu'elle soit fragile, cette confiance se manifeste par une reconnaissance de la Commission comme ayant la responsabilité d'orienter et d'encadrer le développement culturel. Elle serait, en quelque sorte, garante d'une vision commune pour l'ensemble des organismes culturels qui serait comprise et acceptée idéalement par tous, tout en étant distincte de la somme des intérêts particuliers. Le gouvernement local avait déjà indiqué quelques balises qui allaient dans ce sens et qui ont servi de guide pour la Commission de développement culturel. Encore faut-il que ces balises soient clairement exprimées, sinon la Commission continuera à renforcer l'idée qu'elle est dans une incapacité de se situer au-dessus de la défense des intérêts particuliers.

c) Concrètement, cette vision commune pourrait s'énoncer en fonction de principes ou de règles qui encadreraient l'ensemble des composantes de la politique culturelle (politique du livre, du patrimoine, du festival, du théâtre, de l'art, de la musique, de la peinture, de la sculpture, etc.) afin de préserver la culture traditionnelle et actuelle et d'élargir les horizons de tous les possibles.

d) Le défi consiste peut-être tout simplement à trouver des moyens pour transmettre le goût de la vie, de la curiosité, de l'émerveillement, de la compréhension et du jugement qui ne serait pas réduit à penser le développement culturel uniquement en fonction de son utilité. Reconstituer également nos manières de vivre loin des dénouements apocalyptiques et narcissiques, et faire en sorte que les différentes manifestations culturelles s'inscrivent dans un monde qui soit autre que celui du règne de la nécessité. Le caractère de cette entreprise a certes des allures d'utopie. Mais par les temps qui courent, où le marché et les nouvelles technologies cherchent à s'imposer au détriment des capacités créatrices locales, tant individuelles que collectives, il semble urgent de se préoccuper du «*sort de la culture*», pour reprendre ici une expression de Fernand Dumont.

Lors du colloque, les discussions en ateliers ont confirmé les tendances conflictuelles que l'on a pu discerner lors de l'enquête auprès des principaux acteurs locaux. Dans la première tendance, les acteurs défendent l'idée que les activités culturelles doivent être évaluées en fonction de critères économiques et selon une conception du développement culturel qui doit répondre aux exigences de la raison utilitariste, à l'idée que tout se conçoit au nom d'une gestion efficace des activités culturelles: une structure, un plan, des tâches, des fonctions et en bout de ligne des résultats. Nous connaissons l'insuffisance d'une telle démarche

qui tend à refouler l'émergence des capacités créatrices, individuelles et collectives, qui ne correspondent pas aux critères d'efficacité et de les considérer comme des irritants à un modèle de développement où la culture est souvent réduite à un «produit» culturel.

On pourrait dire, sans trop tordre la réalité et sans abuser d'une expression qui est désormais devenue courante, que le développement culturel aux Trois-Pistoles n'est pas à l'abri de l'emprise du néolibéralisme. Essentiellement, c'est l'individualisme, c'est la coupure entre l'économie et le social, c'est la soumission du politique à l'économie. C'est de dire que désormais, le développement repose sur la concurrence des producteurs individuels, que le développement des solidarités collectives est une entrave au déploiement des initiatives entrepreneuriales, que l'économie peut très bien se passer de normes, de règles, d'encadrement, de finalités autres que rentables, c'est-à-dire sociales, communes, voire politiques. Bref, l'économie n'a plus besoin de l'État providence (celui qui pourrait encore assumer des responsabilités collectives) puisqu'elle ne lui demande d'être que l'accompagnateur, le partenaire des initiatives personnelles. Dans cet environnement, la régulation de la société et nos manières de vivre ensemble sont alors réduites à la logique du marché, à l'efficacité et à la capacité de se trouver une place, avec pour conséquence d'exclure ou d'ignorer tout ce qui ne correspond pas aux critères de l'efficacité de la gestion et des retombées économiques. L'ère est plutôt à la gestion qu'à l'autogestion, plutôt à la souplesse et à la flexibilité qu'à la critique, plutôt au consensus qu'à la diversité. On pourrait reprendre quelques exemples que l'on trouve à travers les propos des participants, mais je pense qu'on a compris que cette tendance au laissez faire est bel et bien présente et que ceux qui la défendent s'y accrochent comme étant le chemin pouvant nous mener à une vision commune.

Mais si cette lecture de la dynamique culturelle nous apparaît parfois dominante, elle n'est certes pas partagée par tous. Lors du colloque, on a aussi pris position pour la recherche d'une vision commune qui aurait comme préoccupation le partage de la culture. Cette vision exige des préalables. Des pistes ont été lancées: l'accès à des ressources tant humaines que financières, la promotion d'un sentiment d'appartenance, l'autonomie et la solidarité entre les organismes, l'appropriation des lieux de décision, etc. Mais cette quête d'une identité culturelle commune ne peut se concevoir sans le souci des solidarités communautaires, sans un questionnement sur les rapports sociaux (homme/femme; jeune/adulte; ville/campagne; État/région; etc.) et sans la nécessité de supporter les revendications sociales et politiques pour un plus grand partage de la culture (lutte contre la pauvreté, l'exclusion, la violence, la centralisation, la technocratisation, etc.).

Plusieurs intervenants culturels savent qu'ils ne peuvent pas se permettre de faire l'économie de tous ces préalables qui tracent en quelque sorte l'accès à la culture. Le devoir d'engagement serait de mise. Il opposerait à la

suffisance, l'inquiétude. Inquiétude parce que malgré l'engouement pour le développement des activités culturelles, nos sociétés offrent peu de résistance à l'emprise de l'économie de marché qui tend à décrier toute création culturelle qui cherchent à prendre forme en puisant aux sources des cultures locales, régionales et nationales. Le retour aux arts traditionnels et, en général, le déploiement considérable des activités culturelles en région (festivals, théâtres, chorales, arts actuels, expositions, etc.), témoignent de cette volonté de consolider nos milieux de vie et de résister contre ceux qui dénie le passé, qui croient que la tradition n'a plus rien à dire au monde et qu'elle est sans valeur. Mais ce serait un leurre de croire que ce retour et ce déploiement d'activités culturelles sont porteurs de changement s'ils ne s'inscrivent pas dans une visée plus large et dans une politique de développement culturel qui ne soit pas une simple gestion comptable des biens culturels. Ces remarques ont aussi été dites et redites à plusieurs reprises par les participants au colloque tout comme le fait qu'il y a des visions différentes du développement culturel qui ne demandent qu'à être débattues, acceptées et approuvées par tous et toutes pour l'intérêt public.

Notes

¹ Voir à ce sujet **Politique pour une vision dynamique du milieu**, Trois-Pistoles, 1995, 44 p.

² Une entente est alors signée entre la Ville de Trois-Pistoles, le ministère de la Culture et des Communications du Québec, le Secrétariat au développement des régions et le Conseil régional de concertation et de développement.

³ La situation deviendra presque tragique lorsque l'écrivain Victor-Lévy Beaulieu annoncera, au printemps 1997, la fermeture d'une partie de ses activités faute de support financier du milieu. Un comité, formé principalement d'entrepreneurs locaux, réussira à rétablir la situation.

⁴ Le sondage téléphonique a été réalisé par Oleg Stanek et l'essentiel des résultats se trouve dans le **Recueil des actes du colloque, Colloque sur le développement culturel «Vers quel développement culturel?»**, 1^{er} et 2 mai 1998, Trois-Pistoles, septembre 1998, p. 15-28.

⁵ **Colloque sur le développement culturel, «Vers quel développement culturel?»**, Une problématique pour le colloque organisé par la Commission de développement culturel de Trois-Pistoles, Trois-Pistoles 1^{er} et 2 mai 1998, UQAR-GRIDEQ, mai 1998, 15 p. Pour le compte rendu du colloque voir le document des actes du colloque, **Recueil des actes du colloque, Colloque sur le développement culturel «Vers quel développement culturel?»**, 1^{er} et 2 mai 1998, Trois-Pistoles, septembre 1998, 69 p.

⁶ C'est peut-être le facteur le plus important qui pourrait permettre à la CDC de poursuivre un travail qui permettrait de se faire reconnaître comme un intervenant privilégié auprès des organismes culturels.

⁷ Vincent de Gaulejac et Isabel Taboada Léonetti, *La lutte des places*, Éditions Hommes et Perspectives/Desclée de Brouwer, 1994, 286 p. et Vincent de Gaulejac, *La névrose de classe, trajectoire sociale et conflits d'identité*, Paris, Éditions Hommes et Perspectives/Desclée de Brouwer, 1987, 306 p.

⁸ Certes, ce ne sont pas tous les organismes culturels qui sont confrontés à la concurrence. Mais certains craignent que leurs activités se fassent vampiriser par un développement culturel qui favorise la centralisation des activités soit à Trois-Pistoles, soit dans les grands centres urbains.

⁹ Fernand Dumont, *Raisons communes*, Montréal, Éditions Boréal, 1995, p. 99.

¹⁰ C'est ce que disait Jean Lesage dans un discours prononcé à l'Assemblée législative lors de la présentation du projet de Loi relatif à la création du ministère des Affaires culturelles le 2 mars 1961. Il vaut peut-être la peine de situer dans son contexte cet extrait du discours: «*La spécialisation, devenue absolument inévitable, doit-elle marquer la mort de la culture générale et de cet humanisme chrétien qui était la sève de notre enseignement classique et universitaire? Celui qui n'est que militaire (dit le maréchal Lyautey) est un mauvais militaire; celui qui n'est que professeur est un mauvais professeur; celui qui n'est qu'un industriel n'est qu'un mauvais industriel. L'homme complet, celui qui veut remplir sa pleine destinée, doit avoir ses lanternes ouvertes sur tout ce qui fait l'honneur de l'humanité*». Dans Turi, Giuseppe, *Les problèmes culturels du Québec*, Montréal, Éditions La Presse, 1974, p. 19.

¹¹ Au sujet du maître, il s'agit du peintre Basque (Léonard Parent) qui, par son enseignement, aurait su transmettre à ses élèves le goût de la création. Selon les élèves qui l'ont connu, son approche de l'enseignement de l'art n'était pas étrangère au mouvement des Automatistes qui a donné naissance au manifeste Refus global. Il plaçait au centre de son enseignement la valorisation et l'éclosion des capacités créatrices de chacun, tout en assurant un suivi et un encadrement technique de la production des oeuvres.

¹² Je fais allusion ici à la pièce de théâtre «*Un village pour demain*», de la troupe de théâtre Les pays d'en haut. La pièce mettra surtout l'accent sur la responsabilité individuelle et sur le fait que l'État providence aurait créé une situation de dépendance en soutenant financièrement les sans-emplois par des programmes d'assurance-chômage. On adhère en fait à l'idéologie entrepreneuriale dont les effets pervers conduiront certains à défendre l'idée suivante: est digne de vivre celui qui produit et qui crée son propre emploi. Il sera toutefois injuste de ne pas souligner que la pièce met en scène des couples où l'on valorise l'autonomie des personnes et la dénonciation de la violence conjugale. L'on trouve ici la valorisation de l'affirmation de soi, thème qui au coeur du mouvement rural.

¹³ On aura beau évoquer la dynamique des rapports centre/périphérie, celle-ci n'a plus la capacité de représentation qu'on lui attribuait auparavant. Ce qui ne veut pas dire qu'il faille délaissier toute forme de représentation qui placerait au centre de la réflexion les rapports sociaux territoriaux. La question est peut-être la suivante: comment repenser la trilogie pouvoir, identité et territoire?

¹⁴ Voir Fernand Dumont, *op. cit.*

¹⁵ À l'époque des années 1970, les artisans s'étaient regroupés autour d'une association afin de se faire reconnaître et de faire connaître leur travail. La production artisanale a connu durant cette période ses moments de gloire au Québec tout comme le mouvement régional qui était lié à la défense de la culture populaire par opposition à la culture savante. Ici c'est l'artisan qui cherche à prendre sa place contre une culture «artistique» plus près d'une culture d'élite qu'une culture populaire. C'est aussi un vieux débat qui perdure depuis les Grecs, entre ceux qui défendent l'oeuvre d'art et ceux qui défendent la production d'objets utiles. Et plus particulièrement au XIXe siècle entre l'artiste et le philistin, c'est-à-dire celui qui manifeste peut de goût pour les arts, les lettres, la nouveauté.

¹⁶ La gestion financière des infrastructures de certains de ces organismes culturels est soit vécue comme un handicap, soit vécue comme un faux problème puisqu'elle ne remet pas en cause la capacité de renouvellement des activités culturelles.

¹⁷ L'idée d'introduire les notions industrielle et industrieuse m'est venue à la suite de la lecture du texte de Jean-François Côté, «À l'origine des industries culturelles: un mythe postmoderne», *Société*, no 4 (hiver 1989): 143-173.

¹⁸ Comme le souligne un intervenant: «*Ça fait quatre fois qu'on change de structure*». La plus récente est le Centre local de développement (CLD) qui comprend un volet sur l'économie sociale. Dans tous ces changements, il semble que le rôle des intervenants socio-économiques se soit limité à gérer des programmes et à répondre aux besoins des entrepreneurs. On déplore la perte d'agents de développement dont la mission consistait à aller vers le milieu et à organiser des rencontres d'animation afin de susciter des projets de développement. On pense que la création du CLD pourrait combler ce vide. Toute la légitimité de l'ensemble des activités de développement semble reposer sur le réaménagement continu d'une planification stratégique où l'organigramme sert de guide à l'orientation du développement. Ici, il n'y a plus, à la limite, d'acteurs, donc de responsables du développement, mais qu'une série de variables qu'il s'agit tout simplement d'ajuster selon la demande et les projets des entrepreneurs. La qualité première de tout bon agent de développement est alors celle de la «souplesse». Souplesse et flexibilité ne sont-elles pas les caractéristiques d'un modèle de développement qui n'aurait pour mode de régulation que celui de la concurrence des producteurs individuels, dont les producteurs culturels?

¹⁹ Georges A. Lebel, «*La reconnaissance de l'économie sociale, ou l'étatisation du communautaire*» dans *L'économie sociale. L'avenir d'une illusion* de Louise Boivin et Mark Fortier, dir., Montréal, Éditions Fides, 1998, p. 101-133.

²⁰ On aura compris que ces considérations ne visent pas à décrier l'hyper-investissement du moi comme entrepreneur «industriel». La question du «moi» dans nos sociétés postmodernes est en quelque sorte incontournable et est au cœur des revendications régionales où c'est plus le souci de la personne qui importe que la défense des structures ou des organisations. L'affirmation de soi peut même être une façon de lutter contre l'aplanissement des différences afin de reconnaître la pluralité des manières d'être et de faire. Mais en même temps, le «moi» peu devenir un fardeau, un poids pour l'individu qui est incapable de se trouver une place, de s'épanouir, de se réaliser puisque c'est uniquement sur lui que repose la responsabilité de sa réalisation. Sa «dépendance» à l'égard de l'État, qui lui permet de trouver un soutien (d'ordre financier), d'être accepté et idéalement d'être intégré à la collectivité, se volatilise au profit du marché qui détermine son exclusion ou son intégration à la collectivité. La place publique apparaît elle-même comme un simple marché de la consommation et non comme un lieu propice à l'épanouissement des personnes. Comme si consommer était synonyme d'épanouissement. Mais si la personne (l'entrepreneur culturel) cherche à s'opposer à toute structure organisationnelle, à toute forme d'emprise «technocratisée» du développement culturel, il n'est pas toujours évident que son engagement soit lié au développement de tous les possibles exprimés par l'ensemble des acteurs sans égard à des critères de viabilité. Ici, c'est le narcissisme qui risque de prendre le dessus.

²¹ Par exemple, la salle d'exposition du centre culturel sert de lieu pour organiser toutes sortes d'activités (dont la pratique du golf) afin de rentabiliser l'édifice; la bibliothèque de l'école secondaire est pauvre et la Commission scolaire, dit-on, n'a pas de sous; le conseil d'administration du Centre international du loisir culturel, qui a la gestion du Parc de l'aventure basque en Amérique, est préoccupé par la situation financière de ce dernier, ce qui, en grande partie, semble ralentir les énergies pour l'organisation des activités culturelles. Il faut dire aussi que dans ce dernier cas, la problématique basque semble lourde à porter, malgré tout le potentiel qu'offre le site sur lequel se trouve l'édifice.

²² C'est chez les dirigeants des grandes entreprises de Trois-Pistoles que l'on constate un intérêt pour la protection du patrimoine paysager et l'embellissement de la ville. C'est la culture comprise dans le sens romain du terme - *colere*, qui signifie demeurer, entretenir, prendre soin. On insiste alors pour faire de la ville un lieu où l'on sait bien recevoir et loger les passants et où l'aménagement paysager est agréable pour les visiteurs.

²³ La récente campagne de financement (environ 250 000 \$ qu'il faut aller chercher dans le milieu) pour la réfection du toit de l'église traduit bien la difficulté et la fragilité de l'emprise que possède la CDC sur l'orientation du développement culturel. La constitution relativement rapide et le soutien d'acteurs financiers importants à ce réseau en a surpris plusieurs. Et ce réseau, comme d'autres réseaux au sein de la collectivité pistoloise, agit de façon autonome sans que soit consultée la CDC. En fait, le mécénat, les fondations, les campagnes de financement risquent de miner les solidarités collectives en privilégiant le don, c'est-à-dire les initiatives individualistes, comme solution au désengagement de l'État.

²⁴ La justification d'une telle logique repose sur l'idée que l'alternative à une culture réservée aux élites dans les lieux culturels est celle d'une culture pour tous (voire de masse) dans les lieux commerciaux. Ici, l'amateur de culture devient un client potentiel dans un lieu où est abolie toute distinction: l'achat d'une paire de bobettes vaut bien une rencontre avec un écrivain. Et ne cherchez surtout pas à aller à contre-courant de ce relativisme culturel, vous passeriez pour quelqu'un qui brime les libertés individuelles. Il s'agit moins ici de permettre à tous d'avoir accès à la culture, mais de faire en sorte que chacun ait le droit à la culture de son choix, à ses désirs instantanés de consommateur. Comme le soulignait une intervenante, «lorsqu'on organisait le Salon du livre au centre commercial, j'en profitais pour étaler ma marchandise afin d'attirer le regard d'un client potentiel». La société de consommation postmoderne dilue toute différenciation culturelle dans l'ordre de l'égalité ou de l'équivalence. Tout se vaut, doit-on dire désormais, et tout est objet de création. Il n'y a plus de discernement, il n'y a plus de jugement (autre qu'utilitaire et calculable), il n'y a qu'un étalage de produits qui visent à satisfaire les besoins particuliers.

²⁵ L'expression est une traduction libre de *destatization* utilisée par Lucie Lamarche, «L'économie sociale: un modèle de développement au service de l'État désétatisé» dans *L'économie sociale. L'avenir d'une illusion* de Louise Boivin et Mark Fortier, dir., Montréal, Fides, 1998, p. 137-160.

²⁶ Curieusement peu d'intervenants ont fait allusion à l'École de langue française de Trois-Pistoles qui pourtant depuis plus de 60 ans accueille durant le printemps et l'été principalement des étudiants anglophones, et présente des spectacles où la population locale est invitée (les Vigneault, Desjardins, Faubert, Rabouin, Sylvestre, Séguin, sont parmi ceux et celles qui y ont donné un spectacle). Bien qu'elle fasse partie de la culture de l'avant et de l'après et qu'elle occupe la scène culturelle depuis plus d'un demi-siècle on s'interroge encore sur la place que cette école occupe dans le milieu pistolois.

²⁷ On reconnaîtra ici tant dans la forme que dans le contenu une réflexion que Michel Freitag a amplement élaborée. Voir particulièrement «Éclatement du «social» ou oubli de la «société», *Société*, no 3 (été 1988) : 9-25.

Construction d'un label de qualité

**Pierre Stassart, chercheur à Vredeseilanden-Coopibo (ONG)
et Éric Collet, chercheur, SEED, Fondation universitaire
luxembourgeoise¹**

La construction européenne s'est appuyée dès le début sur un double objectif économique et politique: constitution d'un espace d'échanges unique, compétitif au niveau mondial et renforcement de la cohésion interne par atténuation des disparités régionales. La logique économique s'est traduite à travers les étapes successives de la Politique agricole commune, tant par une spécialisation et une intensification croissantes des exploitations agricoles que par l'assainissement du secteur visant au départ des exploitations "les moins rentables". Ce double mouvement de spécialisation et d'assainissement ne fait pourtant pas disparaître les déséquilibres régionaux essentiellement intranationaux. Ceci conduit l'Union à mettre en oeuvre en 1975 une politique régionale plus ciblée: l'Union définit des régions défavorisées, caractérisées par un retard de développement. Ces régions, outre les mesures de soutien général à l'agriculture, vont pouvoir bénéficier d'un programme de développement spécifique².

C'est ainsi que pour la première fois au niveau européen, la région du Sud-Est de la Belgique est reconnue comme région défavorisée. Lors de la seconde phase (1985-1989) des politiques de développement, le Sud-Est, au même titre que la Lozère (France), bénéficie de l'appui d'un programme expérimental: le Programme de développement intégré (PDI). Outre les critères de zones défavorisées, on voit apparaître lors des études exploratoires pour la première fois certains aspects nouveaux: la région a des atouts parmi lesquels son capital nature, ses paysages... il s'agit de construire sur une base plus endogène de nouvelles filières productives. La troisième phase des politiques de développement vient à la suite de la réforme des Fonds structurels de la CEE; elle va prolonger pour le Sud-Est le travail entamé par le PDI à travers les Plans de développement de zones rurales (PDZR). À travers ces programmes, la Politique agricole en matière de développement rural semble chercher un triple infléchissement: de l'agricole à la recherche de convergence entre agricole et non agricole; d'une politique de compensation d'handicaps à une politique de valorisation des ressources, et d'une régulation administrative et sectorielle à l'idée de projets concertés sur le plan local³. Comment cet infléchissement des politiques de développement se traduit-il effectivement dans la mise en place de nouvelles filières de production dans le Sud-Est de la Belgique et plus

particulièrement de l'émergence des premières filières de qualité? Y a-t-il de nouvelles formes de collaboration entre la profession agricole et d'autres acteurs, valorisation des atouts et glissement vers une approche plus négociée avec ces derniers? C'est ce que nous tentons d'approcher à travers l'analyse de la mise en place de la première filière label en viande bovine.

1. Label Ardenne: un projet de la profession

1.1. Le projet initial: professionnalisation et relocalisation de l'engraissement

Au début des années 1980, des responsables de l'encadrement agricole sont convaincus que le développement des exploitations du Sud-Est passe par la relocalisation et la professionnalisation de l'engraissement des bovins traditionnellement «délocalisé» vers le Nord du pays dans des ateliers spécialisés. L'instauration des quotas laitiers en 1984 va précipiter ce choix: de nombreux éleveurs de bétail mixte, bloqués dans le développement de leur production laitière choisissent de se spécialiser dans la spéculation viandeuse et de tenter le passage à l'engraissement. L'économie bovine est alors encadrée par le Centre d'économie rurale (CER) et plus particulièrement par sa Division information promotion (DIP). Dans un premier temps, la DIP à travers le CER mobilise les commanditaires du Programme de développement intégré (PDI) de la CEE en se faisant désigner comme opérateur du volet agricole⁴. Forte de l'appui du CER et du PDI, la DIP s'affaire à une double question: la race viandeuse, le Blanc Bleu Belge, peut-il engraisser dans le Sud-Est de la Belgique? Les éleveurs vont-ils accepter leur nouvelle identité d'éleveurs-engraisseurs? À cette fin, elle met en place un réseau d'observation et d'expérimentation de l'engraissement, appelé Centre de référence d'engraissement (CRE).

1.2. Ouverture d'un espace de négociation: le principe de la certification

L'intérêt pour les pratiques d'engraissement promues par la DIP se heurte néanmoins aux pratiques, moins avouables bien que largement répandues dans le secteur, de «piquer les bêtes»⁵, c'est-à-dire de recourir aux substances hormonales pour faciliter leur engraissement. Ce traitement procure un avantage financier et commercial tel que ceux qui s'y refusent ont du mal à trouver acquéreur. Malgré tout, l'un d'entre eux, «*tenant à dormir sur ses deux oreilles*», sollicite en 1985 l'asbl PROMAG «*traumatisé qu'il est par la difficulté de vendre des bêtes non piquées*».

PROMAG est alors connu pour ses compétences d'organisme certificateur: il certifie l'Appellation d'origine jambon d'Ardenne et possède des connaissances théoriques sur un label en viande bovine: le Label rouge

Charolais du Centre. PROMAG répond avec enthousiasme à la demande des engraisseurs et propose d'organiser l'exclusion des hormones par la mise en place d'un cahier des charges spécifique au Blanc Bleu Belge du Sud-Est (BBSE), inspiré de l'exemple français. L'alliance entre la DIP et PROMAG se scelle autour du cahier des charges qui transforme les engraisseurs de BBSE en engraisseurs de BBSE certifiés (BBSEc), mais PROMAG obtiendra aussi à travers la DIP un appui du PDI pour ses activités de certification... L'implication de PROMAG marque un tournant dans le projet Label Ardenne: le projet professionnel de la DIP a déployé un premier dispositif pour intéresser les éleveurs au passage à l'engraissement. Le renfort de PROMAG ouvre l'espace des négociations⁶ et des transformations possibles: le principe de la certification privée fait son chemin.

Le principe de la certification Label Ardenne repose sur l'accréditation et le contrôle des différents maillons de la filière (producteurs, transformateurs et distributeurs) par un organisme tiers indépendant qui certifie le respect du cahier des charges. Ce cahier des charges spécifie un certain nombre de normes qui qualifient le produit Label Ardenne. La comparaison entre le cahier des charges qui a inspiré Label Ardenne (le Label rouge Français) et le produit de la négociation producteurs-PROMAG (Label Ardenne) montre au premier abord de fortes similitudes: structure de textes semblable et titres recopiés pour la plupart. Une analyse plus fine des quelques modifications du cahier des charges français fait apparaître néanmoins trois différences notables.

La garantie sans hormones: le point d'action central de la certification

La transformation centrale du projet Label Ardenne est la valorisation d'un engraissement naturel sans hormones. Pour y parvenir, le cahier des charges coupe de différentes manières les possibilités de liens (réels ou imaginaires) entre les bovins et les hormones. Les hormones sont bien sûr interdites même à titre thérapeutique, ce qui est nouveau par rapport au Charolais du Centre. Le contrôle de cette interdiction est organisé systématiquement à tous les niveaux de la filière par l'organisme certificateur indépendant (PROMAG) qui agréé et réglemente sur ce point engraisseurs, abattoirs et bouchers. PROMAG, en déployant son dispositif (organisation de la traçabilité de la viande, fiches d'identification, cachets, contrôles, analyses, sanctions, règlement, agrégation...) renforce la traduction garantie sans hormones. Ce dispositif lié à l'application et au contrôle de normes ainsi qu'à la standardisation des contrôles en laboratoire est doublé d'un dispositif préventif: les éleveurs agréés sont filtrés sur base de leur réputation acquise dans leur collaboration avec la DIP. La contrainte est claire: les éleveurs engraisseurs ainsi que l'ensemble des acteurs de la filière Label Ardenne acceptent une interdiction totale des hormones et le contrôle ciblé par un organisme indépendant,

PROMAG: la découverte de traces de ces substances suffit à exclure le propriétaire de la bête⁷.

Charge à l'hectare, alimentation indigène: le projet d'un lien au territoire

La deuxième transformation concerne le lien au territoire auquel rêvent la DIP et PROMAG. Ce projet est présent en arrière-fond du futur logo de Label Ardenne: paysage de collines traversé de prairies et planté de sapins. Le Sud-Est est bien le pays de l'engraissement lié au sol, à la terre.

En imposant comme première mesure la norme de trois Unités gros bétail (UGB) par hectare comme contrainte nouvelle par rapport au référent du Charolais du Centre, Label Ardenne établit une équivalence mesurable entre engraisseurs et trois bêtes⁸ par hectare. Ceci soustrait le projet à la convoitise des ateliers d'engraissement hors-sol du Nord du pays et aux menaces de leurs traductions concurrentes. La seconde mesure suggère («... il faudrait n'utiliser que...») d'utiliser les fourrages et aliments traditionnels de la région, et espère que les centres de référence de la DIP dégageront («... devront permettre de dégager...») les formules les plus (économiquement) intéressantes «... qui donnent une viande ayant les meilleures qualités gustatives...». Cette mesure n'est pas contraignante et elle repose entièrement sur la capacité hypothétique des centres de référence d'engraissement à mettre au point ces formules qui lieraient l'alimentation indigène à la qualité gustative de la viande.

La qualité des Blanc Bleu d'Ardenne engraisés

La troisième transformation concerne la qualité d'engraissement attendue des bêtes. Au contraire du référent Charolais du Centre, le cahier des charges du BBA laisse la question du déclassement ouverte. Il exprime de façon vague et incertaine les raisons pour lesquelles une bête pourrait être déclassée; ces explications sont chargées de modalités qui affaiblissent considérablement les énoncés⁹. Deux extraits illustrent ce propos: la définition de la race concernée et les raisons de classement ou de déclassement.

Charolais du Centre :

Critères de race: seuls sont admis les animaux de race Charolaise...

Conformation: seules les carcasses classées E.U.R dans le catalogue EUROPA peuvent être labellisées... État d'engraissement: les carcasses ne doivent être ni trop grasses ni trop peu. Seules les classes 2 et 3 du catalogue EUROPA sont retenues.

L'identification de la race charolaise est un fait. Son histoire qui remonte au XI^e siècle a évacué toute modalité, le Charolais est une race indiscutable, une évidence. L'objet de classification retenu est la carcasse, l'équivalence est établie avec une échelle de références (re)connues (le catalogue EUROPA), cette

équivalence est double: elle concerne l'état d'engraissement et la conformation.

Blanc Bleu d'Ardenne :

Race BBB: caractéristique robe blanche, Pie Bleue, ou Pie Noire... La conformation devra le mieux possible répondre aux besoins des bouchers et chevillards distribuant la viande sous label... Déclassement: un déclassement au label sera appliqué lorsqu'un animal ne progressera pas de la même façon que l'ensemble du lot et que sa morphologie s'écartera de la morphologie standard du Blanc Bleu Belge pour le même âge.

La «boîte noire» du Blanc Bleu Belge est ouverte: la couleur varie, la conformation doit répondre aux besoins des bouchers et chevillards, besoins dont on ne dit rien... l'énoncé est chargé de modalités (couleur, conformation...) qui rendent le (dé)classement BBA dépendant des besoins des chevillards et bouchers, de la progression de l'ensemble du lot, de la morphologie standard au même âge, de l'animal qui cache parfois des carcasses bien différentes. L'objet du déclassement, l'équivalence établie avec l'ensemble du lot et la morphologie standard sont flous, le jugement, incertain. Cette imprécision traduit l'énorme problème auquel la commercialisation du BBA (qui génétiquement est du BBB) est confrontée: diversité génétique de la jeune race BBB, difficulté d'estimer à travers l'animal sur pied la valeur de la portion congrue de viande, exigence de la cheville et de la boucherie en matière de carcasse, de conformation, d'état d'engraissement...

1.3. Conclusion d'étape

Le cahier des charges Label Ardenne est une véritable mise en scène des collaborations organisées par la filière Label Ardenne: elle porte sur un solide dispositif de garantie sans hormones, un lien au territoire en projet et une race bovine constituée que l'on tente de transformer en Blanc Bleu d'Ardenne.

Le couple encadrement agricole (CER) et programme de développement (PDI) connectent et financent tout à la fois PROMAG et le Centre de référence engraissement sous la rubrique «meilleure utilisation du potentiel régional» du Programme de développement intégré (1986-1992). Le travail de mobilisation que les techniciens agricoles vont effectuer auprès des engraisseurs et bovins (1986-1988) vient confirmer la prégnance de la DIP et du PDI sur le projet de la filière label: le noyau des engraisseurs et l'animateur de la nouvelle filière seront des produits des structures de concertation imposées par le PDI: les comités de bases.

Curieusement, les maillons aval qui jouent un rôle central dans une filière classique d'abattage et de commercialisation de viande bovine

(grossistes/chevillards, abattoirs et bouchers) sont pratiquement silencieux. À peine trois mots dans le cahier des charges pour les chevillards: «*besoins des chevillards*», et une définition des boucheries en termes d'exclusivité label et de contrôle de la certification, autant de mécanismes qui visent uniquement la lutte contre les hormones. Quant au consommateur, il va, sans attendre l'invitation du PDI, faire irruption dans le dispositif Label Ardenne en déplaçant la qualification du produit Blanc Bleu d'Ardenne.

2. L'irruption des consommateurs

À côté de la filière Label Ardenne qui devient la réponse professionnelle que la Division information promotion met en place face à la question des hormones, on assiste en effet depuis le début des années 1980 à la mise en place d'un forum plus vaste qui va ériger peu à peu la question des hormones en objet problématique. Les hormones sont-elles utilisées dans l'engraissement bovin? Restent-elles présentes dans la viande? Représentent-elles un risque pour la santé du consommateur? Les hormones, en effet, circulent des laboratoires de fabrication clandestins vers les seringues et leurs servants, gonflant secrètement les muscles des bovins et la viande sur l'étal du boucher sans apparaître au grand jour; elles se multiplient et se diversifient pour mieux contourner ces autres laboratoires qui les traquent, elles prouvent leur efficacité tout en demeurant insaisissables au yeux d'un public consommateur qui progressivement prend la mesure du danger.

2.1. Les hormones: un risque socialement construit

Le risque alimentaire lié à l'utilisation des hormones en tant qu'adjuvant d'engraissement va en effet se construire au cours des années 1980. Les premiers résultats de recherche prouvant la toxicité des hormones sont publiés au début des années 1980, tandis que la presse belge se fait largement l'écho des scandales sur l'usage illicite des hormones qui secouent les milieux de l'engraissement bovin. La question va forcer une série d'acteurs à se positionner: certains scientifiques qui avaient imaginé l'engraissement aux hormones interrompent leurs travaux¹⁰, d'autres s'ingénient à piéger les pratiques illicites dans leurs éprouvettes et publient des avis alarmants, la législation européenne finit par se préciser en 1988 pour interdire totalement leur usage préventif. L'eau que fixent les hormones suinte des carcasses... le morceau de viande flottant dans la poêle¹¹ insinue le doute chez la ménagère... et l'organisation belge de consommateurs très écoutée «Test Achats» soupçonne chaque année davantage des pratiques frauduleuses que ses laboratoires s'ingénient, sans succès, à déceler... C'est d'ailleurs la publication de ses

premiers résultats positifs en 1989 qui provoque une dénonciation généralisée¹²: les hormones sont non seulement utilisées en engraissement, mais elles envahissent les boucheries et se retrouvent dans notre assiette: 25 % des échantillons sont positifs, une boucherie sur quatre vend une viande illégalement traitée aux hormones, entraînant un sérieux risque pour la santé des consommateurs. Les hormones ont désormais un visage. Contestation du secteur, soutien des médias, courrier des lecteurs, la bataille des hormones est engagée. La réponse de l'organisation représentante des consommateurs appelle à l'intervention de l'État: *«seule la peur du gendarme pourrait avoir une influence, que fait le gendarme?»* À la peur du gendarme, Label Ardenne peut habilement substituer *«des hommes qui s'engagent à vous garantir une viande 100 % naturelle»* et faire ainsi basculer dans le camp de sa filière Label Ardenne de nouveaux consommateurs¹³ et bouchers.

Si la publication des résultats d'enquêtes met à jour les risques pour la santé du consommateur liés à la consommation de viande bovine, elle consacre par ce fait l'irruption du consommateur comme acteur dans les filières de viande bovine en érigeant la garantie sans hormones comme point de passage obligé. Dans un premier temps, Label Ardenne va accroître son volume de vente au rythme des publications d'analyses positives. Elle peut en effet s'appuyer sur un dispositif extrêmement résistant garanti tout à la fois par son système de certification privée, un filtrage préventif propre au réseau de la DIP au sein de la profession et une contrepartie financière substantielle, sensée dédommager les engraisseurs qui s'engagent à produire naturellement.

Mais cette croissance commerciale, générée par la crainte des consommateurs face aux risques alimentaires liés aux hormones va révéler à terme ses effets pervers:

- à court terme, la mise à jour de l'utilisation à grande échelle des hormones, le doute qui s'insinue sur le marché de la viande bovine et l'expansion de la demande pour le produit Label Ardenne attirent de nouveaux acteurs: les acteurs des maillons aval des filières de viande bovine vont entrer dans la filière Label Ardenne par opportunisme commercial, cherchant à détourner à leur profit la crise sur la qualité générique de la viande;

- à plus long terme, c'est la spécification de la qualité qui est en jeu: les hormones, imprimant à Label Ardenne un profil garanti sans hormones, diluant les autres aspects de la spécification de la qualité... et affaiblissant les projets de la profession et de l'organisme certificateur qui ambitionnaient toujours de préciser davantage la qualité du produit: le Blanc Bleu d'Ardenne n'est pas le Blanc Bleu Belge *«ils s'engagent à produire et à vous garantir une viande... fruit d'une alimentation saine à base de produits de la région»*¹⁴.

2.2. Défection des centres de référence engraissement

Le projet de qualifier la viande Label Ardenne sur la base d'une alimentation spécifique était inscrit dans le cahier des charges. Il misait sur les recherches des centres de référence engraissement (CRE) appuyées par le PDI pour définir les rations qui typeraient la qualité gustative de la viande en établissant un lien clair avec un système de production lié au territoire (le passage en prairie). Ces centres de référence vont demeurer muets: ils se heurtent en effet à la complexité des interactions entre alimentation bovine, transformations dans l'estomac du ruminant et variabilité génétique de la jeune race Blanc Bleu Belge (conformation, qualité de la viande). De plus, ce projet ambitieux de mise en équivalence entre le goût attendu du consommateur et les systèmes de production atomisés sur un vaste territoire limitera ses recherches aux systèmes de production sans porter l'effort sur des maillons aval de la filière.

Les résultats obtenus dès 1993¹⁵ seront décevants et confirment d'autres recherches faites à l'étranger¹⁶: ils montrent que la qualité de la viande bovine (et sa différenciation) dépend en première instance des conditions d'abattage des bovins et de la maturation des carcasses. La race et l'âge d'abattage peuvent secondairement intervenir dans la différenciation. Il apparaît donc pratiquement impossible de typer la viande des taureaux de la filière Label Ardenne et de les différencier du Blanc Bleu Belge en spécifiant uniquement l'alimentation ou plus globalement en se limitant à la spécification du système de production.

Cette défection des centres de référence engraissement¹ en cache une autre, celle des consommateurs du jury qui se refusent à reconnaître à cette viande label des qualités particulières: lors des tests organisés¹⁷, après avoir entraîné durant quinze semaines un jury à l'usage de descripteurs (couleur, odeur, saveur, juteux, tendreté), ce dernier va montrer une préférence pour la viande des lots d'animaux nourris à base de concentrés et au contraire placer en dernière position les animaux ayant bénéficié d'un passage en prairie. La dérobade finale des consommateurs du jury de dégustation et la résistance des taureaux Blanc Bleu Belge font avorter la traduction goût du consommateur-alimentation des bovins; les bovins de Label Ardenne préfèrent aux vertes prairies l'auge à l'étable et ses concentrés... Déception de la profession, silence des chevillards que la garantie sans hormones avait attirés, le dispositif de certification privée va pourtant connaître simultanément à cet échec, un prolongement institutionnel décisif.

3. Dispositif public: le Label de qualité Wallon Blanc Bleu Fermier

La mise en place de la filière Label Ardenne coïncide en effet avec la seconde phase de la réforme des institutions belges d'août 1988. L'État central transfère d'importantes compétences agricoles aux régions, dont celles en matière de label. Cette régionalisation est une étape importante pour des initiatives locales tentant de mettre en place de nouvelles démarches de qualité. Elle crée un nouvel espace pour des accords locaux que l'État central, dominé par le modèle productiviste, ne permettait pas.

L'organisme certificateur de Label Ardenne s'engouffre dans ce nouvel espace institutionnel et mobilise toutes ses ressources pour obtenir rapidement une législation organisant une politique de labellisation de qualité en région wallonne. En 1988-1989, il rédige une note technique qui inspire les grandes lignes du Décret wallon du 7/09/89 définissant le Label de qualité Wallon (LQW). L'organisation générale rappelle évidemment celle du Label rouge Français: elle précise que le label est une marque collective dont le propriétaire est l'exécutif de la région wallonne. Elle met en place une commission des labels et des appellations d'origine où siègent des représentants des organisations professionnelles, des milieux scientifiques, des organismes certificateurs ainsi que de l'Office régional de promotion des produits agricoles et horticoles.

Dans la foulée du décret, le premier label de qualité (qui concerne la viande bovine) voit le jour le 23/12/92: le Label de qualité Wallon Blanc Bleu Fermier. L'Arrêté fixe le cahier des charges ainsi que le plan minimum de contrôle auquel doivent se soumettre les organismes certificateurs. PROMAG est entre-temps rejoint par un second organisme certificateur. Des organismes tiers de contrôle chargés de faire les analyses de laboratoire pour le compte des organismes certificateurs sont agréés. À partir de la reconnaissance officielle du Blanc Bleu Fermier, le dispositif label se complexifie. Il reste toutefois dans ses principes de fonctionnement sensiblement équivalent au dispositif de certification privée mis en place par la Coopérative Label Ardenne. Une dynamique locale centrée sur la zone PDI (le Sud-Est) aboutit donc finalement à la création d'un dispositif public qui codifie les conditions d'entrée, les sanctions, les pratiques et définit une spécification possible de la viande bovine par l'obtention d'un label de qualité reconnu par les pouvoirs publics. En s'institutionnalisant, le cahier des charges déjà déplacé par le forum consommateurs perd encore en spécificité: le lien au sol (trois Unités gros bétail par hectare) est transformé en un plafonnement du droit de production à 200 bêtes par exploitation, à la suite de la demande du second organisme certificateur.

Le Label de qualité Wallon Blanc Bleu Fermier enrôle sur-le-champ Label Ardenne et deux autres filières en certification privée qui bénéficient ainsi d'une reconnaissance par les pouvoirs publics ainsi que d'une meilleure protection juridique. À partir de 1993, dans un contexte général de crise de confiance accrue du consommateur et de prix plus favorables à l'engraissement¹⁸, une dizaine de nouvelles filières vont être reconnues et appuyer leur développement sur cette nouvelle ressource collective mise en place par la région wallonne.

Par la suite, la politique publique en matière de lutte contre l'utilisation d'adjuvants (hormones et antibiotiques) dans la production de viande bovine ne jouera pas en faveur du label public, créant la confusion chez le consommateur entre une politique européenne d'assainissement du secteur et la production label qui perd de plus en plus de sa spécificité. Le Label de qualité Wallon Blanc Bleu Fermier, incapable de préciser son projet de qualification au-delà de la question des hormones, marque un recul généralisé qui se traduit par le tassement puis la chute de ses ventes à partir de l'année 1997. Label Ardenne en particulier, la filière qui fut à la base du Label Wallon perd progressivement au profit d'autres filières sa clientèle boucherie: les chevillards entrés dans le Label à la suite de la crise des hormones reprennent leurs billes, créent leur propre filière label et vident Label Ardenne de ses engraisseurs et bouchers. Label Ardenne décide sa cessation d'activité en avril 1997.

4. Quelques réflexions finales

Comment le triple infléchissement dont nous parlions dans notre introduction se réalise-t-il à travers le Label Ardenne et le Label de qualité Wallon dont les filières furent soutenues successivement par le Plan de développement intégré puis par le Programme de développement des zones rurales?

Un projet professionnel

Nous avons souligné maintes fois que sur la question de recherche de convergence entre agricole et non agricole, le projet Label Ardenne est un projet professionnel: celui d'un service d'encadrement agricole, la Division information et promotion du Centre d'économie rurale, et d'agriculteurs aisés représentant la profession, les membres de comités de base PDI. C'est un projet défini par l'offre et les ressources que celle-ci peut mobiliser: une race qui a structuré l'ensemble de l'encadrement en engraissement bovin et dont les aptitudes répondent bien aux sollicitations des hormones, des réseaux d'éleveurs plus habitués à représenter la profession qu'à monter un projet, des centres de recherches plutôt centrés sur la production (les exploitations agricoles

des centres de référence) plutôt que sur l'ensemble des acteurs qui pourraient contribuer à qualifier la filière. Ainsi, par exemple, les bouchers et les chevillards, les maillons aval de la filière ne sont pas activement impliqués dans la construction du projet. Par contre, la collaboration d'un organisme certificateur modifie fondamentalement la vision des acteurs en leur proposant d'organiser sur une base volontaire un changement de main de la prescription: l'organisme privé de certification se substitue aux activités réglementaires et de contrôle de l'État.

Brouillage des projets de qualification et irruption des consommateurs

L'innovation label va néanmoins s'arrêter en chemin: la tentative de valoriser les ressources du Sud-Est en spécifiant la viande label va échouer pour deux raisons: la surdétermination des hormones ainsi que la défection des centres de référence engraissement. La crise de la qualité générique (standard) de la viande bovine a brouillé les projets de spécification en surimprimant la problématique générale des hormones au sein de la filière label et en mobilisant l'essentiel de ses forces. Ainsi le label se piège-t-il lui-même en attirant dans son propre réseau des acteurs (les chevillards) qui cherchaient uniquement une réponse à la menace des hormones. L'incapacité des centres de référence à lier la qualité gustative de la viande à un mode d'alimentation et à un territoire va encore davantage affaiblir la spécification du label.

Sans sous-estimer les difficultés spécifiques liées à l'espèce bovine et à la race Blanc Bleu Belge, d'autres études de cas en cours dans le secteur bovin semblent indiquer qu'une construction réellement coordonnée entre tous les maillons de la filière est capable, certes à une échelle réduite, de produire une spécification de la qualité qui joue sur des éléments tels que le territoire, la race, l'âge... Ceci nous amène à souligner une condition indispensable à la construction de ce type de filière de qualité: l'organisation de l'implication des consommateurs dans la construction même de la filière. L'étude de cas Label Ardenne montre comment indépendamment du forum professionnel (l'encadrement agricole) se constitue un forum consommateur autour du risque alimentaire lié à l'utilisation d'hormones dans l'engraissement des bovins. Ce processus, qui d'alliance en transformation se solidifie dans le temps, fait irruption à travers un porte-parole (l'organisme de défense des consommateurs) et se constitue en point de passage obligé en s'invitant finalement à la table de la filière... La question des consommateurs montre comment une crise plus large interfère de façon décisive dans un projet limité au Sud-Est: la crise des hormones, au niveau national et européen, force l'irruption des consommateurs et brouille un projet de qualification qui opère au niveau sous-régional.

Développement endogène ou exogène?

Concernant la filière Label Ardenne et la genèse du Label de qualité Wallon Blanc Bleu Fermier, l'outil d'analyse (les réseaux socio-techniques) que nous n'avons pas développé dans ce texte nous permet d'ouvrir l'espace de l'initiative Label Ardenne et de dépasser les limites physiques de la filière (structure juridique) pour tirer les enseignements suivants.

Le point de départ, l'idée de filière label, bien endogène, est venue d'un éleveur dont les préoccupations éthiques «*il voulait dormir sur ses deux oreilles*» ont motivé les premiers pas. À travers le PDI et les comités de base qui représentent la profession agricole, il est rapidement connecté à l'encadrement professionnel de la région qui devient porteur du projet Label Ardenne, en intégrant les préoccupations de l'éleveur dans un projet plus vaste de développement du Sud-Est que le PDI a défini. La Division information promotion du CER établit alors les connexions entre le réseau du Centre d'économie rurale, celui du dispositif Programme européen de développement intégré et le réseau PROMAG. Comme le propose B. Pecqueur¹⁹, ces réseaux construisent un actif spécifique commun, une territorialité en devenir que symbolise l'appellation Blanc Bleu d'Ardenne, et que soulignent les références multiples des logos au territoire ardennais. Ensuite, la surdétermination des hormones va dissoudre progressivement cet actif spécifique: les tentatives de spécifications échouent, l'appellation Blanc Bleu d'Ardenne sera abandonnée, les bouchers et les engraisseurs quittent la filière avec leurs chevillards pour former d'autres filières. Mais simultanément, le réseau se prolonge dans les réformes institutionnelles belges pour créer un nouveau bien collectif: le Label de qualité Wallon Blanc Bleu Fermier. La dynamique de l'acteur-réseau Label Ardenne souligne l'importance des dispositifs externes à la filière mise en place: Label rouge Français, centres de référence engraissement, comités de base, organisation de consommateurs... mais aussi plus localement, les boucheries, les abattoirs et les chevillards... cette dynamique s'inscrit à son tour dans un mouvement plus vaste de localisation de réseaux dont certains se déploient jusqu'à l'espace européen de la Politique agricole commune. Ainsi l'instauration des quotas laitiers et les politiques de développement (PDI puis PDZR) se retrouvent-ils concentrés dans l'assiette du consommateur en compagnie des prairies de la région de Bastogne et du Blanc Bleu d'Ardenne.

Au-delà de l'approche en termes de programme européen (Leader) et des multiples initiatives d'appui au développement local, l'approche en termes de réseau plutôt que de développement endogène ou exogène permet d'identifier les différentes composantes d'une initiative et d'analyser le degré de généralisation et d'extension possible de ces réseaux. Ainsi, beaucoup de réseaux locaux similaires reposent sur des formes de coordination difficilement généralisables. Leur coordination est liée à des acteurs (une race, un animal, des

consommateurs) dont la reproductibilité est plus limitée que celle de techniques (un dispositif label), ce qui limite la reproductibilité de l'ensemble de l'initiative. Enfin l'importance de la durée et de la continuité que nous avons suggérée ne peut être évacuée. Si le label s'est institutionnalisé, c'est aussi parce que la profession a pu organiser la continuité du projet de professionnalisation de l'engraissement, Label Ardenne, Label de qualité Wallon Blanc Bleu Fermier à travers les programmes européens Programme de développement intégré, puis le Programme de développement des zones rurales pour soutenir son projet de label et l'organisme certificateur PROMAG.

Notes

¹ Pierre Stassart est chercheur à Vredeseilanden-Coopibo (ONG) et ainsi qu'au SEED, Fondation universitaire luxembourgeoise, Arlon, pierre.stassart@skynet.be. Éric Collet, chercheur, SEED, Fondation universitaire luxembourgeoise, Arlon, Collet@ful.ac.be. Cette publication est faite dans le cadre d'un projet de recherche «Comment et pourquoi l'État peut-il intervenir dans l'économie sociale?» financé par les Services des affaires scientifiques techniques et culturelles (SSTC) du Premier ministre du gouvernement fédéral belge. Ce programme associe le SEED (Socio-économie environnement et développement) de la FUL (Fondation universitaire luxembourgeoise), Vredeseilanden-Coopibo (ONG Belge) la RUG (Rijksuniversiteit Gent).

² Les critères utilisés en application de la directive sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées sont des critères de moyenne nationale (revenu, rendement, densité de population), les mesures des indemnités compensatoires et des aides à l'investissement.

³ Marc Mormont, «Politiques européennes et développement régional: le cas du Sud-Est belge», *Revue de géographie alpine*, no 4 (1992).

⁴ En Belgique, à la suite du processus de régionalisation, le volet agricole et le volet extra-agricole sont gérés par des institutions différentes.

⁵ Le terme piqué désigne un ensemble de traitements illicites liés à l'utilisation des hormones: piqûres, adjuvants aux aliments,...

⁶ Sur la notion d'espace de négociation, voir Michel Callon, «La protohistoire d'un laboratoire», *La Science et ses réseaux*, Paris, La découverte, 1989, p. 66-115.

⁷ De plus, une convention Label Ardenne-éleveur précise que ce dernier, s'il est contrôlé positivement, que ce soit sur une bête label ou non-label, écope d'une amende de 500 000 - fr.

⁸ La norme n'est pas dénuée d'ambiguïté: elle traduit plus un droit de production qu'une norme d'extensification liée au nombre d'hectares fourragers.

⁹ Bruno Latour explique la notion de modalité dans *La Science en action*, Paris, La Découverte, 1989.

¹⁰ Voir notamment les conclusions des thèses de fin d'études de L. Ruelle, *Effets de la GH Bovine Exogène*, FSA Gembloux, 1985, 108 p.

¹¹ Jack Vandemeulenbroucke développe davantage dans *De Hormonenmaffia*, Hadewijch Antwerpen, 1993, 173 p.

¹² «Faux boeuf vraies hormones», *Test Achats Magazine*, no 307 (janvier 1989) avec à l'appui, la photo en couverture d'un boucher à l'oeuvre. Un an plus tard, la publication d'une seconde enquête de la puissante organisation de consommateurs confirme: «Steak aux hormones une fois sur cinq», (*Test Achats Magazine*, no 318 (janvier 1990).

¹³ De 1989 à 1991, les ventes de Label Ardenne vont croître de 50 % par an, et le nombre de boucheries va quadrupler.

¹⁴ C'est à la lumière de cette surdétermination que les consommateurs imposent à la filière Label Ardenne, que l'on comprend alors les commentaires divergents des acteurs de la filière: ainsi un chevillard affirmera avec enthousiasme «plus il y a d'hormones, mieux cela vaut (pour notre filière garantie sans hormones)», tandis que l'organisme certificateur concédera avec regret «les hormones nous ont toujours beaucoup gênés».

¹⁵ Sur les expérimentations, voir M. Sindic, A. Bastiaens et C. Deroanne, «Qualité de la viande bovine: influence de la race, de la conformation et du régime alimentaire» dans *La qualité de la viande bovine: réalité ou mythe*, Journée d'étude BAMST, 1993, p. 9.

¹⁶ La qualité du consommateur final au producteur, Bertyl Sylvander, *Étude recherche systèmes agraires dev.*, no 28 (1994): 27:49.

¹⁷ G. Willem et al., «Comparaison de la qualité organoleptique de viande de Blanc Bleu Belge produite à partir de trois systèmes d'alimentation» dans *Production industrielle et qualité sensorielle*, huitième rencontre scientifique et technologique des industries alimentaires, Dijon, 1996, p. 339-344.

¹⁸ Chute du différentiel entre le prix au kilo du maigre et du gras (période 1992-1995).

¹⁹ Nous empruntons la notion d'actif spécifique à Bernard Pecqueur, «La construction du territoire par les acteurs», *Territoires ruraux et développement, quel rôle pour la recherche?*, CEMAGREF, 1994, p. 69-81.

L'université dans sa région: développement local et croissance endogène

Marylène Mille et Alain Bécart
Université du Littoral «Côte d'Opale»

La volonté des pouvoirs publics et notamment des collectivités territoriales de multiplier les équipements universitaires sur l'ensemble du territoire français provoque la question de la réelle contribution des universités au développement local. On peut en effet s'interroger sur le rôle positif que peuvent jouer les universités dans le développement local au-delà des retombées de l'investissement initial et de leur fonctionnement comme unité économique. Ce serait une erreur de les considérer uniquement comme des entreprises de grande taille sans tenir compte de leurs spécificités en tant qu'institutions publiques poursuivant tout à la fois des missions d'enseignement, de formation et de diffusion du savoir qui contribuent à l'accumulation du capital humain, et des missions de recherche, de création de connaissances nouvelles permettant l'essor du capital technique.

L'objet de cet article est de poser les différents principes préalables à l'étude de la contribution des universités au développement local à l'aide d'un modèle de croissance endogène qui intègre le progrès technique et fait appel à des externalités et à des rendements croissants.

D'abord il convient de s'interroger sur l'apport des modèles de croissance endogène à l'étude du développement local (I), avant de chercher à apprécier la relation pouvant exister entre l'implantation d'universités financées sur ressources publiques et le développement local (II).

I. Les apports des modèles de croissance endogène à l'étude du développement local

Le développement local a, jusqu'à récemment, été étudié essentiellement sous un angle empirico-déductif, avec comme exemples les approches en termes de districts industriels de A. Marshall, actualisés par G. Becattini, les méthodes évolutionnistes utilisant le concept de milieu innovateur de Ph. Aydalot ou de D. Maillat, ou encore les recherches en terme de réseaux de M. Piore et C. Sabel¹. À chacune de ces analyses il manque bien souvent un solide fondement théorique que la théorie de la croissance endogène peut fournir car a priori, la prise en compte des externalités lui permet de donner à la croissance la dimension spatiale qui lui manquait.

1.1. Les théories de la croissance endogène

À partir du milieu des années 1980, la théorie de la croissance connaît un regain d'intérêt avec l'apparition des théories de la croissance endogène qui procèdent à un réexamen des sources de la croissance et reposent sur une vision nouvelle du progrès technique et de sa détermination². Contrairement aux modèles néoclassiques traditionnels depuis R. Solow dans lesquels le progrès technique-résidu est exogène, les nouveaux modèles de croissance vont chercher à endogénéiser les sources de la croissance et le progrès technique.

Le modèle basique de R. Solow³ se caractérise par une fonction de production à rendements d'échelle constants dont le produit est obtenu à partir de deux facteurs: un input accumulable, le capital et un input non accumulable, le travail. En l'absence d'un facteur exogène tel qu'un progrès technique ou une croissance régulière de la population, la présence de rendements marginaux décroissants non bornés sur le capital conduit à une efficacité moindre de celui-ci à mesure de son accumulation, qui doit conduire à un tarissement des sources de la croissance. Il ne peut y avoir de croissance à long terme dans un modèle néoclassique qu'en présence d'un facteur exogène.

Les théories de la croissance endogène vont remédier à cet inconvénient en faisant l'hypothèse fondamentale qu'il existe des rendements d'échelle non décroissants dans le processus d'accumulation empêchant l'annulation de la productivité marginale du facteur accumulable nécessaire à la production. Certes ce mécanisme est incompatible avec le cadre de l'équilibre concurrentiel - les rendements croissants entraînant des avantages de coût, on s'orienterait vers une configuration monopolistique du marché-, mais la prise en compte d'externalités va permettre de contourner cet obstacle. Conformément à la tradition marshallienne, chaque firme prise individuellement produit à rendements non croissants - de telle sorte que la concurrence est respectée -, mais au niveau collectif des externalités peuvent naître de la participation de l'ensemble des entreprises à l'activité économique⁴.

Les modèles de croissance endogène peuvent être distingués selon les facteurs qu'ils privilégient comme source de croissance. Dans la réalité, ces facteurs agissent simultanément et interagissent⁵, mais pour éviter certains problèmes de formalisation, les macro-économistes préfèrent se focaliser sur une seule source à la fois.

- Les connaissances technologiques

Le modèle de D. Romer⁶ de 1986 se caractérise par l'existence d'externalités technologiques produites par accumulation d'un facteur capital, que l'on peut considérer en un sens particulièrement large comme de la connaissance mais dont la référence implicite est le capital physique⁷. Dans un

cadre concurrentiel, chaque firme conserve les conditions de rendements constants mais bénéficie d'externalités positives liées à l'accumulation. Les externalités peuvent naître à la suite de deux mécanismes. D'une part, elles proviennent de la diffusion des connaissances: plus une firme accumule de capital, plus elle accumule des connaissances (apprentissage par la pratique) qui profitent également aux autres firmes grâce à la circulation de l'information. D'autre part, elles peuvent être dues à l'existence de complémentarités entre firmes et activités: la construction de chemins de fer nécessite une industrie sidérurgique qui elle-même a besoin de moyens de transport efficaces pour développer son activité.

- Le capital humain

Certains modèles⁸ considèrent comme source majeure de croissance l'accumulation de capital humain. Le capital humain peut se définir comme le stock de connaissances valorisables économiquement et incorporées aux travailleurs (qualifications, état de santé, hygiène)⁹. Le choix des individus de consacrer une partie de leur temps à la formation de capital humain conduit à un processus d'accumulation du capital dont une partie reste privative, tandis que l'autre bénéficie à l'ensemble de l'économie. La productivité privée du capital humain a un effet externe positif car en améliorant son niveau d'éducation et de formation, chaque individu augmente le stock de capital humain de la nation et contribue à accroître la productivité de l'économie nationale.

La production d'une firme dépend du capital physique et du capital humain qu'elle emploie mais également du niveau moyen de capital humain dans l'économie: un travailleur étant d'autant plus efficace qu'il est entouré de gens efficaces.

- L'innovation technologique et les dépenses de recherche-développement

D'autres modèles ont mis l'accent sur le rôle particulier de l'innovation technologique et sur l'importance des ressources consacrées à la R&D. La principale référence des modèles de R&D est celui de D. Romer¹⁰, dans lequel l'innovation technologique est favorisée par l'investissement d'une partie du capital humain des firmes dans des activités de recherche leur permettant de produire des biens nouveaux plus performants et plus spécialisés qui servent de biens intermédiaires pour la production de biens de consommation finale destinés aux ménages. La connaissance étant un bien non rival à usage partiellement exclusif, le secteur de R&D supporte la concurrence monopolistique et les biens intermédiaires sont des biens différenciés.

S'inspirant de la notion schumpétérienne de destruction créatrice P. Aghion et P. Howitt¹¹ ont développé de manière originale des modèles dans lesquels la recherche-développement conduit à la substitution des anciennes

innovations par les nouvelles et non plus à la création d'un nombre toujours croissant de produits différenciés.

Avec ce bref rappel des principales orientations de la recherche dans le domaine de la croissance endogène, nous pouvons remarquer que ces théories donnent au processus de croissance à la fois un caractère quantitatif (accumulation toujours plus importante des quantités d'inputs) mais aussi qualitatif dans la mesure où elles prennent en compte l'amélioration de l'efficacité des facteurs de production¹².

1.2. Une nouvelle approche du développement local

Les modèles de croissance endogène qui fondent la croissance sur les arbitrages des agents en faveur des quantités de ressources à consacrer au changement technique (dépenses de recherche-développement ou temps de formation) et sur la non-décroissance des rendements au niveau agrégé grâce à la prise en compte d'externalités technologiques doivent permettre une nouvelle approche du développement local. Même si a priori ces théories ne semblent revêtir aucun caractère spatial, l'emploi du concept d'externalité laisse penser que l'espace n'est plus absent ou neutre dans l'explication de la croissance.

Les effets externes que l'on peut définir comme les effets positifs ou négatifs non pris en compte par les prix de marché qui affectent le bien-être ou la productivité d'un agent économique autre que celui qui le produit, peuvent avoir un caractère très général mais aussi très ponctuel, affectant le seul voisinage de l'émetteur.

L'exploitation des économies externes par les unités de production industrielles dépend souvent de leur proximité spatiale: elle est le résultat de la concentration dans une région de firmes d'une même branche et/ou de la concentration urbaine¹³.

Avec les économies externes, A. Marshall¹⁴ mettait en évidence «l'existence de processus relationnels et l'existence d'espaces privilégiés pouvant améliorer la productivité et favoriser le développement des firmes»¹⁵.

L'espace est donc l'élément générateur des externalités inhérentes aux nouvelles théories de la croissance parce qu'il est le creuset des relations, des interactions entre agents souvent impulsées par leur proximité géographique ou par la concentration d'activités au sein d'un territoire¹⁶ et qui apparaissent au niveau du capital physique et du capital humain.

Dans les modèles d'accumulation des connaissances technologiques, plus le territoire est concentré et accumule de capital physique, mieux l'information circule du fait des contacts et des échanges créateurs d'externalités, et plus ses gains de productivité sont importants. L'activité de recherche-développement bénéficie également des externalités d'information et de savoir-faire des

différentes firmes, et même si la recherche ne semble dépendre d'aucune contrainte géographique, on note que la proximité favorise les échanges d'information entre les différents centres de recherche, publics ou privés¹⁷, et entre activités de recherche et activités de production¹⁸.

L'accumulation de capital humain est également favorisée par la proximité des acteurs. R. Lucas¹⁹ affirme que les agglomérations urbaines sont les lieux les plus favorables à l'accumulation de capital humain : «*New York City's garment district, financial district, diamond district, advertising district and many more are as much intellectual centers as is Columbia or New York University*». De même J.-F. Thisse constate que dans les villes, la concentration des acteurs favorise «*une diffusion plus rapide des connaissances et des idées, ainsi qu'une plus grande adhésion aux innovations sociales et technologiques*»²⁰.

Croissance et concentration semblent donc indissociables. La croissance favorisant la concentration qui, elle-même source d'externalités, renforce le dynamisme²¹. Bien sûr, ce n'est pas le territoire qui élève son capital humain mais les agents économiques, ce qui signifie que tout mouvement migratoire induit également des transferts de capital humain²². La croissance d'un territoire dépend de sa propre activité et des externalités créées mais aussi de l'attraction exercée sur de nouveaux agents et donc sur leur localisation. Les mouvements migratoires étant conditionnés par la croissance, les agents vont se déplacer vers les territoires les plus dynamiques et donc les plus attractifs²³. De toute évidence, les externalités à l'origine de la croissance locale dépendent de la localisation des activités et réciproquement elles influencent la localisation des activités. Les facteurs de croissance iront vers les régions où les productivités seront les plus importantes c'est-à-dire là où l'accumulation des facteurs de croissance est élevée.

La croissance appelle la croissance, ce qui laisse supposer qu'il existe des effets de seuils. Par exemple, l'existence d'un seuil minimal de dotations en facteurs a été mis en évidence dans plusieurs études relatives aux pays en retard de développement²⁴. De même, l'économie spatiale a avancé l'hypothèse d'un niveau plancher de concentration d'activités en dessous duquel toute production d'externalités est impossible. Le risque est alors élevé de voir le processus cumulatif s'enrayer à un niveau de développement faible: peu de nouvelles entreprises et d'activités de recherche et peu de main-d'oeuvre qualifiée maintiennent le territoire dans une trappe de sous-développement. Elle a également montré, contrairement aux modèles de croissance endogène, l'existence d'un seuil maximal de concentration et de croissance au-delà duquel les externalités deviennent négatives et provoquent un déplacement des facteurs de croissance vers d'autres territoires.

Les approches empirico-déductives en terme de districts (A. Marshall, G. Becattini), et de milieux innovateurs (Ph. Aydalot, D. Maillat) ou de

réseaux (M. Piore et C. Sabel) confirment l'importance des capacités d'innovation, de changement, de savoir-faire, d'une main-d'œuvre qualifiée et spécialisée, de la facilité de transmission de l'information, de la concentration des activités et de la proximité des acteurs dans le développement local endogène, conformément aux mécanismes de croissance évoqués précédemment. Elles soulignent aussi la portée des caractéristiques géographiques, historiques, sociales ainsi que des relations entre les acteurs industriels et les institutions publiques, ce que les modèles de croissance endogène sont pour le moment dans l'impossibilité de faire. Pouvoir combler cette insuffisance nous semble aujourd'hui primordial et constitue un des objectifs de nos recherches actuelles.

Les modèles de croissance endogène associés aux concepts de l'économie spatiale nous permettent d'avoir une approche plus théorique du développement local. L'économie spatiale rend possible la prise en compte de la dimension spatiale et territoriale du processus de croissance qui est jusqu'alors ignorée dans les théories de la croissance endogène, à l'exception des travaux majeurs de P. Krugman, mais dans un registre différent²⁵. L'économie spatiale autorise le passage au niveau local des nouvelles théories macroéconomiques de la croissance qui à leur tour nous aident à avoir une vision dynamique du développement local. En outre, la présence d'externalités dans les modèles de croissance endogène qui conduit à la dissociation entre équilibre concurrentiel et optimum social réhabilite l'intervention des pouvoirs publics²⁶. Chaque agent, ne prenant en compte dans sa décision d'investissement que son utilité propre et non celle des autres agents, il est amené à avoir un comportement sous-optimal le conduisant à investir moins qu'il ne serait souhaitable au niveau collectif. Les théories de la croissance endogène intègrent ainsi l'intervention de l'État pour favoriser certaines formes d'accumulation dans des domaines comme par exemple la recherche où l'output de chaque agent bénéficie en fait de l'ensemble de la connaissance disponible, qu'elle soit d'origine privée et/ou publique. L'État, par sa politique économique et le service, intervient généralement²⁷ pour corriger le comportement des individus et favoriser la recherche de l'optimum. En effet, certains biens et services ne peuvent être fournis que par les pouvoirs publics ou au moins sous leur contrôle, soit parce qu'il est difficile d'en empêcher l'usage par d'autres agents privés (infrastructures de transport) ou parce que le rendement privé offert est inférieur au rendement social (santé), ou parce qu'ils ne peuvent être financés par les agents concernés malgré leur intérêt économique (l'éducation par exemple). Les biens et services publics n'ont donc pas seulement une justification sociale et politique mais constituent également une contribution importante à la régulation et à la croissance.

Les théories de la croissance endogène conférant un rôle majeur aux investissements publics, il est dès lors intuitif de penser que l'implantation d'universités dans des régions en retard de développement, où les secteurs d'activités traditionnelles sont en déclin, où le taux de chômage est

relativement très élevé et le niveau de formation faible, peut constituer un investissement public clé, générateur d'externalités, favorables au développement.

2. La contribution des institutions universitaires au développement local

Des dépenses publiques sous forme d'établissements universitaires sur des territoires en crise, où l'ampleur des externalités est insuffisante pour générer une dynamique de croissance, sont-elles justifiées?

Il est vrai que les universités peuvent générer des retombées économiques importantes sur leur environnement. De nombreuses études méso-économiques ont montré l'impact des établissements d'enseignement supérieur sur le développement leur région, directement en étudiant les quantités d'investissements utilisés et d'emplois créés, et indirectement en termes de fonctionnement et de dépenses des étudiants et des personnels, quelquefois en mesurant les conséquences économiques induites sur la vie économique locale, sur les entreprises, les emplois et les services.

Il convient également de tenir compte maintenant de leur spécificité et de leur contribution à la vie économique et sociale, à savoir l'amélioration et la transmission de la connaissance. Comme l'ont montré les travaux de l'OCDE, les pays les plus développés ou ceux qui dépensent relativement le plus pour l'éducation et la recherche-développement sont en général les plus performants, et inversement une insuffisance dans ces domaines constitue un obstacle à la croissance et au développement. Il en est résulté la conviction que partout dans le monde les établissements d'enseignement supérieur pouvaient jouer un rôle important dans la dynamique des pays et des régions en difficultés. Cependant, si l'éducation et le capital humain ont fait l'objet de nombreuses études économiques, très peu sont parvenues à déterminer le rôle précis joué par le système universitaire dans la croissance économique.

2.1. L'université: facteur de croissance économique

Depuis longtemps et de manière ponctuelle, les économistes se sont intéressés au thème de l'éducation et du capital humain.

Déjà Adam Smith considérait les qualifications possédées par les individus comme un élément déterminant du progrès économique et pensait qu'elles devaient contribuer à la définition du capital fixe de l'économie. Les individus acquéraient leurs qualifications par l'éducation familiale, l'école et l'apprentissage et cela entraînait des dépenses réelles qui correspondaient à un

capital fixe «incorporé» dans l'individu. Ce capital faisait partie à la fois de son patrimoine et de celui de la collectivité à laquelle il appartenait²⁸.

Il faut attendre les années 1960 pour que quelques économistes se penchent très précisément sur les implications économiques de l'éducation pour les individus qui la reçoivent et pour les nations qui la mettent en œuvre. Ainsi Schultz et G. S. Becker²⁹ ont été les précurseurs de la théorie du capital humain en considérant l'éducation comme un investissement qui permettait aux individus d'augmenter leur productivité et d'améliorer leurs revenus.

Cependant les théories néoclassiques de la croissance, dans la tradition de R. Solow n'accorderont aucun rôle macroéconomique à l'éducation, en estimant que sur les marchés parfaitement compétitifs, les deux facteurs de production - le capital et le travail - sont rémunérés selon leur contribution à la production.

Les nouvelles théories de la croissance endogène vont modéliser l'introduction explicite du capital humain, voir de l'éducation dans les fonctions de production. Ainsi R. Lucas³⁰ va faire de l'accumulation du capital humain et de ses externalités le fondement d'une croissance soutenue, A. D'autume³¹ étudie le rôle des héritages intergénérationnels de capital humain, E. Caroli³² recherche une politique éducative compatible avec la croissance optimale, et T. Rajhi³³ s'intéresse à l'impact des dépenses publiques d'éducation sur la croissance économique.

De nombreuses études empiriques ont également été réalisées sur le thème de la relation éducation (ou capital humain) et croissance. Parmi les recherches basées sur des comparaisons internationales, on peut citer, entre autres, les travaux de R. Barro et J. W. Lee³⁴ sur les niveaux d'éducation dans 129 pays, V. Nehru et A. Dharieswar³⁵ qui ont par ailleurs constaté que les pays où le nombre moyen d'années d'éducation de la force de travail est relativement élevé tendent à voir leur économie croître plus rapidement. De même R. Barro et X. Sala-I-Martin³⁶ ont montré que les pays de l'OCDE dont le système d'enseignement supérieur s'est développé rapidement depuis les années 1960 connaissent une croissance plus rapide, l'enseignement secondaire et supérieur ayant des effets positifs et significatifs sur la croissance.

Des études intertemporelles ont également été effectuées: E. F. Denison³⁷ aux États-Unis, entre 1929 et 1957, montre que l'éducation explique 0,67 point de croissance, et répondant à R. Solow, que l'accroissement du niveau d'éducation participerait pour 23% à la croissance du produit global. H. Jenkins³⁸ a confirmé le lien entre éducation et performances économiques en Grande-Bretagne entre 1971 et 1992, et E. Tallman et P. Wang³⁹ se sont intéressés au rôle du capital humain dans la croissance économique de Taïwan.

La mesure du capital humain pose cependant problème. Pour pouvoir rendre compte des externalités, il est nécessaire d'appréhender l'amélioration de la qualité du facteur travail due à l'éducation. Les études de régression utilisent souvent les données quantitatives sur le taux de scolarisation comme

approximation du capital humain⁴⁰; plus récemment certaines ont pris comme indices la proportion de travailleurs ayant reçu une éducation primaire, secondaire ou supérieure⁴¹, ou encore les dépenses publiques d'éducation par capita pour chacun de ces différents niveaux⁴². Mais aucun de ces indices n'a pu capturer les différences de qualité dans l'éducation, en particulier, la contribution spécifique de l'enseignement supérieur à la croissance n'a pas été mesurée.

Il semble donc envisageable d'intégrer l'université, qui fournit aux entreprises de la main-d'œuvre hautement diplômée et qualifiée améliorant leur productivité et leur production, et des nouveautés techniques et scientifiques créatrices d'innovations et de produits nouveaux aux modèles de croissance endogène dans lesquels les activités d'éducation et de formation sont globalement source d'élévation du capital humain.

En résumé, les modèles de croissance endogène constituent un outil primordial pour notre étude de la contribution des universités au développement local, pour trois raisons:

- Les biens produits par l'université, le capital humain et la recherche-développement constituent deux facteurs clés des modèles de croissance endogène;
- Les théories de la croissance endogène réhabilitent l'intervention publique sur des territoires où les externalités sont insuffisantes;
- L'espace étant le support des relations à l'origine des externalités n'est pas un élément passif du processus de croissance.

2.2 La contribution des universités au développement local

Certes la vocation première de l'université n'implique a priori aucune relation avec son milieu local: fournir des diplômés à un marché national et international et s'insérer dans un mouvement de recherche mondiale. Mais l'importance de la proximité dans la diffusion des externalités suggère que les universités peuvent avoir un impact positif, qui peut prendre plusieurs aspects, sur le développement de leur territoire d'accueil.

Les universités, anciennes ou nouvelles, conçues avant tout comme des services publics de proximité font que l'enseignement supérieur n'est désormais plus réservé à une élite mais devient une voie d'accès à la vie professionnelle et sociale disponible au plus grand nombre.

La présence d'établissements universitaires va non seulement avoir des effets quantitatifs mais aussi qualitatifs. Par ses fonctions d'éducation et de formation, l'université contribue à alimenter le vivier du marché local de l'emploi et à fournir aux entreprises locales une main-d'œuvre hautement diplômée et qualifiée et donc un potentiel de productivité plus important, même si une partie des diplômés émigre vers d'autres régions ou d'autres pays. De

plus, la présence de personnes hautement qualifiées va avoir un effet d'entraînement sur la productivité des autres individus au sens où, conformément au modèle de croissance endogène de Lucas, un individu est d'autant plus efficace qu'il est entouré de personnes qualifiées.

Certaines universités peuvent avoir la volonté, ou la consigne, de travailler moins pour les marchés nationaux ou internationaux de l'emploi et davantage pour des marchés locaux en développant des spécialités directement liées à l'économie locale.

Les activités de recherche fondamentale et appliquée menées par les universités contribuent également à l'amélioration du stock de connaissances scientifiques et techniques. Certes l'espace de la recherche est souvent déconnecté de l'espace géographique sur lequel elle est localisée, et les activités de production et de recherche privées peuvent être totalement différentes des axes de recherche des laboratoires universitaires locaux. Mais on peut penser que la présence de diplômés, les idées générées par les facultés, les bibliothèques et la présence de chercheurs universitaires, locaux et invités facilitent le processus d'innovation dans le voisinage⁴³. L'université⁴⁴ peut ici également orienter une partie de ses recherches vers les besoins de l'économie locale et constituer un appui technologique important pour les entreprises locales, essentiellement mais pas exclusivement si on considère les contrats existants entre certaines grosses entreprises et administrations et des laboratoires universitaires renommés, pour les petites et moyennes entreprises qui n'ont pas toujours les moyens financiers pour effectuer elles-mêmes ou faire réaliser des recherches technologiques, a fortiori scientifiques. Ajoutons qu'elles peuvent encore faire appel aux enseignants-chercheurs et les engager comme consultants.

Beaucoup de raisons portent à croire que des retombées existent entre universités et firmes et ceci d'autant plus que les chercheurs universitaires n'étant pas en quête de profit sont moins portés au secret. M. Tratjenberg, R. Henderson et A. Jaffe ont remarqué que

La recherche conduite dans les universités, donc plutôt fondamentale, semble engendrer plus d'externalités que celle conduite dans les firmes, ce qui conforte l'idée d'une diffusion plus aisée et d'une moindre rétention du savoir universitaire⁴⁵.

Enfin la présence d'une université s'avère être un facteur attractif et intervient bien souvent comme facteur déterminant dans la décision d'immigration d'une main-d'œuvre qualifiée, celle-ci se déplaçant en général vers les régions à fort teneur en capital humain, ou de localisation des entreprises influencées par la proximité d'un vivier de main-d'œuvre hautement qualifiée et de laboratoires de recherche.

De même elle peut favoriser le développement de recherches privées et attirer d'autres laboratoires de recherche. Les études sur les parcs scientifiques

(La Silicon Valley et la route 128 aux États-Unis, Sophia Antipolis en France par exemple) ont montré que la proximité géographique stimule les courants d'information scientifiques et technologiques et la création de réseau de collaborateurs.

Cette analyse de l'état actuel des liens existants entre une université et le développement local a permis de mettre en parallèle les problématiques de la croissance endogène et du développement territorial.

Un ensemble de mécanismes ont ainsi pu être identifiés, en particulier le rôle joué dans la croissance par les externalités, la proximité, l'attractivité, ainsi que la dépense publique.

Grâce au concept d'externalité, les modèles de croissance endogène sont susceptibles de contribuer à une nouvelle approche du développement local et de justifier l'intervention publique, sous la forme notamment d'universités nouvelles, sur des territoires où les effets externes sont insuffisants pour générer une dynamique économique pérenne⁴⁶.

Notes

¹ Pour une revue de la littérature voir notamment G. Benko, «*Les théories du développement du local*», *Problèmes économiques*, no 2440 (4 octobre 1995): 22-26.

² R. Barro et X. Sala-i-Martin, *La croissance économique*, MacGraw-Hill/Ediscience, 1996.

³ R. Solow, «*A contribution to the theory of economic growth*», *Quartely Journal of Economics*, vol. 70, no 1 (février 1956): 65-94.

⁴ B. Amable et D. Guellec, «*Les théories de la croissance endogène*», *Revue d'économie politique*, vol. 102, no 3 (mai-juin 1992): 314-377.

⁵ D. Guellec et P. Ralle, *Les nouvelles théories de la croissance endogène*, Paris, Repères, La Découverte, 1996, p. 46 et 55.

⁶ P. Romer, «*Increasing returns and long run growth*», *Journal of Political Economy*, vol. 94, no 5 (octobre 1986): 1002-1037.

⁷ B. Amable et D. Guellec, *op. cit.*

⁸ Voir notamment les modèles de:

-R. Lucas, «*On the mechanics of development planning*», *Journal of Monetary Economics*, vol. 22, no 1 (juillet 1988): 3-42.

-E. Caroli, «*Croissance et formation, le rôle de la politique éducative*», *Économie et prévision*, no 116 (1994): 49-60.

-A. d'Autume, «*Choix éducatifs, équilibre général et croissance économique*», *Économie et prévision*, no 116 (1994): 35-47.

-T. Rajhi, *Dynamique des politiques de croissance*, Economica, 1996.

⁹ Définition de D. Guellec et P. Ralle, *op. cit.*, p. 50.

¹⁰ P. Romer, «*Endogenous technical change*», *Journal of Political Economy*, vol. 98, no 5 (octobre 1990): 71-102.

¹¹ Ph. Aghion et P. Howitt, «*A model of growth through creative destruction*», *Econometrica*, vol. 60, no 2 (mars 1992): 323-351.

- ¹² C. Beaumont, «*Croissance endogène et croissance des régions, vers une théorie de la croissance endogène spatialisée*», document de travail, LATEC, 1994.
- ¹³ M. Catin, «*Externalités*», dans J.-P. Auray, A. Bailly, P.-H. Huriot, *Encyclopédie d'économie spatiale- Concepts, comportements, organisations*, Paris, Economica, 1994, p. 99-103.
- ¹⁴ A. Marshall, *Principes of Economics*, Londres, MacMillan, 5^e édition, 1906.
- ¹⁵ M. Catin, *op. cit.*
- ¹⁶ M. Catin, *Effets externes, marché et système de création*, Economica, 1985.
- ¹⁷ A. Jaffe a démontré qu'aux États-Unis la proximité des centres universitaires et privés était un facteur essentiel de la diffusion des innovations («*Real effects of academic research*», *The American Economic Review*, vol. 79, no 5 (1989): 957-970).
- ¹⁸ M. Catin, «*Économie d'agglomération et gains de productivité*», *Revue d'économie régionale et urbaine*, no 5 (1991).
- ¹⁹ *Ibid.*
- ²⁰ J.-F. Thisse, «*Science régionale et économie géographique: matériaux pour un rapprochement*», *Revue d'économie régionale et urbaine*, no 4 (1996): 673-694.
- ²¹ Voir les modèles de:
- T. Palivos et P. Wang, «*Spatial agglomeration and endogenous growth*», *Regional Science and Urban Economics*, no 26 (1996): 645-669.
 - P. Martin et Ottaviano, «*Growth and agglomeration*», *CEPR Discussion Paper*, no 1529, 1995.
- ²² R. Barro et X. Sala-I-Martin, *op. cit.* p. 319-365 et Ph. Michel, A. Perrot et J.-F. Thisse, «*Interregional equilibrium with heterogenous labour*», *Journal of Population Economics*, no 9 (1992).
- ²³ C. Beaumont, *op. cit.*
- ²⁴ H. M. Stern, «*The determinant of growth*», *Economic Journal*, vol. 101, (1991).
- ²⁵ P. Krugman, *Geographie and Trade*, MIT Press, 1991.
- ²⁶ Voir notamment les modèles de:
- R. Barro, «*Government spending in a simple model of endogenous growth*», *Journal of Political Economy*, vol. 98, no 5 (octobre 1990): 103-125.
 - P. Artus et M. Kaabi, «*Dépenses publiques, progrès technique et croissance*», *Revue économique*, no 2 (1993): 287-373.
 - G. S. Alogoskoufis et S. C. Kalyvitis, «*Public investment and endogenous growth in a small open economy*», *CEPR Discussion Paper Series*, no 1479 (1996).
 - T. Rajhi, *op. cit.*
- ²⁷ On laisse de côté les nombreux et très féconds débats sur l'efficacité et l'opportunité de la régulation économique par la puissance publique et l'intérêt éventuel d'un retour vers un marché plus «libre», car dans les faits aujourd'hui, l'interventionnisme existe, et il faut en tenir compte dans l'analyse économique.
- ²⁸ P. Gravot, *Économie de l'éducation*, Economica, 1993.
- ²⁹ G. S. Becker, *Human Capital, a Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education*, 2^e édition, The University of Chicago Press, 1975.
- ³⁰ *Ibid.*
- ³¹ *Ibid.*
- ³² *Ibid.*
- ³³ *Ibid.*

³⁴ R. Barro et J. W. Lee, «*International comparisons of education attainment*», **Journal of Monetary Economics**, no 5 (1993): 363-394.

³⁵ V. Nehru et A. Dhareshwar, «*New estimates of total factor productivity growth for developing and industrial countries*», Policy Research Working Paper no 1313, Washington DC, The World Bank, 1994, cité dans N. Gemmel, «*Externalities to higher education: a review of the new growth literature*», report 8, The National Committee of Inquiry into Higher Education, 1997.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ E. F. Denison, «*The source of economic growth in the United State and the alternative before us*», Supplement paper no 13, Committee for Economic Development, 1962.

³⁸ H. Jenkins, «*Education and production in the United Kingdom*», Nuffield College, Oxford, **Economics Discussion Paper**, no 101 (1995), cité in N. Gemmel, *op. cit.*

³⁹ E. W. Tallman et P. Wang, «*Human capital and endogenous growth evidence from Taiwan*», **Journal of Monetary Economics**, no 34 (1994).

⁴⁰ R. Barro, «*Economic growth in a cross section countries*», **Quartely Journal of Economics**, no 106 (1991): 407-443.

⁴¹ R. Barro et X. Sala-I-Martin, *op. cit.*

⁴² R. Barro et X. Sala-I-Martin, *op. cit.*

⁴³ D. Romer écrit à ce sujet dans son ouvrage **Macroéconomie approfondie**, MacGraw-Hill/Ediscience, 1996, p. 125, que dans les universités les recherches sont essentiellement menées par «*des individus qui sont motivés par le soutien public, par un désir de gloire et peut-être même par l'amour de la connaissance*».

⁴⁴ Deux remarques peuvent être faites concernant les activités de recherche des universités françaises: d'une part elles restent fortement orientées vers la recherche fondamentale; et d'autre part même si les établissements universitaires passent de plus en plus de contrats de recherches avec des entreprises privées, leur nombre reste relativement limité.

⁴⁵ Cité par D. Guellec et P. Ralle, *op. cit.*

⁴⁶ Une thèse de doctorat est en cours sur ce thème par Marylène Mille.

Quatrième partie

**Dispositifs économiques et politiques
de soutien du développement local et régional:
quelle valeur? quelles finalités?**

Les PME et l'emploi: retour sur certaines idées reçues'

Richard Shearmur

INRS-Urbanisation

Le fait que les PME soient aujourd'hui à l'origine d'une part importante de la création de nouveaux emplois n'est pas souvent remis en question, au moins dans les médias et l'esprit populaire. L'image des PME ainsi projetée en est une de dynamisme, de renouveau, à un point tel que l'on pourrait être amené à croire que les grandes entreprises sont toutes des mastodontes en stagnation ou en déclin. De plus, le lien PME-emploi ainsi mis en avant est à la base de certaines mesures de développement local, voir provincial et national, visant à créer des emplois².

Or, il est intéressant de retracer l'histoire de cette idée et de comprendre ce qui a pu entraîner cet engouement peu critique pour les PME. Par ce biais nous verrons que plusieurs problèmes demeurent, et que le lien PME-emploi est beaucoup plus ambigu que l'on pourrait le croire. De plus, le lien PME-emploi-territoire a été très peu étudié de manière systématique: le rôle des PME dans la revitalisation de certains territoires est bien documenté³, mais la généralité de ce phénomène est loin d'être évidente. Nous présenterons donc, après un tour d'horizon du lien PME-emploi, certains résultats qui tendent à montrer que, quel que soit le lien à l'échelle nationale entre les PME et l'emploi, ce lien n'existe pas nécessairement à l'échelle des villes canadiennes.

1. Les PME, l'emploi et la croissance

1.1 Définition

En premier lieu, il est important de comprendre la définition un peu nébuleuse du concept de PME. D'Amboise⁴ passe en revue divers critères d'identification et les divise en deux catégories: les critères qualitatifs (aire de marché, pénétration du marché, degré d'autonomie, pratiques de gestion...) et les critères quantitatifs (emplois, chiffre d'affaire, masse salariale, capitalisation...). La définition même d'une entreprise est difficile et peut aller d'une entité totalement autonome à un établissement affilié à une plus grande entreprise. Cette affiliation peut aller d'un simple contrat jusqu'à une participation importante en termes de capital et de gestion. Même si on se limite uniquement aux critères quantitatifs, les PME ont été définies de manières très différentes, comme par exemple des entreprises de moins de 49

employés avec moins de 2 000 000 \$ d'actifs⁵ ou des entreprises de 50 à 500 employés⁶.

Selon les définitions, les PME peuvent donc comprendre de 80 à plus de 95% de toutes les entreprises. Même si on s'arrête sur une définition, il faut toujours avoir à l'esprit que les PME constituent la majorité des entreprises. Cependant, elles ne regroupent pas toujours la majorité des emplois: ce groupe n'est donc pas très bien ciblé.

1.2 Fondements du lien PME-croissance

Si on ne s'attarde pas trop sur ces problèmes de définition - au bout du compte une approche pragmatique, souvent déterminée par les données disponibles, est prise - on peut ensuite essayer de retracer l'intérêt porté sur ces entreprises.

On remonte souvent à Schumpeter⁷ pour trouver les germes de l'idée que l'entrepreneur est un acteur crucial du développement économique - et, bien que PME ne soit pas synonyme d'entrepreneur le lien se fait fréquemment. Ce dernier, dans son livre *La Théorie du développement économique*⁸, souligne l'importance primordiale de l'entrepreneur comme vecteur qui transforme les avancées scientifiques en possibilités économiques. Mais il est moins souvent noté que Schumpeter nous fournit aussi certaines clés qui mettent un bémol à cette idée: en effet, il note que les entrepreneurs n'apparaissent pas de manière continue dans le temps mais plutôt à des intervalles plus ou moins réguliers, correspondant aux cycles d'affaires. D'autre part, dans son oeuvre *Capitalisme, socialisme et démocratie*⁹, il montre comment, selon lui, une économie libre et compétitive - dans laquelle les entrepreneurs peuvent jouer leur rôle - est soumise de manière inéluctable à la tendance à l'oligopole et à la bureaucratisation, bref l'évolution vers le socialisme. Si l'on fait abstraction du vocabulaire qui reflète le contexte politique de l'époque, on peut se demander si la mondialisation de l'économie, avec des entreprises multinationales de plus en plus puissantes et une bureaucratie financière opaque, ne s'approche pas dans une certaine mesure de la vision de Schumpeter - vision qui, avec un certain pessimisme, voyait le déclin des structures permettant aux entrepreneurs de fleurir.

Un autre auteur qui a beaucoup influencé la montée de l'idée que les PME et les entrepreneurs sont importants pour le développement économique est Schumacher, qui introduisit l'idée que *Small is Beautiful*¹⁰. Mais, dans son livre qui préconisait le développement local et la création de réseaux de PME locales, il admet lui-même qu'une dualité fondamentale existe et que «*s'il prévalait une idolâtrie du petit... il serait nécessaire d'exercer une influence dans le sens opposé*». Ses idées étaient donc plus une réaction à l'encontre des grandes structures de l'époque plutôt qu'une louange sans qualification de la petitesse.

1.3 Vérification empirique

Il va sans dire que les idées de Schumacher, Schumpeter et autres n'auraient pas attiré autant d'attention s'il existait des preuves irréfutables qu'ils avaient tort. Or, au cours des années 1970, les événements - et les études empiriques - avaient tendance à leur donner raison. D'une part, la crise économique des années 1970 - incarnée par la crise du pétrole en 1973 mais qui était probablement inéluctable - a remis en cause la capacité des grandes entreprises fordistes à s'adapter¹¹. D'autre part, et nous nous pencherons là-dessus, des études empiriques ont commencé à démontrer la part grandissante des nouveaux emplois attribuables aux PME.

C'est en 1979 que Birch publia ses résultats sur la croissance d'emplois aux USA, résultats qui montraient que de 1969 à 1976 plus de 66% des nouveaux emplois étaient créés par des entreprises de moins de 20 employés. Ces résultats furent repris et élargis en 1987¹² pour couvrir la période de 1976 à 1985, et les résultats furent tout aussi clairs. À la même époque, Julien¹³ et Storey¹⁴ passèrent en revue une série d'études qui toutes tendaient à montrer que les petites entreprises créaient des emplois alors que les plus grandes en perdaient.

Julien décrit les résultats japonais montrant qu'entre 1971 et 1977 les entreprises manufacturières de moins de 100 employés ont créé une part disproportionnée de l'emploi. Des chiffres semblables sont présentés pour les secteurs industriels français (de 1972 à 1984) et britannique (de 1968 à 1975). Pour sa part, Storey présente des résultats venant de 12 pays de l'OCDE allant de 1970 à 1983. Les chiffres montrent que la part d'emplois des petites entreprises (moins de 20 employés) a cru systématiquement, et que dans neuf des douze pays celle des grandes entreprises (plus de 500 employés) a diminué.

1.4 Critique de ces résultats

Ces résultats, d'apparence irréfutable, posent néanmoins problème, et plusieurs auteurs ont récemment développé une critique qui remet en cause les conclusions que l'on peut tirer de ces analyses. Nous ferons état de ces critiques dans la section 1.4.2, mais avant de faire cela nous pouvons déjà émettre certaines réserves sur la portée des résultats.

1.4.1 Remarques sur la portée des résultats

La grande majorité des études qui se sont faites sur les PME et l'emploi se sont cantonnées à l'étude du secteur manufacturier. Leurs conclusions ne peuvent donc s'étendre au-delà de ce secteur, et il serait plus juste de préciser que selon les études les PME créeraient des emplois dans le secteur manufacturier, secteur qui comprend environ 20% des emplois au Canada. Ces PME

manufacturières ont-elles des effets multiplicateurs dans le reste de l'économie? Ou sont-elles le reflet de changements structurels dans la production manufacturière (sous-traitance et flexibilité)? Les chiffres seuls ne nous le disent pas.

Une deuxième limitation est la période d'étude. Nous avons vu que Schumpeter lui même parlait de vagues entrepreneuriales, et que la période de 1970 à 1985 (et au-delà) était une période de grands bouleversements au niveau économique. Nous savons aussi que cette période correspond à la véritable montée en puissance de l'informatisation et de la robotisation. Il se pourrait fort bien que les études aient capturé un effet conjoncturel - peut-être amplifié par des changements technologiques - mais que le lien PME-emploi soit en fait un lien périodique qui n'est pas généralisable à toutes les époques.

Finalement, la plupart des études ont été menées à un niveau national. Pour chaque pays étudié, on montre que les PME ont créé plus d'emplois. Mais il est loin d'être certain que ce phénomène se reproduit sur l'ensemble du territoire ou pour toutes les PME. Une étude récente de Picot et Dupuy¹⁵ montre qu'au Canada seul un petit nombre de PME croissent très rapidement. La plupart ont une croissance d'emplois très faible. Il se pourrait donc que seules les PME dans certains territoires, ou dans certains secteurs, ou ayant certains attributs, croissent rapidement, alors que le reste ont une performance médiocre. Ces quelques entreprises dynamiques (environ 10% des PME selon Picot et Dupuy) tirent les statistiques moyennes vers le haut menant à la conclusion erronée que toutes les PME ont tendance à créer des emplois. De plus, Shearmur et Coffey¹⁶ montrent dans une étude exploratoire (dont il sera question plus loin) que le lien PME-emploi n'est pas homogène sur le territoire canadien.

1.4.2 Critique méthodologique des études sur le lien PME-emploi

Plusieurs équipes se sont penchées sur la méthodologie employée dans les premières études statistiques du lien PME-emploi, et remettent en cause non seulement le caractère général des résultats mais aussi leur validité. La critique la plus développée a été faite par Davis, Haltiwanger et Schuh¹⁷. Elle se résume en trois points:

A- Ils questionnent la qualité des données utilisées. Par exemple, Birch emploie des données tirées de la base de Dun & Bradstreet, mais cette base comporte deux principaux problèmes. D'abord le total des emplois aux USA selon la base de Dun & Bradstreet diffère de près de 10% du total identifié par le Census Bureau, et les problèmes les plus sérieux sont au niveau des petites et des jeunes entreprises qui sont souvent mal ou pas répertoriées. Ensuite la base ne suit pas de manière précise la naissance et la mort d'entreprises et tend à assimiler des changements au niveau de la gestion ou de l'organisation d'une entreprise à des pertes ou des gains d'emplois. Les résultats de Birch et d'autres

organismes comme le Small Business Administration qui se sont servis de ces données sont donc très contestables.

B- Ils avancent plusieurs critiques en ce qui concerne la méthodologie utilisée, notamment le problème de la régression vers la moyenne. En bref, ils font remarquer que les entreprises fluctuent autour d'une taille moyenne. À tout instant, le groupe des plus petites entreprises contiendra un certain nombre d'entreprises qui sont en dessous de leur taille moyenne (il ne peut, par définition, en contenir aucune qui soit au-dessus), et le groupe des plus grandes entreprises en contiendra un certain nombre qui sont au-dessus de leur taille moyenne (il ne peut, par définition, en contenir aucune qui soit en dessous). Donc, il y a une tendance structurelle à ce que le groupe des plus petites entreprises exhibe une croissance d'emplois entre une date t et $t+1$, et une tendance structurelle inverse pour le groupe des plus grandes entreprises.

C- Ils soulignent le fait que l'utilisation de statistiques agrégées qui ne mesurent que les changements nets d'emploi masque d'importants effets dynamiques: en effet, une croissance de 2 % d'emploi peut être due à la création de 2% d'emplois nouveaux ou à la destruction de 10% des emplois et à la création de 12%. Les PME ont tendance à avoir des taux de naissance et de mortalité élevés alors que les plus grandes entreprises sont plus stables - et il est nécessaire de prendre en compte les différences de qualité et de durée d'emploi lorsque l'on interprète leur sources de création.

Baldwin et Picot¹⁸ ont vérifié l'effet de certaines de ces considérations sur la création d'emplois manufacturiers au Canada, alors que Picot et al.¹⁹ élargissent l'analyse en divisant l'ensemble des emplois en six catégories sectorielles. Ils se servent de la base de données créée par Statistiques Canada à partir des relevés d'impôts d'établissements (maintenant nommé Business Register) et qui n'a donc pas les mêmes problèmes de couverture que celui de Dun & Bradstreet. Ensuite, afin de pallier au problème de la régression vers la moyenne, ils se servent de plusieurs mesures de la taille d'entreprise: taille à la date t , taille à $t+1$, taille moyenne sur la période étudiée etc. En général, ils trouvent qu'au Canada les petites entreprises ont tendance à créer plus d'emplois que les grandes. Par contre, selon la mesure de taille utilisée, Picot et al. trouvent que la croissance d'emplois dans les entreprises de moins de 20 employés entre 1978 et 1992 varie de 3,3 % à 8,1 %, et dans les grandes entreprises elle varie de 0,1 % à -1,2 %. De plus, Baldwin et Picot, en faisant des comparaisons avec une base récente développée aux USA spécifiquement dans l'optique de leur travail, notent qu'aux USA les petites entreprises manufacturières ne semblent pas créer une part disproportionnée d'emploi, bien que cela demeure vrai au Canada. Ces études montrent d'une part que l'effet de régression vers la moyenne est très important et que sa prise en compte modifie sensiblement les résultats. D'autre part, elles montrent que le lien PME-emploi

semble différer entre les USA et le Canada: ce lien ne serait pas aussi général que les premières études semblent le montrer.

2. Analyse du lien PME-emploi dans le système urbain canadien

Compte tenu de cette remise en question de la nature du lien PME-emploi, et de l'espoir qui semble néanmoins se porter sur les PME comme source de création d'emploi au niveau local, il nous a paru intéressant de voir si un lien existe entre la croissance d'emplois dans les villes canadiennes et la présence en leur sein de petites entreprises. En effet, si nous pouvons montrer que les villes avec plus de PME ont une croissance d'emplois plus rapide, alors nous pourrions conclure qu'au niveau local les PME semblent être un facteur de croissance. Mis en parallèle avec la pensée théorique et les autres études empiriques à ce sujet, une telle conclusion nous permettrait même d'émettre l'hypothèse d'un lien causal entre la présence de PME et la croissance d'emplois.

Si, par contre, aucun lien ne semble exister entre la croissance dans les villes canadiennes et la taille des entreprises qui s'y trouvent, alors nous pourrions conclure qu'à elle seule la taille des entreprises n'est pas la cause de la croissance d'emplois. Cela ne voudrait pas dire que les PME ne jouent pas un rôle important, mais que les PME doivent être alliées à d'autres facteurs pour jouer ce rôle. Ces autres facteurs pourraient être d'ordre interne (gestion, innovation, utilisation de nouvelles technologies), d'ordre sectoriel (les PME dans certains secteurs ont peut-être un effet d'entraînement que n'ont pas les PME dans d'autres secteurs), ou d'ordre contextuel (la taille de la ville, la région où elle se trouve, l'infrastructure, la position relative à d'autres villes...). Dans le contexte de notre étude, il ne nous est pas possible de tester l'importance des facteurs internes aux entreprises, mais nous pouvons ébaucher quelques pistes en ce qui concerne l'effet de certains facteurs sectoriels et contextuels.

La prochaine section décrit les données utilisées, et la section suivante la nature de notre étude ainsi que ses limites.

2.1 Données

Afin d'effectuer notre analyse géographique, nous avons obtenu les chiffres d'emplois au niveau de deux chiffres CTI (Classement type des industries) tirées du Labour Force Survey de Statistique Canada. Ces chiffres sont pour 1991 et 1994, et couvrent 59 agglomérations canadiennes (RMR, région métropolitaine de recensement, et AR, agglomération de recensement), la majorité ayant plus de 25 000 habitants. En parallèle, nous avons obtenu du Business Register de Statistique Canada le nombre d'établissements dans chacune des agglomérations par taille et par secteur économique (3 chiffres

CTI). Ces données portant sur les établissements sont issues de la même base que celle utilisée par Baldwin, Picot et al. Dans cette base un établissement est défini comme étant «*l'entité opérationnelle la plus petite capable de fournir l'ensemble des statistiques industrielles de base*», et les données sont tirées des informations recueillies par Revenu Canada pour ses calculs fiscaux liés aux comptes de déduction de masse salariale. Les établissements sont classés en huit classes de taille: de 1 à 4 employés; de 5 à 9; de 10 à 19; de 20 à 49; de 50 à 99; de 100 à 199; de 200 à 499; plus de 500.

2.2 Méthodologie et limites de l'analyse

Nous analysons la période 1991 à 1994. Cette période est relativement courte, mais les études sur le lien PME-emploi dont nous avons fait de brèves descriptions couvrent des périodes de longueur fort différente. Les analyses de Birch couvrent les périodes 1969 à 1977, 1977 à 1981 et 1981 à 1985 (huit, quatre et quatre années), la Small Business Administration a fait des études sur deux ans (1978 à 1980²⁰), et Baldwin, Picot et al. couvrent les périodes de 1970 à 1990 et 1978 à 1992 respectivement. Une période de trois ans n'est donc pas hors normes.

La période 1991 à 1994 est une période de lent rétablissement après la récession de 1991, et cette caractéristique doit être gardée à l'esprit lors de la lecture des résultats. Nous ne connaissons aucun travail empirique qui a été effectué pour étudier l'effet du cycle économique sur le lien PME-emploi, mais des considérations théoriques (à commencer par ceux de Schumpeter) indiquent qu'un lien existe peut-être. De toute manière, si le lien PME-emploi est cyclique, alors ce lien n'est pas généralisable mais fluctue dans le temps. Donc, si nous n'identifions pas de lien, alors cela pourrait être dû à la période étudiée - et il faudrait faire des études semblables sur d'autres périodes pour bien cerner l'effet temporel.

Finalement, nos bases de données ne sont pas entièrement compatibles: nos chiffres d'emplois sont pour l'ensemble de l'économie alors que nos chiffres sur le nombre d'établissements ne couvrent pas les travailleurs autonomes. L'effet des travailleurs autonomes sur la croissance ou non d'emplois ne peut donc pas être étudié.

L'analyse se fait en deux parties. La première partie résume des résultats déjà publiés²¹ qui portent sur le lien qui pourrait exister entre la proportion de PME et la croissance d'emplois dans l'économie entière. Nous cherchons donc à voir si les villes avec plus de PME bénéficient d'une croissance plus rapide en faisant abstraction de la possibilité qu'il existe des différences entre les secteurs économiques.

Dans la deuxième partie nous présentons des nouveaux résultats qui portent sur le secteur manufacturier ainsi que sur le secteur des services aux

entreprises. Ces deux secteurs ont été retenus car ce sont des secteurs basiques ou exportables²². Deux approches ont été prises avec ces secteurs: d'une part nous avons tenté de voir si les villes avec plus de PME dans ces secteurs ont bénéficié d'une croissance plus rapide dans ces secteurs: la relation étudiée est interne au secteur. D'autre part, nous avons essayé de voir si les villes avec plus de PME dans ces secteurs ont bénéficié d'une croissance plus rapide dans l'économie toute entière: nous explorons ici l'éventualité d'un effet multiplicateur que pourraient avoir les PME de ces secteurs stratégiques.

La méthodologie employée est décrite en détail dans l'article de Shearmur et Coffey, et nous nous bornerons ici à en décrire les principes de base. Pour chaque analyse nous avons procédé en trois phases:

- Phase 1: nous effectuons une régression simple entre le pourcentage d'entreprises et la croissance d'emplois. Pour chaque analyse, nous avons regardé le pourcentage d'entreprises dans chacune des huit classes de taille (1 à 4; 5 à 9; 10 à 19 etc.), puis les pourcentages cumulatifs (1 à 4; 1 à 9; 1 à 19 etc.). Pour chaque régression, nous identifions les observations excentrées²³ (outliers) et nous les ôtons de l'analyse. En général, l'analyse s'est faite avec 58 ou 57 observations, les villes de Summerside et de Kelowna étant souvent excentrées.

Le modèle de régression de la phase 1 est donc:

$$C_{emp} = A + B * P_{TE} + e$$

avec C_{emp} = croissance d'emploi; P_{TE} = pourcentage d'entreprises d'une certaine taille

A et B les paramètres de la régression et e un terme d'erreur.

- Phase 2: nous effectuons en deuxième lieu un contrôle visant à séparer les effets de la taille urbaine, de la proximité à un centre métropolitain et de la région de l'effet de la taille des entreprises²⁴. L'analyse de covariance (ANCOVA) ainsi effectuée nous permet de constater si la variable «taille d'entreprise» gagne ou perd en importance une fois soustraits ces effets contextuels. Les villes sont divisées en quatre classes de taille (plus de 300K habitants; 100 à 300K; 50 à 100K; moins de 50K), en cinq régions (Atlantique, Québec, Ontario, Prairies, Colombie-Britannique), et en trois types (métropole (plus de 300K habitants); à moins de 100 km d'une métropole; à plus de 100 km). Le modèle ANCOVA de la phase 2 est donc:

$$C_{emp} = A + B * P_{TE} + \text{effet contextuel} + e$$

- Phase 3: finalement nous effectuons une étude de l'interaction entre chacun des trois effets contextuels de la phase 2 et la variable taille d'entreprise. Cela nous permet de voir si le lien «taille d'entreprise - croissance d'emplois» diffère selon les classes de villes. Si nous trouvons une interaction importante, nous effectuons ensuite une analyse de corrélation séparée afin de voir la force et la direction du lien au sein de chaque classe de ville. Le modèle ANCOVA complet est donc le suivant:

$$C_{emp} = A + B * PTE + \text{effet contextuel} + (PTE * \text{effet contextuel}) + e$$

L'analyse présentée dans l'article de Shearmur et Coffey se penche sur l'économie entière et présente les résultats pour les trois effets de contrôle. Or, il s'avère que la classification par région et par type (métropole etc.) n'a aucun effet sur le lien PME-emploi. Seule la taille de ville influe sur la relation PME-emploi. Dans cet article, nous ne regardons donc que ce facteur. De même, alors que Shearmur et Coffey analysent à la fois la proportion initiale d'entreprises de chaque taille ainsi que le changement de cette proportion entre 1991 et 1994, nous nous bornerons dans cet article à la proportion initiale. En effet, l'analyse du changement de proportion confirme les résultats obtenus par l'analyse des proportions initiales tout en étant d'interprétation plus douteuse: bien qu'aucun lien de cause à effet ne puisse être démontré par ce type d'analyse statistique, au moins peut-on émettre l'hypothèse que les conditions initiales en 1991 ont influé sur les changements de 1991 à 1994. L'analyse de deux taux de changements simultanés entraîne des problèmes d'endogénéité qui ne peuvent être résolus qu'en faisant appel à des arguments théoriques et des études de terrain.

Avant de passer aux résultats, il est nécessaire de souligner leur nature exploratoire. L'échantillon de 57 ou 58 villes est petit, et une fois le modèle complet analysé le nombre de degrés de liberté est faible par rapport au nombre d'observations. Les paramètres du modèle n'ont donc que peu d'importance dans ce contexte. Par contre, ce modèle fait ressortir, comme nous allons le voir, des relations très intéressantes qui méritent une analyse plus approfondie, d'autant plus que les principaux résultats sont ensuite vérifiés par des analyses de corrélations simples.

3. Résultats

Compte tenu du nombre de modèles testés - 103²⁵ pour l'économie totale, 90 pour le secteur manufacturier et 90 pour le secteur des services supérieurs, les résultats seront présentés de manière résumée. Seuls les résultats que nous considérons comme étant importants seront donnés²⁶ ci-dessous.

3.1 L'économie totale

Les résultats de la phase 1 montrent qu'aucun lien n'existe entre la proportion initiale de petites entreprises et la croissance d'emplois dans les villes canadiennes. La seule relation qui ressort est un faible lien négatif entre le pourcentage d'entreprises de plus de 500 employés et la croissance d'emplois ($r^2 = 0,08$; $p=0,95$).

Si l'on contrôle pour l'effet région, ce faible lien disparaît, et l'introduction d'une variable «type de ville» ne modifie pratiquement pas le rôle de la variable taille d'entreprise. Par contre, si l'on contrôle pour la taille urbaine, on voit apparaître une série de liens négatifs entre la proportion d'entreprises de 10 à 19 ($p=0,90^{27}$), 20 à 49 ($p=0,90$) et 50 à 99 ($p=0,95$) et la croissance d'emplois. Le lien négatif entre le pourcentage d'entreprises de plus de 500 employés et la croissance d'emplois est maintenu ($p=0,95$). Ces relations sont traduites par une relation positive entre la proportion d'entreprises de moins de 10 ($p=0,95$), de 200 ($p=0,95$) et de 500 ($p=0,99$) employés et la croissance d'emplois. On trouve donc, si l'on contrôle pour l'effet de la taille urbaine, qu'une certaine relation semble exister entre la présence de PME et la croissance d'emplois. Mais, parmi les quatre classes de taille, ce ne sont pas les classes avec, en moyenne, le plus de PME qui ont la croissance la plus rapide - sinon la relation PME-croissance d'emplois serait ressortie dans l'analyse de régression simple.

Finalement, dans la phase trois on étudie les interactions entre l'effet de taille urbaine et la variable taille d'entreprise. Cette analyse nous permet de voir si le sens ou l'intensité de la relation est identique au sein de chaque classe de ville. C'est ici que nous trouvons des relations intéressantes que nous résumons dans les tableaux de corrélation ci-dessous.

Tableau 1 Corrélations entre croissance d'emplois et taille d'entreprise au sein de quatre groupes de villes de grandeur différente, 1991.

Classification des entreprises par taille discrète

	pop: 300K et plus n=13	100K à 300K n=17	50K à 100K n=15	moins de 50K n=14
1 à 4	0,48 *			
5 à 9				
10 à 19	0,63*			
20 à 49				
50 à 99		0,57**		
100 à 199, $p(i)>99\%$			-0,48*	0,58**
200 à 499, $p(i)>90\%$		0,55**		
plus de 500		-0,43*	-0,47*	

* P = 90%

** P = 95%

Seuls les coefficients de corrélation avec une probabilité de plus de 90% d'être non nuls sont indiqués. Dans la marge gauche sont indiqués les classes de taille ainsi que les seuils de signification de l'effet interaction du modèle ANCOVA.

Tableau 2 Corrélations entre croissance d'emplois et taille d'entreprise au sein de quatre groupes de villes de grandeur différente, 1991.

Classification des entreprises par taille cumulative

	pop: 300K et plus n=13	100K à 300K n=17	50K à 100K n=15	moins de 50K n=14
1 à 4	0,48 *			
1 à 9				
1 à 19		0,41*		
1 à 49, p(i)>90%		0,54*	0,47*	
1 à 99, p(i)>99%		0,44*	0,50*	-0,52*
1 à 199		0,53*	0,48*	
1 à 499		0,43*	0,47*	

Nous voyons clairement à partir des tableaux 1 et 2 que la relation taille d'entreprise-emplois diffère selon la taille urbaine. En particulier, nous voyons que plus la proportion d'entreprises de moins de 100 employés est grande, plus la croissance est forte dans les villes de 50 000 à 300 000 habitants, mais plus elle est faible dans les villes de moins de 50 000. De même, la proportion d'entreprises de moins de 50 employés semble être liée à la croissance d'emplois dans les villes moyennes, mais aucune relation n'existe dans les plus petites et les plus grandes villes. Cela voudrait donc dire que, si un lien de causalité existe entre la proportion de PME et la croissance d'emplois, la nature de ce lien dépendrait du contexte urbain - en particulier de la taille urbaine. De plus, il y a tendance à ce que les PME soient liées à la croissance d'emplois dans les plus grandes villes, et liés à la perte d'emplois dans les villes les plus petites.

Ces résultats sont-ils valables pour des secteurs isolés, ou ne sont-ils en évidence que si l'on étudie l'économie dans son ensemble? Les deux prochaines sections présenteront les résultats d'une analyse semblable de deux secteurs isolés.

3.2 Le secteur manufacturier

3.2.1 Relation interne entre PME manufacturières et emplois manufacturiers

Il existe une faible relation positive entre la proportion d'entreprises de 5 à 9 employés et la croissance d'emplois ($r^2= 0,08$; $p=0,95$), mais cette relation n'existe pas pour d'autres classes de taille et ne se traduit pas par des liens significatifs pour les classes de taille cumulatives. Si on contrôle pour la taille urbaine, la relation identifiée est renforcée, mais ces résultats sont insuffisants pour conclure qu'un réel lien existe entre les PME manufacturières et la croissance d'emplois dans ce secteur.

Quand on introduit les interactions dans le modèle ANCOVA, on constate encore une fois que la relation PME-croissance d'emplois n'est pas simple, et varie en fonction de la taille urbaine.

Tableau 3 - Corrélations entre croissance d'emplois et taille d'entreprise (secteur manufacturier) au sein de quatre groupes de villes de grandeur différente, 1991.

Interactions significatives

	pop: 300K et plus n=13	100K à 300K n=17	50K à 100K n=15	moins de 50K n=14
5 à 9 R= p(i)=0,88 (P=)	+0,17 (0,42)	-0,42 (0,91)	+0,30 (0,72)	+0,38 (0,82)
200 à 499 R= p(i)=0,98 (P=)	-0,16 (0,40)	-0,33 (0,81)	-0,27 (0,67)	+0,28 (0,68)

C'est plutôt dans les villes de 100 000 à 300 000 habitants que la présence de PME manufacturières serait liée de manière négative à la croissance d'emplois, et le lien positif serait le plus marqué dans les petites villes. De plus, la présence de grandes entreprises semble aussi jouer un rôle; ces dernières ont tendance à être liées (faiblement) à la perte d'emplois dans les grandes villes et à la croissance dans les plus petites. Pour ces entreprises les corrélations individuelles sont peu significatives, mais dans l'ensemble l'interaction est significative ($p=0,95$).

3.2.2 Relation de multiplicateur entre PME manufacturières et emplois totaux

Si on se penche sur la possibilité d'un effet multiplicateur des PME manufacturières, les résultats des régressions simples ne changent pas, et on retrouve une relation entre la proportion d'entreprises de 5 à 9 employés et la croissance d'emplois ($r^2= 0,09$; $p=0,95$) - emplois tous secteurs confondus cette fois-ci. De plus, il ressort que les villes avec de très grandes entreprises manufacturières, plus de 500 employés, ont une faible tendance à avoir une perte d'emplois ($r^2= 0,05$; $p=0,90$). Le contrôle pour l'effet de taille urbaine annule cette dernière tendance mais préserve celle identifiée pour les plus petites entreprises. C'est au niveau des interactions que les résultats sont les plus probants.

Tableau 4 - Corrélations entre croissance d'emplois (total) et taille d'entreprise (secteur manufacturier) au sein de quatre groupes de villes de grandeur différente, 1991.

Interactions significatives

	pop: 300K et plus n=13	100K à 300K n=17	50K à 100K n=15	moins de 50K n=14
1 à 99 R= p(i)= (P=)	+0,11 (0,31)	+0,50 (0,96)	+0,17 (0,45)	-0,47 (0,91)
1 à 199 R= p(i)=0,89 (P=)	0,00 (0,01)	+0,33 (0,80)	+0,29 (0,71)	-0,52 (0,94)

Nous voyons ici que plus les petites villes ont de PME manufacturières plus elles ont tendance à perdre des emplois. En contrepartie, ce sont surtout les villes de 100 000 à 300 000 habitants qui semblent tirer profit - en termes d'emplois - de la présence de PME manufacturières.

Selon que l'on analyse la relation interne ou l'effet multiplicateur, la relation taille d'entreprise manufacturière - croissance d'emplois diffère. Nous retrouvons des effets de taille urbaine qui - lorsque l'on se penche sur l'emploi total - rejoignent ceux identifiés dans l'analyse de l'ensemble de l'économie.

3.3 Le secteur des services aux entreprises (SE)

3.3.1 Relation interne entre PME et emplois SE

Pour le secteur des services aux entreprises, nous trouvons que les villes avec une plus grande proportion d'entreprises de moins de 10 employés ont une croissance d'emplois plus rapide ($r^2= 0,06$; $p=0,90$). Par contre, la relation est dans le sens inverse pour les entreprises de 10 à 19 emplois ($r^2= 0,09$; $p=0,95$). Si l'on contrôle pour la taille urbaine, les relations de la régression simple sont renforcées, en particulier pour les entreprises de moins de 10 employés ($p = 0,99$). De plus, ces liens sont répliqués pour chaque taille de ville: nous ne trouvons aucune interaction significative.

Le lien PME-emploi-taille urbaine est donc différent au sein de ce secteur qu'au sein du secteur manufacturier, mais la relation PME-emploi reste ambiguë: les très petites entreprises SE sont associées à la croissance d'emplois SE tandis que les petites entreprises de taille légèrement supérieure sont associées à un déclin.

3.3.2 Relation de multiplicateur entre PME-SE et emplois totaux

Lorsque nous nous penchons sur l'éventualité d'un effet multiplicateur associé aux petites entreprises de service, nous trouvons un lien positif plus fort entre la proportion d'entreprises SE de moins de 10 employés et la croissance d'emplois ($r^2= 0,14$; $p = 0,99$). De même, le lien négatif pour les entreprises SE de taille légèrement supérieure est aussi renforcé ($r^2= 0,14$; $p=0,99$). Les liens identifiés pour la régression simple sont renforcés (probabilité de relation nulle plus petite) si l'on contrôle pour la taille urbaine.

Par contre, nous trouvons des effets d'interaction significatifs: la relation taille d'entreprise SE et croissance d'emplois totaux diffère selon la taille urbaine.

Tableau 5 - Corrélations entre croissance d'emplois (total) et taille d'entreprise (secteur de services aux entreprises) au sein de quatre groupes de villes de grandeur différente, 1991.

Interactions significatives

	pop: 300K et plus n=13	100K à 300K n=17	50K à 100K n=15	moins de 50K n=14
10 à 19 R= p(i)= 0,89 (P=)	-0,11 (0,28)	-0,62 (0,993)	+0,60 (0,98)	-0,30 (0,70)
100 à 199 R= p(i)= 0,92 (P=)	+0,02 (0,06)	-0,067 (0,20)	-0,57 (0,97)	0 (0,005)
1 à 99 R= p(i)= 0,95 (P=)	+0,12 (0,30)	0,25 (0,67)	+0,57 (0,97)	-0,02 (0,05)

Nous voyons que, dans les villes de 100 000 à 300 000 habitants, il existe une association assez forte entre la présence de PME-SE de 10 à 19 employés et une croissance d'emplois totaux plus faible. Le contraire est vrai pour les villes de 50 000 à 100 000 habitants. Ces mêmes villes (de 50 000 à 100 000) ont tendance à avoir une plus faible croissance si leur proportion d'entreprises SE de 100 à 199 employés est plus grande, et une plus forte croissance si la proportion d'entreprises SE de moins de 100 employés est plus grande.

Ici aussi nous voyons que l'analyse du secteur pris à part fournit des résultats différents de ceux obtenus dans le contexte de l'économie entière. La relation taille d'entreprise SE-croissance d'emplois totaux diffère de manière importante selon la taille urbaine.

3.4 Remarques sur les résultats

Il est important de se souvenir que ces résultats ne sont qu'exploratoires, et qu'ils fournissent plutôt des pistes de recherche que des réponses. Cependant, il est utile de dégager quelques points forts.

Le premier point est que, en gros, les résultats obtenus pour l'économie entière sont répliqués dans les deux secteurs: on trouve que la relation directe entre taille d'entreprise et croissance d'emplois est assez faible, mais que celle-ci se renforce et devient beaucoup plus ambiguë si l'on fait intervenir l'effet de la taille urbaine.

Le second point est que les analyses portant sur la taille des entreprises et la croissance d'emplois dans un secteur particulier (relation interne) fournissent des résultats qui diffèrent de ceux obtenus si l'on analyse la taille des entreprises de ce secteur dans un contexte économique plus large (effet de multiplicateur). Ceci a des conséquences importantes car nous avons vu que la plupart des études qui ont établi le lien PME-emploi ont été faites dans le secteur manufacturier. Or, si l'on cherche à élaborer des politiques d'emploi territoriales, il ne suffit pas de savoir que la création de PME dans un secteur particulier entraînera un gain d'emplois dans ce secteur: il faut aussi s'assurer que ces gains se répercuteront dans les totaux d'emplois et qu'il n'y aura pas un effet de transvasement sectoriel (avec, par exemple, un mouvement vers les emplois subventionnés et un délaissement des emplois non subventionnés) sans gain absolu.

Finalement, force est de constater que les résultats des régressions simples sont très faibles, même si certains sont significatifs au niveau statistique. L'hypothèse que la taille des entreprises en soi a un effet sur la croissance d'emplois dans les agglomérations canadiennes est donc à rejeter. La relation entre la taille des entreprises et l'emploi est modulée par la taille urbaine et par le secteur économique. Tant il est vrai que dans certains secteurs et pour certaines tailles urbaines les PME semblent associées à une croissance d'emplois, tant faut-il admettre que des résultats contraires sont obtenus si l'on change de secteur ou de taille de ville. Il semblerait donc que le lien entre PME et emploi ne soit pas généralisable: Schumpeter nous fournit les bases théoriques pour douter de sa généralisation dans le temps, et les résultats empiriques présentés ici remettent en cause sa généralité dans l'espace.

Dans un article récent Ettliger²⁸ fait état du débat sur les PME aux États-Unis. Sa conclusion principale est que le fait de porter le regard uniquement sur les entreprises d'une certaine taille a tendance à faire oublier que fort souvent les petites et les grandes entreprises travaillent ensemble et font face à des opportunités et des problèmes similaires. Tout en reconnaissant la validité de certaines approches politiques à l'égard des PME - surtout celles axées sur l'information et le réseautage - il lance un appel avant tout pour l'intégration des politiques d'emploi. Malecki²⁹ en arrive à une conclusion semblable lorsqu'il constate que les PME opèrent en symbiose avec les plus grandes entreprises.

Une autre considération importante dans l'équation PME-emploi est la nature des emplois créés: Harrison et Betcherman et al.³⁰ font ressortir que la durée des contrats ainsi que la qualité de l'emploi (salaires, plans de retraite, gestion du personnel etc.) est souvent fort meilleure dans les grandes entreprises

que dans les petites. Harrison fait en outre remarquer que la symbiose PME-grandes entreprises se traduit parfois par un contrôle quasi absolu des PME qui deviennent en fait des éléments sacrifiés dans les stratégies de flexibilité. Donc, même s'il s'avérait que les PME étaient créatrices d'emplois, il n'est pas certain que ce serait une tendance à encourager sans réserves.

Finalement, certains travaux empiriques commencent à cerner de manière un peu plus précise la texture de la population de PME. Les études récentes de Baldwin sur l'adoption de nouvelles technologies³¹, sur les critères de succès des PME³², et ceux de Picot et Dupuy montrant que seuls un petit nombre de PME ont une croissance rapide, remettent en perspective les résultats des années 1980 qui ne se penchaient que sur la taille des entreprises. Ces études apportent un éclairage, encore incomplet, pour cibler éventuellement des politiques d'emploi.

Nous pensons avoir montré dans cet article que le contexte urbain joue aussi un rôle important en ce qui concerne l'effet de croissance des PME - mais beaucoup de travail reste à faire pour cerner ce rôle de manière précise. Quel que soit ce rôle, il n'est plus possible aujourd'hui de prétendre sans réserve que les PME sont créatrices d'emplois: et il est même possible de se poser la question de savoir si la taille des entreprises est en soi un facteur important. Peut-être, comme le suggère Ettliger, faut-il mettre de côté le facteur taille et le traiter comme tout autre attribut des entreprises, un attribut qui peut avoir certains effets mais qui n'est pas à privilégier par rapport à d'autres.

Notes

¹ Cette recherche a bénéficié d'une subvention du CRSH que je tiens à remercier.

² Certaines de ces politiques municipales sont décrites dans le magazine *Quorum*, vol. 21, no 1 (1996). Au niveau provincial, on peut penser au plan Paillé et au niveau national, à Industrie Canada et ses stratégies de support aux PME sous l'égide de Stratégis (<http://strategis.ic.gc.ca>).

³ Nous ne nous pencherons pas beaucoup sur les études de cas, mais la littérature sur le développement local (voir par exemple B. Gallaway et J. Hudson, eds, *Community Economic Development*, Toronto, Thompson Education Publishing, 1994) fait souvent état du rôle joué par les petites entreprises.

⁴ G. D'Amboise, *La PME canadienne: situation et défis*, Québec, Presses de l'Université de Laval, 1989.

⁵ Définition d'une PME manufacturière selon le Groupe d'analyse sur les PME et les régions, *Les PME au Québec: état et situation 1992-1993*, Québec, ministère de l'Industrie, 1994.

⁶ Industrie Canada, *Small Business in Canada: a Statistical Overview*, Ottawa, Entrepreneurship and Small Business Office, 1994. Les entreprises de moins de 50 employés sont des micro-entreprises.

⁷ P. Laurent, «L'entrepreneur dans la pensée économique», *Revue internationale des PME*, vol. II, no 1(1989): 57-70.

⁸ J. Schumpeter, *The Theory of Economic Development*, Cambridge, Harvard University Press, 1934.

⁹ J. Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1951.

¹⁰ E. F. Schumacher, *Small is Beautiful*, London, Abacus, 1974.

¹¹ J. Fourastié, *Les trente glorieuses*, Paris, Hachette, 1979, pour une description de la forte croissance d'après guerre, et A. Tickell et J. Peck, «*Accumulation, Regulation and the Geographies of Post-Fordism*», *Progress in Human Geography*, vol. 1, no 2 (1992): 190-218, M. Gertler, «*The Limits to Flexibility: Comments on the Post-Fordist Vision of Production and its Geography*», *Transactions of the Institute of British Geographers*, ns 13 (1988): 419-432, et M. Gertler, «*Flexibility Revisited...*», *Transactions of the Institute of British Geographers*, NS 17 (1992): 259-278 pour une description et une critique des idées du post-fordisme.

¹² D. Birch, *Job Creation in America*, New York, Free Press, 1987.

¹³ P. Julien, «*La PME et le développement micro-régional*», *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. X, no 2 (1987): 133-148.

¹⁴ D. Storey, «*The Role of SME's in European Job Creation*» dans *SMEs and Regional Development* de M. Giaoutzi, P. Nijkamp, D. Storey, eds, London, Routledge, 1988.

¹⁵ G. Picot et R. Dupuy, *Job Creation by Company Size Class*, Research paper #93, Ottawa, Statcan, 1996.

¹⁶ R. Shearmur et W. Coffey, «*Establishment Size and Employment Growth in the Canadian Urban System*», *Canadian Journal of Regional Science*, vol. 19, no 3 (1997): 303-332.

¹⁷ S. Davis, J. Haltiwanger et S. Schuh, «*Small Business and Job Creation: Dissecting the Myth and Reassessing the Facts*», *Small Business Economics*, no 8 (1996): 297-315.

¹⁸ J. Baldwin et G. Picot, *Employment Generation by Small Producers in Canada*, Ottawa, Statcan, 1994.

¹⁹ G. Picot, J. Baldwin et R. Dupuy, *Have Small Firms Created a Disproportionate Share of new Jobs in Canada?*, Ottawa, Statcan, 1994.

²⁰ M. Giaoutzi, P. Nijkamp et D. Storey, «*Small is Beautiful*» dans *SMEs and Regional Development* de M. Giaoutzi, P. Nijkamp et D. Storey, eds, London, Routledge, 1988.

²¹ R. Shearmur et W. Coffey, *op cit.*

²² Le secteur manufacturier est un secteur basique traditionnel. Le secteur des services aux entreprises est de plus en plus considéré comme un secteur clé autant pour son rôle d'exportation que pour son rôle facilitateur dans le fonctionnement d'une économie locale. Voir à ce sujet P. Daniels, *Services in the World Economy*, London, Routledge, 1993; M. Porter, *The Competitive Advantage of Nations*, New York, Free Press, 1990; et, pour une intéressante étude empirique, A. MacPherson, «*The Role of Producer Service Outsourcing in innovation Performance of New York State Manufacturing*», *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 87, no 1 (1997): 52-71.

²³ Le critère d'identification d'une observation excentrée est un résiduel de plus de trois fois l'erreur type.

²⁴ Chacun des trois effets contextuels (taille urbaine, région, proximité métropole) est analysé séparément. Nous n'avons pas assez d'observations pour contrôler l'effet simultané de ces trois facteurs.

²⁵ Pour les huit classes de taille: 8 modèles phase 1; 24 modèles phase 2 (3 effets de contrôle, 8 classes de taille); 24 modèles phase 3 (ajout des interactions aux modèles phase 2), soit 54 modèles. Pour les sept tailles cumulatives: 7 phase 1; 21 phase 2 et 21 phase 3, soit 49 modèles. Total de 103 modèles.

²⁶ Les résultats pour l'économie totale sont décrits en détail dans R. Shearmur et W. Coffey, *op. cit.* Les résultats pour les deux secteurs sont disponibles sur demande.

²⁷ Pour chaque relation est indiquée la probabilité que le coefficient de la variable taille d'entreprise soit différent de 0. Les probabilités sont indiquées par seuil: plus de 0,90; plus de 0,95; et plus de 0,99.

²⁸ N. Ettlinger, «*An assessment of the small-firm debate in the United States*», *Environment & Planning A*, vol. 29, no 3 (1997): 419-442.

²⁹ E. Malecki, «*Entrepreneurship in regional and local development*», *International Regional Science Review*, vol. 16, p. 119-153.

³⁰ B. Harrison, *Lean & Mean*, New York, Basic Books, 1994; G. Betcherman, K. McMullen, N. Leckie et C. Caron, *The Canadian Workplace in Transition*, Kingston, IRC Press, 1994.

³¹ J. Baldwin, B. Diverty et D. Sabourin, *Technology Use and Industrial Transformation*, paper #75, Ottawa, Statistique Canada, 1995; J. Baldwin et B. Diverty, *Advanced Technology Use in Canadian Manufacturing Establishments*, paper #85, Ottawa, Statistique Canada, 1995.

³² J. Baldwin, *Innovation: the Key to Success in Small Firms*, paper #76, Ottawa, Statistique Canada, 1995.

Rentabilité des caisses populaires acadiennes et développement coopératif

André Leclerc, Université de Moncton, Campus d'Edmundston
Mario Fortin, IRECUS et Département d'économie, Université de Sherbrooke, Claude Thivierge, Statistique Canada

À l'heure où les grandes banques à charte canadiennes réalisent des profits records, la rentabilité des caisses populaires est récemment devenue un sujet d'actualité. Ce débat a même incité les dirigeants du mouvement à fixer des objectifs précis sur la rentabilité à moyen terme et les ristournes aux membres². On espère ainsi mieux exploiter les ristournes comme facteur de différenciation par rapport aux banques à charte³.

Sur le plan théorique, deux tendances s'opposent quant au niveau de rentabilité souhaitable des caisses populaires. Ces tendances divergent dans leur analyse de l'impact de la concurrence des institutions financières capitalistes. Un premier courant, représenté par exemple par Smith, Cargill et Meyer soutient que «... la plupart des auteurs reconnaissent que la maximisation du profit serait un objectif incongru pour une organisation qui se présente comme sans but lucratif»⁴. Par opposition, d'autres soutiennent que «... dans la mesure où les caisses d'épargne et de crédit opèrent sur des marchés relativement concurrentiels et dans la mesure où la concurrence interne et externe pour les gestionnaires des caisses est relativement forte... la performance financière des caisses devrait être assez proche de celle prédite par un modèle de maximisation des profits»⁵.

Ainsi, lorsque la concurrence le permet, il semble que les caisses populaires puissent poursuivre des objectifs différents de celui du profit maximal. Plusieurs auteurs ont ainsi souligné le rôle qu'elles pourraient jouer dans le développement coopératif⁶. Cette idée n'est pas nouvelle puisque les instigateurs du mouvement Desjardins et ceux du mouvement des caisses populaires en Acadie, Coady et Chiasson, avaient présenté la caisse populaire comme la pierre angulaire du développement coopératif⁷. La capacité des caisses à offrir du capital de développement dans des projets de financement des coopératives, soit sous forme de capital de risque ou de fonds pour l'animation du développement coopératif, est cependant liée à la rentabilité des caisses. En effet, c'est par l'accumulation de surplus qu'elles peuvent générer les fonds pouvant être investis dans le capital de développement. Il est donc important de bien comprendre les variables qui influencent la rentabilité des caisses⁸.

Il existe peu de recherches sur la rentabilité des caisses populaires au Canada. Les deux plus récentes portent sur les caisses populaires québécoises. Rousseau utilise une fonction de profit indirecte mettant en relation le taux de rendement sur l'actif et quatre variables: le taux du marché sur les prêts, le taux de marché sur les dépôts et le prix du marché de deux facteurs de production, le travail et le capital⁹. Ce modèle permet d'expliquer environ 45 % des variations du taux de rendement sur l'actif moyen. Théoret suppose pour sa part que la marge bénéficiaire des caisses populaires est fonction de la composition des actifs et des dépôts de l'institution¹⁰, du degré de volatilité des taux d'intérêt, du taux d'intérêt implicite et du changement trimestriel du taux de rendement des bons du Trésor à 3 mois. Il utilise des données trimestrielles du début de 1983 au début de 1989 et conclut que la marge bénéficiaire est influencée négativement par la proportion des dépôts à terme ainsi que par la variation du rendement sur les bons du Trésor et positivement par la volatilité des taux d'intérêt. Quant au niveau des taux d'intérêt, son influence sur la rentabilité n'est pas significative au plan statistique.

Du côté de l'analyse des coûts d'exploitation des caisses populaires acadiennes, Fortin, Leclerc et Thivierge ont montré qu'il existe des économies d'échelle globales de 10,6 % pour l'ensemble des caisses¹¹. De plus, lorsqu'on estime les économies d'échelle spécifiques à un produit, on observe que les sources d'économie d'échelle varient d'un produit à l'autre. Quelles pistes nous fournissent ces résultats lorsqu'on aborde la question de la rentabilité? Tout d'abord, ils suggèrent que la taille de la caisse populaire peut avoir un impact sur sa rentabilité puisqu'elle en a sur les coûts. Ensuite, que la composition du bilan des caisses peut expliquer en partie les écarts de rentabilité. Ainsi, en comparaison aux deux études précédentes, nous croyons qu'il serait intéressant de vérifier la présence d'un effet de taille sur la rentabilité des caisses populaires en exploitant davantage la composition de l'actif et du passif de ces institutions ainsi que l'information sur les prix des facteurs que révèlent leurs états financiers.

L'objectif de cette recherche est donc d'estimer un modèle permettant l'analyse de la rentabilité des caisses populaires acadiennes en exploitant les mêmes données micro-économiques de coupe instantanée utilisées par Fortin, Leclerc et Thivierge. Cette étude s'inscrit dans un programme de recherche plus vaste visant à étudier la performance financière des caisses. Puisque nous utilisons les données d'une seule année, nous négligeons l'effet de la variation des taux d'intérêt et de la réglementation du gouvernement provincial en matière de réserves liquides et de capital¹². L'instabilité observée dans les taux d'intérêt au cours des dernières années et les modifications apportées à la loi des caisses populaires par le gouvernement du Nouveau-Brunswick sont des éléments dont l'effet sur la rentabilité des caisses doit être analysé avec une base de données en panel. Il sera intéressant, dans une étape ultérieure de cette

recherche, de vérifier l'évolution du comportement des caisses dans ce contexte d'instabilité.

Dans la première section, nous établissons le modèle théorique et définissons les variables de ce modèle. Dans la deuxième, nous présentons et analysons les résultats.

I. Cadre théorique, données et méthode d'estimation

Le premier courant que nous avons identifié dans l'introduction met en doute la pertinence de l'analyse de la rentabilité des caisses populaires. Ces dernières étant des entreprises de service, leur rentabilité serait secondaire et tributaire des objectifs de nature communautaire ou sociale poursuivis par les caisses. Le deuxième courant souligne cependant que c'est le degré de concurrence sur le marché qui permet aux caisses de poursuivre des objectifs différents de celui du profit maximal. À cet égard, la situation des caisses s'est sensiblement modifiée, se retrouvant maintenant en concurrence directe avec les banques à charte sur plusieurs marchés. Cette vive concurrence place les caisses dans une situation où la rentabilité devient une condition de survie. Dans ce contexte, cette problématique devient centrale.

Il existe deux grandes approches pour analyser la rentabilité. La première, issue des modèles micro-économiques de maximisation du profit, propose l'utilisation d'une fonction de profit variable, c'est-à-dire de court terme, dans laquelle le stock de capital est présumé fixe. Cette approche, utilisée par exemple par Hancock, Humphrey et Pulley, présente l'avantage d'être appuyée par une longue tradition de recherche¹³. Cependant, elle est moins utile pour déterminer quels sont les déterminants du rendement global des caisses. En effet, comme l'indicateur de performance est alors fondé sur le profit variable, il ne correspond pas à l'information habituellement exploitée dans l'analyse financière de la caisse.

Pour cette raison, il est selon nous préférable de s'inspirer de l'approche de Miller et Noulas analysant l'impact de la composition de l'actif sur la rentabilité des grandes banques américaines. Ils utilisent un modèle simple et facile à estimer liant le rendement sur l'actif à un certain nombre de ratios financiers regroupés en quatre catégories de variables explicatives: composition de l'actif, gestion des fonds, qualité des actifs et, finalement, efficacité de la main-d'oeuvre. Ils incluent de plus une variable pour tenir compte de la taille de la banque¹⁴.

Notre analyse de la rentabilité des caisses populaires acadiennes est donc basée sur une équation qui met en relation le rendement sur l'actif et quinze variables explicatives. La première variable, le logarithme népérien de l'actif (LNACTIF), sert à vérifier la présence d'un effet de taille sur la rentabilité des

caisses. Vient ensuite une série de ratios qui intègre l'information sur les produits financiers offerts par la caisse. Du côté de l'actif, il y a d'abord trois variables correspondant aux différents types de prêts, soit à la consommation (PRCONS), à l'habitation (PRHAB) et aux entreprises (PRENTR). Les produits d'épargne sont pour leur part ventilés en cinq catégories: opération (EPOPER), à plage de taux (EPPLAG), stable (EPSTABLE), à terme (EPTERME) et à imposition différée (REID)¹⁵.

Trois variables ajoutent des informations additionnelles sur la gestion des fonds. La première est le ratio des placements sur l'actif (PLACEMENT). La seconde mesure l'importance des liquidités et est donnée par le ratio des liquidités sur l'actif (LIQUIDIT). La troisième mesure la contribution de l'actif de la caisse au patrimoine collectif (CAPITAL) et est égale au ratio de l'actif sur l'actif. L'équation est complétée par trois variables pour tenir compte de la qualité du portefeuille de prêts de la caisse et de l'efficacité dans l'utilisation des ressources. La première est donnée par le ratio entre les provisions pour créances douteuses et la somme des prêts (PROVISIO). Les deux mesures d'efficacité sont les coûts d'opération par dollar d'actif (COUTOPER) et le prix du travail (PRIXTRAV). Ce dernier est mesuré par le ratio entre les dépenses en main-d'oeuvre et le nombre d'employés en équivalence temps plein¹⁶.

L'équation du rendement sur l'actif a été estimée par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO). Pour faciliter la comparaison des résultats avec ceux obtenus par Fortin, Leclerc et Thivierge, nous avons utilisé la même base de données que dans cette étude. Celles-ci proviennent directement du système comptable de la Fédération des caisses populaires acadiennes, ce qui leur confère un grand degré de précision. Elles portent sur 84 caisses des 86 qui lui étaient affiliées à cette date¹⁷. Nous avons travaillé avec les statistiques de fin d'année de 1995¹⁸.

2. Résultats et analyse

Le tableau 1 présente les résultats de l'équation estimée du rendement sur l'actif des caisses populaires acadiennes. Puisque le R^2 est de 0,64, cette équation présente une capacité explicative élevée des écarts de rentabilité entre les caisses. Nous en retenons une première constatation. Même si la même base de données révélait, dans une étude antérieure, que la taille de l'actif permet de réduire les coûts d'opération, la taille n'exerce aucune influence mesurable sur le rendement sur l'actif. Ainsi, même si les coûts unitaires d'opération des grandes caisses populaires sont plus faibles que ceux des petites, cet avantage de coût ne se répercute pas sur la rentabilité. La marge de manoeuvre des caisses populaires dans la fixation des taux d'intérêt sur l'épargne et le crédit ainsi que

sur les frais d'opération devra donc être analysée plus à fond pour mieux comprendre ce résultat¹⁹.

L'équation estimée révèle également qu'il n'existe pas de relation significative entre la composition des activités et le rendement sur l'actif. Ainsi, les parts des trois variables de prêts (consommation, habitation et entreprises) et des cinq variables d'épargne (opération, plage de taux, stable, à terme et à imposition différée) ne sont pas statistiquement significatives. La rentabilité des caisses populaires ne s'explique donc pas par le type de services qu'elles offrent à leurs membres. Les opérations de placement et le ratio de liquidité ne contribuent pas elles non plus au rendement sur l'actif. Quant aux provisions pour créances douteuses et les coûts d'opération, ils ont le signe négatif attendu mais leur contribution n'est pas significative au niveau habituel de confiance.

Globalement, la principale conclusion de l'équation estimée est que seulement deux variables ont un coefficient hautement significatif. Il s'agit du prix du travail et du taux de capitalisation. Le test de nullité jointe des coefficients des 13 autres variables explicatives a une valeur du $F(13,68) = 0,77$ dont le niveau marginal se situe à 0,69. On ne peut donc rejeter l'hypothèse que la rentabilité n'est influencée que par ces deux variables. Le modèle contraint est présenté au tableau 2.

L'équation estimée indique que la rentabilité des caisses populaires acadiennes est soumise à des déterminants fort différents de ceux observés dans les banques commerciales. La composition des produits et la qualité de l'actif n'ayant pas d'impact sur la rentabilité, cela suggère que la nature coopérative de la caisse incite les gestionnaires à fournir les services financiers aux membres à un prix qui couvre tout juste les coûts. La forte influence de la capitalisation nous apparaît par ailleurs importante. Elle indique que c'est dans la gestion de l'avoir de la caisse, le patrimoine collectif des membres, qu'on peut puiser pour générer un surplus d'opération. Cela a pour corollaire que les normes de capitalisation plus sévères qu'on a récemment imposées aux caisses ont pour conséquence d'augmenter la capacité d'adaptation des institutions. En effet, cela augmente la capacité de générer des surplus à partir du patrimoine collectif de l'institution, surplus dans lesquels les caisses populaires peuvent puiser pour financer des projets de développement coopératif.

Le résultat sur le prix du travail est pour sa part fort intéressant. L'attente initiale était que le prix du travail exerce une influence négative sur la rentabilité car si une caisse paie davantage les ressources humaines qu'elle utilise, cela devrait amoindrir sa rentabilité. Or, le modèle estime un effet positif du prix du travail. Cela signifie que ce sont les caisses qui dépensent le plus en main-d'oeuvre qui sont les plus rentables. On peut interpréter de deux façons ce résultat. Dans la première interprétation, ce serait l'incapacité des données à mesurer les écarts de productivité qui produirait ce résultat. Les

caisses qui paient davantage leur main-d'oeuvre obtiennent en retour une meilleure performance, par exemple en gérant de façon plus efficace le portefeuille de crédit pour obtenir un taux de pertes sur prêts plus faible. La deuxième interprétation, fort différente, soulève le problème de répartition de la rente coopérative entre les différents intervenants dans la caisse populaire, que ce soit les membres épargnants, les membres emprunteurs, les dirigeants, le personnel et les administrateurs. Nous allons l'approfondir quelque peu.

Une caractéristique des coopératives est la diffusion des droits de propriété et l'imprécision des règles d'appropriation du surplus qui en découle. Dans une caisse populaire, le surplus non distribué est versé au patrimoine collectif et appartient alors à l'ensemble des membres sans que quiconque y ait droit individuellement. La faiblesse du lien entre la propriété du capital social et la propriété du patrimoine collectif permet l'apparition d'une rente coopérative qui peut être utilisée à l'avantage de certains intervenants dans l'organisation. Dans ce cas-ci, une partie de la rente serait appropriée par le personnel, ce qui expliquerait le lien positif entre le rendement sur l'actif et le prix de travail. Comme par ailleurs les caisses les plus rentables sont aussi les mieux capitalisées, cela suggère que la rente coopérative est partagée entre les membres et le personnel.

Nous ne sommes pas les premiers à soulever cette possible utilisation de la rente coopérative. Chateau fait aussi référence à la liberté d'action des gestionnaires qui l'utilisent pour favoriser la croissance de la caisse populaire et assurer ainsi l'augmentation des salaires à long terme, le maintien du niveau d'emploi et la reconnaissance de la qualité des gestionnaires²⁰. S'inscrivant dans la logique développée par Parkin et Ghosh²¹ pour l'analyse du comportement des «Building Societies» britanniques, il suppose que «... *les managers s'efforcent d'optimiser la taille de l'institution*». La croissance de l'actif «... *n'est possible que par une croissance de leurs diverses réserves*»²² qui, elles, sont financées par la rétention de profits. Il modélise ce désir de croissance en supposant que les gestionnaires cherchent à maximiser l'utilité attendue des réserves, ces dernières étant données par la somme de la réserve initiale et du surplus alloué aux réserves.

Ainsi, lorsqu'on envisage la coopérative sous son angle corporatif, on peut supposer que les gestionnaires y possèdent une grande marge de manoeuvre. Du point de vue des gestionnaires, l'évolution de leur salaire et des autres avantages tirés de l'emploi (bénéfices marginaux, émoluments...) est liée à la performance de la caisse populaire en termes de rentabilité ou de croissance de l'actif. Une entreprise qui piétine ne peut être généreuse à cet égard. Keating et Keating partent de l'idée que la structure organisationnelle et les droits de propriété peuvent influencer l'allocation et l'utilisation des ressources dans une coopérative d'épargne et de crédit²³. Ces deux facteurs donnent beaucoup de liberté d'action aux gestionnaires, si bien que ceux-ci ont la possibilité de fixer

le niveau et la proportion des surplus qui seront distribués aux membres sous forme de ristourne. Étant donné que personne ne peut réclamer le droit de s'approprier le surplus non distribué, les auteurs supposent que les gestionnaires peuvent les utiliser à leur discrétion. L'objectif de la caisse populaire est alors de maximiser l'utilité des gestionnaires sous la contrainte de l'atteinte d'un rendement satisfaisant pour les membres. Les gestionnaires choisiront le niveau de production et d'émoluments qui maximisera leur satisfaction.

Nos résultats soulèvent donc toute la question de la dilution de la rente coopérative. Comme on le voit à la lecture des hypothèses de Château, Keating et Keating cette problématique mérite d'être analysée plus à fond pour mieux expliquer les implications de ce mode de propriété qu'est l'entreprise coopérative.

Nous avons étudié les déterminants du rendement sur l'actif des caisses populaires acadiennes. L'équation de rentabilité a été estimée en utilisant les données de 1995 sur 84 caisses populaires acadiennes membres de la Fédération des caisses populaires acadiennes et la méthode des moindres carrés ordinaires. La littérature sur les institutions financières suggère que la rentabilité est influencée par la composition des produits, la qualité des actifs, le taux de capitalisation et le coût des ressources utilisées par l'institution financière. Par ailleurs, notre étude antérieure sur les coûts des caisses acadiennes montrait la présence d'économies d'échelle dans les caisses populaires acadiennes. Cela suggère un possible lien entre la taille et la rentabilité. Au plan théorique, la littérature montre qu'il est possible pour une institution financière coopérative de se comporter différemment des institutions capitalistes et de poursuivre des buts communautaires surtout si la concurrence est faible. Étant donné l'intensification de la concurrence dans le domaine bancaire, il est donc important d'analyser les déterminants actuels de la rentabilité des caisses populaires acadiennes afin de vérifier si elles peuvent jouer un rôle dans le développement communautaire. Cette question est selon nous liée à la capacité d'intervention des caisses populaires dans l'augmentation du financement de fonds de capital de risque pouvant favoriser le développement coopératif comme la Société d'investissement du mouvement acadien (SIMA).

Nos résultats montrent que seulement deux variables sont reliées à la rentabilité, soit le taux de capitalisation et le prix du travail. L'absence d'impact des autres déterminants potentiels de la rentabilité suggère que les gestionnaires ne font pas de profits sur les produits offerts aux membres. L'absence de relation significative entre la taille de l'actif et le rendement sur l'actif suggère que les petites caisses ont la capacité de faire varier les prix des produits financiers en fonction de leurs coûts d'opération, ce qui est possible

seulement si la concurrence est faible. Par ailleurs, nous avons mesuré un lien positif entre le rendement sur l'actif et le prix du travail, ce qui s'explique selon nous par le partage de la rente coopérative entre les membres et le personnel. Une telle appropriation par le personnel suggère que les membres ne sont pas en mesure d'exercer le contrôle de l'avoit, laissant donc une marge discrétionnaire aux gestionnaires de la caisse.

Nos résultats indiquent donc qu'en 1995, les déterminants de la rentabilité des caisses populaires acadiennes étaient fort différents de ceux des institutions capitalistes et ne concordaient pas non plus avec ce qu'on devrait observer dans un contexte de forte concurrence par le secteur capitaliste. Au contraire, la profitabilité prend sa source uniquement dans l'avoit de la coopérative. Cela suggère donc qu'elles possédaient toujours une capacité d'intervention dans le financement de capital de développement local ou communautaire. Comme de plus la capitalisation des caisses a augmenté dans les récentes années, les caisses acadiennes possédaient vraisemblablement la capacité de jouer un rôle grandissant dans le développement local.

Les caisses populaires qui pourraient le plus contribuer à l'accroissement du financement d'un fonds de capital de développement des coopératives sont celles qui sont le mieux capitalisées. Il reste à établir les modalités de contribution des caisses à ce fonds. Le recours à une règle fixe qui impliquerait le versement automatique d'un pourcentage du surplus non distribué des caisses populaires qui respectent la règle de capitalisation pourrait être considéré. Cette règle fixe correspond à la logique adoptée par les Équitables pionniers de Rochdale dans le financement des dépenses en éducation coopérative²⁴. Ce débat est à faire dans le mouvement des caisses populaires.

Les questions que soulèvent nos résultats nous incitent à vouloir raffiner l'analyse de la rentabilité des caisses populaires acadiennes. Pour pouvoir analyser l'effet de la variation des taux d'intérêt et de la réglementation du gouvernement provincial en matière de réserves liquides et de capital, nous aurons avantage à adopter une approche en panel. Dans ce contexte, il serait intéressant de comparer les résultats obtenus d'un modèle complet de profit à ceux dérivés d'une équation de ratios financiers.

Annexe 1

Tableau 1
Paramètres estimés de la fonction de rendement sur l'actif

Variables	Coefficients	Ecart-type	Statistique-t
Constante	-0,031682	0,023782	-1,33218
LNACTIF	-0,000246	0,000567	-0,43456
PRCONS	0,023081	0,020635	1,11857
PRHAB	0,014276	0,020457	0,69782
PRENTR	0,026607	0,021669	1,22784
EPOPER	0,014681	0,013667	1,07418
EPPLAG	-0,000944	0,007993	-0,11815
EPSTABLE	0,008093	0,011009	0,73510
EPTERME	0,009192	0,011337	0,81079
REID	0,010585	0,012675	0,83514
PLACEMEN	0,018643	0,023412	0,79632
LIQUIDIT	0,025218	0,020490	1,23075
CAPITALI*	0,081824	0,015920	5,13972
PROVISIO	-0,063747	0,059484	-1,07166
COUTOPER	-0,042675	0,053545	-0,79699
PRIXTRAV*	2.55E-07	8.32E-08	3,05751
$R^2 = 0,6353$	R^2 ajusté = 0,5548	Observations = 84	

(*) signifie un rejet de l'hypothèse de nullité du coefficient à un niveau de confiance de 95 %.

Tableau 2
Paramètres estimés de la fonction contrainte de rendement sur l'actif

Variables	Coefficients	Écart-type	Statistique-t
Constante	-0.006869	0.000987	-6.957647
CAPITALI*	0,082471	0,010902	7,564786
PRIXTRAV*	1.86E-07	2.70E-08	6,901253
$R^2 = 0,5815$	R^2 ajusté = 0,5712	Observations = 84	

(*) signifie un rejet de l'hypothèse de nullité du coefficient à un niveau de confiance de 95 %.

Notes

¹ Les auteurs désirent remercier la Chaire d'études coopératives de l'Université de Moncton et le gouvernement du Québec de leur soutien financier. Nous tenons à souligner la précieuse collaboration de Paul McLaughlin et Linda Chiasson, de la Fédération des caisses populaires acadiennes, qui nous ont fourni les données nécessaires à la réalisation de cette étude.

² J.-P. Gagné, «*Claude Béland vise 100 M \$ de ristournes en l'an 2000*», *Les Affaires*, (22 mars 1997): 3.

³ Par exemple, dans un publi-reportage publié par la Caisse populaire Assomption on titre: «*Ristournes payées aux membres pour la 51^e année consécutive*»...

⁴ Smith, Cargill et Meyer, 1981, p. 519.

⁵ H.-P. Rousseau, «*Fonctions de profits indirectes pour les caisses d'épargne et de crédit au Québec et au Canada*», Québec, Département d'économie, Université Laval, 1984, p. 5.

⁶ A. Leclerc, «*Les défis de l'emploi dans les petites communautés: attention au rêve américain*» dans F. Arseneault, G. Doucet et M. Rainville, dir., *Emploi et dignité: le contexte du sud-est du Nouveau-Brunswick*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1997, p. 47-67; R. Audet, «*Les coopératives financières et le développement régional*», *Protée*, vol. 8, no 3 (1980): 69-87; A. Beaulieu et D. Bellemare, «*La coopération financière: un outil de développement endogène de l'emploi*», *Coopératives et développement*, vol. 24, no 2 (1992-1993): 65-88.

⁷ A. Leclerc, *Les doctrines coopératives en Europe et au Canada: naissance, évolution et interrelations*, Sherbrooke, IRECUS, 1982, p. 61 et 121.

⁸ L'annonce récente de l'implication d'Investissement Desjardins dans la création de fonds régionaux de capital de risque en association avec des fédérations de caisses peut être donnée en exemple. J.-P. Gagné, «*Investissement Desjardins lancera des fonds régionaux*», *Les Affaires*, (29 mars 1997): 14.

⁹ H.-P. Rousseau, *op. cit.*

¹⁰ Seule la proportion des dépôts à terme dans l'ensemble des dépôts des caisses a été retenue. R. Théoret, «*Un modèle économétrique des marges bénéficiaires des caisses*

populaires Desjardins du Québec et des banques à charte canadiennes», *L'Actualité économique*, vol. 67, no 1 (1991): 58-79.

¹¹ M. Fortin, A. Leclerc et C. Thivierge, «Économies d'échelle et de gamme dans les caisses populaires acadiennes», communication présentée au colloque *L'entreprise coopérative: expériences et recherches francophones*, Université de la francophonie, Limoges, 1997, 21 pages.

¹² Comme nous utilisons des données de coupe instantanée, l'impact des changements de l'environnement sur la rentabilité des caisses sera capturé par la constante. La capacité du modèle à expliquer les écarts de rentabilité entre caisses ne sera cependant pas amoindrie à moins que la sensibilité de la rentabilité aux changements de l'environnement diffère d'une caisse à l'autre.

¹³ D. Hancock, «Bank Profitability, Interest Rates, and Monetary Policy», *Journal of Money, Credit, and Banking*, vol. 17, no 2 (1985): 189-202; D. B. Humphrey et L. B. Pulley, «Banks' Responses to Deregulation: Profits, Technology, and Efficiency» *Journal of Money, Credit, and Banking*, vol. 29, no 1 (1997): 73-93.

¹⁴ S. Miller et A. G. Noulas, «Portfolio Mix and Large-Bank Profitability in the USA», *Applied Economics*, vol. 29, no 4 (1997): 505-512.

¹⁵ Les lois fiscales canadiennes offrent la possibilité de créer des régimes d'épargne en vue de la retraite dans lesquels les particuliers peuvent obtenir une déduction du revenu impossible lorsqu'ils cotisent. En revanche, les retraits du régime sont imposés. Il s'agit donc d'épargne à imposition différée, d'où le nom ici utilisé.

¹⁶ L'estimation du nombre d'employés en équivalence temps plein pose un problème parce que les données ne fournissent pas d'information sur le nombre d'heures travaillées. Nous avons donc supposé que deux travailleurs à temps partiel comptaient pour un travailleur à temps complet.

¹⁷ Notons que la plus grande caisse populaire acadienne en termes d'actif, celle de Shippagan, n'est pas affiliée à la Fédération des caisses populaires acadiennes.

¹⁸ À la fin de 1995, l'actif moyen des caisses populaires acadiennes était de 14,8 M \$. La répartition des caisses selon différentes tranches d'actif se présente ainsi: 16 ont un actif inférieur à 5 M \$, 19 ont un actif se situant entre 5 et 10 M \$, 31 ont un actif se situant entre 10 et 20 M \$, 14 ont un actif se situant entre 20 et 40 M \$, et 6 ont un actif supérieur à 40 M \$. Au total, 15 des 86 caisses étaient déficitaires en 1995, 1 de la première tranche d'actif, 5 de la seconde, 5 de la troisième, 3 de la quatrième et 1 de la cinquième.

¹⁹ Les plus petites caisses sont souvent localisées en régions périphériques où la concurrence bancaire est plus faible. Une hypothèse vraisemblable est que ces petites caisses ont la possibilité de compenser leurs coûts unitaires supérieurs par une marge de taux d'intérêt plus grande où des frais sur les opérations plus élevés.

²⁰ J.-P. D. Chateau, «Une analyse économétrique de la demande et de l'offre de dépôts des sociétés de crédit populaire: le cas des caisses populaires», *L'Actualité économique*, vol. 55, no 2 (1979): 207-229; J.-P. D. Chateau, «The Demand for and Supply of Deposits by Credit Unions - The Caisses Populaires' Case», *Journal of Banking and Finance*, vol. 4, no 2 (1980): 151-173; J.-P. D. Chateau, «The Demand for and Supply of Deposits by Credit Unions - The Caisses Populaires' Case: Reply and Comments», *Journal of Banking and Finance*, vol. 7, no 2 (1982): 289-294.

²¹ M. Parkin et D. Ghosh, «A Theoretical and Empirical Analysis of the Portfolio, Debt and Interest Rate Behavior of Building Societies», *The Manchester School of Economics and Social Studies*, vol. 40, no 3 (1972): 231-244.

²² J.-P. D. Chateau, «Une analyse économétrique de la demande et de l'offre de dépôts des sociétés de crédit populaire: le cas des caisses populaires», *L'Actualité économique*, vol. 55, no 2 (1979): 211.

²³ B. P. Keating et M. D. Keating, «A management Discretion Theory of the Nonprofit Firm: An Economic Model of the Credit Unions», *Journal of Business Research*, vol. 3, no 345 (1975): 54; B. P. Keating et M. D. Keating, «Nonprofit Firms, Decision Making and

Regulation», *Review of Social Economy*, 33 (1975): 27-42; B. P. Keating, «*Prescriptions for Efficiency in Nonprofit Firms*», *Applied Economics*, 11 (1979): 321-332.

²⁴ A. Leclerc, *Les doctrines coopératives en Europe et au Canada...*, *op. cit.*

Développement local et développement régional: quel arrimage?

Richard Morin

Département d'études urbaines de l'UQAM

Claude Piché et Anne Latendresse

Étudiants au Doctorat en études urbaines de l'UQAM

Les acteurs locaux et régionaux se trouvent, depuis une vingtaine d'années, de plus en plus responsabilisés en matière de développement. La crise du modèle d'accumulation fordiste, la remise en cause du mode de régulation keynésien de même qu'une demande de participation aux politiques de développement et l'émergence d'initiatives de développement aux échelles locale et régionale constituent des facteurs ayant concouru à la territorialisation de la régulation des dynamiques socio-économiques. Plusieurs auteurs évoquent le passage d'une gestion gouvernementale à la gouvernance territoriale de ces dynamiques², référant au processus de concertation et de coopération d'une pluralité d'acteurs présents sur les territoires locaux et régionaux. L'«institutionnalisation» de ce processus de collaboration locale et régionale apparaît même, pour certains, l'enjeu actuel du développement local et régional³.

La Politique de soutien au développement local et régional du gouvernement québécois rendue publique en 1997 illustre bien ce double phénomène de responsabilisation accrue des acteurs locaux et régionaux en matière de développement et d'institutionnalisation des processus de concertation locale et régionale. Les nouveaux centres locaux de développement (CLD) se voient confier un mandat de concertation en matière de soutien aux entreprises et de création d'emplois au niveau local alors que les conseils régionaux de développement (CRD) sont confirmés dans leur rôle d'instance de concertation en matière de développement régional. Cette politique vise également une harmonisation réciproque des stratégies locales et régionales de développement, les CLD étant tenus de respecter les plans stratégiques des CRD et ces derniers devant appuyer les dynamismes locaux et renforcer leurs effets⁴.

Nous portons une attention particulière à cette question de l'emboîtement des échelles territoriales en matière de développement local et régional. Les auteurs auxquels nous avons référé plus haut insistent plutôt sur l'articulation local/global ou régional/national. Certes, il s'agit là de liens importants, mais il nous paraît également opportun de nous pencher sur les relations local/régional dans la mesure où, à chacune de ces échelles

territoriales, se mobilisent et se concertent divers acteurs en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre des stratégies de développement qui concernent un périmètre commun.

La concertation aux échelles locales et régionales n'est pas un phénomène nouveau introduit par la récente **Politique de soutien au développement local et régional**. En effet, sur le plan régional, la mise en place des CRD remonte à la fin des années 1960. Certains des organismes qui les ont précédés, soit les conseils économiques régionaux (CER), ont même été créés à la fin des années 1940 et au cours des années 1950. Sur le plan local, l'institutionnalisation de la concertation en matière de développement a fait un bond marqué à compter du milieu des années 1980 avec la création des corporations de développement économiques communautaires (CDÉC) en milieu urbain et la mise sur pied, hors des centres urbains, des sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), d'abord appelées comités d'aide au développement des collectivités (CADC).

Dans la double perspective de cette harmonisation local/régional souhaitée par la **Politique de soutien au développement local et régional** et de ce questionnement sur l'emboîtement local/régional, nous avons cherché à évaluer le degré d'articulation des stratégies de développement local mises de l'avant par les CDÉC et les SADC avec les stratégies de développement régional élaborées par les CRD, avant la mise en application de la nouvelle politique. Il importe de signaler que dans le cadre de cette dernière, les CDÉC, du moins celles de Montréal, ne deviennent pas formellement des CLD, mais reçoivent néanmoins le mandat CLD. Quant aux SADC qui sont associées au gouvernement fédéral par le biais de son programme d'aide au développement des collectivités, elles n'ont pas été invitées par le gouvernement du Québec à se transformer en CLD ou à assumer le mandat CLD, bien qu'elles assurent une concertation des acteurs locaux en matière de développement, qu'elles offrent des services d'aide aux entreprises et que 60% d'entre elles épousent le périmètre d'une MRC⁵, territoire de référence des CLD.

Dans le premier volet de cette recherche, nous nous étions penchés sur les liens entre les plans d'action des CDÉC montréalaises et le plan stratégique de développement du Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDÎM)⁶. Nous avons relevé une absence d'arrimage concret entre les stratégies de développement émanant des CDÉC et celles issues du CRDÎM. Nous nous demandions alors si cette absence d'arrimage était spécifique au contexte montréalais. Dans le second volet, nous avons donc abordé trois autres régions administratives: celles de Québec, du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay/Lac-Saint-Jean. Nous avons ainsi procédé à une comparaison entre quatre régions administratives en examinant, dans les cas de Montréal et Québec, les liens entre CRD et CDÉC et, dans le cas des deux autres régions, les liens entre CRD et SADC.

Nous avons consulté divers documents (plans d'action, plans stratégiques, rapports annuels, etc.) et avons mené des entrevues auprès d'informateurs-clés (présidents de conseils d'administration et directeurs généraux des organismes étudiés, secrétaires-trésoriers de MRC, etc.) afin de faire ressortir le type de lien tissé entre les organismes locaux et les organismes régionaux de développement: convergence, divergence ou indifférence?

Le présent texte comprend trois parties. Dans un premier temps, nous présentons quelques constats qui font ressortir des différences d'arrimage local/régional entre les régions. Dans un deuxième temps, nous proposons des avenues d'explication aux différences observées entre régions. Enfin, dans un troisième temps, nous nous demandons dans quelle mesure le type de rapport observé entre les CDÉC-SADC et les CRD, préfigurent la relation future entre les CLD et les CRD.

1. L'arrimage local/régional avant 1997: les constats

1.1. Les organismes étudiés

Chacune des régions administratives étudiées possède son conseil régional de développement (CRD), appelé aussi conseil régional de concertation et de développement (CRCD). Il s'agit d'un organisme dont la mission première consiste à concerter les intervenants régionaux (élus municipaux et provinciaux, institutions publiques dispensatrices de services et acteurs socio-économiques provenant, entre autres, du milieu des affaires, des organisations syndicales et des groupes communautaires) dans le but de définir une stratégie de développement régional. Nous avons abordé ces quatre CRD en nous penchant plus particulièrement sur le plan stratégique de développement que chacun de ces organismes a élaboré au milieu des années 1990, dans la foulée de la réforme de la politique de développement régional de 1992⁷.

Dans le cas des deux régions les plus urbaines, soit celles de l'île de Montréal et de Québec, il existe, au sein de la ville-centre, des corporations de développement économique communautaire (CDÉC) dont les trois principaux mandats sont les suivants: concertation des acteurs locaux (en provenance principalement du milieu des affaires, des groupes communautaires, des organisations syndicales et des institutions publiques dispensatrices de services), aide à l'employabilité et soutien aux entreprises. Il y a sept CDÉC à Montréal, lesquels ont toutes fait l'objet de notre attention, et une CDÉC à Québec, le CRÉECQ, sur laquelle nous nous sommes penchés.

Enfin, dans les deux autres régions administratives, on retrouve au niveau local, généralement à l'échelle des territoires des municipalités régionales de comté (MRC), des sociétés d'aide au développement des

collectivités (SADC) qui oeuvrent à la concertation d'intervenants locaux, issus de divers milieux, et au soutien des initiatives locales de développement afin de favoriser «*la prise en charge de l'avenir de la collectivité par cette dernière même*»⁸. Il y a huit SADC dans la région du Bas-Saint-Laurent et cinq SADC dans la région du Saguenay/Lac-Saint-Jean. Dans chacune de ces deux régions, nous n'avons étudié qu'une SADC, soit celle dont le territoire d'intervention est le plus rapproché du principal pôle urbain, à savoir Rimouski ou Chicoutimi. Il s'agit de la SADC de la Neigette, dans le Bas-Saint-Laurent, et de la Société d'aide au développement des entreprises et des collectivités (SADEC) du Haut-Saguenay, dans la région du Saguenay/Lac-Saint-Jean. Notre démarche s'est déroulée dans un temps limité et ne visait pas à dresser un portrait général du lien entre les SADC et les CRD, mais à dégager certains types d'arrimage local/régional et à tenter de les expliquer. C'est pourquoi nous nous sommes limités à l'analyse de deux SADC, dont le périmètre d'action se situe à proximité de la ville-centre, à défaut de retrouver sur le territoire de ces villes-centre, une SADC ou une CDÉC.

Voyons maintenant ce qui ressort de l'étude du lien entre les stratégies de développement élaborées par les CDÉC-SADC et celles définies par les CRD dans chacun de ces quatre cas régionaux.

1.2. Les principaux faits saillants

1.2.1. La région de l'île de Montréal

Dans le cas de la région de l'île de Montréal, le lien entre les stratégies de développement des CDÉC et celles du CRD se caractérise par une certaine indifférence. En effet, les CDÉC font montre d'une approche du développement centrée sur le territoire local, à savoir l'arrondissement, sans référence au territoire de la région administrative, même s'il existe un certain degré de concertation supralocale entre elles et même si elles sont représentées au conseil d'administration du CRD. Quant au CRD, il a élaboré un plan stratégique de développement qui apparaît désincarné. Le territoire de la région y est abordé comme un espace quasi homogène, sans grandes particularités locales. De plus, il ne prend pas en compte les initiatives locales concrètes, malgré un axe de développement favorisant «*la prise en charge du développement par le milieu local et régional*». Il est cependant à noter que le CRDÎM s'est davantage sensibilisé à l'action des CDÉC après l'élaboration de son plan stratégique, en siégeant au Comité d'harmonisation des CDÉC, lequel réunit leurs principaux bailleurs de fonds et procède à l'évaluation annuelle des CDÉC.

1.2.2. La région de Québec

Dans le cas de la région de Québec, le lien entre les stratégies de développement de la CDÉC de la ville de Québec et celles du CRCD est marqué du sceau d'une convergence certaine. La CDÉC réfère de façon constante à son partenariat avec le CRCD et à l'axe de développement «*Québec-capitale*» de ce dernier. De plus, certains dossiers sont abordés en commun avec le CRCD. En ce qui concerne le CRCD, il prend clairement en considération la spécificité des quartiers centraux de la ville de Québec, lesquels représentent le territoire d'intervention de la CDÉC avec laquelle, nous venons de le souligner, certains dossiers sont traités.

1.2.3. La région du Bas-Saint-Laurent

Dans le cas de la région du Bas-Saint-Laurent, nous observons aussi une convergence certaine entre les stratégies de développement mises de l'avant par la SADC étudiée et celles privilégiées par le CRCD. La SADC s'est activement impliquée dans la démarche d'élaboration du plan stratégique de la MRC, démarche intégrée au processus d'élaboration du plan stratégique du CRCD. Elle affirme, en conséquence, un nécessaire arrimage de son action avec le plan stratégique de la MRC et celui du CRCD. D'ailleurs, la SADC participe à plusieurs dossiers régionaux, c'est-à-dire relatifs au périmètre du CRCD et qui concernent son propre territoire d'intervention. De son côté, le CRCD a incorporé dans sa démarche de planification stratégique des intrants locaux concrets, notamment ceux en provenance de la SADC étudiée, et travaille à certains dossiers de concert avec cette SADC.

1.2.4. La région du Saguenay/Lac-Saint-Jean

Enfin, dans le cas de la région du Saguenay/Lac-Saint-Jean, on remarque deux types de lien: une certaine divergence de la SADC étudiée envers le CRCD; une certaine indifférence du CRCD à l'égard de cette SADC. Bien que le rapport annuel 1995-1996 de la SADC réfère explicitement à la planification stratégique régionale du CRCD et bien que son programme d'action 1997-1998 mette de l'avant l'objectif de «*s'intégrer aux instances régionales*», il n'y aurait pas d'arrimage effectif entre les projets mis de l'avant par la SADC et ceux promus par le CRCD. La SADC qui défend la ruralité de son territoire d'intervention considère que le CRCD représente davantage les intérêts du milieu urbain. Une certaine divergence transpire ainsi du positionnement de la SADC face au CRCD. Quant au CRCD, malgré une préoccupation affirmée envers les territoires locaux en déstructuration, il ne concrétiserait pas de lien avec cette SADC, ni d'ailleurs avec les autres SADC présentes sur son territoire,

ses interlocuteurs économiques locaux étant plutôt les corporations de développement économique (CDE). Signalons que les CDE sont associées à la fois aux MRC et à la législation provinciale.

2. L'arrimage local/régional avant 1997: éléments d'explication

2.1. Les facteurs retenus

Afin d'expliquer les différences observées entre régions en ce qui concerne l'arrimage local/régional, nous avons d'abord référé aux approches institutionnalistes et à la théorie des conventions⁹. Les organismes de concertation que sont les CRD, SADC et CDÉC constituent des institutions de régulation qui oeuvrent à la mise en place de rapports de collaboration entre différents acteurs sur le plan régional ou local. Cette collaboration se construit à partir de conventions, à savoir des attentes réciproques, des codes de conduites partagés et des façons de faire communes, propres à la diminution des incertitudes et des tensions possibles, à la négociation de compromis et à la conclusion d'ententes sur des actions conjointes. Or, ces conventions nécessitent un apprentissage qui se déroule dans une période et dans un espace donnés. D'une part, l'apprentissage se fait dans la durée: les acteurs conviés à la concertation doivent prendre le temps de se reconnaître, de connaître les aspirations des autres acteurs, de partager des connaissances, d'élaborer des points de repères communs, etc. D'autre part, en matière de développement local et régional, la dimension spatiale de l'apprentissage revêt une importance centrale puisque le territoire d'intervention délimite le bassin des acteurs concernés. Nous avons donc retenu deux premiers facteurs, à savoir le temps et l'espace.

Un troisième facteur nous est également apparu opportun, soit le type de transactions sociales¹⁰ qui s'opère entre les acteurs individuels rassemblés à l'échelle locale et ceux réunis à l'échelle régionale, par le biais des organismes de concertation étudiés. En effet, les institutions et les conventions ne concernent pas que des acteurs collectifs, mais aussi des individus qui entrent en relation avec d'autres individus. Le nombre d'individus concernés, les contacts directs qu'ils ont peu établis entre eux, leur degré de connaissance mutuelle, les intérêts défendus par soi et perçus chez l'autre influent sur la façon dont les compromis sont établis. Nous avons aussi pris en considération un quatrième facteur: le rôle joué par l'institution municipale, la municipalité locale, dans les cas de Montréal et Québec, et la MRC, dans les deux autres cas. Cette institution politico-administrative occupe une position «intermédiaire» entre les CDÉC/SADC et les CRD, et la nature de ses relations avec ces organismes peut avoir un impact sur les rapports entre ces derniers. Enfin, nous avons tenu compte de la situation économique des régions étudiées. Sans vouloir retourner au

déterminisme économique, il nous a semblé pertinent de faire ressortir les différences économiques entre les régions étudiées, ces différences pouvant influencer sur la dynamique du rapport entre les CDÉC-SADC et les CRD.

Sur la base des entrevues réalisées et des documents consultés, nous avons donc tenté d'interpréter les différences relevées entre régions en ce qui concerne le lien local/régional à la lumière des cinq facteurs que nous venons de mentionner: l'apprentissage dans le temps, l'apprentissage dans l'espace, la nature des transactions sociales, le rôle de l'institution municipale et la situation économique de la région.

2.2. Un essai d'interprétation

2.2.1. L'apprentissage dans le temps

Nous avons déjà évoqué, dans le cas de Montréal, que le fait que le CRDÎM n'ait été mis sur pied qu'en 1994, alors que les trois premières CDÉC ont été créées au milieu des années 1980, pouvait expliquer l'absence d'arrimage concret entre les stratégies de développement élaborées par ces deux types d'organismes¹¹. D'une part, les acteurs réunis au sein du CRDÎM ont dû s'entendre sur un plan stratégique de développement quelques mois à peine après la création du CRDÎM, disposant donc d'un temps d'apprentissage fort bref pour prendre connaissance des initiatives de développement local sur le territoire régional. D'autre part, les CDÉC avaient commencé à produire des plans d'action à l'échelle locale avant même l'existence d'un plan stratégique de développement à l'échelle régionale. Par contre, dans le cas de la région de Québec, la relative jeunesse de la CDÉC de la ville de Québec dont l'origine remonte à 1994, alors que le CRCD a été constitué en 1970-1971, à partir de la fusion de quatre conseils économiques régionaux (CER) mis sur pied dans les années 1960, n'a pas empêché ces deux organismes d'établir un rapport de convergence. De plus, même si la mobilisation régionale dans le Bas-Saint-Laurent et au Saguenay/Lac-Saint-Jean est antérieure aux années 1960 et que les deux SADC étudiées, à savoir une dans chacune de ces deux régions, ont été mises sur pied à peu près à la même période, soit dans la deuxième moitié des années 1980, on observe une grande différence, entre ces régions, en ce qui concerne l'arrimage entre la SADC et le CRD. L'explication temporelle ne semble ainsi ne pas pouvoir être généralisée.

2.2.2. L'apprentissage dans l'espace

Nous n'avons pas la prétention de procéder à une analyse exhaustive des caractéristiques de l'espace dans lequel s'inscrit chacun des organismes de concertation étudié. Il s'agissait plutôt de faire ressortir le caractère homogène

ou hétérogène des territoires des organismes étudiés, caractère qui conditionnerait le degré de différenciation des intérêts en jeux et des acteurs concernés. Ainsi, les arrondissements montréalais dans lesquels interviennent les CDÉC constituent des territoires socialement hétérogènes, comme d'ailleurs l'ensemble du territoire de la région de l'île de Montréal. Les quartiers centraux de la ville de Québec, territoire de la CRÉECQ, sont également des espaces socialement hétérogènes, comme celui, également, de la région de Québec. Au Saguenay/Lac-Saint-Jean, le territoire de la SADECHS ne forme pas un tissu continu mais est plutôt éclaté, alors que celui de la région administrative semble polarisé entre le milieu urbain et le milieu rural. Or, bien que chacun de ces territoires locaux et régionaux présente un caractère hétérogène, nous avons observé une différence notable entre ces trois régions en ce qui a trait au type d'arrimage entre la concertation locale et la concertation régionale en matière de développement. Les territoires de la SADC de la Neigette et de la région du Bas-Saint-Laurent apparaissent moins hétérogènes. Leur plus grande homogénéité nous semblait pouvoir expliquer la convergence observée entre la SADC et le CRCQ. Toutefois, on a relevé pareille convergence dans la région de Québec, malgré l'hétérogénéité des territoires concernés. L'explication spatiale ne semble donc pas généralisable, comme l'explication temporelle.

2.2.3 La nature des transactions sociales

Notre analyse des transactions entre acteurs impliqués dans les organismes locaux et régionaux de concertation et de développement repose essentiellement sur les entrevues que nous avons réalisées auprès de quelques informateurs-clés. Un examen plus approfondi exigerait bien sûr d'élargir la gamme des acteurs-répondants. Dans les deux régions où nous avons constaté une certaine convergence entre l'organisme local et l'organisme régional, soit Québec et le Bas-Saint-Laurent, les entrevues ont révélé, et on ne s'en étonnera pas, des transactions sociales caractérisées par une connaissance, une reconnaissance, une confiance et des contacts fréquents entre les principaux acteurs individuels impliqués dans les deux types d'organismes. Dans la région de Montréal, c'est la multitude des acteurs qui semble le trait marquant des transactions sociales ayant pour objet le développement local et régional. Dans la région du Saguenay/Lac-Saint-Jean, les transactions sociales entre les acteurs impliqués au niveau de la SADECHS et du CRCQ apparaissent teintées de détachement, de réserve et même de méfiance. La nature des transactions sociales auraient donc une incidence sur l'arrimage local-régional.

2.2.4. Le rôle de l'institution municipale

Dans les deux régions où nous avons fait ressortir une certaine convergence entre l'organisme de développement local étudié et le CRCD, l'institution municipale, la Ville de Québec dans la région de Québec et la MRC de la Neigette dans la région du Bas-Saint-Laurent, s'avère très impliquée auprès de ces deux types d'organismes. Bien que ces deux types d'organismes entretiennent des contacts directs, l'institution municipale apparaît néanmoins jouer un rôle d'intermédiaire qui vient renforcer les liens entre ces organismes. Dans la région de Montréal, la Ville de Montréal constitue un important partenaire au sein du CRD, mais paraît agir, auprès des CDÉC, moins comme un partenaire que comme un simple bailleur de fonds. Dans la région du Saguenay/Lac-Saint-Jean, la MRC du Fjord-du-Saguenay ne semble pas établir un relais constructif entre la SADECHS et le CRCD. Le rôle joué par l'institution municipale s'avérerait ainsi un facteur explicatif du degré d'arrimage local/régional.

2.2.5. La situation économique

L'examen des caractéristiques économiques des quatre régions étudiées s'est principalement fondé sur le portrait qu'en dresse le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie¹². Les deux régions où nous avons observé une certaine convergence entre l'organisme local de développement et le CRCD, soit celles de Québec et du Bas-Saint-Laurent, se rapprochent sur le plan économique par l'importance du secteur tertiaire public et une certaine faiblesse du secteur manufacturier, faiblesse qui serait cependant compensée par des investissements de plus en plus importants dans les entreprises de haute technologie, dans la région de Québec, et l'essor de PME et la présence de Bombardier, dans la région du Bas-Saint-Laurent. Cette dernière se démarque toutefois de la région de Québec par ses activités primaires, agriculture et forêt, et ses industries de transformation des ressources naturelles. Quant à la région de Montréal, la plus grande partie des emplois s'y trouve concentrée dans le secteur tertiaire, dont les services aux entreprises et les services à la consommation. On y retrouve également des industries traditionnelles et des entreprises de haute technologie bénéficiant d'investissements exogènes. Enfin, l'économie du Saguenay/Lac-Saint-Jean repose sur les ressources naturelles, notamment l'énergie hydro-électrique et le bois. De grands établissements industriels créés grâce à des investissements exogènes à la région et exportateurs de biens y dominent le paysage économique. En fait, les régions de Québec et du Bas-Saint-Laurent se différencient des régions de Montréal et du Saguenay/Lac-Saint-Jean par le caractère plus endogène de leur économie, ce qui pourrait expliquer le meilleur arrimage

observé entre la concertation des acteurs locaux et la concertation des acteurs régionaux, ces acteurs comptant davantage sur leurs propres moyens pour le développement de leur localité et de leur région.

3. L'arrimage local/régional après 1997: quelques tendances

3.1 La nouvelle politique de développement

Rappelons que la **Politique de soutien au développement local et régional** de 1997 a confirmé les conseils régionaux de développement (CRD) dans leur rôle d'organismes de concertation régionale, avec toutefois des responsabilités plus larges puisqu'ils intégreront ou coordonneront notamment les conseils régionaux des loisirs (CRL), les conseils régionaux de la culture (CRC) et les conseils régionaux de l'environnement (CRE). Les CRD devront également tenir compte, dans l'élaboration de leurs plans stratégiques de développement, des initiatives locales, puisque *«le développement régional est complémentaire au développement local. Il vient renforcer les effets des dynamismes locaux (...）」*¹³.

La politique de 1997 prévoit aussi la mise en place de nouveaux organismes de développement à l'échelle locale, soit les centres locaux de développement (CLD) qui interviendront sur les territoires des MRC. Les mandats confiés aux CLD consistent à *«mettre sur pied un guichet multi-services à l'entrepreneuriat», à «élaborer un plan d'action en matière de développement économique et de développement de l'emploi» et à «élaborer toute stratégie locale liée au développement de l'entrepreneuriat et des entreprises, incluant les entreprises de l'économie sociale et qui tienne compte des stratégies nationales et régionales»*¹⁴.

Le législateur souhaite donc, avec la nouvelle loi, qu'il y ait emboîtement entre le développement local et le développement régional. Nous avons cherché à savoir si le type de lien observé entre les CDÉC-SADC et les CRD des régions étudiées préfigurait la nature du rapport entre les CLD et les CRD dans chacune de ces régions. Pour ce faire, nous nous sommes intéressés au processus d'implantation des CLD sur les territoires concernés par notre recherche.

3.2 Du passé vers l'avenir

3.2.1 Vers un arrimage effectif

Dans les deux régions où nous avons fait le constat d'une certaine convergence entre l'organisme de développement local étudié et le CRD, le

processus d'implantation des CLD laisse présager un arrimage rapide entre ces derniers et les CRD. En effet, dans la région de Québec, le CRCD joue très activement un rôle d'information, de formation, d'animation et d'harmonisation dans le processus de mise sur pied des CLD. De plus, le CRCD entrevoit d'assumer non seulement son mandat de concertation-planification, mais aussi une fonction de prestataire de services auprès des CLD (par exemple, l'analyse des demandes de financement au Fonds d'investissement régional (FIR) dorénavant sous la responsabilité des CLD). En ce qui a trait au CRÉEQ, il ne deviendra pas un CLD, mais souhaite recevoir des mandats du CLD intervenant sur son territoire. Quant à la région du Bas-Saint-Laurent, le CRCD y accomplit également des tâches d'information, d'animation et de répartition intra-régionale des enveloppes budgétaires dans le cadre du processus d'implantation des CLD. En ce qui concerne la SADC de la Neigette, elle entrevoit avec confiance une collaboration avec le CLD qui couvrira le territoire de la MRC de la Neigette.

3.2.1 Vers un arrimage plus difficile

Par ailleurs, dans les deux régions où nous avons observé une certaine indifférence et même une certaine divergence entre l'organisme local de développement et le CRD, le processus d'implantation du CLD sur le territoire de l'organisme local étudié, nous permet d'entrevoir une relation entre le CRD et le CRD de même type, à savoir empreinte d'indifférence ou de tensions. Dans la région de l'île de Montréal, ce n'est pas le CRD qui s'est chargé de l'implantation des CLD, mais le ministère de la Métropole. Sur le territoire de la ville de Montréal, il y aura un CLD et neuf mandataires CLD, soit les sept CDÉC actuelles et deux corporations de développement économique (CDE) intervenant sur les deux arrondissements non couverts par une CDÉC. Dans la région du Saguenay/Lac-Saint-Jean, le CRCD participe au processus de promotion de la nouvelle politique et aux travaux de répartition intra-régionale des enveloppes budgétaires: il devrait donc prendre en considération l'existence des CLD. Cependant, dans le cadre du processus d'implantation d'un CLD sur son territoire, la SADECHS a mis de l'avant la stratégie d'une deuxième incorporation en Regroupement des organismes ruraux de développement, afin d'obtenir un siège au c.a. du CLD par crainte de ne pas être prise en compte. Les tensions marquant le rapport que la SADECHS entretient avec le CRCD seront-elles transposées dans la relation que le CLD tissera avec le CRD, par le biais de la présence «indirecte» de la SADECHS au sein du CLD?

Le développement territorial s'appuyant de plus en plus sur des organismes locaux et régionaux de concertation, il nous est apparu opportun de questionner le degré d'emboîtement des stratégies locales et régionales de développement. Ce questionnement apparaît d'autant plus pertinent que l'arrimage local/régional est à l'ordre du jour de la nouvelle **Politique de soutien au développement local et régional** du gouvernement du Québec. Nous avons cherché à savoir si cet arrimage se réalisait dans certaines régions du Québec avant même la mise en oeuvre de cette politique. Après avoir examiné la relation entre les plans d'actions des CDEC de Montréal et le plan stratégique de développement du CRDÎM, nous avons étudié, dans les régions administratives de Québec, du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay/Lac-Saint-Jean, le rapport entre un organisme local de développement, soit une CDÉC ou une SADC, et le CRCD.

Il ressort de notre recherche une certaine convergence entre les stratégies de développement local et les stratégies de développement régional dans deux cas sur quatre: ceux des régions de Québec et du Bas-Saint-Laurent. Dans les deux autres cas, on a plutôt constaté une certaine indifférence et même une certaine divergence. Nous avons cherché à expliquer ces différences entre régions en nous référant à cinq facteurs: l'apprentissage de la concertation dans le temps et dans l'espace, la nature des transactions sociales, le rôle de l'institution municipale et la situation économique de la région. Une explication fondée sur les deux premiers facteurs n'apparaît pas généralisable. Par contre, les trois autres facteurs semblent pouvoir être associés aux différences constatées entre régions. Cependant, une analyse plus approfondie de ces facteurs permettrait une meilleure validation.

Enfin, notre examen de l'implantation des CLD révèle que ce processus semble influencé par le type de lien tissé entre les organismes locaux et régionaux préexistant à la nouvelle politique. L'arrimage CLD/CRD s'avère prometteur dans les deux cas où nous avons constaté une convergence entre l'organisme local étudié et le CRD, alors qu'il paraît devoir rencontrer certaines difficultés dans les deux autres cas.

Dans la suite de cette recherche, nous comptons nous pencher sur l'articulation effective entre CLD/CRD et sur la place que se feront les CDÉC et les SADC dans ce nouvel arrimage local/régional.

Notes

¹Ce texte s'inscrit dans le cadre d'une recherche intitulée *Les villes et le développement régional: effets et systèmes et stratégies des acteurs* financée par le Fonds de développement académique du réseau UQ (FODAR).

² Georges Benko et Alain Lipietz, «De la régulation des espaces aux espaces de régulation» dans *Théorie de la régulation - État des savoirs* de Robert Boyer et Yves Saillard, dir., Paris, éditions La Découverte, 1995, p. 293-303; Jean-Pierre Gilly et Bernard Pecqueur, «La

dimension locale de la régulation» dans *Théorie de la régulation - État des savoirs*, op. cit., p. 304-312; Patrick Le Galès, «*Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine*», *Revue française des sciences politiques*, vol. 45, no 1 (février 1995): 57-95.

³ Benoît Lévesque et Lucie Mager, «*L'institutionnalisation des nouvelles dynamiques de concertation locale et régionale au Québec: les acteurs sociaux à la recherche d'une stratégie gagnante*» dans *L'Espace québécois* de Alain G. Gagnon et Alain Noël, dir., Montréal, Éditions Québec-Amérique, 1995, p. 135-170.

⁴ Secrétariat au développement des régions, *Politique de soutien au développement local et régional*, Sainte-Foy, gouvernement du Québec, Les Publications du Québec, 1997, 50 p.

⁵ Réseau des SADC, *Portrait des SADC au Québec*, Sainte-Foy, 1997, 45 p.

⁶ Richard Morin et Robert Petrelli, «*Concertation locale et concertation régionale: stratégies de développement et emboîtement territorial*» dans *Espaces en mutation* de Serge Côté et Marc-Urbain Proulx, dir., Rimouski, Université du Québec à Rimouski, GRIDEQ-GRIR, 1998, p. 153-164.

⁷ Ministre délégué aux Affaires régionales, *Développer les régions du Québec*, Québec, gouvernement du Québec, 1992, 47 p.

⁸ Réseau des SADC, op. cit., p. 1.

⁹ Josée Lamoureux, *Naissance et transformation des institutions: apports de la théorie de la régulation, de la théorie des conventions et de J. R. Commons*, coll. «Cahiers du CRISES» no 9608, Montréal, Département de sociologie, 1996, 46 p. de même que Jan G. Lambooy et Frank Moulaert «*The economic organisation of cities: an institutional perspective*», *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 20, no 2 (juin 1996): 217-237.

¹⁰ Voir, au sujet du concept de transaction sociale, M. Blanc, dir., *Pour une sociologie de la transaction sociale*, Paris, l'Harmattan, 1992, p. 194-213.

¹¹ Richard Morin et Robert Petrelli, op. cit.

¹² Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie (MICST), *La conjoncture économique des régions du Québec en 1996*, gouvernement du Québec, MICST, Direction générale de l'analyse économique, Direction de l'analyse de la conjoncture industrielle, mars 1997, p. 1-47.

¹³ Secrétariat au développement des régions, op. cit., p. 12.

¹⁴ *Ibid.*, p. 18.

Les plus récentes publications du GRIDEQ

Cahiers du GRIDEQ

- No 20: **Enjeux forestiers.** Sous la direction de Paul Larocque et Jean Larrivée. 1991. 216 p. Prix: 10,70 \$
- No 21: **Structures régionales et régionalismes dans les pays de la Communauté économique européenne.** Marc Lambinet. 1993. 394 p. Prix: 20 \$

Actes et instruments de la recherche en développement régional

- No 8: **L'identité territoriale: la dualité rurale-urbaine dans la M.R.C. Les Basques.** Claude Pageon. 1991. 186 p. Prix: 5,35 \$
- No 9: **L'appropriation des projets de développement. Le cas des Micro-réalisations au Burkina Faso.** Benoît H. Ouédraogo. 1992. 133 p. Prix: 10,70 \$
- No 10: **Le vertige de la liberté. Essais sur la Pologne postcommuniste.** Sous la direction d'Oleg Stanek. 1993. 220 p. Prix: 10 \$
- No 11: **Nouvelles technologies de l'information et société. Un débat sur l'intelligence à notre époque.** Sous la direction de Danielle Lafontaine. 1994. 208 p. Prix: 10 \$
- No 12: **La pratique du développement régional.** Serge Côté et al. 1995. 134 p. Prix: 10 \$

Témoignages et analyses

- No 3: **D'hier à demain: la pêche maritime au Québec.** O. Cloutier et al. 1991. 116 p. Prix: 5,35 \$
- No 4: **Femmes violentées. Derrière le masque du silence.** R. Gratton et S. Lambert. 1992. 120 p. Prix: 10,70 \$
- No 5: **Le JAL. Trajectoire d'une expérience de développement local.** Marc-André Deschênes et Gilles Roy. 1994. Prix: 18 \$

Tendances et débats en développement régional

- No 1: **Et les régions qui perdent...?** Serge Côté et al. 1995. 382 p. Prix: 25 \$
- No 3: **Action collective et décentralisation.** Serge Côté et al. 1997. 258 p. Prix: 19 \$
- No 4: **Espaces en mutation.** Serge Côté et al. 1998. 189 p. Prix: 17 \$
- No 5: **Les régions fragiles face à la mondialisation.** Danielle Lafontaine, Nicole Thivierge et al. 1999.

Hors série

De la Loire au Saint-Laurent. Bruno Jean et al. GRIDEQ, GRIR et URA 915. 1991. 354 p. Prix: 12,84 \$

Savoir et développement: pour une histoire de l'UQAR. Nicole Thivierge et al. 1995. 538 p. Prix: 16 \$

En quête d'une communauté locale. Hugues Dionne et Raymond Beaudry. GRIDEQ et Les Éditions Trois-Pistoles, 1998. 250 p. Prix: 28,89 \$

Parcours historiques dans la région touristique de la Gaspésie. Sous la direction de Paul Larocque et Jean Larrivée. 1998. 481 p. Prix: 25 \$

La TPS de 7% est incluse dans les prix. Veuillez ajouter une somme de 3,50 \$ pour les frais postaux et de manutention.

Pour commander ou obtenir la liste complète des publications écrivez à:

Secrétariat du GRIDEQ
Université du Québec à Rimouski
300, allée des Ursulines
Rimouski (Québec)
G5L 3A1

Tél.: (418) 723-1986 poste 1441
Télécopieur : (418) 724-1847
Internet : grideq@uqar.quebec.ca

site WEB du GRIDEQ: <http://www.uqar.quebec.ca/devlopre/pag1devr.htm>

LES RÉGIONS FRAGILES FACE À LA MONDIALISATION

Stratégies communautaires, technologiques et culturelles d'innovation et de valorisation

Face à la mondialisation des systèmes d'échange et à un ensemble de changements structurels sans précédents, comment soutenir le développement des régions? Comment assurer une meilleure participation économique des acteurs qui en dépendent et favoriser leur épanouissement? Comment freiner divers phénomènes d'accroissement des inégalités spatiales? Quels sont aujourd'hui les facteurs qui façonnent le plus lourdement le destin des espaces régionaux urbains et ruraux? Comment situer l'importance des liens communautaires et celle des technologies de l'information et de la communication? En quoi, la connaissance et la culture peuvent-elles stimuler l'innovation et l'identification de nouvelles stratégies de mise en valeur des espaces régionaux, à commencer par ceux que l'on estimerait déjà fragiles ou fragilisés par la mondialisation?

Cet ouvrage collectif se propose d'apporter des éléments de réponses à ces questions de toute première importance. Les auteurs et auteures, rattachés à des universités et à des centres de recherche au Québec, au Canada et en Europe, apportent leurs contributions, à partir d'un vaste spectre de perspectives théoriques et méthodologiques et de résultats de recherches effectuées dans plusieurs pays. On y découvrira les tendances actuelles de la réflexion sur le développement régional, mais aussi les débats non clos qui s'y expriment concernant les nouvelles réalités régionales.

Auteurs et auteures:

Raymond Beaudry	(GRIDEQ, UQAR)
Alain Bécart	(Université du Littoral)
Pascal Billand	(Centre de recherches économiques de l'Université de Saint-Étienne)
Danièle Bordeleau	(UQAM)
Éric Collet	(SEED, Fondation universitaire luxembourgeoise)
Serge Côté	(Développement régional, UQAR)
Annie Dubé	(Sciences administratives, UQAM)
Jean-Marc Fontan,	(Sociologie, UQAM)
Mario Fortin	(IRECUS, Université de Sherbrooke)
Juan-Luis Klein	(Géographie, UQAM)
Claude Lacour	(Institut d'économie régionale, Université de Bordeaux)
Danielle Lafontaine	(Développement régional, UQAR)
Anne Latendresse	(Études urbaines, UQAM)
André Leclerc	(Université de Moncton)
Marcel Méthot	(Développement régional, UQAR)
Marylène Mille	(Université du Littoral)
Richard Morin	(Études urbaines, UQAM)
Sophie Peillon	(École nationale des mines de Saint-Étienne)
Claude Piché	(Études urbaines, UQAM)
Frédéric Potok	(Administration, Université Laval)
Serge Rousseau	(UQAM)
Vincent Sabourin	(Sciences administratives, UQAM)
Sandrine Servinou	(Université de Rennes)
Richard Shearmur	(INRS-Urbanisation, Montréal)
Martin Simard	(Géographie, Université Laval)
Pierre Stassart	(ONG de Vredeseilanden-Coopibo)
Luc-Normand Tellier	(Études urbaines, UQAM)
Claude Thivierge	(Statistique Canada)
Nicole Thivierge	(Développement régional, UQAR)
Diane-Gabrielle Tremblay	(TÉLUQ)